

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

FACULTÉ DES ARTS, LETTRES ET
SCIENCES HUMAINES

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES, SOCIALES ET ÉDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES ET SOCIALES

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF ARTS, LETTERS AND
SOCIAL SCIENCES

POST GRADUATE SCHOOL FOR
THE HUMAN, SOCIAL AND
EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
HUMAN AND SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF HISTORY

LA COOPÉRATION CAMEROUN-SUISSE DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (1963-2017)

Mémoire présenté et soutenu le 29 Juillet 2022 en vue de l'obtention du diplôme
de Master en Histoire

Option : Histoire des Relations Internationales

Par :

Vanina Solve NGONO
Licenciée en Histoire



MEMBRES DU JURY

PRESIDENT : Raymond EBALE (Pr) Université de Yaoundé I
MEMBRE : Cyrille Aymard BEKONO (MC) Université de Yaoundé I
RAPPORTEUR : Joël Narcisse MEYOLO (MC) Université de Yaoundé I

Année Académique 2021-2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE	I
REMERCIEMENTS.....	III
LISTES DES ACRONYMES ET SIGLES	IV
LISTE D'ILLUSTRATIONS	IX
RÉSUMÉ.....	X
ABSTRACT	XI
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
CHAPITRE I : CADRE GÉNÉRAL DE LA COOPÉRATION CAMEROUN-SUISSE DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	22
I- CADRE POLITIQUE DE LA COOPÉRATION CAMEROUN-SUISSE.....	22
II- CADRE INSTITUTIONNEL DE LA COOPÉRATION	29
CHAPITRE II : ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE AU CENTRE DES ÉCHANGES CAMEROUN-SUISSE : MOTIVATIONS ET MOYENS.....	46
I- MOTIVATIONS DE LA COOPERATION CAMEROUN-SUISSE DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE	46
II- MOYENS DE LA COOPERATION CAMEROUN-SUISSE DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	54
CHAPITRE III : RÉALISATIONS DE LA COOPÉRATION CAMEROUN-SUISSE DANS LE DOMAINE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	64
I- PROJETS RÉALISÉS DANS LE CADRE ALTERNÉ DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE.....	64
II- PROJETS RÉALISÉS EXCLUSIVEMENT DANS LE CADRE DE LA FORMATION CONTINUE	102
CHAPITRE IV : PROBLÈMES ET PERSPECTIVES DE LA COOPÉRATION CAMEROUN-SUISSE DANS LE DOMAINE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	120
I- PROBLÈMES DE LA COOPERATION	120
II- PERSPECTIVE DE LA COOPERATION.....	131
CONCLUSION GÉNÉRALE	144
ANNEXES.....	148
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	157
TABLE DES MATIÈRES	174

À

Ma mère Esther Berthe Florence Mendo.

REMERCIEMENTS

La réalisation de cette étude n'aurait été possible sans le concours d'une panoplie de personnes, à qui il convient ici d'adresser de chaleureux remerciements.

Tout d'abord, au directeur de cette recherche, le professeur Joël Narcisse Meyolo pour sa disponibilité, ses conseils et son apport scientifique incommensurable.

Ensuite à tous les enseignants du département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I, pour l'amour de la science historique transmis. Plus particulièrement aux professeur(e)s Daniel Abwa, Philippe Blaise Essomba, André Tassou, Virginie Wanyaka Bonguen Oyongmen, Raymond Ebalé, Gabriel Maxime Dong Mougno, Édouard Bokagne Betobo, Willibroad Dzé Ngwa, Japhet Anafak, Faustin Kenné, Alexis Tague, George Fuh Kum et Cyrille Aymard Bekono.

Enfin, à toute personne ayant contribué d'une manière ou d'une autre à la réalisation de ces écrits. Plus particulièrement aux différents diplomates Camerounais en service au Cameroun et en Suisse : Henry Nkoto, Arthur Nsong, Marie Christine Mengue Onana, Armele Tchougoué, Moandjol Mbida, Prosper Nna et Joachim Tedie. Aux professeurs Suisses Fernand Vincent et Brigitte Kürsteiner. Aux différents professeurs de l'École Normale Supérieure de Yaoundé, de l'École Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé, de la Faculté de Médecine de Yaoundé et de l'Institut Panafricain pour le Développement : Marie-Thérèse Betoko Ambassa, Salomon Paul Ngohe-Ekam, Bernabé Batchakui, Tetanye Ekoe, Gweh Lawrence Naah et Roger Mondoué. Aux différents boursiers de la Confédération suisse : Idriss Désiré Machia A Rim et Cécile Makang. Aux directeurs des Centres de Formation des Jeunes Agriculteurs situés au Nord et à l'Extrême-Nord Cameroun. Aux responsables du Ministère de l'Agriculture, Alhadji Dahirou et Abbanan Télemké et au polyglotte Sylvain Medzogo pour les différentes traductions.

LISTES DES ACRONYMES ET SIGLES

ADDAAR-CAMEROUN : Association pour le Développement Agricole et Agro-alimentaire en Zone Rurale au Cameroun

AFC : Assemblée Fédérale du Cameroun

ANC : Assemblée Nationale du Cameroun

APICA : Association pour la Promotion des Initiatives Communautaires Africaines

ASE : Association Suisses des Enseignants

ASRE : Association d'Aide Suisse aux Régions Extra-Européennes

AUF : Agence Universitaire de la Francophonie

AVR : Aide Volontaire au Retour

BEPC : Brevet d'Études du Premier Cycle

BMFI: Banque, Monnaie, Finance Internationale

BSC: Bachelor of Science

BTC: Building Training Center

CAP: Certificat d'Aptitude professionnelle

CCAST: Cameroon College of Arts, Science and Technology

CDD : Commission Diocésaine du Développement

CEPE : Certificat d'Études primaires Élémentaires

CFBE : Commission Fédérale des Bourses pour Étudiants Étrangers

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

CIEA: Centre International d'Études Agricoles

CIFP : Coopération Internationale en matière de Formation Professionnelle

CIVI : Office Fédéral du Service Civile

CURES : Centre Universitaire de Recherche sur l'Énergie pour la Santé

CUSS : Centre Universitaire des Sciences de la Santé

DAAC : Direction des Affaires Académiques et de la Coopération

DDA : Direction de la Coopération au Développement et de l'Aide Humanitaire

DDC : Direction du Développement et de la Coopération

DEFR : Département Fédéral de l'Économie, de la Formation et de la Recherche

DEPA : Diplôme d'Études Professionnelles

DFAE : Département Fédéral des Affaires Étrangères

DFJP : Département Fédéral de la Justice et de la Police

DFP : Département de la Justice et de la Police

DHS : Dictionnaire Historique de la Suisse

DRI : Développement Rural Intégré

EDD : Éducation au Développement Durable

EDH : Éducation aux Droits Humains

EFEAS : École Fédérale d'Éducateurs et d'Assistants Sociaux

EFSEAR : École pour la Formation des Spécialistes en Equipement et Aménagement Ruraux

ENAAS : École Nationale d'Assistants des Affaires Sociales

ENEAS : École Nationale d'Éducateurs et d'Assistants Sociaux

ENS : École Normale Supérieure

FALSH : Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines

FICD : Fondation Interjurassienne de Coopération et de Développement

FRI : Fondation Rurale Interjurassienne

HEP: Haute École Pédagogique

HTDDS/HND: Higher Technical Diploma in Development Studies/Higher National Diploma

IAO: Institut Agricole d'Obala

IFC : Institut Français du Cameroun

IMES : Office Fédéral de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Immigration

INP-HB : Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny

INTS : Institut National du Travail Social

IPD : Institut Panafricain pour le Développement

IPD-AC : Institut Panafricain pour le Développement-Afrique Centrale

IRIC : Institut des Relations Internationales du Cameroun

ISAGO : Institut Supérieur d'Agriculture et de Gestion d'Obala

IUHEI : Institut Universitaire de Hautes Études Internationales

MAE : Ministère des Affaires Étrangères

MIDO: Mission de Développement d'Ombessa

MINAGRI : Ministère de l'Agriculture

MINAS : Ministère des Affaires Sociales

MINEDUB : Ministère de l'Éducation de Base

MINEDUC : Ministère de l'Éducation Nationale

MINEFOP : Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

MINEPAT : Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

MINEPIA : Ministère de l'Élevage, des pêches et Industries Animales

MINESEC : Ministère des Enseignements Secondaire

MINESUP : Ministère de l'Enseignement Supérieur

MINPMEESA : Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat

MINREX : Ministère des Relations Extérieures

MOOC: Massive Open Online Courses

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

ODR : Office Fédéral des Réfugiés

OFAE : Office Fédéral pour l'Approvisionnement Économique du Pays

OFAEE : Office Fédéral des Affaires Économiques Extérieures

OFAG : Office Fédéral de l'Agriculture

OFL : Office Fédéral du Logement

OMD: Office Fédéral des Migrations

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PAID-ESA: Pan African Institute for Development-East and South Africa

PAID-WA: Pan African Institute for Development-West Africa

PCD: Postgraduate Diploma

PHD : *Philosophiae Doctor*

PPP: Partenariat Public-Privé

PPT: Poste, Télégraphie, Téléphone

REDSTS: Rural Equipment and Development Specialization Training School

RESCIF : Réseau d'Excellence des Sciences de l'Ingénieur de la Francophonie

SAS4SD: Science Action in School for Sustainable Development

SECO : Secrétariat d'État à l'Économie

SEE : Secrétariat d'État

SEFRI : Secrétariat d'État à la Formation, à la Recherche et à l'Innovation

SEM : Secrétariat d'État aux Migration

SG-DFAE : Secrétariat Général

SPR : Société Pédagogique de la Suisse Romande

STEM : Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématique

TIC : Technologies de l'Informatique et de la Communication

UF: Unité de Formation

UF-EM : Unité de Formation Étude du Milieu

UF-FAF : Unité de Formation des Formateurs

UF-PD : Unité de formation Projet de Développement

UNICEF: United Nations International Children's Emergency Fund

US-AID: United States Agency for International Development

ZOGID: Zone of Guided Integrated Development

LISTE D'ILLUSTRATIONS

LISTE DES CARTES

1: Carte politique du Cameroun	4
2: Carte politique de la Suisse.....	6

LISTE DES PHOTOS

1: Locaux de l'ENAAS à Yaoundé (Elig-Essono) de 1987 à 2008	71
2: Locaux de l'IPD de Douala de 1966 à 1980	83
3: Locaux de l'IPD de Douala de 1980 à nos jours.....	83
4: Locaux de l'IPD de Buea	87
5: Locaux du BTC de Kumba	92
6: Étable du CFJA de Dana.....	118
7: Dortoirs du CFJA de Dana.....	118

LISTE DES TABLEAUX

1: Contribution financière suisse à l'école pour assistants sociaux	66
2: Contribution financière suisse à l'IRIC	73
3: Nombre d'apprenants formés par le groupe IAO	89
4: Nombre d'instituteurs recyclés par les membres de l'ASE et de la SPR.....	112
5: Budget alloué par la FGC pour la réalisation des CFJA au Nord et à l'Extrême-Nord Cameroun	114
6: Budget annuel alloué par le MINAGRI pour les salaires du personnel des CFJA.....	115
7: Budget annuel alloué par le MINAGRI pour le fonctionnement des CFJA	115

RÉSUMÉ

En axant la réflexion sur la thématique la coopération Cameroun-Suisse dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle (1963-2017), la présente étude se donne la mission de recenser et d'analyser les différents projets bilatéraux réalisés en la matière, en vue d'en interroger la réelle pertinence. Pour atteindre cette mission, l'emploi de la méthode diachronique a été sollicité tout au long de cette analyse. Les théories fonctionnaliste et de l'interdépendance complexe ont quant à elles permises de cerner le schéma global de cette relation qui s'inscrit dans le cadre d'une coopération bilatérale fondée sur une base générale, des objectifs et des méthodes bien définis. En choisissant de placer ce domaine au cœur de leurs échanges, au lendemain de l'accession du Cameroun à la souveraineté internationale, les deux États nourrissent par son biais des objectifs d'ordre social et systémique. Se fondant sur un cadre politique et institutionnel spécifique, c'est à partir de 1963, avec la signature de leur premier accord que le Cameroun et la Suisse ont véritablement lancé la coopération en matière d'éducation et de formation professionnelle. Cette coopération a donnée naissance à une panoplie de projets matérialisés sous diverses formes allant du soutien à la mise sur pied d'institutions de formation à la collaboration interinstitutionnelle en passant par des cours de perfectionnement organisés en Suisse et au Cameroun sous l'égide soit d'une action alliant formation initiale et formation continue, soit dans le cadre exclusif de la formation continue. Après analyse, les différents résultats ont montrés que, bien que faisant face à quelques difficultés, la coopération Cameroun-Suisse dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle demeure bénéfique pour les deux parties tant sur le plan social et que sur le plan économique. Quelques dispositifs à l'instar de la création d'une commission commune d'étude de projets porteurs, de l'association du secteur privé camerounais à la conception et à la réalisation des projets et de l'insertion de la formation entrepreneuriale dans tous les projets de collaboration pourraient toutefois maximiser les bénéfices du partenariat.

Mots clés : Coopération, Cameroun, Suisse, éducation, formation professionnelle.

ABSTRACT

By focusing on the theme of Cameroon-Switzerland cooperation in the field of education and vocational training (1963-2017), this study sets itself the task of identifying and analyzing the various bilateral projects carried out in the matter, with a view to questioning its real relevance. To achieve this mission, the use of the diachronic method was requested throughout this analysis. The functionalist and complex interdependence theories have for their part made it possible to identify the overall scheme of this relationship which falls within the framework of bilateral cooperation based on a general basis, well-defined objectives and methods. By choosing to place this area at the heart of their exchanges, following Cameroon's accession to international sovereignty, the two States are nurturing social and systemic objectives through it. Based on a specific political and institutional framework, it was from 1963, with the signing of their first agreement that Cameroon and Switzerland really launched cooperation in education and vocational training. This cooperating has given rise to a panoply of projects materialized in various forms, ranging from support for the establishment of training institutions to inter-institutional collaboration, including refresher courses organized in Cameroon and Switzerland under the aegis of either an action combining initial training and continuous training or within the exclusive framework of continuous training. After analysis of the various results have shown that, although facing some difficulties, Cameroon-Switzerland cooperation in the field of education and vocational training remains beneficial for both parties both socially and financially economic. A few mechanisms, such as the creation of a common commission for the study of promising projects, the association of the Cameroonian private sector for the design and implementation of projects and the insertion of entrepreneurial training in all development projects collaboration could, however, maximize the benefits of partnership.

Keywords: Cooperation, Cameroon, Swiss, education, professional training.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

I. OBJET DE L'ÉTUDE

Les séquelles des deux guerres mondiales ont plus que jamais démontrés la nécessité d'un renforcement de la coopération internationale.¹ Une indéniable prise de conscience d'interdépendance des États a générée la mise sur pied d'instruments multilatéraux ou bilatéraux permanents de coopération dans divers domaines d'intérêt commun.

C'est ainsi qu'avec l'accession à l'indépendance de sa partie orientale² en 1960, le Cameroun désormais acteur légal des relations internationales, va tisser une multitude de relations bilatérales avec de nombreux pays de différents continents, en vue non seulement d'affirmer sa place sur la scène internationale, mais également d'assurer son décollage socio-économique.³

Avec une politique de développement axée sur le bien-être de l'individu, conscient de l'importance de la formation pour le développement d'un pays et du fait qu'aucun pays ne peut évoluer en autarcie, le jeune État camerounais va établir au lendemain de son accession à l'indépendance, une coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle avec plusieurs pays d'Europe à l'instar de la Suisse, dont la présence au Cameroun date du XIX^e siècle à travers la mission de Bâle.⁴

Les relations entre la République du Cameroun et la Confédération suisse sont actives depuis 1961, année de l'établissement officiel des relations diplomatiques entre les deux pays. En 1962, les deux États conviennent de l'ouverture d'un consulat à Douala qui sera transformé en ambassade en 1969.⁵ Plusieurs programmes de coopération couvrant de nombreux domaines d'activités et ayant pour but de promouvoir des échanges bilatéraux intenses entre le Cameroun et la Suisse vont être mis sur pied à l'instar desquels celui de l'éducation et de la formation professionnelle occupe une très grande importance. Ce domaine de coopération Suisse-Cameroun connaît un dynamisme croissant et nécessite pour ce fait une étude, afin d'en cerner la pertinence réelle, d'où la formulation du sujet "la coopération Cameroun-Suisse dans le

¹ A. Gazano, *L'essentiel des relations internationales*, Paris, Lextenso édition, 2011, p. 39.

² Partie du territoire camerounais placée sous mandat français de 1919 à 1960.

³ N. Mouelle Kombi, *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 10.

⁴ Société missionnaire protestante fondée en 1815.

⁵ I. D. Machia A Rim, "L'ambassade de Suisse au Cameroun et coup d'Etat manqué d'Avril 1984", *Newsletter SSEA*, N° 1, 2020, p. 31.

domaine de l'éducation la formation professionnelle (1963-2017) ". Il demeure toutefois important de signaler les raisons réelles d'un tel choix de sujet.

II. RAISONS DU CHOIX DU SUJET

Le choix du sujet, résulte à la fois de motivations personnelle et académique :

Sur le plan personnel, le choix du sujet "la coopération Cameroun-Suisse dans le domaine de l'éducation la formation professionnelle (1963-2017)" se justifie principalement par l'intérêt que nous avons depuis 2019, avec notre spécialisation en Histoire des Relations Internationales pour tout ce qui a trait aux questions de coopération entre États, plus particulièrement pour les questions liées aux rapports de coopération entre les pays du Nord (Europe) et les pays du Sud (Afrique), nous somme animé par la curiosité de cerner les rouages véritables de ce type de coopération. Comme étude de cas nous avons choisi de centrer notre analyse sur le Cameroun et la Suisse à cause du fait que les études spécifiques dans ce domaine ne sont pas abondantes, surtout dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle qui représente une problématique assez d'actualité.

Sur le plan académique, le choix du sujet s'explique par la nécessité en fin de cycle Master de se spécialiser dans un domaine de recherche précis du champ de l'Histoire des Relations Internationales qui est le nôtre, afin de pouvoir accéder au cycle de Doctorat. À cet effet, le thème sur la coopération Cameroun-Suisse dans le domaine l'éducation et de la formation professionnelle, s'est avéré être pour nous un domaine assez intéressant. Cette recherche revêt également un intérêt sur divers plans.

III. INTERÊT DU SUJET

De cette étude se dégage deux intérêts principaux à savoir : scientifique et fonctionnel.

Sur le plan scientifique, cette étude permet d'avoir plus de connaissance, sur la nature des relations entre le Cameroun et la Suisse. Elle permet aussi de mieux cerner la place primordiale qu'occupe le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle dans les échanges entre les deux pays et les différentes mutations qu'a subies cette coopération entre 1963 et 2017.

Pour ce qui est de son intérêt fonctionnel, cette étude devrait permettre de cerner la possibilité réelle de développement socio-économique que peut offrir la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle avec des pays comme la Suisse et ainsi susciter la mise sur pied, de stratégies encore plus solides de dynamisation de ce type de coopération. Cette recherche poursuit également un certain nombre d'objectifs.

IV. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Cette étude poursuit deux objectifs principaux. Tout d'abord recenser et énumérer les fruits de coopération Cameroun-Suisse en matière d'éducation et de formation professionnelle ainsi que tous les éléments de sa mise en œuvre, ensuite soumettre ces éléments à l'analyse afin d'en tirer la portée réelle. Comme objectif secondaire, la présente étude a pour ambition de répertorier les limites de la collaboration et d'en proposer quelques voies de contournement. À côté des objectifs de l'étude, cette réflexion répond également à un cadre spatio-temporel.

V. CADRE SPATIO-TEMPOREL

Toute étude historique correspond à la fois à un espace géographique bien délimité (entités territoriales au centre de l'étude) et à une borne chronologique spécifique (années du déroulement des événements narrés).

A. Cadre spatial

Ce travail est centré sur la coopération bilatérale entre le Cameroun et la Suisse qui constituent les espaces géographiques de la présente étude.

En bref, la République du Cameroun est sur le plan géographique un pays d'une superficie de 475 650 km², situé en Afrique centrale, entre le Nigeria, le Tchad, la République centrafricaine, le Gabon, la Guinée équatoriale, la république du Congo et le golfe de Guinée.⁶ Le Cameroun est divisé en quatre grandes régions géographiques et est composé d'un relief contrasté avec des zones basses. Au Nord, on retrouve des plaines bordant le lac Tchad, le Logone et Chari, la partie méridionale quant à elle est constituée des plaines côtières et de hautes terres. Les monts Mandara, le plateau de l'Adamaoua (1100m), plateau sud camerounais (650-900m).⁷ Bordé par l'océan atlantique, le pays est dominé par l'un des massifs montagneux les plus hauts d'Afrique. L'ensemble constitue une très grande variété de domaines biogéographiques d'où l'appellation "Afrique en miniature."⁸ Avec une population estimée à 23 millions d'habitants environ, répartie entre plus de 200 ethnies, le Cameroun compte aujourd'hui dix régions elles même divisées en 58 départements.

Pour ce qui est de son histoire, le Cameroun, ancien protectorat allemand (1884-1916), fut placé sous le mandat de la Société des Nations (SDN) à la fin de la première guerre mondiale

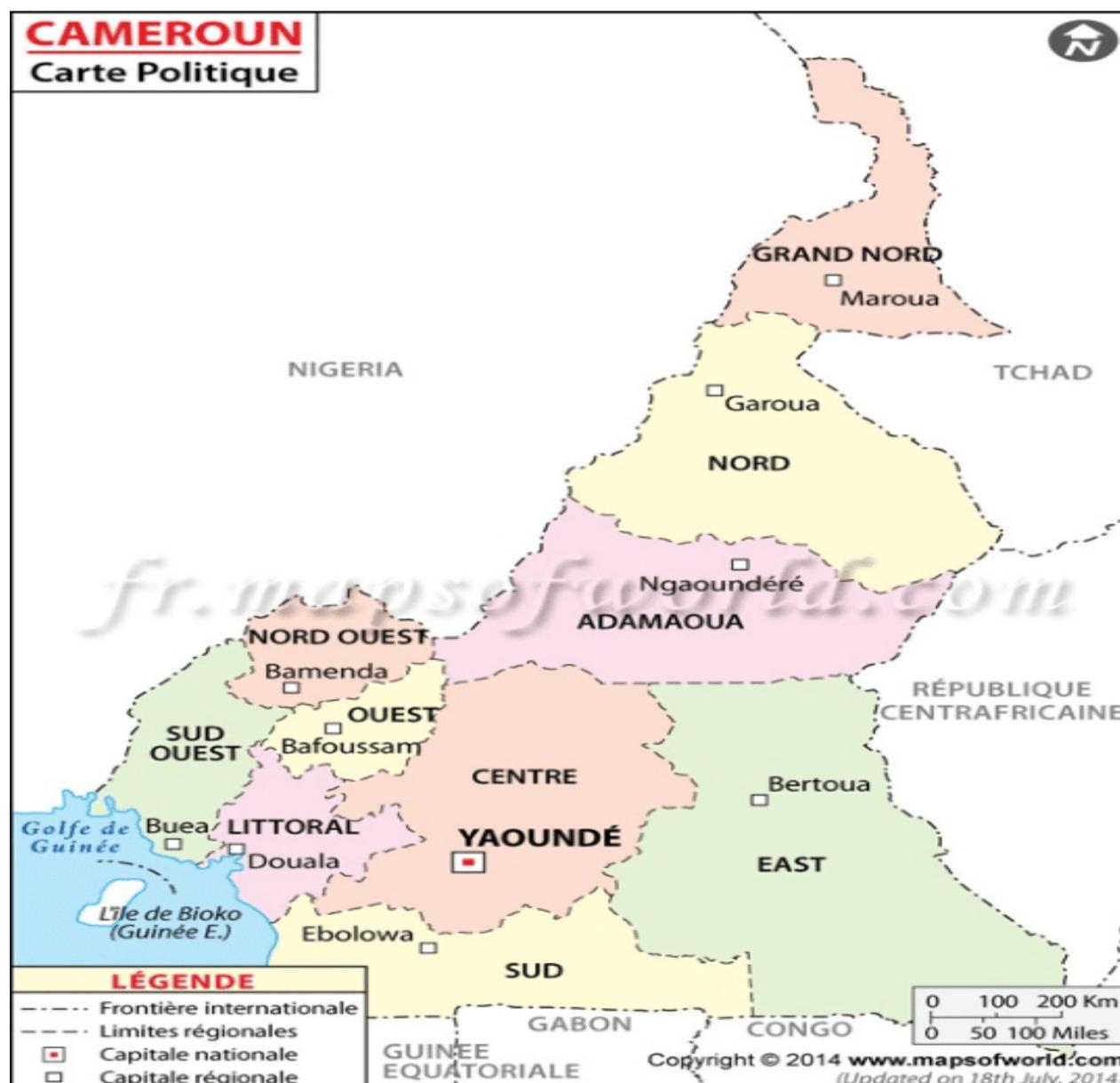
⁶ V. Feussi, "Une construction du français à Douala-Cameroun", Thèse de doctorat en linguistique, Université François Rabelais-Tour, 2006, p. 32.

⁷ <http://fr.m.m.wikipedia.org/wiki/Cameroun>, consulté le 04 février 2021.

⁸ Y.A. Chouala, *La politique extérieur du Cameroun : Doctrine, acteurs, processus et dynamiques régionales*, Paris, Karthala, 2014, p. 26.

et confié à l'administration de la France et de l'Angleterre. Il fut tour à tour la République fédérale du Cameroun (1^{er} Octobre 1961)⁹, la République Unie du Cameroun (20 mai 1972), et la République du Cameroun depuis 1984.

Carte 1: Carte politique du Cameroun



Source : <https://images.app.goo.gl/demwSCJJEkUfQXrb9>, consulté le 23 mai 2022.

La cartographie ci-dessus donne un aperçu de la sphère géographique de la République du Cameroun. Elle laisse entrevoir entre autres, les différents pays limitrophes au Cameroun,

⁹ D. Abwa, *Cameroun : Histoire d'un nationalisme*, Yaoundé, Editions Clé, 2010, p.379.

les limites régionales et leur différent chef-lieu. Le cadre spatial camerounais étayé, il convient dès à présent de s'appesantir sur celui de la Suisse.

La Confédération suisse est quant à elle, un pays d'une superficie de 41 285 km² situé en Europe de l'ouest entre l'Allemagne, l'Autriche, le Liechtenstein, l'Italie et la France.¹⁰ La Suisse est entourée de montagnes (Alpes au sud et Jura au nord-ouest) entre lesquelles s'est formée une plaine, le plateau suisse ou moyen pays. Mis à part les plaines alluviales le pays est entouré de collines et de montagnes. Les Alpes constituent une région montagneuse (des sommets de près de 5 000 mètres en Suisse) très touristique.¹¹ De grands fleuves prennent source en Suisse : il s'agit du Rhin et du Rhône. Ainsi les eaux qui prennent source en Suisse peuvent se diriger vers la mer méditerranée, la mer du nord. Pour cette raison, la Suisse est surnommée "château d'eau d'Europe."¹²

Avec une population de 7 millions d'habitant environ¹³, la Suisse fédérale dont la capitale est Berne a quatre langues officielles : l'allemand, le français, l'italien et le romanche.¹⁴ Ce plurilinguisme représente une ressource utile pour la politique étrangère du pays.

Pour ce qui est de son histoire, la Suisse est indépendante depuis 1648, elle est un État fédéral depuis 1848, c'est-à-dire qu'elle partage ses pouvoirs avec ses 26 cantons¹⁵ eux même regroupant quelque 2 600 communes (villes et villages). Ses missions sont réparties sur trois niveaux : la Confédération, les Cantons et les Communes.¹⁶

¹⁰ M. Ardit, *Dictionnaire amoureux de la Suisse*, Paris, Plon, 2017, p.32.

¹¹ J. Kuntz, *L'histoire de la Suisse en un clin d'œil*, Genève, Edition Zoé, 2006, p.18.

¹² D. Auzias et J-P. Labourdette, *Suisse*, Paris, Le petit futé, 2019, p.7.

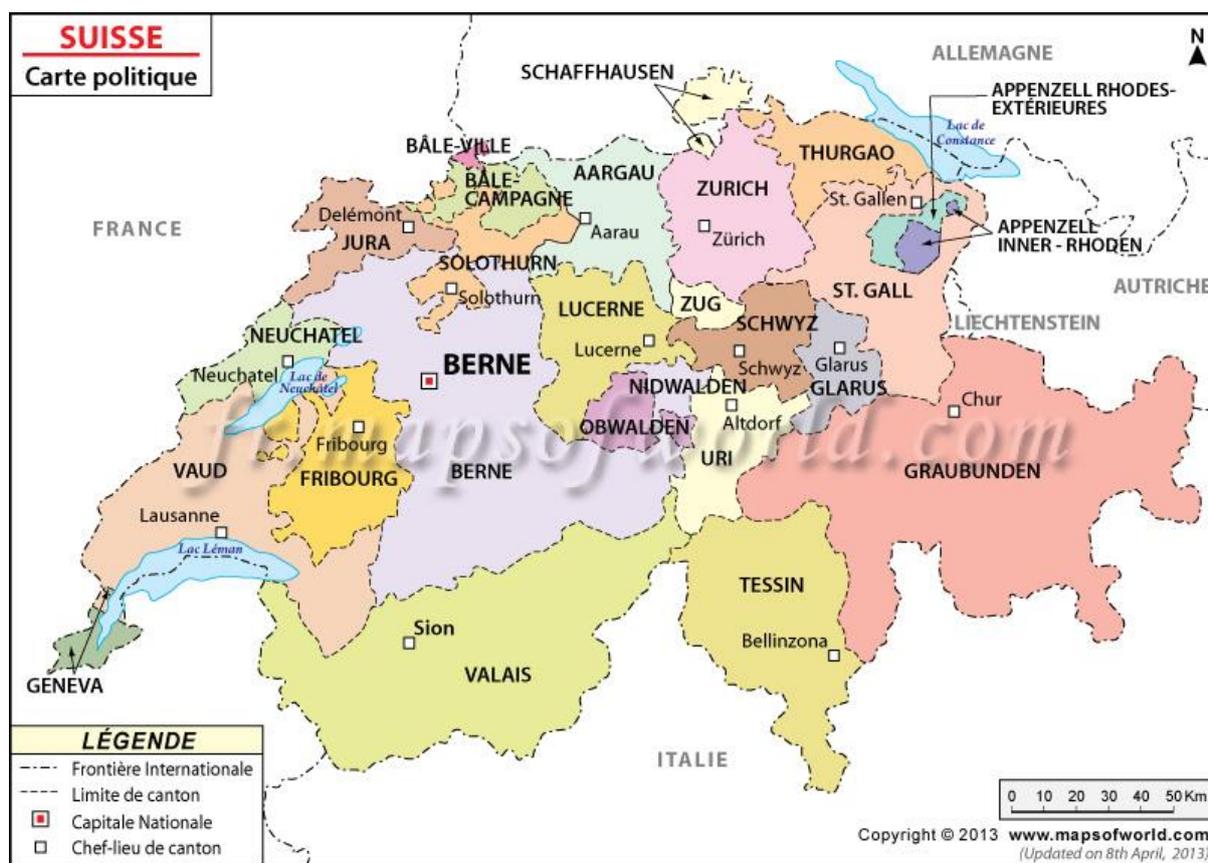
¹³ Y. Tissier, *Dictionnaire de l'Europe Etats d'hier à aujourd'hui de 1789 à nos jours*, 3^e édition, Paris, Librairie Vuibert, 2008, p. 506.

¹⁴ D. Elmiger et S. Forster, *la Suisse face à ses langues : histoire et politique du plurilinguisme, situation actuelle de l'enseignement des langues*, Neuchâtel, Irdp, 2005, p.15.

¹⁵ Ces 26 cantons sont : Argovie, Appenzell Rhodes-Intérieures, Appenzell Rhodes-Extérieures, Berne, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Genève, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Obwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Schwyz, Thurgovie, Tessin, Uri, Vaud, Valais, Zoug et Zurich.

¹⁶ J.F. Belleter, *Esquisses*, Paris, Edition Allia, 2016, p.104.

Carte 2: Carte politique de la Suisse



Source : <https://image.app.goo.gl/TLLirodt7aL8p41K7>, consulté le 23 mai 2022.

La carte ci-dessus est une représentation géographique de la Suisse. Elle laisse entrevoir entre autres, les pays limitrophes à la Suisse, les limites de Canton et leur différent chef-lieu. Cette recherche se fonde également sur un cadre temporel.

B. Cadre temporel

Une réelle étude historique ne se définit pas sans repère chronologique. Deux bornes ont été retenues dans le cadre de cette étude : 1963 et 2017.

L'année 1963 correspond à l'année de la signature de l'accord de commerce de protection des investissements et de coopération technique entre le Cameroun et la Suisse le 28 janvier 1963, qui représente la toute première base légale des relations Cameroun-Suisse. Les deux gouvernements s'engagent à l'article premier de l'accord à coopérer et à s'apporter, conformément à leur législation et dans la mesure de leurs possibilités, une aide réciproque en vue du développement de leur pays. Cet accord va engendrer plusieurs projets de coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle.

Pour ce qui est de l'année 2017, elle se caractérise par l'année du passage en revue de la coopération bilatérale entre le Cameroun et la Suisse (05 juillet 2017), lors de l'audience d'adieu de l'Ambassadeur de Suisse au Cameroun Claude Altermatt reçu au Palais de l'Unité par le chef de l'État camerounais Paul Biya où il a été passé en revue l'évaluation du coopération "positive et dynamique"¹⁷ entre les deux pays portant notamment sur les échanges de divers ordres au rang desquels la formation professionnelle.¹⁸ Le cadre temporel délimité, il convient dès à présent d'interroger le cadre théorique de cette étude.

VI. REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE

La revue critique de la littérature "consiste à faire le point des connaissances sur le sujet choisi ou le domaine concerné."¹⁹ Cela dit, pour mieux comprendre le sujet, un examen des travaux scientifiques (ouvrages, mémoires, thèses et articles) que nous avons classé d'une manière thématique et chronologique a été fait. Nous avons donc recensé trois principaux types de documents qui nous ont renseignés d'une manière générale sur les rapports entre la Suisse et les États africains, les rapports entre le Cameroun et les pays d'Europe et d'une manière spécifique sur l'état des relations entre le Cameroun et la Suisse.

En ce qui concerne les relations Suisse-Afrique d'une manière générale, Francine Hubert-de Perrot²⁰, dresse un bilan des modalités de l'aide que la Suisse, à travers ses nombreuses organisations apporte aux pays en voie de développement. Elle identifie en effet trois types d'aides principales que la Confédération suisse apporte aux pays du tiers monde : économiques, financières et techniques. En terme politique d'aide au développement, l'auteure soutient que les efforts financiers de la Suisse sont très remarquables. Cependant les réalisations de cette dernière ne produisent pas les résultats escomptés. Elle propose par conséquent comme solution, une meilleure coordination des activités privées et un renforcement des mesures prises par la Confédération. Cet ouvrage a le mérite de nous renseigner sur la genèse de la coopération Suisse-Afrique d'une manière générale. Cependant l'auteure ne mentionne pas dans son analyse les relations Cameroun-Suisse.

¹⁷<https://www.prc.cm/fr/multimedia/vidéos/5629-les-adieux-de-s-e-Claude-Altermatt-ambassadeur-de-Suisse-au-Cameroun>, Consulté le 02 février 2021.

¹⁸ C'est dans une interview à lui adressé après sa sortie d'audience que l'ambassadeur sortant Suisse Claude Altermatt rend compte de ses échanges avec le président Camerounais. Ces échanges ont d'après lui portaient sur le bilan de ses quatre années à la tête de l'ambassade. Bilan au cours duquel a été mis en exergue les échanges suisse-camerounais en matière de formation professionnelle, que l'ambassadeur Suisse qualifie de "positive et dynamique". Cette interview peut-être suivi via le lien internet <https://youtu.be/S-OV2Px-TKo>.

¹⁹ P. N'da, *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines : Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*, Paris, L'Harmattan, 2015, p. 91.

²⁰ F.H. De Perrot, *La Suisse et la coopération avec les pays en voie de développement*, Genève, Librairie Droz, 1964.

Gilbert Rist²¹, fait un examen sur l'image et la conception que les organisations suisses pour le développement ont du tiers monde et de l'aide au développement qu'elles apportent aux pays du tiers monde. Il analyse les bases de la mission de "développeur " que s'est fixée la Confédération suisse à l'égard des pays du tiers monde. Pour l'auteur, la Suisse a une image assez erronée du tiers monde qu'elle conçoit comme étant principalement gangrené par des crises alimentaires, socio-économiques et un mal développement généralisé. Sur cette base la Suisse s'est donc attribuée pour mission, guidée par son "helvétocentrisme"²² la tâche de trouver des remèdes efficaces aux maux qui minent le tiers monde. Dans la pratique, la Suisse s'implique grandement dans le développement du tiers monde à travers des organisations suisses comme Helvetas, Swisscontact et Swissai. Selon l'auteur l'objectif de cette aide au développement est la recherche de la paix par le développement et la volonté de rayonnement suisse sur la scène internationale. Cette thèse nous renseigne à la fois sur l'image que la Suisse a du tiers monde et aussi sur les différents champs d'aides de la Suisse dans le tiers monde. Cependant l'auteur ne mentionne pas les relations entre le Cameroun et la Suisse.

Daniel Frei²³, analyse la place de la Suisse sur la scène internationale, il présente les trois déterminants principaux de la politique extérieure suisse (la politique de neutralité, la situation stratégique et la subordination de la politique extérieure à la politique intérieure). Dans l'économie mondiale, la Suisse adopte selon l'auteur, une politique "d'ouverture" basée sur l'amélioration constante du niveau de qualité des produits suisses et l'adaptation continue à la demande internationale. Pour ce qui est des relations entre la Suisse et les pays du tiers monde, la contribution de la Suisse dans la coopération bilatérale avec la plupart des pays sous-développés est selon l'auteur d'une importance capitale et touche ainsi divers domaines d'activités. Ce document nous renseigne sur les principes du déploiement de la Suisse sur la scène internationale. Cependant l'auteur n'évoque guère la coopération Cameroun-Suisse.

Catherine Schümperli²⁴, fait un aperçu général sur la politique de solidarité de la Suisse. Elle dresse l'historique de la présence de la Suisse en Afrique depuis le XIX^e siècle par le biais tout d'abord des missions évangéliques et du commerce puis actuellement par le biais de l'aide au développement instigué par Berne depuis le milieu du XX^e siècle. La neutralité et l'humanitaire sont d'après elle, les objectifs principaux de la politique extérieure suisse qui se

²¹ G. Rist, "Image du tiers monde et conception du développement : une étude des documents des organisations suisses de coopération au développement", Thèse de doctorat en sciences politiques, Université de Genève, 1978.

²² Concept qui signifie selon l'auteur que la Suisse se surestime, p.116.

²³ D. Frei, *La politique étrangère de la Suisse*, Zurich, Presse Zurich, 1983.

²⁴ C. Schümperli, *La politique suisse de solidarité internationale : De la coopération au développement global*, Lausanne, Presses polytechnique et université romandes, 2007.

démarque principalement par son élan de solidarité à l'endroit des pays du tiers monde. Pour finir l'auteure fait un bilan positif de la présence suisse au tiers monde. Cet ouvrage intéressant nous renseigne sur le cadre des relations Suisses-tiers monde d'une manière générale, mais n'évoque pas les rapports bilatéraux entre le Cameroun et la Suisse.

Marc Perrenoud²⁵, analyse les relations entre la Suisse et les pays africains, il identifie le XVII^e siècle comme étant le siècle de la découverte de l'Afrique par la Suisse. Depuis lors, la Suisse a établi selon l'auteur des relations à caractère "helvétocentrique" avec l'Afrique car elle se présente comme un modèle pour les Africains et même pour les Européens. Au XIX^e siècle, alors que la plupart des pays d'Europe colonisent l'Afrique, la Suisse, elle au nom de sa politique de neutralité refuse de le faire, à la place, elle s'y installe pour œuvrer dans l'humanitaire. La Suisse éprouve pour l'auteur, un véritable amour pour l'Afrique ce qui justifie sa forte présence en Afrique. Des pays comme l'Algérie et l'Afrique du Sud accueillent un nombre de plus en plus croissant de migrants Suisses. L'auteur mentionne certains pays à l'instar de l'Algérie, du Sénégal, du Nigeria et du Cameroun comme étant les pays avec lesquels la Suisse entretient le plus grand nombre d'échanges bilatéraux, cependant le pourcentage de l'aide publique suisse à l'Afrique est inférieur par rapport aux autres pays d'Europe. Cet article nous renseigne sur la politique africaine de la Suisse, cependant l'auteur ne mentionne pas les termes de la coopération Cameroun-Suisse.

Moandjol Mbida²⁶, quant à lui, interroge dans son étude la pertinence de cinquante années de coopération suisse au développement en Afrique (1960-2010). Il questionne l'efficacité réelle de la coopération économique et financière suisse sur les pays africains bénéficiaires. À cet effet, il énumère tour à tour, les fondements, la nature, le décret d'efficacité, les mécanismes et les différentes insuffisances de la politique helvétique de coopération économique et financière en Afrique. Analyse faite, l'auteur arrive à la conclusion que les efforts économiques et financiers de la Suisse à l'égard de l'Afrique, bien qu'étant louable, souffrent cependant d'un manque d'actualisation car ces derniers auraient besoin d'une orientation plus politique aux programmes de développement africain, ainsi qu'aux États bénéficiaires de l'aide. La solution serait donc selon Moandjol Mbida de procéder à une fructification des ressources propres pour garantir un développement stable et durable. Cette étude nous renseigne sur les modalités d'aide

²⁵ M. Perrenoud, "Les relations de la Suisse avec l'Afrique lors de la décolonisation et des débuts de la coopération au développement", *Revue internationale de politique et de développement*, N°1, 2010.

²⁶ Moandjol Mbida, "La politique helvétique de coopération économique et financière avec les États africains (1960-2010)", Mémoire de master en Relations Internationales, filière Diplomatie, option Banque, Monnaie et Finance Internationale (BMFI), IRIC, 2011.

de la Suisse à l'Afrique, néanmoins l'auteur n'analyse aucun projet de coopération Cameroun-Suisse dans le domaine de l'éducation et la formation professionnelle.

Nous avons aussi recensé des documents qui nous ont renseignés sur les rapports Cameroun-Europe d'une manière générale. Adamou Ndam Njoya²⁷, analyse la place du Cameroun dans le droit internationale, des premiers contacts avec l'extérieur jusqu'à ses premiers pas en tant qu'unité autonome. Il brosse tout d'abord un aperçu sur les relations entre le Cameroun et l'Europe avant son accession à l'indépendance (époque pendant laquelle le Cameroun était sujet du droit internationale), puis il analyse l'implication du Cameroun depuis 1960 en tant qu'acteur autonome sur la vie internationale, enfin il présente les premiers pas du jeune État camerounais sur la scène internationale comme étant très louables, les principes de la politique étrangère du Cameroun à l'instar de la diversification de partenaires africains et non africains constituent un objet d'affirmation et de rayonnement du Cameroun sur la scène internationale. Bien que donnant des informations claires sur les tous premiers pas du Cameroun sur la scène internationale, l'auteur ne mentionne pas la coopération du Cameroun avec des pays tel que la Suisse.

Narcisse Mouelle Kombi²⁸, fait une analyse globale des stratégies de rayonnement du Cameroun sur la scène internationale. Il présente tour à tour, les fondements de l'action internationale camerounaise, la nature des relations entre le Cameroun et les autres États et la place du Cameroun dans les organisations internationales. Pour ce qui des relations entre le Cameroun et les autres pays, l'auteur présente tout d'abord les relations dans la sphère africaine, ensuite les relations dans la sphère extra-africaine, pour ce qui est des relations entre le Cameroun et les pays extra-africains l'auteur analyse les relations fructueuses que l'État camerounais entretient avec des pays comme la France, l'Allemagne, la Belgique.... Cet ouvrage permet d'avoir une meilleure compréhension sur les différents principes de coopération du Cameroun avec l'extérieur. Cependant, bien que situant l'année de l'établissement des relations diplomatiques entre les deux États à savoir 1961, l'auteur ne fait pas d'étude de cas spécifique sur les relations Cameroun-Suisse.

Yves Alexandre Chouala²⁹, présente l'activisme du Cameroun sur la scène internationale, il jette un éclairage sur les doctrines, les acteurs et le processus de la politique extérieure du Cameroun. Il fait une présentation sommaire des différents partenaires internationaux du

²⁷ A. Ndam Njoya, *Le Cameroun dans les relations internationales*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1976.

²⁸ N. Mouelle Kombi, *La politique étrangère du*

²⁹ Y. A. Chouala, *La politique extérieure du*

Cameroun. Il analyse aussi, les enjeux des échanges entre le Cameroun et les pays du monde notamment ceux d'Europe, qu'il présente comme étant les principaux partenaires du gouvernement camerounais. L'auteur étudie d'une manière générale les relations du Cameroun avec des pays tels que la France, les Pays Bas, l'Allemagne et la Suisse. Très intéressant, ce livre nous renseigne sur les différents éléments de la politique extérieure du Cameroun, malheureusement pas assez sur la coopération Cameroun-Suisse notamment dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle.

Pour ce qui est des relations entre le Cameroun et la Suisse d'une manière plus spécifique, nous avons identifié plusieurs documents. Ainsi, dans son mémoire de 3^{ème} cycle, Lady Bawa³⁰, donne un aperçu général des projets suisses de coopération technique au Cameroun de 1961 à 1983. Elle présente tour à tour les grands principes de la politique extérieure du Cameroun, les principes guidant la coopération suisse au développement et les organes chargés de la mise en œuvre de la coopération entre les deux pays. Elle fait une analyse approfondie de deux projets suisses de développement à savoir, la Mission de Développement d'Ombessa (MIDO) et l'Association Suisse d'Assistance Technique (SATA). Ce mémoire éclaire sur les bases de la coopération bilatérale entre le Cameroun et la Suisse notamment sur le plan technique. Cependant, il ne nous renseigne pas assez sur la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle car évoquant très brièvement quelques projets réalisés dans le domaine.

Mougnol à Moungam³¹, fait quant à lui une analyse comparative entre la forme publique à travers la MIDO et privée à travers l'Association pour la Promotion des Initiatives Communautaires Africaines (APICA) de l'aide au développement suisse au Cameroun. Dans cette thèse, l'auteur présente, tout d'abord le rôle de l'aide extérieure en générale dans le développement du Cameroun, ensuite, les principes, les objectifs, les formes et les modalités de la coopération suisse au développement, pour conclure, l'auteur présente l'aide privée au développement suisse comme étant beaucoup plus consistante que l'aide publique suisse au développement du fait de sa pluralité et de sa diversité. Cette thèse permet de comprendre les enjeux de la politique d'aide privée et publique de la Suisse au Cameroun, cependant, l'auteur ne mentionne pas la coopération Cameroun-Suisse à proprement parlé dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle.

³⁰ L. Bawa, "les relations Cameroun-Suisse : La coopération technique (1961-1981) ", Mémoire de 3^{ème} cycle, IRIC, 1983.

³¹ Mougnol à Moungam, "Aide et développement : Etude comparée de l'aide publique et privée, le cas de l'aide suisse au Cameroun", Thèse de doctorat 3^{ème} cycle en relations internationales, IRIC, 1989.

Désiré Machia A Rim³², dresse un bilan critique de cinquante-deux années de coopération bilatérale entre le Cameroun et la Suisse (1961-2013). Il analyse les enjeux et les grandes dimensions du partenariat suisse-camerounais à savoir : la dimension diplomatique, la dimension économique et la dimension technique. Sur le plan diplomatique, l'auteur soutient que l'accès à la souveraineté du Cameroun oriental a fait gagner à la Suisse un partenaire bilatéral d'une importance stratégique pour la pénétration dans la sous-région d'Afrique centrale, et a permis au Cameroun d'étoffer son réseau de partenaires bilatéraux occidentaux susceptibles d'appuyer ses efforts de développement. La dimension économique des échanges entre les deux pays bien que peu intense a permis tant à la Suisse qu'au Cameroun de tirer largement profit. Sur le plan technique l'auteur procède à une brève analyse de la majorité des projets dans le domaine technique à savoir la construction des points d'eau, des écoles, des routes et des institutions de formation professionnelle. Pour conclure, l'auteur affirme que bien que faisant face à quelques difficultés d'ordre politique la collaboration Cameroun-Suisse s'inscrit dans le cadre d'un partenariat "gagnant-gagnant". Cette thèse nous renseigne sur les généralités des échanges suisse-camerounais dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, cependant, l'auteur n'analyse pas de projets spécifiques dans le domaine de la formation continue. La revue de la littérature ci-dessus permet de concevoir la problématique objet des prochaines lignes.

VII. CLARIFICATION CONCEPTUELLE

Afin de mieux appréhender cette étude la clarification des concepts qui en font l'essence est primordial.

A- Coopération bilatérale

La coopération bilatérale est un type de relation entre deux sujets du droit international.³³ Pour Charles Debbasch, elle est une politique "d'entente, d'échange et de mise en commun des activités culturelles, économiques, politiques ou scientifiques entre États de niveau de développement inégaux."³⁴ Elle est selon lui une assistance qu'un pays développé apporte à un pays sous développé dans un domaine précis. Selon Jean-Jacques Gabas, le concept de coopération bilatérale renvoi dans son sens premier à un échange entre deux acteurs qui "se

³² I. D. Machia A Rim, "La coopération bilatérale Cameroun-Suisse", Thèse de doctorat en Histoire des Relations Internationales, Université de Yaoundé I, 2021.

³³ E. Tourme-Jouannet, *Le droit international*, Paris, PUF, 2014, p.5.

³⁴ C. Debbasch, *Lexique de politique*, Paris, Dalloz, 2001, p.37.

fixent ensemble un même objectif qu'ils envisagent d'atteindre en combinant leurs ressources selon certaines règles."³⁵ Dans le cadre des rapports de collaboration Nord-Sud, cette conception de la coopération a subie en son sens un "glissement", créant ainsi une confusion entre la notion d'aide et de coopération. L'auteur définit ainsi la coopération bilatérale entre un pays du Nord et un pays du Sud comme étant "une relation asymétrique maquillé en faire ensemble."³⁶ Cette relation est guidé selon lui par un principe du "on ne construit pas ensemble (...), on fait à la place de, on fait pour maintenir l'Autre dans une position de demandeur sans lui donner le choix de recevoir ou non, ni de rendre."³⁷ Henry Kissinger, quant à lui, présente la coopération bilatérale comme étant une réelle politique d'échange entre des États et non pas comme une faveur qu'un État concède à l'autre, cette coopération a pour base la mise en commun des ressources afin de développer une relation de partenariat.³⁸ Dans le même sens Pierre François Gonidec, présente la coopération bilatérale comme étant un mode de relations internationales qui implique la mise en œuvre d'une stratégie d'interaction grâce à des mécanismes permanent des relations internationales dans un ou plusieurs domaines déterminés sans mettre en cause l'indépendance des unités concernées.³⁹ Ainsi, nous pouvons définir la coopération bilatérale comme étant une assistance entre deux États souverains pour une amélioration de leur environnement respectif. Qu'en est-il donc du concept de relations internationales ?

B- Relations internationales

Le concept de relations internationales est relatif et casuel, sa définition varie selon les auteurs. Pierre Renouvin et Jean Baptiste Duroselle, présentent les relations internationales comme étant une politique organisée dans le cadre d'un territoire, c'est -à- dire entre les États.⁴⁰ Dans le même sens Jean Charpentier définit les relations internationales comme étant "les relations par lesquelles les États s'efforcent d'ajuster leurs intérêts."⁴¹ Diane Ethier quant à elle, soutient que l'expression relations internationales qui signifie au sens littéral du terme rapports entre nations, n'est plus tout à fait appropriée pour qualifier les relations internationales d'aujourd'hui qui sont plutôt des "rapports de toute nature que les organismes publics et privés,

³⁵ J. J. Gabas, *Nord-Sud : l'impossible coopération ?*, Paris, Presses des Sciences Po, 2002, p.11.

³⁶ *Ibid*, p. 17.

³⁷ *Ibid*, p. 17.

³⁸ H. Kissinger, *La nouvelle puissance américaine*, Paris, Fayard, 2001, p. 387.

³⁹ P. F. Gonidec, *Relations internationales africaines*, Paris, Montchrestien, 1979, p. 39.

⁴⁰ P. Renouvin et J. B. Duroselle, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Armand colin, 1991, p. 1.

⁴¹ J. Charpentier, *Institutions internationales*, 15^e édition, Paris, Dalloz, 2002, p. 1.

les groupements de personnes et individus de divers États ont noués entre eux dans le passé, entretiennent dans le présent et prévoit de développer dans le futur."⁴² Pour Antoine Gazano, les relations internationales ne saurait se limiter aux États seul comme acteurs de la scène internationale, à cet effet, il les définit comme "tous les rapports et flux transfrontaliers, matériels ou immatériels qui peuvent s'établir entre deux ou plusieurs individus, groupes ou collectivités."⁴³ Philippe Braillard et Mohammad-Reza Djalili, pensent que les relations internationales impliquent de plus en plus les groupes sociaux, ils les présentent donc comme étant "l'ensemble des relations et communications susceptibles d'avoir une dimension politique et s'établissant entre des groupes sociaux en traversant les frontières."⁴⁴ Pour Eric Weil, les relations internationales peuvent être considérées comme "un jeu extrêmement mouvementé des passions, des intérêts, des buts, des dons naturels et des vertus, de la violence, du tort et des vices où l'indépendance des États est exposée au hasard."⁴⁵ En bref, les relations internationales peuvent être interprétées comme étant des relations qu'entretiennent entre elles des entités diverses sur la scène internationale. Qu'en est-il de la diplomatie ?

C- Diplomatie

Le terme diplomatie renvoi selon Gaëtan De Raxi De Flassan à "l'expression par laquelle on désigne depuis un certain nombre d'années la science des rapports extérieurs laquelle a pour base les diplômes ou actes écrits émanés des souverains."⁴⁶ La pratique de la diplomatie est ancienne, elle remonte à l'antiquité, mais le XVII^e et le XVIII^e représentent d'après Henry Kissinger les siècles de son implosion avec l'émergence des concepts tels que "la recherche de l'intérêt national comme but ultime" et "l'équilibre des forces."⁴⁷ Jérôme Belinga la décrit comme étant "la science de l'art de représentation des États et des négociations."⁴⁸ Pour Thierry Balzacq, Frédéric Charillon et Frédéric Ramel, le concept de diplomatie renvoi à trois réalités distinctes : un secteur d'intervention de l'État, une sous spécialité de la science politique ou encore la carrière consacrée à représenter un pays ou l'ensemble des personnes qui relèvent de cette fonction.⁴⁹ Marie-Claude Smouts, Dario Battistella et Pascal Venesson, définissent quant

⁴² D. Ethier, *Introduction aux relations internationales*, 5^e édition, Montréal, Les presses de l'université de Montréal, 2003, p. 1.

⁴³ A. Gazano, *L'essentiel des relations internationales*, Paris, Lextenso éditions, 2011, p. 15.

⁴⁴ P. Braillard et M. R. Djalili, *Les relations internationales*, Paris, PUF, 2016, p. 1.

⁴⁵ E. Weil, *Hegel et l'Etat : cinq conférences*, Troisième édition, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1970, p. 76.

⁴⁶ G. de Raxi de Flassan, *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française*, Tome 1, Paris, Elibron Classics, 1811, p.5.

⁴⁷ H. Kissinger, *Diplomatie*, New York, Fayard, 1996, p. 9.

⁴⁸ J. Belinga, *Glossaire raisonné anglais-français du jargon diplomatique*, Paris, l'Harmattan, 2012, p.50.

⁴⁹ T. Balzacq, F. Charillon et F. Ramel, *Manuel de diplomatie*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2018, p. 12.

à eux la diplomatie comme étant "l'art de faire avancer les intérêts nationaux par l'échange continu d'information entre les peuples et les nations."⁵⁰ Selon Frédéric Encel, la diplomatie peut simplement être acceptée comme l'ensemble de stratégies mis en œuvre par un État pour éviter la guerre.⁵¹ Randolph Bourne propose une définition plus large de la diplomatie, en effet, elle est selon lui "une guerre déguisée dans laquelle les États cherchent à atteindre par le troc et l'intrigue, par la ruse de l'esprit, les objectifs qu'ils atteindraient plus maladroitement par le moyen de la guerre."⁵² La diplomatie peut donc être entendue comme étant l'art d'entretenir des relations pacifiques en vue de maximiser les intérêts d'un État. Dès lors, à quoi renvoi le concept d'éducation ?

D- Éducation

L'éducation est une notion complexe et polysémique, depuis les origines de l'humanité, l'éducation est liée en quelque sorte à sa valeur d'usage. Selon le *Larousse Dictionnaire de français compact*, l'éducation est l'action de former, d'instruire quelqu'un, une manière de dispenser, de mettre en œuvre cette formation.⁵³ Jean Philippe Cavaillé, définit l'éducation comme "l'ensemble des moyens d'apprentissage permettant le développement des facultés personnelles, physiques, morales et d'un être humain."⁵⁴ C'est le moyen de transmission d'une génération à l'autre la culture nécessaire au développement de la personnalité et à l'intégration sociale de l'individu.⁵⁵ Pour le psychologue Gustave Lebon l'éducation est le seul moyen d'agir sur l'âme d'un peuple.⁵⁶ Elle est pour André Botin, un investissement à long terme qui enseigne l'apport critique de soi et du monde.⁵⁷ Normand Baillard considère quant à lui l'éducation comme étant la clé essentielle de la rénovation sociale, l'éducation est donc en ce sens l'ordre de l'action et la pédagogie de celui de la réflexion. Pour Clermont Gauthier et Maurice Tardif, elle permet l'épanouissement de la personnalité dans ses aspects "intellectuel, affectif, social et moral, en amenant l'individu à abandonner ses attitudes subjectives ou égocentriques

⁵⁰ M. C. Smouts, D. Battistella et P. Vennesson, *Dictionnaire des relations internationales*, 2^e édition, Paris, Dalloz, 2006, p.138.

⁵¹ F. Encel, *Petites leçons de diplomatie : ruses et stratagèmes des grands de ce monde à l'usage de tous*, Paris, Edition Autrement, 2015, p. 10.

⁵² R. Bourne, *La santé de l'Etat c'est la guerre*, Paris, Editions le passager clandestin, 2012, p. 74.

⁵³ *Larousse, Dictionnaire de français compact*, p.457.

⁵⁴ J. P. Cavaillé, *L'essentiel de la culture générale : les 20 thèmes incontournables des épreuves de culture générale*, Paris, Lextenso édition, 2014, p. 73.

⁵⁵ J. P. Cavaillé, *L'essentiel de la culture générale : les 20 thèmes incontournables des épreuves de culture générale*, Paris, Lextenso édition, 2014, p. 73.

⁵⁶ G. Lebon, *Psychologie des foules*, Paris, PUF, 1963, p. 54.

⁵⁷ A. Boutin, *L'Education malade de la Formation professionnelle*, Paris, Editions Le Manuscrit, 2004, p. 11.

spontanées au profit de la réciprocité et de l'objectivité."⁵⁸ Elle est un investissement dont l'État à la charge.⁵⁹ En bref, l'éducation peut être considérée comme l'art de former une personne, de développer un ensemble de connaissances et de valeurs morales, physiques, intellectuelles, scientifiques ..., de façon à lui permettre d'affronter sa vie personnelle et social et d'atteindre le niveau de culture souhaitée. À quoi renvoi le concept de Formation professionnelle ?

E- Formation Professionnelle

La formation professionnelle est un outil majeur à la disposition de tous les actifs : salariés, indépendants, chefs d'entreprise ou demandeurs d'emploi. Elle est selon Marc Dennery "un moyen de développer les compétences au service de l'emploi."⁶⁰ Maryvette Balcou-Debusche quant à elle la présente comme étant l'interface entre le monde scolaire et celui du travail, elle a pour but de préparer à l'exercice de diverses fonctions.⁶¹ Pour Thierry Ardouin, la formation professionnelle est la recherche du développement de l'individu dans toutes ses dimensions en adéquation avec son contexte et son environnement, elle est une transformation qui est une combinaison de quatre différentes logiques à savoir : l'individu, l'organisation, l'apprentissage et le travail.⁶² Elle vise d'après Pierre Giscard une transformation de l'individu, déterminée par la transformation de nouveaux contenus de pensée et de nouveaux principes de jugement ou de nouveau mode d'action. Pierre Besnard, définit la formation professionnelle comme étant la formation entreprise par un adulte à l'aide d'une institution choisie par lui et dans tous les domaines.⁶³ Pour Chloé Guillot-Soulez la formation professionnelle est une activité qui vise à former de manière à développer des compétences et de définir un projet personnel et professionnel.⁶⁴ Il existe deux types de formations professionnelles à savoir : la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle continue. La Formation professionnelle initiale est la formation qui prépare les individus à leur première insertion professionnelle, "elle correspond le plus souvent à une progression continue, selon un ou

⁵⁸ C. Gauthier et M. Tardif, *La pédagogie : Théories et pratiques de l'Antiquité à nos jours*, Montréal, Gaëtan morin éditeur, 1996, p. 343.

⁵⁹ N. Baillargeon, *L'ordre moins le pouvoir : Histoire et actualité de l'anarchisme*, Troisième édition, Paris, Agone, 1999, p. 107.

⁶⁰ M. Dennery, *Réforme de la formation professionnelle : les clés pour réussir sa mise en œuvre*, Paris, Esf Edition, 2004, p.52.

⁶¹ M. Balcou-Debusche, *Ecriture et formation professionnelle : l'exemple des professions de la santé*, Paris, Presses universitaires du septentrion, 2004, p. 7.

⁶² T. Ardouin, *Ingénierie de formation : intégrer les nouveaux modes de formation dans votre pédagogie*, 5^e édition, Paris, Dunod, 2017, p.2.

⁶³ P. Besnard, *Socio-pédagogie de la formation des adultes*, Paris, Esf, 1974, p.92.

⁶⁴ C. Guillot-Soulez, *La gestion des ressources humaines*, Paris, Gualino, 2008, p.67.

plusieurs itinéraires, vers une première insertion dans un emploi à temps plein."⁶⁵ La formation professionnelle continue encore appelée formation tout au long de la vie, est une action qui consiste à améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences professionnelles d'un individu.⁶⁶ En somme, la formation professionnelle peut donc être définie comme un ensemble de dispositifs pédagogiques capables de mettre des individus et des groupes en état d'assurer avec compétence leurs fonctions spécifiques. Les concepts de cette étude clarifiés, il est dès lors question de présenter son champ méthodologique.

VIII. PROBLÉMATIQUE

L'éducation et la formation professionnelle sont des composantes interconnectées et complémentaires. Leur enjeu est tel qu'elles ne peuvent rester cloîtrées au niveau national seul.⁶⁷ L'impulsion de la globalisation a montré la nécessité d'une collaboration interétatique dans tous les domaines qui touchent de près ou de loin le bien être de la société. Tenant compte de tous ces principes, les gouvernements camerounais et suisse ont vite fait de mettre en œuvre une coopération dans laquelle l'éducation et la formation professionnelle occupent une place importante. Dès lors, il se pose la question principale de savoir pour quel motif le Cameroun et la Suisse conduisent leurs échanges dans ce domaine ? Autrement dit, quelle est la portée ou le bien-fondé réel d'une collaboration en matière d'éducation et de formation professionnelle pour les deux États ? Comme questionnement secondaire, quelles sont les fondements de ce partenariat ? Et comment se manifeste-t-il dans la réalité ? La problématique ainsi posée, les paragraphes suivants se proposent de clarifier des concepts clés de l'étude.

IX. CADRE THÉORIQUE

Les théories des relations internationales visent à construire un ensemble de savoirs organisés des règles qui permettent de comprendre les phénomènes qui caractérisent les relations internationales. Le sujet sur la coopération Cameroun-Suisse dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle peut être mieux appréhendé en s'appuyant principalement sur une approche positiviste⁶⁸ des relations internationales à travers la théorie fonctionnaliste, et la théorie de l'interdépendance complexe.

⁶⁵ OCDE, *Guide OCDE pour l'établissement de statistiques internationalement comparables dans le domaine de l'éducation*, Paris, OCDE, 2007, p. 31.

⁶⁶ A. Cambier, *Questions contemporaines de culture générale*, Paris, Ellipses Edition Marketing S.A., 2016, p. 201.

⁶⁷ P. Zgaga, "Éducation : Du cosmopolitisme au globalisme", *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, N° 52, 2009, p. 4.

⁶⁸ Approche qui fixe le sens des dynamiques internationales.

La théorie fonctionnaliste est une théorie développée par David Mitrany dans son ouvrage *A Working Peace System. An Argument for the functional Development of International Organization*, publié en 1943. Elle étudie le processus d'intégration de l'espace politique. Selon cette théorie, les États coopèrent d'abord pour le bien-être de la société civile, elle consiste en une approche sectorielle des rapports internationaux, basée sur la coopération, sans tenir compte de la politique. Cette théorie met l'accent sur :

Le bien-être économique et la coopération technique, sur la primauté des facteurs utilitaristes sur les facteurs symboliques dans la construction de la communauté, sur la mise en place d'une société libérale et pluraliste comme condition préalable aux échanges entre États et sur le rôle primordial des techniciens et des spécialistes face aux autorités politiques.⁶⁹

Ainsi, selon cette théorie, les États s'allient dans l'optique de privilégier le bonheur de leur population respective. Du fait des mutations de l'environnement international, les relations internationales ne tiennent plus exclusivement compte du pouvoir de l'État. Les relations entre Nations ne se résument plus simplement aux relations diplomatico-stratégiques, mais elles tiennent de plus en plus en compte la mise en contact permanente des sociétés. Le but principal des relations internationales est d'après cette théorie, la recherche du bien-être de la société, un bien être axé sur les variables État et société civile. Il faudrait donc tenir compte des acteurs sociaux pour un meilleur résultat. La coopération entre le Cameroun et la Suisse dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle obéit dans une certaine mesure à ce cadre théorique car les deux États placent au centre de leurs relations le bien être de la société civile.

La théorie de l'interdépendance complexe est quant à elle une théorie qui naît en 1972, sous l'initiative de Robert Keohane et Joseph Nye. Développée dans les ouvrages *Transnational Relations and World Politics* (publié en 1972) et *Power and Interdependence* (publié en 1977), c'est dans un contexte d'après guerres, marqué par la globalisation des mondes que cette théorie se déploie. Ses précurseurs conçoivent la scène internationale comme un champ jalonné par des interactions entre entités diamétralement opposées, qui entretiennent entre elles des rapports "d'interdépendance asymétrique". Keohane et Nye qualifient cette interdépendance "d'asymétrique" à cause de "l'érosion des cadres préétablis d'autorité et l'inégalité fondamentale entre les acteurs."⁷⁰ Ce phénomène est perceptible sous deux cas de figure, d'abord par les relations entre États à niveau de développement inégal à l'instar de ceux du Nord et ceux du Sud, ensuite par les partenariats entre acteurs non-étatiques et acteurs étatiques. Ainsi, le fait que ces composantes inégales mais dépendante l'une de l'autre sur différents

⁶⁹ C. Giton, *Le livre, instrument de paix et de démocratie mondiale ?*, Paris, l'Harmattan, 2019, p. 64.

⁷⁰ J. J. Roche, *Théorie des relations internationales*, 4^e édition, Paris, Montchrestien, 1994, p. 114.

points et à différents niveaux collaborent rend leur interdépendance "complexe". La coopération entre deux pays appartenant à des groupes géographiques différents comme le Cameroun et la Suisse rentre dans le premier cas de figure de cette collaboration entre entités inégales mais interdépendances. Aussi, l'implication des organisations privées dans la collaboration (notamment le partenariat Public-Privé développé par la Suisse dans le cadre de cette coopération), fait en sorte que cette dernière obéisse au deuxième cas de figure de la théorie de l'interdépendance complexe. La théorisation de l'étude achevée, penchons-nous dès à présent sur la revue critique de la littérature.

X. MÉTHODOLOGIE

La réalisation de ce travail a demandé la mise en place d'une démarche méthodique, clairement définie à savoir : la méthode de collecte des données et la méthode d'analyse des données.

Concernant la méthode de collecte des données dans le cadre de cette étude portant sur la coopération Cameroun-Suisse dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle. Quatre types de sources principales ont été exploités à savoir : les sources écrites, les sources orales, les sources iconographiques et les sources audiovisuelles. S'agissant des sources écrites, plusieurs documents ont été collectés dans différentes bibliothèques et structures administratives du Cameroun. Plusieurs centres de documentations ont ainsi été visités à savoir : la bibliothèque de la Faculté des Arts Lettres et Sciences Humaines (FALSH) de l'université de Yaoundé I, la bibliothèque de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), la bibliothèque de l'Institut Panafricain pour le Développement (IPD) de Douala, la fondation Paul Ango Ella, l'Institut Français du Cameroun(IFC). Des structures administratives tels que : le Ministère des Relations Extérieures du Cameroun(MINREX), le Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle(MINEFOP), le Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP), le Ministère de l'Économie du Plan et de l'Aménagement du Territoire MINEPAT), le Ministère de l'Agriculture (MINAGRI), le Ministère des Affaires Sociales (MINAS), le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) et de l'Assemblée Nationale du Cameroun (ANC).

Le recueil de témoignage oraux ont quant à eux était fait de deux principales manières à savoir : téléphonique et en présentiel. Plusieurs entretiens téléphoniques ont été effectués avec des informateurs résidant en Suisse ou indisponible pour un entretien physique. S'agissant des entretiens en présentiel proprement dit, leur réalisation a nécessité l'interview d'une vingtaine

d'informateurs acteurs, témoins ou bénéficiaires de la coopération dans différentes villes du Cameroun.

L'outil internet a également eu un apport non négligeable dans l'élaboration de ce travail, plus particulièrement, les archives suisses en lignes à l'instar de www.dodis.ch, www.letemps.ch et www.e-periodica.ch qui ont eu le mérite de nous fournir une panoplie d'informations. Sans compter de nombreuses autres sources internet qui nous ont servis de sources audiovisuelles et iconographiques d'une importance capitale.

La méthode d'analyse des données qui a été adoptée tout au long de cet essai est la méthode diachronique⁷¹, cette méthode a consisté à la mise en œuvre d'enquêtes empiriques qui ont eu pour objectif de nous permettre de faire une analyse descriptive de la coopération Cameroun-Suisse dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle. Ces méthodes ont permises de recueillir et d'analyser les différents éléments de cette recherche, qui a néanmoins rencontrée quelques difficultés.

XI. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Comme toute étude scientifique, la collecte des informations tant écrites qu'orales sur la thématique : "la coopération Cameroun-Suisse dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle (1963-2017) " n'a pas toujours été très évidente. Les difficultés ont émané de l'administration et des personnes ressources. Sur le plan de l'administration, les demandes adressées aux différentes structures plus spécifiquement aux différents ministères camerounais en charge de la gestion de coopération, en vue de l'obtention d'une autorisation de consultation ont mis dans certains des cas une longue période à aboutir ralentissant ainsi le cours de la recherche. Pour ce qui est des personnes ressources, les difficultés ont surtout été observées au niveau de la réserve émise par certains informateurs sollicités. Après avoir surmonté ces quelques difficultés, le plan d'étude présenté dans les prochaines lignes a été élaboré.

XII. PLAN

La compréhension plus aisée de la thématique qui fait l'objet de cette étude s'articule autour de quatre chapitres.

Le chapitre I intitulé : "**Cadre général de la coopération Cameroun-Suisse dans le domaine l'éducation et de la formation professionnelle**" se propose d'énumérer le cadre

⁷¹ P. N'da, *Recherche et méthodologie en science sociale et humaine...*, p.122.

juridique et institutionnelle qui borde les échanges Cameroun-Suisse en matière d'éducation et de formation professionnelle.

Au chapitre II intitulé : **"Éducation et formation professionnelle au centre des échanges Cameroun-Suisse : motivation et moyens"**, il est question de présenter, dans un premier temps, les motivations justifiant cette coopération puis, dans un deuxième temps, les différents moyens employés par la coopération.

Le Chapitre III intitulé : **"Réalizations de la coopération Cameroun-Suisse dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle"**, a quant à lui pour mission de recenser tous les projets mis sur pied dans le cadre de cette coopération.

Le Chapitre IV, dont le titre porte sur : **"Problèmes et perspectives de la coopération"**, présente les problèmes auxquels fait face la coopération et les voix de dynamisation de cette dernière.

CHAPITRE I : CADRE GÉNÉRAL DE LA COOPÉRATION CAMEROUN-SUISSE DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'éducation et formation professionnelle sont au centre des échanges entre le Cameroun et la Suisse depuis l'établissement des relations diplomatiques.¹ La mise sur pied d'une collaboration interétatique dans ce domaine répond à des bases politiques et institutionnelles qui constituent les fondements même de l'échange entre les deux pays. Effectuer une étude sur la coopération Cameroun-Suisse dans le domaine l'éducation et de la formation professionnelle, revient donc tout d'abord à procéder à l'analyse des éléments généraux. Le cadre politique vise à apporter un éclaircit sur les principes qui guident les échanges sur le plan de l'éducation et de la formation professionnelle entre les deux États, le cadre institutionnel a quant à lui pour rôle d' analyser d'abord l'ensemble des accords, des lois ou des conventions qui ont régis de 1963 à 2017, les interactions helvético-camerounaises dans le domaine l'éducation et de la formation professionnelle, ensuite les structures camerounaises et suisses en charges de la mise sur pied de la relation.

I. CADRE POLITIQUE DE LA COOPÉRATION CAMEROUN-SUISSE

La volonté des États camerounais et suisse de concrétiser leur collaboration dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle prend appuie sur une panoplie d'instruments politiques propres aux réalités internes de chaque État.² Le rapprochement entre Yaoundé et Berne s'est effectué sur le respect de principes conjointement établis de politique étrangère qui représente d'après Philippe Cahier, "les grandes lignes directrices qu'un État va suivre à l'égard d'un autre."³ Quels sont donc les grands principes guidant l'action extérieure du Cameroun et de la Suisse ?

¹ Les tous premiers projets de coopération entre les deux États concernaient la formation professionnelle.

² La politique extérieure étant étroitement à la politique intérieur, la seconde engendre la première.

³ P. Cahier, *Le droit diplomatique contemporain*, Genève, Droz, 1964, p. 4.

A- Grands principes guidant les échanges du Cameroun avec la Suisse

Devenu acteur légal des relations internationales en 1960, le Cameroun a axé son action internationale sur trois principes généraux à savoir : le respect de son indépendance et de sa souveraineté, le non-alignement et la non-ingérence et la coopération internationale.

1- La souveraineté et l'indépendance nationale

Après une longue période de colonisation, le Cameroun désormais maître de son destin va mettre sur pied une politique étrangère en adéquation avec des réalités qui lui sont propres.

Ainsi, dans ses rapports avec le monde extérieur d'une manière générale et avec Berne d'une manière spécifique, la souveraineté et l'indépendance nationale seront au centre des principes de coopération avec le "dehors."⁴

La raison de l'adoption d'une telle politique est d'après Narcisse Mouelle Kombi d'ordre historique, elle revêt un caractère symbolique et se justifie par le fait que :

D'une part, le Cameroun, tant pendant la période de la tutelle que pendant celle du mandat, a été, mieux que beaucoup de territoires coloniaux proches des voies et perspectives d'autodétermination ceci ne pouvait aller sans susciter, de la part de ses habitants, un sentiment de singularité. D'autre part, l'indépendance a dû être conquise de haute lutte. Fait exceptionnel en Afrique noire francophone, le combat pour la libération du pays a été, non seulement politique, mais aussi armé (...). Cela étant, on a souvent considéré, à tort ou à raison, qu'il y avait, chez les Camerounais, une véritable "mystique" de l'indépendance.⁵

C'est donc au prix d'une lutte acharnée que le Cameroun a pu conquérir son indépendance raison pour laquelle le respect de ce principe occupe une place centrale dans les rapports entre Yaoundé et les autres nations. L'importance de ce principe est telle que les présidents Camerounais Ahmadou Ahidjo et Paul Biya n'ont eu cesse de le proclamer. Ainsi dans l'ouvrage *Contribution à la construction nationale*, le président Ahidjo déclare à ce propos : "Précisons-le tout de suite : les nations du monde avec lesquelles nous souhaitons entrer en relation doivent nous considérer en partenaire égale et respecter notre souveraineté."⁶ Dans le même sens le président Paul Biya affirme dans son ouvrage *Pour le libéralisme communautaire* :

Jaloux de son indépendance et de sa souveraineté, le Cameroun ne pourra que renforcer l'indépendance nationale en exigeant, chaque fois que cela est nécessaire, le respect de sa souveraineté, dans le cadre global d'une politique de non-ingérence dans les affaires des autres États, et dans la coexistence pacifique.⁷

⁴ M. Merle, *La politique étrangère*, Paris, Economica, 1994, p. 7.

⁵ N. Mouelle Kombi, *La politique...*, p. 47.

⁶ A. Ahidjo, *Contribution à la construction Nationale*, Paris, Présence Africaine, 1964, p.38.

⁷ P. Biya, *Pour le libéralisme communautaire*, Lausanne, Pierre Marcel Favre/Abc, 1987, p. 147.

Dans la collaboration entre Yaoundé et Berne le principe de la souveraineté et de l'indépendance nationale matérialise la volonté du jeune État camerounais de rester maître de son destin et de son comportement sur la scène internationale. Le principe de l'indépendance nationale implique aussi le refus d'alignement et d'ingérence étrangère dans les affaires internes du Cameroun.

2- La non-ingérence et le non-alignement

La non-ingérence et le non-alignement constituent les seconds corollaires du principe de la souveraineté nationale. La non-ingérence signifie d'après Raymond Ranjeva et Charles Cadoux "le droit de chaque État souverain de jouir de l'exclusivité de sa compétence dans les domaines relevant de sa compétence nationale."⁸ Le Cameroun érige ce principe comme l'une des conditions capitales à respecter pour quiconque souhaiterait coopérer avec lui. Pour Narcisse Mouelle Kombi ce principe représente "un bouclier contre l'impérialisme et la diplomatie de la domination des grandes puissances"⁹, en d'autre terme ce principe se présente comme le pare-balle du Cameroun contre l'ingérence extérieure. Par cette politique, le Cameroun se veut seul souverain de ses actions, garantissant ainsi sa propre indépendance. Il réfute toute interférence ou intervention dans la sphère de ses compétences, et s'abstient en retour d'interférer dans les affaires des autres États. À ce sujet le président Paul Biya déclare :

Le renforcement de l'indépendance des peuples apparaît en effet comme la condition primordiale de la paix et du progrès dans le monde aujourd'hui : la politique étrangère du Cameroun en réaffirme les exigences essentielles en toutes circonstances, autant par sa doctrine que par son action. Nous insistons plus particulièrement sur le respect de la souveraineté des États, sur la protection par la société internationale toute entière et l'exclusivité de l'autonomie et de la plénitude de leur autonomie sur les sociétés qui nous gouvernent. Autant que sur la préservation de leur inviolabilité extérieure. Une telle action doit conduire notamment au respect scrupuleux des principes de l'égalité des États, de la non-ingérence dans les affaires extérieures, de leur liberté de pourvoir à leur défense selon les moyens appropriés.¹⁰

Tout comme le principe de non-ingérence, le principe de non-alignement résulte de la volonté du Cameroun de s'affirmer sur la scène internationale.

Ce principe trouve son origine à la conférence de Bandoeng organisée en 1955 par les pays africains et asiatiques. Il découle d'une volonté de ces derniers de marquer leur pleine indépendance et leur souveraineté dans un contexte de bipolarité des superpuissances américaine et soviétique. Suite à la division du monde en deux blocs sous couvert d'une guerre froide, les États afro-asiatiques se veulent libres de leurs actions et se déclarent à cet effet non-

⁸ R. Ranjeva et C. Cadoux, *Droit international public*, Paris, EDICEF, 1992, p. 86.

⁹ N. Mouelle Kombi, *La politique...*, p. 50.

¹⁰ P. Biya, *Pour le libéralisme...*, p. 12.

aligné. Le non-alignement est un mouvement légendaire qu'aucun principe de politique étrangère au sens d'Ali Mazrui et de Christophe Wondji, "n'a eu, dans la seconde moitié du XXème siècle, un impact plus grand sur les résultats entre les petits pays et les grandes puissances que le non-alignement."¹¹

Pour Yaoundé, le principe de non-alignement signifie surtout liberté, liberté de s'auto-arbitrer, liberté de tisser ou pas des partenariats étrangers. Le président Ahmadou Ahidjo le rappelle lorsqu'il affirme que le non-alignement est tout simplement "une affirmation de notre personnalité sur le plan international, une volonté d'indépendance c'est-à-dire d'exercer pleinement notre libre arbitre dans les affaires internationales."¹² Le principe de non-alignement camerounais est une doctrine au service la coexistence pacifique et la paix internationale car pour Yaoundé le fait de refuser un alignement consiste en quelque sorte au refus de conflictualité. Il s'inscrit aussi "dans une optique de diversification des amitiés internationales et des partenaires à la coopération pour le développement."¹³ Le non-alignement est une action politique en faveur de la paix, du développement économique et social.

Par ce principe, le Cameroun a pour objectif d'assurer son développement socio-économique ceci en promouvant une coopération sans exclusivement avec les États du monde dans le respect mutuel des souverainetés.

3- La coopération internationale

La coopération internationale figure parmi les grands principes de l'action extérieure du Cameroun. Elle est selon Yves Alexandre Chouala, une conséquence du non-alignement camerounais qui prévoit contrairement à la politique d'alignement, l'ouverture à tous les pôles du monde pour la construction de sa modernité économique et sociale.¹⁴ Cette politique d'ouverture au monde constitue pour Yaoundé un important pilier dans la résolution de ses problèmes de développement par le biais du soutien humain et financier des pays développés. Le Cameroun est conscient de l'importance de la coopération internationale dans un monde de plus en plus globalisé.

Les présidents Camerounais Ahidjo et Biya ont toujours soulignés dans leurs différentes allocutions la nécessité de la coopération internationale pour le Cameroun. Ainsi, d'après le président Ahmadou Ahidjo, le Cameroun parce que véritablement concerné par les problèmes

¹¹ A. Mazrui, C. Wondji et Als, *Histoire générale de l'Afrique, VIII, l'Afrique depuis 1935*, Paris, UNESCO, 1998, p. 766.

¹² A. Ahidjo, *Fondements et perspectives du Cameroun nouveau*, Aubagne-en-Provence, Saint Lambert Editeur, 1979, p. 120.

¹³ Y. A. Chouala, *La politique extérieure du...*, p. 20.

¹⁴ *Ibid*, p. 23.

de développement doit œuvrer plus que quiconque au sein des grands courants de coopération internationale.¹⁵ Dans le même sens le président Paul Biya affirme dans son allocutions du 9 septembre 1987, prononcée à l'occasion de la présentation des lettres de créance de l'ambassadeur d'Égypte :

C'est pensons-nous en comptant d'abord sur nous-mêmes, en renforçant la solidarité entre nos peuples et en intensifiant la coopération interafricaine et internationale, que nous parviendrons à surmonter cette crise et à construire une Afrique forte, prospère et maîtresse de son destin.¹⁶

C'est dire que pour Yaoundé, la coopération internationale constitue un véritable levier de sortie des crises et des maux qui minent le pays. La coopération que promeut Yaoundé concerne le volet Sud-Sud, c'est-à-dire la coopération avec l'Afrique et l'Asie et le volet Nord-Sud c'est-à-dire la coopération avec les pays développés. Tous les pays et tous les continents sont concernés par la politique d'ouverture de Yaoundé, la seule condition étant le respect de la souveraineté.

C'est dans cette politique de diversification de partenaire que Yaoundé a trouvé nécessaire de tisser des liens d'amitiés avec Berne qui dispose d'une politique étrangère semblable à la sienne sur certains points.

B- Grands principes guidant les échanges de la Suisse avec le Cameroun

Dans les rapports entre Yaoundé et Berne, la Suisse aussi a des principes *sine qua non* de coopération avec le Cameroun dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle. Il s'agit de la neutralité, la solidarité et l'universalité.

1- La neutralité

La neutralité est le principe fondamental de la politique étrangère de la Suisse. Ce terme renvoi, d'après Daniel Frei à la non-participation de la Suisse à la guerre, c'est un statut qui permet au pays d'éviter de se laisser entraîner dans un conflit armé.¹⁷ Il est formulé pour assurer la paix et la sécurité de la Suisse.

L'adoption de cette politique par la Confédération helvétique, trouve ses origines dans la bataille de Marignan des 13 et 14 septembre 1515, opposant la Suisse à la France. Suite à la défaite de la Suisse face à la France la conclusion du traité de Fribourg le 29 novembre 1516, pousse la Suisse à mettre fin à sa politique de grande puissance et à commencer la politique de

¹⁵A. Ahidjo, *Nation et développement dans l'unité et la Justice*, Paris, Présence Africaine, 1969, p. 77.

¹⁶ P. Biya cité par C. Ambomo, "Analyse d'un discours politique présidentiel étude lexico métrique (Paul Biya, Cameroun, 1982 à 2002) ", Thèse de doctorat en Science du langage, Université de Franche-Comté, 2013, p. 126.

¹⁷ D. Frei, *La politique étrangère de...*, p. 15.

neutralité.¹⁸ Cette politique sera ensuite reconnue officiellement par les grandes puissances signataires du Congrès de Vienne le 20 novembre 1815 après les guerres napoléoniennes.

Par ce principe, Berne a pour objectif de préserver sa sécurité et son indépendance. C'est "un moyen d'autodéfense adopté par un petit État."¹⁹ Elle fait suite à la volonté de Berne de préserver sa liberté et de limiter au maximum les guerres. Elle a pour mission principale la sauvegarde de la souveraineté suisse et le maintien de la paix mondiale. Ainsi la Suisse la met en œuvre de deux manières : en proclamant qu'elle ne déclenchera pas de conflits armés et en s'appliquant à ne pas se laisser entraîner dans la guerre.²⁰

Au fil du temps le concept de neutralité suisse a connu une évolution remarquable. Elle prend en compte depuis la fin de la guerre froide une politique de bon office qui contribue au renforcement de la paix et de la coopération internationale.²¹

Dans ses rapports avec l'ensemble du monde d'une manière générale et avec le Cameroun d'une manière spécifique, Berne place le principe de la neutralité au centre de toutes ses interactions extérieures. C'est un moyen pour la Confédération helvétique de maintenir la stabilité dans le monde sous couvert de son principe de solidarité qui constitue la seconde règle de l'action extérieure de la Confédération helvétique.

2- La solidarité

Le principe de solidarité constitue l'un des piliers de la politique étrangère de la Suisse. Pour Catherine Shümperli, ce principe matérialise la volonté de la Suisse de "donner une image positive, porteuse et garante de valeurs morales dans ses relations avec le reste du monde."²²

La loi fédérale sur la coopération au développement et de l'aide humanitaire internationales stipule à son article 2 que :

La coopération au développement et l'aide humanitaire internationales expriment la solidarité qui figure au nombre des principes régissant les relations de la Suisse avec la communauté internationale et répondent à la situation d'interdépendance qui existe entre les diverses parties du monde. Elles sont fondées sur le respect mutuel des droits et des intérêts des partenaires.²³

La coopération au développement et l'aide humanitaire constituent les deux manières par lesquelles Berne exprime son principe de solidarité internationale. Pour la Confédération helvétique la coopération au développement a pour but de soutenir "les efforts des pays en

¹⁸ S. Bern, *Les pourquoi de l'histoire*, Paris, Editions Albin Michel, 2015, p. 53.

¹⁹ D. Frei, *La politique étrangère de...*, p. 18.

²⁰ J. Kuntz, *La Suisse ou le génie de la dépendance*, Genève, Éditions Zoé, 2013, p. 47.

²¹ R. Petković, "Neutralité et non-alignement : variations sur les ressemblances et les différences" in *Etudes internationales*, Vol.17, N°1, 1986, p. 119.

²² C. Schümperli, *La politique suisse de...*, p. 18.

²³ Loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire du 19 mars 1976, Article 2.

développement en vue d'améliorer les conditions de vie de leurs populations."²⁴ L'aide humanitaire a quant à elle, pour but de "contribuer, par des mesures de prévention ou de secours, à la sauvegarde de la vie humaine lorsqu'elle est menacée ainsi qu'au soulagement des souffrances."²⁵

L'adoption officielle de ce principe par le Conseil Fédéral suisse puise son fondement selon Mognol à Mougam dans le mouvement de "solidarité" envers les pays sous-développés organisés par le président Harry Truman des États Unis dans les années 50.²⁶ La Suisse en adéquation avec ce mouvement mettra sur pied une panoplie d'associations d'aide au développement dans le but de contribuer au secours des pays en difficultés. C'est dans cette optique que naîtra en 1955 l'Association d'Aide Suisse aux Régions Extra-Européennes (ASRE), qui deviendra SATA en 1965, œuvrant pour l'amélioration des conditions de vie des pays du tiers monde.

Plusieurs des associations de solidarité suisse ont longuement œuvrées au Cameroun dans le cadre de l'éducation et la formation professionnelle. Le principe de solidarité, donne naissance au principe d'universalité, troisième règle de l'action extérieure suisse qui prévoit une coopération sans exclusive avec toutes les Nations du monde.

3- L'universalité

Dans la même logique que le principe de solidarité, le principe d'universalité suisse a pour objectif de promouvoir l'entraide et la cohésion internationale. Il signifie pour la Suisse une collaboration sans frontière avec toutes les entités de la scène internationale avec pour seule condition que ces dernières servent la paix et respectent les droits de l'Homme.

Le Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE) dans l'un de ses rapports sur "la stratégie de politique étrangère de la Suisse", publié le 2 mars 2012, affirme que le principe d'universalité suisse découle du fait que :

La Suisse cherche traditionnellement, dans toute la mesure du possible, à entretenir de bonnes relations avec tous les États de la planète. En tant que pays dépendant fortement notamment sur le plan économique de son ouverture au monde tout, en n'étant pas membre de l'union européenne ni d'autres alliances ou groupes importants de pays tel que le G-20, la Suisse se doit d'entretenir un vaste réseau de relations pour défendre ses intérêts avec efficacité. Cela étant, dans un contexte marqué par des ressources limitées, le principe d'universalité n'équivaut pas à l'absence de priorités et n'empêche pas de reconnaître l'importance particulière de certains partenaires de développer des stratégies par pays ciblées en conséquence.²⁷

²⁴ Loi fédérale sur la coopération au développement ... , Article 5.

²⁵ *Ibid*, Article 6.

²⁶ Mognol à Mougam, "Aide et développement...", p. 37.

²⁷ DFAE, Rapport sur les axes stratégiques de la politique étrangère pour la législature (stratégie de politique étrangère 2012-2015), en exécution de la motion 10.3212 ("pour une stratégie claire en matière de politique extérieure"), Berne, le 21 février 2012, p. 4.

Ce principe d'ouverture au monde, trouve ainsi sa motivation d'une part dans la volonté de la Suisse de conserver des relations pacifiques avec l'ensemble des pays du globe et d'autre part dans sa volonté de préserver ses intérêts économiques grâce à son vaste champ de coopération.

Les origines de cette doctrine se situe selon Georg Kreis après 1945 et nourrit pour ambition la reconnaissance de tous les États ou gouvernements sans tenir compte de leurs idéologies respectives.²⁸

L'indépendance nationale, le non-alignement, la non-ingérence, la coopération internationale, la neutralité, la solidarité et l'universalité constituent les grandes règles qui encadrent les échanges suisse-camerounais. Ces différentes règles ont données naissance à une panoplie d'accords ou de conventions mis en application par des instruments institutionnels.

II. CADRE INSTITUTIONNEL DE LA COOPÉRATION

Le cadre institutionnel renvoi aux instruments légaux et aux acteurs ou institutions réglant les relations bilatérales entre les États.

A- Base légale de la collaboration dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle

Par base légale de la coopération, il faudrait entendre les différentes lois, accords ou conventions qui règlent de 1963 à 2017 les échanges entre le Cameroun et la Suisse. Les deux États entretiennent des échanges guidés par trois formes d'actions à savoir : des actions directes entre les deux gouvernements, des actions entre des corporations de droit public suisse et le Cameroun et des actions entre le Cameroun et une association ou une organisation privée suisse.²⁹ Ces échanges sont régies par deux principales catégories d'accords à savoir les accords régissant les échanges généraux dans le domaine l'éducation et de la formation professionnelle et ceux concernant la réalisation de projets spécifiques dans ce domaine.

²⁸ G. Kreis, " Politique étrangère" in *Dictionnaire historique de la Suisse(DHS)*, version du 24-05-2012, traduit de l'allemand au français par Pierre Vaney, p. 10, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/026455/2012-05-24/> , consulté le 30 septembre 2021.

²⁹Protocole d'application de l'accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique entre la Suisse et le Cameroun du 28 janvier 1963 en ce qui concerne la coopération technique, conclu le 26 janvier 1967, article 1.

1- Base juridique générale régissant les échanges dans le domaine de l'éducation et la formation professionnelle

Les interactions suisse-camerounaise en matière d'éducation et de formation professionnelle se fondent d'une manière générale sur le cadre juridique régissant les échanges techniques entre le Cameroun et la Suisse et sur le cadre juridique régissant les échanges techniques Suisse-Tiers-monde.

a- Base juridique régissant les échanges techniques suisse-camerounais

Entre 1963 et 2017, deux accords régissent d'une manière générale les échanges suisse-camerounais dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle : il s'agit de l'accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique signé le 28 janvier 1963 et de son protocole d'application portant exclusivement sur la coopération technique signé le 26 janvier 1967. Cet accord et son protocole d'application, représentent les cadres légaux sur lesquels se sont appuyés la quasi-totalité des projets de coopération concernant l'éducation et la formation professionnelle.

L'accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique est le premier accord de coopération entre le Cameroun et la Suisse. Cet accord représente la base juridique principale de la collaboration suisse-camerounaise. Il fixe les conditions générales dans lesquelles devraient s'effectuer les échanges helvète-camerounais tant sur le plan économique que technique. Pour ce qui est du volet technique, le Cameroun et la Suisse s'engagent à s'apporter une aide réciproque.³⁰ Sur la base de cet accord, une panoplie d'autres accords et conventions seront mis sur pied en vue de la réalisation de nombreux projets dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle.

Le protocole d'application de cet accord, vise à compléter les dispositifs de l'accord sur le volet technique des échanges entre les deux États.³¹ En effet, les consignes de ce protocole d'application sont valables côté suisse tant pour les corporations de droit public que pour les organisations privées suisses qui auront été l'objet d'un arrangement. Le protocole d'application de l'accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique entre la Suisse et le Cameroun, spécifie les différentes parts à respecter tant par le Cameroun que par la Suisse dans le cadre de leur coopération technique. Sur la base de l'accord de commerce, de protections des investissements et de coopération technique et son protocole

³⁰ Accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique entre la Confédération suisse et la République fédérale du Cameroun, conclu le 28 janvier 1963, Article 1.

³¹ Voir le texte de ce protocole en Annexe.

d'application, plusieurs projets de coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle qu'elle soit initiale ou continue ont vu le jour sous l'hospice de cette coopération que le troisième chapitre se chargera d'analyser en profondeur.

b- base juridique régissant les échanges techniques Suisse -Tiers-monde

La totalité des échanges techniques entre la Suisse et les pays en développement s'appuie sur la loi fédérale sur la coopération au développement et de l'aide humanitaire internationale du 19 mars 1976³², qui fixe les principes, les objectifs, les formes et les acteurs suisses intervenant dans la coopération au développement et l'aide humanitaire.

2- Base juridique concernant la réalisation de projets spécifiques dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle

La collaboration entre le Cameroun et la Suisse dans le domaine de l'éducation la formation professionnelle a donné naissance à une panoplie de projets à la suite d'un arrangement soit entre les deux États, entre le Cameroun et une organisation privée suisse ou encore entre institutions de formation professionnelle suisses et camerounaises.

a- Base juridique spécifique direct entre le Cameroun et la Suisse

Le protocole d'accord du 7 avril 1965 entre le Conseil Fédéral suisse et le gouvernement de la République Fédérale du Cameroun concernant le Centre de Formation d'Éducateurs à Betamba (village situé dans la région du centre Cameroun, département du Mbam-et-Kim), constitue la première base directe de coopération entre le Cameroun et la Suisse dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle. Dans ce protocole d'accord, les pays conviennent via la coopération technique qu'il sera créé à Betamba un centre de formation d'éducateurs spécialisés dans la rééducation et le traitement des jeunes délinquants et de la prévention de la délinquance juvénile. À cet effet, la Suisse s'engage à financer la construction et l'équipement du centre³³, la République Fédérale du Cameroun s'engage quant à elle à mettre à disposition un terrain approprié et à participer au coût de la construction et de l'équipement, à raison de 2/5 des frais.³⁴

³² Voir le texte de cette loi en annexe.

³³ Protocole d'accord entre le Conseil Fédéral Suisse et le Gouvernement de la République Fédérale du Cameroun concernant le centre de formation d'éducateurs à Betamba, conclu le 7 avril 1965, Article 2 a.

³⁴ *Ibid*, Article 3 a et b.

Le second accord de coopération directe donnant naissance à un projet de coopération dans le domaine de la formation est l'accord du 14 avril 1972, relatif à la création et au fonctionnement de l'IRIC, fruit de la coopération technique suisse-camerounaise.

L'accord de coopération migratoire entre le Cameroun et la Suisse signé le 26 septembre 2014 a pour objectif d'encourager les retours volontaires et la réintégration des jeunes, par la mise sur pied des mesures d'encouragement et des projets d'assistances. Pour ce qui est de la formation, cet accord prévoit des offres en matière de formation initiale et continue dans divers domaines professionnels à l'endroit des diplomates, des policiers et des potentiels migrants.

b- Base juridique entre le Cameroun et une organisation privée suisse

L'accord de coopération entre la SATA et la République Fédérale du Cameroun signé le 4 juin 1964, représente le tout premier accord de collaboration entre le Cameroun et une organisation privée suisse. Il prévoit à son article premier la création d'un centre de formation pour la construction (Building Training Center).

L'accord entre le gouvernement de la République Fédérale du Cameroun et l'association internationale IPD de Genève conclut le 5 avril 1965, portant sur la création et le fonctionnement de l'IPD de Douala et plus tard en 1969 de l'IPD de Buea.

c- Base juridique entre institutions de formation suisses et camerounaises

Sur le plan de la collaboration interuniversitaire en matière de formation, l'accord de coopération interuniversitaire entre les universités de Genève et de Yaoundé signé le 6 mars 1980, constitue le premier accord du genre. Il prévoit d'une manière générale une collaboration scientifique entre le Centre Universitaire des Sciences de la Santé (CUSS) devenu la Faculté de Médecine et des Sciences Biomédicales (FMSB) de Yaoundé et la Faculté de Médecine de Genève avec pour objectif le métissage des savoirs médicaux entre les deux pays. Dans le cadre de la formation médicale l'accord stipule un échange d'étudiants en médecine Camerounais et Suisses post gradués.³⁵

L'accord entre l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) et l'École Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé (ENSPY) signé en 2012, représente le second accord de coopération dans le domaine de la formation supérieure, cet accord prévoit entre autres l'ouverture d'une section de cours en ligne et la création d'un centre de recherche commun (CURES³⁶).

³⁵ Expression qui signifie après l'obtention du diplôme.

³⁶ Centre Universitaire de Recherche sur l'Energie pour la Santé.

L'accord interuniversitaire entre la Haute École Pédagogique (HEP) Lucerne et l'Université de Yaoundé I, signé le 12 mai 2014, correspond au dernière accord de ce genre qui prévoit comme les deux précédents un échange d'étudiants, d'enseignants et de méthodes pédagogiques. La responsabilité de l'application de ces accords et conventions de collaboration est confiée à de nombreuses structures camerounaises et suisses.

B- Structures camerounaises chargées de l'application de la coopération

Dans la mise en pratique de ses relations avec Berne, Yaoundé compte sur des structures politiques et techniques qui ont un rôle complémentaire les unes des autres.

1- Structures politiques de coopération

La constitution du Cameroun reconnaît deux organes au cœur des décisions politique à savoir le Président de la République et l'Assemblée Nationale.

a- La Présidence de la République

État de type présidentiel, le régime camerounais accorde une place centrale au président de la république dans la conduite des échanges avec Berne. Il "représente l'État dans tous les actes de la vie publique."³⁷ Les différents textes constitutionnels du Cameroun, font du président de la république le garant de toutes les actions de l'État. Le président de la république est le chef de l'État.³⁸ Il définit par conséquent tous les champs de la politique nationale. Sur le plan diplomatique, le président de la république est le chef suprême de la diplomatie camerounaise, il exerce la plénitude des pouvoirs dans les affaires étrangères. Il est le garant du respect des traités et accords internationaux³⁹ et le seul habilité à choisir les pays avec lesquels le Cameroun établie des relations diplomatiques, il accrédite aussi les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires auprès des pays étrangers.⁴⁰

Dans la conduite de son action diplomatique, le président de la république du Cameroun est assisté par un conseiller itinérant qui le soutien au cours de ses voyages officiels et dans la gestion de dossiers diplomatiques⁴¹ et d'un conseiller diplomatique qui dirige la division des affaires diplomatiques. Structure centrale de gestion des affaires extérieures de la présidence de la république, la division des affaires diplomatiques encore appelée cellule diplomatique a quatre missions diplomatiques principales qu'elle remplit sous l'autorité du secrétariat général

³⁷ Loi N° 96-06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972, Article 8.

³⁸ *Ibid*, Article 5.

³⁹ *Ibid*, Article 5.

⁴⁰ N. Mouelle Kombi, *La politique étrangère...*, p. 24.

⁴¹ Y. A. Chouala, *La politique extérieure...*, p. 78.

à savoir : elle joue la mission de relais entre le président et les administrations diplomatiques, elle supervise la bonne exécution de la politique extérieure édictée par le chef de l'État, elle analyse l'évolution quotidienne de la situation internationale et elle procède à la synthèse des dossiers soumis à la sanction du chef de l'État.⁴²

La présidence de la république partage une bonne partie de ses pouvoirs avec l'Assemblée Nationale du Cameroun.

b- L'Assemblée Nationale du Cameroun (ANC)

À côté de la présidence de la république, l'ANC, est la co-responsable de la politique extérieure du Cameroun. Créée à la veille de l'indépendance du Cameroun, l'Assemblée Nationale, deviendra à la suite de la proclamation de l'État Fédéral camerounais le 1^{er} octobre 1961, l'Assemblée Fédérale du Cameroun (AFC), puis redeviendra du fait de la proclamation de l'État unitaire le 20 mai 1972, l'ANC. Elle est selon Luc Sindjoun un acteur à la fois indirect et direct de l'action extérieure du Cameroun.⁴³ Comme acteur indirect de l'action extérieure du Cameroun, l'ANC a pour rôle de ratifier les accords et traités internationaux, d'accorder des audiences aux ambassadeurs accrédités à Yaoundé et de participer aux réceptions offertes par les ambassades. Comme acteur direct, l'ANC a pour mission sur le plan bilatérale d'assurer la constitution des groupes d'amitiés et sur le plan multilatérale de procéder à des échanges interparlementaires. Elle a aussi pour mission de représenter le Cameroun dans certaines organisations internationales.

Au sein de l'ANC, deux organes techniques et administratifs s'occupent de l'action extérieure du Cameroun à savoir : la Division de la Coopération et des Relations Internationales et la Commission des Affaires Étrangères.⁴⁴ La Division de la Coopération et des Relations Internationales est un organe administratif qui se charge de veiller à la conduite de la coopération internationale et des relations avec les organisations internationales.⁴⁵ La Commission des Affaires Étrangères, est quant à elle une structure technique créée en mai 1960 spécialisée dans l'examen des projets de lois "tendant à autoriser la ratification des traités par le président de la République"⁴⁶ et dans l'élaboration des rapports après examen des traités et accords internationaux.

⁴² Y. A. Chouala, *La politique extérieure...*, p. 77.

⁴³ L. Sindjoun, "L'action internationale de l'assemblée nationale du Cameroun éléments d'analyse politiste", *Etudes internationales*, Vol. 24, N°4, 1993, p. 820.

⁴⁴ Y. A. Chouala, *La politique extérieure...*, p. 86.

⁴⁵ *Ibid*, p.86.

⁴⁶ R. Etoundi Mveng, "La commission des affaires étrangères de l'assemblée nationale du Cameroun", mémoire de DESS (Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées) en Relation internationales, IRIC, 1998, p. 3.

La présidence de la République et l'ANC sont les acteurs centraux de la coopération internationale du Cameroun, toutefois, une panoplie de ministères camerounais joue un rôle technique non négligeable dans la conduite des relations du Cameroun avec la Suisse.

2- Structures techniques de coopération

L'ensemble des ministères camerounais participent à l'action internationale dans leur domaine de prédilection, toutefois dans les échanges entre Yaoundé et Berne dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, les départements ministériels centraux directement concernés sont le Ministère des Relations Extérieures (MINREX), le Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), les ministères camerounais en charge de l'instruction et les ministères chargés de la sous tutelle des projets éducatifs réalisés dans leurs champs d'actions.

a- Le Ministère des Relations Extérieures du Cameroun (MINREX)

Créé le 19 janvier 1960⁴⁷, sous le nom de Ministère des Affaires Étrangères (MAE) et devenu le 16 mai 1988, MINREX⁴⁸, ce département ministériel occupe une fonction primordiale dans la conduite des relations du Cameroun avec Berne. Il représente le "metteur en scène du festival diplomatique"⁴⁹ du Cameroun, car il a pour mission "d'assurer la mise en œuvre de la politique des relations extérieures arrêtée par le Président de la République."⁵⁰ Le MINREX est chargé de la supervision de tous les échanges du Cameroun avec l'extérieur, il gère la protection des ressortissants camerounais à l'étranger, les intérêts nationaux du Cameroun à l'extérieur et les relations du Cameroun avec tous les membres de la communauté internationale à l'instar desquels les États étrangers et les organisations internationales.

Le schéma hiérarchique du MINREX est disposé comme suit : le ministre des relations extérieures qui représente le chef hiérarchique, les ministres délégués, plusieurs services comprenant "un secrétariat particulier, cinq conseillers technique, une inspection générale, une administration centrale et des services extérieures notamment les ambassades et les consulats."⁵¹

Le MINREX dispose de six directions chargées de la gestion des affaires avec le "dehors", parmi lesquelles quatre à vocation technique et deux à vocation géographique. Les directions à

⁴⁷ N. Mouelle Kombi, *La politique étrangère...*, p. 30.

⁴⁸ [https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Minist%C3%A8re_des_Relations_ext%C3%A9rieures_\(Cameroun\)](https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Minist%C3%A8re_des_Relations_ext%C3%A9rieures_(Cameroun)), consulté le 22 septembre 2021.

⁴⁹ Y. A Chouala, *La politique extérieure...*, p. 88.

⁵⁰ N. Mouelle Kombi, *La politique étrangère...*, p. 28.

⁵¹ Y. A. Chouala, *La politique extérieure...*, p. 90.

vocation technique sont la direction des Nations Unies et de la Coopération multilatérale, la direction des organisations politiques intergouvernementales, la direction du protocole et des Traités de la communication et la direction de la Documentation et des Archives.⁵² Les directions à vocation géographiques sont quant à elles : la direction des affaires d’Afrique et d’Asie et la direction des Affaires d’Europe, d’Amérique et d’Océanie. C’est la direction des Affaires d’Europe, d’Amérique et d’Océanie qui s’occupe de la gestion de tous les domaines de la coopération du Cameroun avec la Suisse au rang desquels celui de l’éducation et la formation professionnelle. À côté du MINREX qui s’érige en quelque sorte comme le “patron” de la diplomatie camerounaise se trouve une panoplie d’autres ministères à l’instar du MINEPAT qui jouent un rôle de relais à l’action du MINREX.

b- Le Ministère de l’Économie, de la Planification et de l’Aménagement du Territoire (MINEPAT)

Le MINEPAT crée en 1960, assume d’importantes responsabilités dans la conduite de la diplomatie camerounaise. Il est en charge de la gestion de la diplomatie économique du Cameroun en liaison avec le MINREX. L’action diplomatique de ce département ministériel se situe sur trois axes principaux à savoir : l’étude et la mise en forme des accords, des traités et conventions devant être conclus avec les pays étrangers, la négociation des conventions et accord économiques et les études prospectives en matière de coopération sous régionale, bilatérale et multilatérale.⁵³ Le MINEPAT dispose de plusieurs organes à l’instar d’une direction centrale en charge de la coordination des actions du ministère. Elle est composée d’un secrétariat général et de quatre directions principales à savoir : la direction générale de l’économie et de la programmation des investissements publics, la direction générale de la planification et de l’aménagement du territoire, et la direction générale de la coopération et de l’intégration régionale, la direction des affaires générales.⁵⁴ Dans les relations du Cameroun avec la Suisse, la direction générale de la coopération et de l’intégration régionale a entre autres pour fonctions d’élaborer la mise en œuvre et le suivi de la coopération bilatérale, en liaison avec les administrations et organismes concernés, de développer et de promouvoir des nouvelles coopérations et d’assurer la promotion et le suivi de la coopération économique et technique.⁵⁵ À l’action de coordinateur du MINREX et du MINEPAT, il faudrait ajouter

⁵² N. Mouelle Kombi, *La politique étrangère...*, P. 31.

⁵³ Décret N° 2008/220 du 4 juillet 2008 portant organisation du Ministère de l’Economie, de la Planification et de l’Aménagement du territoire, Article 1^{er}.

⁵⁴ *Ibid*, Article 7.

⁵⁵ Décret N° 2008/220 du 4 juillet 2008 portant organisation du Ministère..., Article 75.

l'action importante que jouent les ministères camerounais chargés de l'éducation et de la formation professionnelle.

c- Les ministères camerounais en charge de l'éducation et de la formation professionnelle

La gestion de la collaboration du Cameroun avec la Suisse dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle était suivie par le Ministère de l'Éducation Nationale (MINEDUC) à partir de 1960.⁵⁶ En 1984, ce ministère se scinde en deux et donne naissance au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de l'Informatique et de la Recherche Scientifique.⁵⁷ Ces deux ministères subiront une panoplie de réformes qui aboutiront finalement en 2004 à la mise sur pied de quatre ministères principaux en charge de la conduite des relations du Cameroun avec le "dehors" dans les domaines relevant de l'éducation et de la formation professionnelle. Il s'agit du Ministère de l'Éducation de Base (MINEDUB), du Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC), du MINESUP et du MINEFOP qui s'occupent respectivement des affaires extérieures relevant de l'éducation de base, l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur, de l'emploi et de la formation professionnelle. Toutefois, entre 2004 (année de la réforme scindant les ministères camerounais en charge de l'éducation et de la formation professionnelle) et 2017, seul le MINESUP et le MINEFOP sont directement impliqués dans la conduite de la coopération Cameroun-Suisse en matière d'instruction.

Le MINESUP dispose de nombreux organes qui l'accompagnent dans la réalisation de ses tâches, dont un secrétariat particulier, deux conseillers techniques, une inspection générale des services, une inspection générale des Affaires académiques, une administration centrale, des services extérieurs et des organismes rattachés.⁵⁸ C'est au sein de l'administration centrale que se trouvent les divisions en charge de la conduite des affaires du Cameroun avec la Suisse en matière d'enseignement supérieur. Il s'agit de la Direction de l'Assistance et des Œuvres universitaires et de la Division de la Prospective, de la Recherche et de la Coopération.⁵⁹ Placé sous l'autorité d'un directeur, la Direction de l'Assistance et des Œuvres Universitaires, dispose de deux services dont un à savoir : le Service des bourses et Allocations à l'aide des bureaux des Bourses et Allocations et du Suivi des Étudiants à l'Étranger, s'occupe de la prise en charge des Étudiants Camerounais en Suisse (il s'agit de boursiers Camerounais scolarisés dans une des institutions universitaires suisses). Ce service assure également le suivi de l'exécution des

⁵⁶<https://www.osidimbea-edu.cm/primaire/>, consulté le 11 octobre 2021.

⁵⁷<https://www.osidimbea-edu.cm/enseignement-superieur>, consulté le 11 octobre 2021.

⁵⁸ Décret N° 2005/142 du 29 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, Article 2.

⁵⁹ *Ibid*, Article 8.

engagements financiers suisses "pour le paiement des frais afférents à l'assistance universitaire et au fonctionnement des services culturels des missions diplomatiques et consulaires."⁶⁰ La Division de la Prospective, de la Recherche et de la Coopération, placé sous l'autorité d'un chef de division, est quant à elle chargé de la promotion de la qualité de l'enseignement supérieur. À cet effet, elle est constituée de plusieurs cellules dont une à savoir la Cellule de la Coopération s'occupe de toutes questions relatives à la coopération unissant les universités suisses et camerounaises. Notamment, l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de coopération, le suivi des accords de coopération et le suivi des relations avec la communauté camerounaise en Suisse.⁶¹ C'est à cette division qu'incombe le suivi de tous les accords entre institutions universitaires suisses et camerounaises.

Le MINEFOP est quant à lui en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement camerounais en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle.⁶² Il est subdivisé en six grandes sections qui l'aident dans l'accomplissement de ses tâches à savoir : d'un secrétariat particulier, de deux conseillers techniques, d'une inspection générale, d'une administration centrale, de services déconcentrés et d'organismes rattachés.⁶³ C'est au sein de l'administration centrale que se trouvent les services chargés de la conduite des relations Cameroun-Suisse en matière de formation professionnelle. Ils sont au nombre de deux : la Division des Études, de la Prospective et de la Coopération et la Direction de la Formation et l'Orientation Professionnelle.⁶⁴ La Division des Études, de la Prospective et de la Coopération intervient au moment de la conception d'un projet de collaboration Cameroun-Suisse en matière de formation professionnelle. En liaison avec les directions techniques directement concernées, cette division a trois principales tâches diplomatiques à savoir tout d'abord la formulation, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des plans d'actions et des stratégies de coopération, ensuite la préparation des accords et conventions ainsi que du suivi de leur exécution et enfin la collecte, l'analyse de la diffusion des données relatives à la dite coopération.⁶⁵ En d'autres termes, c'est à cet organe que revient la mission d'élaborer les tactiques à adopter par le Cameroun vis-à-vis du partenaire Suisse. C'est dans cette optique que cette division a par exemple jouée un rôle capital dans le choix des domaines de formation en vue de la réduction du têt de migration irrégulière (formation intervenant dans

⁶⁰ Décret N° 2005/142 du 29 avril 2005 portant organisation du Ministère..., Article 35.

⁶¹ *Ibid*, Article 49.

⁶² Décret N° 2012/644 du 28 décembre portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Article 1^{er}.

⁶³ *Ibid*, Article 2.

⁶⁴ *Ibid*, Article 8.

⁶⁵ *Ibid*, Article 46.

le cadre de l'accord de coopération migratoire développé dans le troisième chapitre). La Direction de la Formation et de l'Orientation Professionnelle a quant à elle pour tâche diplomatique d'assurer la prospection des bourses et stages internes dans le domaine de la formation professionnelle, de l'apprentissage et des formations en alternance.⁶⁶ Elle se charge de l'identification du profil idéal d'apprenant pour les bourses de formation professionnelle offertes par la Suisse. Berne aussi dispose d'organe de coopération avec Yaoundé.

C- Structures suisses chargées de l'application de la coopération

Dans la conduite des relations avec Yaoundé, la Suisse tout comme le Cameroun dispose de plusieurs organes politiques et techniques spécialisés dans la conduite de ses relations avec l'extérieur.

1- Structures politiques de coopération

Les différentes fonctions de la Confédération suisse sont partagées entre les pouvoirs législatifs (parlement), exécutifs (Conseil Fédéral) et judiciaire (tribunaux). Les pouvoirs exécutifs et législatifs sont deux pouvoirs politiques au cœur de l'action internationale de la Suisse.

a- Le Conseil Fédéral

Dans la conduite des relations de la Suisse avec Yaoundé, le Conseil Fédéral, tout comme la présidence de la république camerounaise jouit d'une place centrale dans la conduite de la diplomatie suisse. Il représente l'organe principal en matière de diplomatie car, c'est lui qui coordonne et dirige toute l'activité extérieure de la Suisse. Le Conseil Fédéral s'érige comme une sorte de "chef d'États collectifs"⁶⁷ qui s'établit sur la base d'une "présidence annuelle tournante"⁶⁸, c'est-à-dire que l'Assemblée Fédérale, nomme un nouveau président du conseil chaque année. Ce conseil est composé de sept membres également appelé "les sept sages" élus pour quatre ans par les deux chambres de l'Assemblée Fédérale.⁶⁹

Pour ce qui est de son activité internationale, le Conseil Fédéral est le représentant principal de la Suisse au "dehors". À cet effet, d'après l'article 102 alinéas 6, 7, 8 et 9 de la constitution suisse du 29 mai 1874, son action diplomatique se résume premièrement à procéder à des "nominations qui ne sont pas attribuées à l'Assemblée Fédérale ou au Tribunal Fédéral ou

⁶⁶Décret N° 2012/644 du 28 décembre portant organisation du Ministère de l'Emploi..., Article 36.

⁶⁷ OCDE, *Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement : Suisse*, Paris, Edition OCDE, p. 13.

⁶⁸ *Ibid*, p.13.

⁶⁹ Constitution fédérale de la Confédération Suisse du 18 avril 1999, Article 145.

à une autre autorité" (c'est le Conseil Fédéral qui a par exemple procédé à l'affectation des différents consules et ambassadeurs Suisses au Cameroun depuis l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays). Deuxièmement à examiner les traités des Cantons avec le Cameroun et de les approuver s'il y a lieu, troisièmement de veiller aux intérêts de la Confédération au "dehors", notamment à l'observation de ses rapports internationaux puis dans un quatrième temps de veiller à la sureté extérieure de la Suisse, au maintien de son indépendance et de sa neutralité. Au total, le Conseil Fédéral suisse joue le rôle de superviseur général de l'action extérieure de la Confédération en symbiose avec l'Assemblée Fédéral.

b- L'Assemblée Fédérale

En Suisse, l'Assemblée Fédéral représente le pouvoir législatif suprême de la Confédération. Depuis 1848, elle est organisée d'une manière bicaméral, c'est-à-dire qu'elle dispose de deux chambres fédérales à savoir le conseil national qui représente la chambre du peuple et le conseil des États qui représente les Cantons.⁷⁰

Dans le domaine des affaires extérieures suisses, l'Assemblée Fédéral participe à la définition de la politique étrangère du pays. Elle est responsable la diplomatie parlementaire de la Confédération, prend part aux travaux d'assemblée parlementaire internationale et assure le suivi des relations interparlementaires. Aussi, l'Assemblée Fédéral exerce une mission de haute surveillance sur la gestion des affaires extérieures suisses en contrôlant l'activité internationale du conseil fédéral dans tous les domaines.

Dans les rapports de Berne avec Yaoundé, c'est au parlement fédéral suisse que revient la mission de voter les dépenses de la Confédération, établir le budget et approuver le compte de l'État (le coût par exemple à investir par la Confédération dans un projet avec le Cameroun). Il a aussi pour mission d'approuver la conclusion, la modification ou la dénonciation des traités et des conventions que les Cantons entendent conclure entre eux et avec le Cameroun. D'après la loi sur l'Assemblée Fédérale du 13 décembre 2002, c'est seulement :

Si la conclusion, la modification ou la dénonciation d'un traité international est soumise ou sujette à referendum [que], l'Assemblée fédéral en approuve la conclusion, la modification ou la dénonciation sous la forme d'un arrêté fédéral. Dans le cas contraire, elle approuve la conclusion, la modification ou la dénonciation sous la forme d'un arrêté fédéral simple.⁷¹

⁷⁰M. Graf, "Assemblée fédérale" in *Dictionnaire Historique de la Suisse (DHS)*, version du 02-12-2015, traduit de l'allemand au français par Pierre G. Martin, p. 1, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/article/010081/>, consulté le 15 octobre 2021.

⁷¹ Loi sur l'Assemblée Fédéral du 13 décembre 2002, Article 24.

En Bref, l'Assemblée Fédérale prend "les mesures nécessaires pour préserver la sécurité extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse."⁷² À côté du Conseil Fédéral et de l'Assemblée Fédérale se trouve une panoplie de structures qui abattent un travail technique non négligeable dans la politique extérieure suisse.

2- Structures techniques de coopération

Sur le plan technique, c'est aux Départements Fédéraux des Affaires Étrangères, de l'Économie, de la Formation et de la Recherche et de Justice et de Police qu'incombent la mission du suivi de la collaboration de Berne avec Yaoundé en matière d'éducation et de formation professionnelle.

a- Le Département Fédéral des Affaires Étrangères (DFAE)

Le Département Fédéral des Affaires Étrangères représente tout comme le MINREX, "le metteur en scène du festival diplomatique" de la Suisse, il a donc pour procuration la coordination et la gestion des relations de la Suisse avec le "dehors". Créé en 1848, il fut tour à tour connu sous la dénomination de : Département Politique (1848-1887), Département des Affaires Étrangères (1888-1895), et Département Fédéral des Affaires Étrangères (DFAE) depuis 1979.⁷³ Les structures du DFAE qui s'occupent du rapprochement entre Berne et Yaoundé sont le Secrétariat Général (SG-DFAE), le Secrétariat d'État (SEE) et la Direction du Développement et de la Coopération (DDC).⁷⁴ Le SG-DFAE et le SEE jouent le rôle chef d'orchestre des activités de la DDC, qui exécute la politique extérieure de la Suisse à l'égard du Cameroun.

C'est dans le but de créer une institution suisse consacrée entièrement à la coopération au développement que, la DDC voit le jour en 1961, sous la dénomination de Service de la Coopération Technique puis de Direction de la coopération au Développement et de l'Aide humanitaire (DDA).⁷⁵ Elle devient DDC en 1996. Dans la conduite des relations de la Suisse avec Yaoundé, cette direction joue un rôle de superviseur général de la coopération. À cet effet, elle est responsable de l'élaboration et de la coordination de la politique de coopération au développement du pays.⁷⁶ Elle détermine également le montant et les conditions d'exécution

⁷² Constitution fédérale de la Confédération suisse du..., Article 173.

⁷³ https://fr.m.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9partement_f%C3%A9d%C3%A9ral_des_affaires_%C3%A9trang%C3%A8res, consulté le 15 octobre 2021.

⁷⁴ Ordonnance sur l'organisation du Département Fédéral des Affaires Étrangères (Org DFAE) du 20 avril 2011, Article 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11.

⁷⁵ C. Schümperli, *La politique suisse de solidarité...*, pp. 30-31.

⁷⁶ Ordonnance concernant la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales du 12 décembre 1977, Article 4.

de l'aide financière suisse au Cameroun (aide destiné à la mise sur pied d'institutions de formation au Cameroun, à la collaboration interinstitutionnelle ou encore à l'octroi des bourses d'études à l'endroit des ressortissants Camerounais).⁷⁷ Le DFAE se partage la gestion des tâches internationales avec le Département Fédéral de l'Économie, de la Formation et de la Recherche (DEFR).

b- Le Département Fédéral de l'Économie, de la Formation et de la Recherche (DEFR)

Le DEFR a pour objectif général de coordonner la politique de la Suisse en matière d'économie, de formation, de recherche, d'innovation et d'agriculture. Créé en 1848⁷⁸, ce département est composé de six offices dont deux sont directement impliqués dans la conduite des relations suisses avec le Cameroun en matière d'éducation et de formation professionnelle. Il s'agit du Secrétariat d'État à l'Économie (SECO) et du Secrétariat d'État à la Formation à la Recherche et à l'Innovation (SEFRI). Sur le plan international, le SECO s'occupe de toutes les questions centrales liées à la politique économique et la politique de développement.⁷⁹ Il améliore "l'attrait de la place économique de la Suisse"⁸⁰ et participe au côté de DDC à l'élaboration des lignes directrices de la coopération avec Yaoundé.⁸¹ Le SEFRI s'occupe quant à lui de la politique de formation, de recherche et d'innovation de la Suisse. Il veille à l'excellence de l'espace de formation, de recherche et d'innovation en développant les prestations et les ressources et en promouvant la participation aux réseaux internationaux.⁸² Le SEFRI est secondé dans son action par le Département Fédéral de Justice et de Police (DFJP).

c- Le Département Fédéral de Justice et de Police (DFJP)

Devenu DFJP en 1979, ce département voit le jour en 1848, sous l'appellation de Département de la Justice et de la Police (DJP).⁸³ Il a entre autres pour mission de développer une politique migratoire suisse dans le domaine des étrangers et de l'asile, compte tenu d'un équilibre harmonieux entre la population résidente suisse et étrangère, des besoins du marché

⁷⁷ Ordonnance concernant la coopération au développement et l'aide humanitaire ..., Article 7.

⁷⁸ sous la dénomination de : Département du Commerce et des Péages (1848), Département des Chemins de Fer et du Commerce (1873), Département du Commerce et de l'Agriculture (1879), Département de l'Industrie et de l'Agriculture (1888), Département du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture (1896), Département de l'Économie Publique (1915), Département Fédéral de l'Économie Publique (1979), Département Fédéral de l'Économie (1998) et depuis 2013 Département Fédéral de l'Économie, de la Formation et de la Recherche.

⁷⁹ Ordonnance concernant la coopération au développement et l'aide humanitaire ..., Article 5.

⁸⁰ *Ibid*, Article 5.

⁸¹ *Ibid*, Article 4.

⁸² Ordonnance sur l'organisation du Département Fédéral de l'Économie, de la ..., Article 6.

⁸³ https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9partement_f%C3%A9d%C3%A9ral_de_justice_et_police, consulté le 21 octobre 2021.

de l'emploi et de la capacité d'accueil.⁸⁴ Le DFJP dispose de plusieurs offices qui l'assistent dans ses missions à l'instar du Secrétariat d'État aux Migrations (SEM). Le SEM est une autorité fédérale suisse qui s'occupe tout comme la DDC, la SECO et la SEFRI des affaires étrangère de la Suisse, il consacre principalement ses activités sur la gestion des Camerounais présent sur le sol suisse. Ce secrétariat a été officiellement créé le 7 juin 2004 sous l'appellation de Office Fédéral des Migrations (ODM)⁸⁵ à la suite d'une fusion entre l'Office Fédéral de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Immigration (IMES) et l'Office Fédéral des Réfugiés (ODR) et est devenu SEM le 1^{er} janvier 2015.⁸⁶

Le SEM est structuré en quatre divisions principales à savoir : la division de planification et des ressources, la division de la coopération internationale, la division de l'immigration et de l'intégration et la division de l'asile. C'est la division de la coopération internationale qui s'occupe principalement de la gestion des étrangers du "dehors". En matière de formation professionnelle, le SEM développe parfois des programmes de formation professionnelle dans le cadre de la politique migratoire de la Suisse, cela permet de créer des opportunités professionnelles dans le pays d'origine des migrants.⁸⁷ C'est dans cette optique que le SEM a par exemple développé en 2014 avec le Cameroun un accord de coopération migratoire qui contient des dispositifs relatifs à la formation professionnelle des ressortissants Camerounais (les activités de formations relatifs à cet accord sont développées dans le chapitre III). Le DFAE et le DFEFR et le DFJP, constituent les trois structures qui s'occupent des affaires extérieures suisses en collaboration avec les Cantons et les organisations privées suisses.

3- Les Cantons et les Organisations privées suisses

Les articles 11 et 12 (chapitre 5) de la loi fédérale sur la coopération au développement et de l'aide humanitaire du 19 mars 1976, prévoient une éventuelle collaboration entre le Conseil Fédéral, les Cantons et les organisations privées suisses pour des activités qui relèvent de la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales.

⁸⁴ Ordonnance sur l'organisation du Département Fédéral de Justice et de Police (Org DFJP) du 17 novembre 1999, Article 1.

⁸⁵ A. Martin et Al, *Aux frontières de la parenté : un éclairage par la marge*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaire de Louvain, 2020, p. 67.

⁸⁶ <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-24050.html>, consulté le 21 octobre 2021.

⁸⁷ Stratégie de la DDC pour l'éducation Stratégie de la DDC pour l'éducation : Education de base et développement de compétences professionnelles, Berne, DDC, 2017, p. 55, www.dfea.admin.ch, Consulté le 13 octobre 2021.

a- Les Cantons

Gouvernement fédéral, la Confédération suisse partage la gestion de ses pouvoirs entre le Conseil Fédéral et les 26 Cantons qui sont "souverains en tant que leur souveraineté n'est pas limitée par la constitution fédérale et exercent tous les droits qui ne sont pas délégués à la Confédération."⁸⁸ Ainsi, que ce soit dans le domaine interne ou externe, les 26 cantons suisses jouissent d'une autonomie qui leur confère sur le plan extérieur le pouvoir de "conclure des traités avec l'étranger dans tous les domaines relevant de leur compétence."⁸⁹ Les Cantons bien que jouissant d'une certaine autonomie se doivent de rendre compte au Conseil Fédéral qui représente l'autorité suprême de la Confédération, de ses activités avec l'extérieur sauf quand il s'agit des activités avec des "autorités étrangères de rang inférieur."⁹⁰ Dans leurs rapports avec Yaoundé, les Cantons de Jura et de Berne ont par exemple contribué depuis 2004 à la création et au fonctionnement de l'Institut Agricole d'Obala (IAO) (le rôle de ces Cantons dans la maturation de cette institution est analysé au troisième chapitre). Les Cantons sont secondés dans leurs activités par une panoplie d'organisations privées suisses.

b- Les organisations privées suisses

La Confédération suisse n'agit pas toute seule sur la sphère internationale. Elle coopère avec des organisations non-étatiques qui représentent des alliés importants de son déploiement extérieur. Dans ses relations avec le Cameroun, la Confédération suisse autorise "les corporations de droit public ou les organisations privées qui auront fait l'objet d'un arrangement" à tisser des liens de collaboration technique avec Yaoundé.⁹¹ Elle soutient aussi les initiatives des organisations privées ou d'institutions publiques qui répondent aux buts formulés dans la loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationale du 19 mars 1976.⁹²

Depuis 1955, année de la création de la première organisation privée œuvrant dans le cadre de la coopération au développement, la collaboration entre les organisations privées suisses et la Confédération suisse se fait soit par l'octroi des contributions dans le cadre de partenariat ou par l'attribution des mandats dans le but de mettre en œuvre ses programmes et projets.⁹³ Ainsi, plusieurs organisations privées suisses à l'instar de la SATA et de l'IPD se sont

⁸⁸ Constitution fédérale de la Confédération suisse du 29 mai 1874, Article 3.

⁸⁹ Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999, Article 56.

⁹⁰ *Ibid*, Article 56.

⁹¹ Protocole d'application de l'accord de commerce, de protection des ..., Article 1.

⁹² Loi Fédérale sur la coopération au développement et..., Article 11.

⁹³ G. Rist, "Le rôle des organisations privées suisses de coopération au développement", *Annuaire suisse de politique de développement*, N° 2, 1982, p. 140.

déployées dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle au Cameroun (le troisième chapitre développe les actions concrètes menées par les organisations privées suisses au Cameroun entre 1963 et 2017 en matière d'éducation et de formation professionnelle).

En somme, les écrits précédents se sont donnés pour mission de mettre en exergue les instruments qui entourent la collaboration Suisso-camerounaise dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, autrement dit, les différents éléments qui enveloppent cette collaboration et sans lesquelles elle ne prendrait forme. Il ressort donc de ce chapitre que trois principaux préliminaires bordent la coopération entre les deux pays de le domaine de l'éducation et la formation professionnelle à savoir le cadre politique c'est-à-dire les différentes conditions mutuelles à respecter, le cadre institutionnel c'est-à-dire le cadre légal sur lequel s'appuie la coopération, et les acteurs c'est-à-dire les différents metteurs en scène de cette coopération. Tous ces éléments représentent la fondation du partenariat dans le domaine de la formation, domaine au centre des échanges techniques entre les deux pays pour de multiples raisons et à travers l'emploi de plusieurs moyens.

CHAPITRE II : ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE AU CENTRE DES ÉCHANGES CAMEROUN-SUISSE : MOTIVATIONS ET MOYENS

Dès les premières heures de sa souveraineté politique, le Cameroun place l'Homme au cœur de sa stratégie de développement. L'Homme représente pour lui l' "élément qui détermine la philosophie de base, le fondement sur lequel s'élabore, se construit et s'exécute la politique de développement"¹ du pays. L'investissement dans le capital humain est au centre de ses préoccupations. Investir dans ce capital signifie surtout donner toutes les chances, afin d'améliorer les connaissances de l'Homme, son intelligence, son savoir notamment à travers une formation solide et efficace. Toute action de partenariat établi par le Cameroun avec une puissance étrangère met ainsi au centre des échanges un investissement dans le capital humain. En adéquation avec ce principe, le rapprochement entre Berne et Yaoundé se fait sur cette base qui constitue pour elle aussi, le meilleur moyen pour un pays de trouver son propre chemin. Ainsi, l'éducation et la formation professionnelle occupent dès les premières heures des échanges entre les deux pays une place prioritaire et fait office de tout premier champ des échanges techniques entre les États. Quels sont donc les motivations de cette action et par quels moyens se matérialise-t-elle ? Répondre à ces questions fera l'objet de ce deuxième chapitre qui présentera dans un premier temps les différentes motivations ou raisons pour lesquelles le Cameroun et la Suisse ont décidés de placer depuis l'établissement de leurs relations diplomatiques l'éducation et la formation professionnelle au cœur de leurs échanges techniques et dans un deuxième temps les différents moyens ou stratégies par lesquelles se matérialise cette coopération.

I- MOTIVATIONS DE LA COOPERATION CAMEROUN-SUISSE DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En axant leurs échanges sur le domaine l'éducation et de la formation professionnelle le Cameroun et la Suisse poursuivent des objectifs d'ordre sociaux et systémiques bien spécifiques.

¹ A. Ahidjo, *Contribution à la...*, p. 47.

A- Motivations d'ordre social

L'éducation et la formation professionnelle constitue un champ privilégié de la coopération Cameroun-Suisse car elle "ouvre des perspectives d'avenir"² aux citoyens des deux pays. Sur le plan social, cette coopération a pour ambition à la fois de lutter contre la pauvreté afin de réduire les flux migratoires et de favoriser la mobilité des personnes en formation pour une acquisition de meilleures performances.

1- La collaboration en matière d'éducation et de formation professionnelle comme instrument de lutte contre la pauvreté et de réduction du têt de migration

La volonté émise par la Suisse en 1950, de collaborer avec les pays en développement a suscité l'organisation d'une panoplie d'assises (entre 1950 et 1961) dans le but de déterminer les principaux champs sur lesquels devait s'appesantir le programme de coopération au développement du pays. Lors de la dernière assise (entre 1950 et 1961, la Suisse a organisée un total de quatre assises, dont le bilan était publié dans des messages du Conseil Fédéral à l'Assemblée Fédérale) du 5 mai 1961, en prélude au lancement officiel de la coopération au développement suisse, la Confédération place l'éducation et la formation professionnelle au cœur son action technique. Elles représentent pour elle le moyen le plus efficace "d'aider les pays en voie de développement à s'aider eux-mêmes."³ Investir dans le développement des compétences professionnelles, constitue l'un des meilleurs moyens pour la Confédération d'atteindre la mission principale de son action de développement c'est-à-dire d'appuyer les pays en développement en vue d'améliorer les conditions de vie de leurs populations.⁴ Ce domaine de collaboration a pour motivation principale sur le plan social ou individuel de lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales et en même temps contre les migrations irrégulières causées principalement par ces deux facteurs. La collaboration dans ce domaine a aussi pour objectif d'encourager les retours volontaires des migrants dans leur pays d'origine.

Depuis les origines de la coopération suisse au développement, l'investissement dans le développement des compétences professionnelles est l'un des moyens utilisé par la Confédération pour réduire la pauvreté car elle permet à l'individu d'obtenir des qualifications professionnelles appropriées facilitant ainsi l'accès à un emploi rémunéré et décent. Le Cameroun, tout comme certains pays partenaires de la Suisse fait face à de nombreux problèmes

²Stratégie de la DDC pour l'éducation : Education de base et développement de ..., p. 28.

³ Message du Conseil Fédéral à l'Assemblée Fédérale concernant la coopération de la Suisse avec les pays en développement du 5 mai 1961, p. 1028, <https://www.dodis.ch/30880>, consulté le 4 Décembre 2021.

⁴ Loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide ..., Article 5.

de chômage notamment chez les jeunes qui s'expliquent entre autres par l'insuffisance d'éducation et de formation professionnelle. Fort de ce constat, les deux pays voient en la coopération dans le domaine de la formation, le moyen le plus efficace de réduction du taux de chômage. Le taux de chômage élevé qui est l'une des plus importantes causes de pauvreté dans le monde est en grande partie dû au manque de qualification et de compétence professionnelle. Fort de son principe de solidarité, investir dans le domaine du développement de compétences, représente pour la Confédération helvétique une option efficace de lutte contre la pauvreté. Car une éducation et une formation professionnelle appropriée facilite l'accès à l'emploi et permet entre autres à l'individu de s'auto-employer via l'exercice d'une activité indépendante. Aussi, le Cameroun et la Suisse conçoivent l'éducation et la formation professionnelle comme un puissant levier de réduction des inégalités sociales.

Elle contribue à l'égalité des sexes et à la non-marginalisation de la femme dans la sphère sociale. C'est ce qui justifie par exemple le fait que l'ensemble d'institutions de formation conjointement créées par le Cameroun et la Suisse, procèdent de 1963 à 2017 à des recrutements sans distinction de sexe (l'IPD de Douala a par exemple mis sur pied en 1975, une politique pour un recrutement égalitaire femme-homme). La formation contribue à la pleine exploitation du potentiel économique de la femme et réduit les situations d'exclusion, d'insécurité ou de violence dont elle pourrait être victime.⁵ En somme, l'éducation et la formation professionnelle permettent tant pour l'individu de sexe masculin que pour celui de sexe féminin de sortir de la misère et d'acquérir une "perspective d'avenir dans son pays". L'éducation et la formation professionnelle sont aussi utilisées par le Cameroun et la Suisse pour encourager les personnes migrantes à rentrer dans leur pays et pour dissuader celle qui voudrait migrer à le faire.

La formation est un instrument utilisé par la Confédération helvétique pour encourager les migrants en situation irrégulière à retourner volontairement dans leur pays d'origine. L'une des raisons pour lesquels les migrants refusent généralement de quitter le pays dans lequel ils se sont réfugiés est la crainte d'un "retour à la case départ" ou au point zéro. Le Cameroun et la Suisse utilisent leur collaboration en matière d'apprentissage comme un moyen d'encourager "les retours volontaires" des personnes dans leur pays d'origine notamment à travers l'aide au retour. L'octroi de cette aide par la Suisse trouve son origine en 1959, lorsque pour la première fois le DFJP a élaboré un premier dossier sur le retour des réfugiés dans leur pays d'origines. Cette aide a d'abord consisté au paiement au cas par cas des billets d'avion ou des frais de transport aux migrants éprouvant le désir de rentrer volontairement chez eux, puis des aides à

⁵ DDC, Stratégie de la DDC pour l'éducation. Education de base et développement de compétences professionnelles, Berne, 2017, p. 10.

la réintégration professionnelle des ressortissants.⁶ Partant du principe selon lequel les migrants quittent la plupart du temps leur pays pour des contrées lointaines à cause du fait qu'ils ne s'y sentent pas à l'aise, l'aide au retour a pour rôle de réinsérer le migrant chez lui. Cette réinsertion vise à permettre un plein épanouissement du bénéficiaire dans son pays.⁷ Ce plein épanouissement passe par une assistance soit dans le domaine social, soit dans le domaine de la recherche d'emploi ou encore dans le domaine de la création d'entreprise. S'agissant du domaine social l'aide au retour de la Suisse contribue au logement et la prise en charge du malade. Les domaines de l'aide à l'emploi et à la création d'entreprise consistent en grande partie au financement d'une formation.⁸ La demande d'une aide au retour concerne :

Toutes personnes relevant du domaine de l'asile peuvent déposer une demande d'aide au retour auprès des services conseils en vue du retour gérés par les cantons, les centres d'enregistrement ou les aéroports de transit. Les réfugiés reconnus désireux de rentrer dans leur pays d'origine peuvent également bénéficier de l'aide au retour. Sont par contre exclus de l'aide au retour les délinquants et personnes dont le comportement a été abusif pendant ou après la procédure.⁹

Cette aide se fait à partir de 2005, à travers la mise sur pied d'un fond de départ s'élevant à 1000 francs suisses pour les migrants adultes et 500 francs suisses pour les migrants mineurs.¹⁰ Elle se fait aussi en nature par le soutien à l'exercice d'une formation.

Afin que les migrants soit au courant d'une telle offre, la Suisse procède à la diffusion d'information sur l'existence d'un dispositif d'accompagnement au retour. Cette diffusion d'information a pour rôle d'augmenter le nombre de retour volontaire. Elle se fait à travers quatre moyens principaux à savoir : la production de brochures, la création de sites internet, l'assistance téléphonique et l'organisation de réunions.¹¹ S'agissant de la production de brochures, la Suisse conçoit des dépliants qui renseignent sur les différents programmes d'Aide Volontaire au Retour (AVR). Elle a aussi mis sur place à travers le SEM un dispositif du nom de "RÜKO", "Communication Aide au Retour" visant à faire connaître l'aide au retour.¹² Les sites internet diffusent des vidéos qui montrent le degré d'amélioration de vie des personnes ayant souscrits à l'AVR. L'un des sites internet utilisés pour ce but est www.youproject. Les assistances téléphoniques proposées par la Suisse sont gratuit et disponible au numéro de

⁶ E. Kaser et S. Schenker, "L'aide au retour de la Suisse : bilan et perspectives", *Annuaire Suisse de politique de développement*, N° 27, 2008, pp. 199-200.

⁷ *Ibid*, p. 202.

⁸ *Ibid*, p. 202.

⁹ *Ibid*, p. 199.

¹⁰ *Ibid*, p. 202.

¹¹ A. et M. Grégoire, Cartographie des acteurs et des dispositifs d'aide au retour et à la réinsertion. Cameroun-Mali-Maroc-Sénégal, Novembre 2020, p. 17.

¹² *Ibid*, p. 18.

téléphone +41 31 350 82 11.¹³ Ces assistances expliquent aux migrants les différents avantages du retour volontaire. De nombreuses réunions d'informations sont aussi souvent organisées. Avec le Cameroun, cette politique est officiellement active depuis 2014, année de la conclusion de l'accord de coopération entre le Conseil Fédéral suisse et le gouvernement de la république du Cameroun en matière de migration qui prévoit à l'article 12 alinéa 2 que dans le cadre de la politique d'aide au retour, "les deux parties contractantes s'engagent à prendre les mesures relevant de leur compétence en vue d'aider à la réintégration socio-économique des personnes ayant optés pour un retour volontaire dans leur pays d'origine".

À côté de l'aide au retour, le gouvernement camerounais et la Confédération helvétique ont jugés nécessaire d'attaquer le problème de migrations par la racine c'est-à-dire en prévenant les mouvements migratoires. Cette prévention consiste en la dotation d'un ensemble de dispositifs pour détourner les populations d'une volonté de migration. Au rang de ses dispositifs figurent l'éducation et la formation professionnelle qui est pour les deux coopérants l'un des moyens les efficaces pour lutter contre la pauvreté, principale cause de migration des africains vers l'Europe.¹⁴ D'après Armèle Tchouangue, diplomate Camerounaise en service à la Division des Affaires d'Europe du MINREX, la pauvreté, causée principalement par le manque d'emploi est à l'origine des migrations vers l'extérieur.¹⁵ Les jeunes qui migrent vers le "dehors" le font en général pour fuir la précarité dans laquelle ils vivent dans leur pays, précarité due en partie au fait que la majorité d'entre eux ne disposent pas d'un emploi stable qui leur permet de s'en sortir. Ce manque d'emploi stable est dû en partie par le fait que ces derniers ne disposent d'aucune compétence professionnelle pour l'exercice d'une activité professionnelle rentable. Ils sont donc contraints à quitter leur pays d'origine pour aller vers d'autres pays dans l'espoir d'y trouver une situation meilleur. L'investissement dans le capital humain représente donc pour les deux États, l'une des meilleures voies de réduire dans un premier temps le taux de migration illégale des jeunes Camerounais vers la Suisse et dans un deuxième de favoriser le retour volontaire de ceux étant déjà en Suisse vers le pays d'origine. La collaboration Cameroun-Suisse en matière d'éducation et de formation professionnelle fait également office d'outil pour la mobilité internationale des personnes en formation.

¹³ A. et M. Grégoire, *Cartographie des acteurs et des dispositifs ...*, p. 20.

¹⁴ R. Chaabita, *Migration clandestine africaine vers l'Europe : un espoir pour les uns, un problème pour les autres*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 10.

¹⁵ Entretien avec Armèle Tchouangue, 38 ans, diplomate Camerounais en service à la Division des Affaires d'Europe du MINREX, Yaoundé, le 17 août 2021.

2- La collaboration en matière d'éducation et de formation professionnelle comme instrument de mobilité internationale des personnes en formation

La mobilité géographique des camerounais(e)s en formations vers la Suisse et des Suisses et Suissesses en formations vers le Cameroun constitue un autre objectif du partenariat entre Yaoundé et Berne dans le domaine l'éducation et de de la formation professionnelle. Cette mobilité émerge pour le Cameroun en 1961 à l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays, durant cette année, la Suisse a accordée pour la première fois trois bourses d'étude à des ressortissants Camerounais en vue d'assister à des cours de philosophie, théologie et religion organisés sur son sol.¹⁶ Pour la Suisse, cette mobilité émerge en 1979, année durant laquelle la Suisse décide d'envoyer trois étudiants de la FMG pour un stage au Cameroun¹⁷ (le contexte d'émergence de ce stage est développé au chapitre III). Cette mobilité favorise "la circulation internationale des connaissances et des compétences, l'exploitation des complémentarités internationales."¹⁸ Sur le plan individuel, la mobilité professionnelle entre Yaoundé et Berne a un grand avantage dans la vie professionnelle des personnes en formation, elle améliore entre autres leur connaissance des langues, leurs compétences sociales et techniques, ainsi que leurs perspectives sur le marché du travail. Selon la SEFRI, la mobilité internationale est bénéfique tant pour la Suisse que pour le pays partenaire, en effet, elle permet une circulation des connaissances.

Les jeunes suisses et suissesses élargissent leurs compétences interculturelles, linguistiques et professionnelles tandis que les autres acteurs étrangers à l'instar du Cameroun jouissent des possibilités offertes par la formation professionnelle suisse.¹⁹ Cette mobilité "temporaire" permet selon Harald Schomburg et Ulrich Teichler aux personnes mobiles des pays en collaboration d'améliorer leurs compétences dans des domaines visibles liés aux différentes expériences internationales.²⁰ La mobilité des personnes en formation a fait l'objet des tous premiers programmes de coopération en matière d'éducation et de formation professionnelle entre les deux États, lorsqu'il s'agissait d'une formation impossible à acquérir dans le pays d'origine des personnes mobiles. Elle a pour avantage d'enrichir les carrières des personnes mobiles et de favoriser une meilleure circulation internationale "des idées et des

¹⁶ I. D. Machia A Rim, "La coopération bilatérale...", p. 290.

¹⁷ *Ibid*, p. 325.

¹⁸ O. Glassey et Al, *Penser la valeur d'usage des sciences*, Paris, Editions des archives contemporaines, 2013, p. 83.

¹⁹ SEFRI, Coopération internationale en matière de formation professionnelle (CIFP). Concrétisation de la stratégie internationale FRI de la Suisse dans le domaine de la formation professionnelle, approuvé le 11 mars 2014, p. 14.

²⁰ H. Schomburg et U. Teichler, "Mobilité internationale des étudiants et débuts de vie active", *Revue française de sciences sociales*, N° 103, 2008, p. 44.

savoirs.²¹ Cette mobilité s'avère importante côté camerounais car cela donne la possibilité à ses citoyens de jouir de l'expertise développée de la Suisse en matière d'éducation et formation professionnelle.²² Côté suisse, elle permet d'acquérir des compétences sur des domaines de formation absente dans leur pays d'origine.²³ C'est ce qui justifie par exemple la coopération médicale Suisse-Cameroun qui a pour objectif de promouvoir l'étude des maladies telles que le paludisme, la schistosomiase, la maladie du sommeil qui ne sont pas enseignées dans les écoles de médecine en Suisse. Cette mobilité internationale représente un avantage tant pour la personne en formation que pour les systèmes camerounais et suisses.

B- Motivation d'ordre systémique

Les interactions professionnelles entre Berne et Yaoundé revêtent à côté de l'intérêt social, un intérêt au service du système camerounais et suisse. Sur le plan systémique, cette coopération fait office à la fois de moyen de développement économique pour le Cameroun et de moyen de rayonnement et de positionnement international pour la Suisse.

1- La collaboration en matière d'éducation et de formation professionnelle comme instrument de développement économique pour le Cameroun

En mettant l'éducation et la formation professionnelle au centre de son action technique, la Confédération suisse entant grâce à elle encourager le développement économique des pays avec lesquels elle collabore. Elle est pour la Confédération un moyen au service du développement économique car elle soutient la croissance et la compétitivité de l'économie nationale.²⁴

Dans le message concernant la coopération internationale 2013-2016 du 15 février 2012, la DDC a pour ambition de se servir de l'éducation et de la formation professionnelle comme moyen d'encouragement du développement économique des pays partenaires. Investir pour le développement des compétences a en son sens, l'avantage de stimuler le processus de développement durable et d'améliorer la productivité de l'État. Le développement de compétences constitue un puissant levier de lutte contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée²⁵ qui contribue à l'amélioration de l'employabilité des individus et favorise par conséquent le

²¹ OCDE, *Science, technologie et industrie : perspective de l'OCDE*, Edition OCDE, 2012, p. 240.

²² SEFRI, *Coopération internationale en matière de formation...*, p.3.

²³ O. Glassey et Al, *Pense la valeur...*, p. 80.

²⁴ SEFRI, *Coopération internationale en matière de formation...*, p. 11.

²⁵ SECO, *Développement des compétences dans le cadre de la coopération au développement économique*, Berne, 2017, p. 1.

développement économique du pays concerné.²⁶ La formation professionnelle continue et supérieure a pour avantage d'améliorer les compétences des salariés, gages d'une meilleure productivité. Aussi, avec "les nouvelles demandes des économies en pleine évolution et des nouvelles technologies dans le contexte de la globalisation", le développement des compétences professionnelles s'avèrent de plus en plus importante. La formation professionnelle est pour le SECO un levier de développement économique car elle a pour ambition de soutenir de nouvelles adaptations technologiques dans des secteurs important telle que le textile, le tourisme, l'agroalimentaire..., d'améliorer l'insertion professionnelle et de promouvoir la formation continue qui génèrent une meilleure qualité et une meilleure productivité.²⁷ Ainsi, pour atteindre ces différentes ambitions le SECO s'attèle à investir dans le secteur privé qui constitue un secteur dynamique pour l'économie du pays.²⁸ La collaboration Suisse dans le domaine de la formation professionnelle a ainsi pour ambition de promouvoir le développement économique des pays avec lesquels elle est en collaboration, mais aussi de promouvoir son rayonnement et son positionnement sur la scène internationale.

2- La collaboration en matière d'éducation et de formation professionnelle comme instrument de rayonnement et de positionnement international pour la Suisse

La coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle représente depuis 1947, l'un des éléments par lesquels la Suisse entend améliorer sa reconnaissance et son image à l'étranger.²⁹ C'est dans un contexte mondial marqué par la guerre froide, que les autorités Suisses décident d'intégrer officiellement l'éducation et la formation professionnelle comme instrument de rayonnement et de positionnement internationale pour le pays. En effet, le principe de neutralité politique développé par la Suisse depuis 1815 (le deuxième chapitre développe le contexte d'émergence de ce principe), a poussé le pays à se tenir à l'égard de tous évènements internationaux à caractère politique et militaire. Afin de ne pas rester à la marge de la globalisation, les "autorités fédérales encouragent la participation de la Suisse dans des domaines *a priori* considérés comme non politiques"³⁰, au rang desquels l'éducation et la formation professionnelle.

²⁶ SECO, Développement des compétences dans le cadre de la coopération ..., p. 2.

²⁷ *Ibid*, p. 4.

²⁸ *Ibid*, p.10.

²⁹ Conseil Fédéral, Stratégie de communication internationale 2016-2019, p. 14.

³⁰ B. J. Strasser et F. Joyce, "L'atome, l'espace et les molécules : la coopération scientifique internationale comme nouvel outil de la diplomatie helvétique (1951-1969) ", *Presses Universitaire de France*, N° 121, 2005, pp. 59-60.

Cette coopération permet à la Suisse tout d'abord de renforcer sa formation professionnelle dans le contexte international puis de bien se positionner en matière de formation professionnelle à l'échelle internationale. Pour parvenir à ces deux objectifs la Confédération procède par l'information massive sur la formation professionnelle suisse afin d'améliorer sa reconnaissance et son image, par le transfert dans le cadre de coopération, l'expertise suisse spécifique dans le domaine de la formation professionnelle ou par la mise en œuvre dans des projets de coopération.³¹ L'un des objectifs de son échange dans ce domaine avec Yaoundé est donc imputé à son objectif stratégique de communication internationale dans ce domaine. Pour Hans Keller, cette stratégie se justifie par le fait que :

Petit pays, la Suisse a intérêt à maintenir cette position, à l'améliorer et à la fortifier, car il est indispensable pour elle de susciter, partout dans le monde, de la sympathie pour sa situation et pour ses problèmes. Tout ce qu'elle fait dans le domaine de la formation intellectuelle et professionnelle des étrangers est un des meilleurs moyens d'y parvenir.³²

Autrement dit pour l'auteur, la Suisse mise sur ce moyen car étant un petit État, elle a besoin d'un moyen d'affirmation et de rayonnement sur la scène internationale, la Suisse investit à cet effet de plus en plus sur l'éducation et la formation professionnelle qui constitue un instrument diplomatique important. La Suisse se sert de l'éducation et de la formation professionnelle comme un moyen d'attractivité. Elle soutient pour ce fait de nombreux projets de communication et de voyage de délégation à la suite desquels les mérites du système dual³³ de formation professionnelle sont vantés, ce qui favorise sa visibilité. C'est dans cette optique que la Suisse a présenté les avantages du modèle suisse de formation professionnelle au ministre Camerounais de l'Emploi et de la Formation Professionnelle Zacharie Pervet lors de sa visite de travail en 2014.³⁴ Le partenariat éducatif Cameroun-Suisse, se manifeste sous divers formes, dont les prochaines lignes proposent l'analyse.

II- MOYENS DE LA COOPERATION CAMEROUN-SUISSE DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La coopération Cameroun-Suisse dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle se matérialise via plusieurs méthodes à savoir : les cours de perfectionnements organisés en Suisse et au Cameroun, le soutien matériel et financier suisse à la mise sur pied

³¹ SEFRI, Coopération internationale en matière de formation..., p. 3.

³² H. Keller, " Etudiants et stagiaires étrangers en Suisse", *Etudes pédagogique : annuaire de l'instruction publique en Suisse*, N° 53, 1962, p. 55.

³³ Système alternant deux types de formations à savoir : la formation en entreprise et en même temps la formation dans une école de formation.

³⁴ Entretien avec Joachim Tedie, 44 ans, diplomate Camerounais en service à l'ambassade du Cameroun en Suisse, via Whatsapp, le 12 octobre 2021, à 18h18 min.

d'institutions de formation au Cameroun ou la collaboration entre les institutions de formation camerounaises et suisses.

A- Cours de formation et de perfectionnement

Les échanges suisse-camerounais en matière de développement des compétences prévoient de 1963 jusqu'en 2017, les cours de formation et de perfectionnement organisés en Suisse ou au Cameroun.

1- Cours de formation et de perfectionnement organisés en Suisse

C'est en 1950 que la Confédération helvétique lance son tout premier programme de collaboration au développement, matérialisé par l'envoi d'experts suisses dans certains pays³⁵ pour des pourparlers préliminaires.³⁶ Ces pourparlers avaient pour objectifs d'entreprendre des travaux préparatoires en vue d'une éventuelle assistance.³⁷ À la somme des différentes enquêtes auprès des pays choisis pour les premiers mouvements de concentrations de l'assistance suisse au développement, les experts Suisses décidèrent à l'unanimité qu'il était judicieux d'axer le premier mouvement de la Confédération au développement des compétences.³⁸ Cette décision a été prise suite au constat fait par ces derniers de la forte carence en personnels qualifiés auxquels font face la majorité ces pays en cette période. Le développement de compétences devait ainsi passer par l'organisation des cours de formation ou stages de perfectionnement en Suisse auxquels devaient être conviés via des bourses totalement ou partiellement couvertes par la Confédération les ressortissants de divers pays partenaires.³⁹

C'est dans cette optique que la Confédération suisse lança officiellement son premier programme de bourses en 1953 pour le compte de l'année scolaire 1953-1954. Elle offrit ainsi douze bourses d'études à des ressortissants d'Europe (une bourse pour la Grèce) et d'Asie (une bourse pour l'Indonésie, le Liban, le Népal, le Pakistan, la Thaïlande, trois bourses pour la Turquie et deux bourses pour l'Inde), afin d'assister à des cours de photogrammétrie organisés

³⁵ Les pays concernés par ce premiers mouvements étaient constitué de la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa-Rica, l'Égypte, l'Éthiopie, la Finlande, le Goa, la Grèce, Haïti, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, Israël, la Jordanie, le Liban, le Népal, le Nigéria, le Nicaragua, le Pakistan, le Pérou, les Philippines, la Pologne, la Syrie, la Thaïlande, la Tunisie, la Turquie, l'Uruguay et la Yougoslavie.

³⁶ Message du Conseil Fédéral à l'Assemblée Fédérale Concernant l'assistance technique fournie par la Suisse aux pays sous-développés, du 25 août 1959, p. 415.

³⁷ *Ibid*, p. 415.

³⁸ Message du Conseil Fédéral à l'Assemblée Fédérale Concernant l'assistance technique fournie par..., p. 416.

³⁹ Dans certains des cas, la Confédération couvrait la totalité de dépenses engendrées par ces bourses dans d'autres cas, elle se partageait les frais avec les pays bénéficiaires, les institutions hautes ou les organisations des mondes du travail.

par l'École Polytechnique Fédérale.⁴⁰ L'année scolaire suivante, la Confédération multiplia les bourses et élargit sa liste de bénéficiaires. Ainsi, trente-huit bourses furent accordées à des ressortissants d'Europe, d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique.⁴¹ Le 15 janvier 1957, la Confédération publia un arrêté reconnaissant officiellement l'octroi des bourses d'études comme principale forme de coopération suisse au développement.⁴² Ainsi, il fut décidé de lui consacrer la moitié de la somme réservée à la coopération bilatérale soit 150.000 francs suisses (l'autre moitié étant réservée à l'envoi d'experts Suisses dans les pays en développement).⁴³ Les cours de perfectionnements organisés de 1953 à 1960 étaient exclusivement réservés aux candidats maîtrisant parfaitement l'une des langues officielles de la Suisse (c'est-à-dire soit l'allemand, le français, l'italien ou le romanche). À partir de 1961, cette règle fut modifiée et la Confédération se mit à accepter les candidatures de tous les étudiants des pays partenaires. À cet effet, la Commission Fédérale des Bourses pour Étudiants Étrangers (CFBE) nomma une sous-commission chargée de dispenser des cours de langues aux boursiers étrangers ne maîtrisant pas les langues officielles du pays.⁴⁴

S'agissant du Cameroun, c'est à compte de l'année 1961, année de l'établissement des relations diplomatiques entre les deux parties que la Suisse a commencée à insérer le Cameroun dans son programme. Avec la signature du premier accord de coopération entre les deux États, le nombre d'invitations à l'endroit des ressortissants Camerounais aux activités de formations va sensiblement augmenter. Entre 1963 et 2017, la Confédération suisse a conviée une panoplie de ressortissants Camerounais via des bourses à des cours organisés au sein de divers structures suisses à l'instar "d'établissements d'institutions supérieures, d'écoles professionnelles, d'institutions scientifiques ou d'autres établissements analogues ou encore auprès d'administrations publiques ou d'entreprises."⁴⁵ Ces cours sont organisés sur des matières, filières ou thématiques se rattachant aux problématiques de développement.⁴⁶

Les bourses de la Confédération suisse sont exclusivement réservées aux :

⁴⁰F. H. De Perrot, *La Suisse et la coopération avec...*, p. 75.

⁴¹ En Europe, la Yougoslavie reçut dix-sept bourses, en Amérique latine, l'Uruguay reçut une bourse d'études, en Asie, l'Inde, le Pakistan, et la Turquie reçut trois bourses d'études, l'Iran, la Jordanie, le Liban et les Philippines reçurent une bourse d'études chacun, l'Indonésie en reçut deux quant à elle. En Afrique, les bourses furent offertes à l'Égypte qui reçut quatre bourses et au Nigéria qui en reçut une.

⁴² Arrêté du Conseil Fédéral concernant l'assistance technique bilatérale fournie par la Suisse aux pays dont l'économie est insuffisamment développée du 15 janvier 1957, Article 7.

⁴³ F. H. De Perrot, *La Suisse et la coopération avec...*, p. 74.

⁴⁴*Ibid*, p. 73.

⁴⁵ Message à l'Assemblée Fédérale concernant l'assistance technique fournie par..., pp. 416-417.

⁴⁶ *Ibid*, pp. 416-417.

Personnes qui ont fait des études dans un établissement d'instruction supérieure ou une école professionnelle de leur pays, ont subi avec succès l'examen final prescrit par ce pays et désirent approfondir leur formation dans un domaine déterminé, ainsi que de courts séjours d'études, des groupes de spécialistes qui ont passé avec succès leur examen final.⁴⁷

En d'autres termes, ne peuvent assister aux séjours d'études en Suisse que des personnes ayant prouvées leurs compétences dans leur pays d'origine. La Suisse poursuit deux objectifs principaux à travers l'organisation de ces séjours d'études : d'abord pallier à la pénurie de personnels qualifiés des pays partenaires et ensuite vanté les mérites de ses méthodes de formation.⁴⁸ Organisés uniquement dans des domaines de formation impossible à suivre sur place, la communication au sujet de ces bourses se fait via des correspondances de l'ambassade de Suisse au Cameroun adressée au gouvernement camerounais qui de son côté confit les responsabilités de la pré-sélection aux autorités hiérarchiques directement concernées par le domaine de formation proposé. Après cette étape, les différents candidats présélectionnés sont invités à se présenter à l'ambassade pour des examens ad hoc afin d'être définitivement sélectionné.⁴⁹

En règle générale, le montant des bourses suisses est fixé en fonction du degré de formation et d'expérience du boursier. Il s'élevait à l'entame de la coopération suisse au développement à un maximum de 700 francs suisses. Exceptionnellement ce maximum pouvait être porté à 800 francs Suisses pour les séjours de perfectionnement qui exigeaient des déplacements partiellement fréquents à l'intérieur de la Suisse.⁵⁰ Le Cameroun a reçu entre 1963 et 2017, des bourses allant d'une à trente bourses annuelle pour le perfectionnement à fin de pouvoir assister à des cours portants sur différents domaines à l'instar de la télécommunication, la mécanique, l'électromécanique, les postes, l'agriculture, les banques... Ces cours se déroulent pendant une durée allant de deux à une année renouvelable plusieurs fois. Ainsi, deux types de bourses de formations sont accordées aux ressortissants Camerounais à savoir : les bourses d'études universitaires à l'endroit d'étudiants Camerounais et les bourses de perfectionnements ou de recyclage à l'endroit de fonctionnaires Camerounais. Le premier type de bourses est adressé aux étudiants pour un complément de formation en Suisse, il est en général valable pour une période comprise entre Six mois et un an renouvelable en fonction du types de formations suivis par le boursier ou de ses différents résultats.⁵¹ La Confédération a par exemple offerte en Août 1980, trois bourses d'études pour une formation doctorale à

⁴⁷ Message à l'Assemblée Fédérale concernant l'assistance technique fournie par..., pp. 416-417.

⁴⁸ H. Keller, "Etudiants et stagiaires...", p. 55.

⁴⁹ CMR-D6 MINREX, Avis aux candidats à une bourse suisse d'études universitaire, Berne, novembre 1966.

⁵⁰ Arrêté du conseil fédéral concernant l'assistance technique bilatérale..., Article 8.

⁵¹ *Ibid*, Article 8.

l'Institut Universitaire Études des Hautes Internationales (IUHEI) de Genève aux étudiants de l'IRIC Ndzengue Pierre, Tawah Che Crecy et Ganko Pierre, pour le compte de l'année académique 1980-1981.⁵² Le deuxième type de bourses est quant à lui réservé aux Camerounais exerçant un métier en vue d'une formation continue en Suisse. Elles sont en général valables pour une période allant de deux semaines à neuf mois. Dans ce domaine, la Confédération helvétique a par exemple attribuée en décembre 1978, trois bourses de perfectionnement aux inspecteurs Camerounais des douanes Jean-Marc Pagbe II, Hubert Moukalla et Michel Nguiah, pour qu'ils puissent assister à des cours de perfectionnements organisés à Berne du 5 mai au 11 juillet 1980.⁵³ Pour les Camerounais suivant une formation dans un domaine inférieur ou dans un domaine de formation réalisables au Cameroun, la Confédération a optée pour l'envoi d'instructeurs spécialisés au Cameroun afin d'organiser des cours de formation ou de perfectionnements sur place.

2- Cours de formations et de perfectionnements organisés au Cameroun

Pour la Confédération, l'idéal est de former les jeunes dans leur pays d'origine, car le rendement est presque toujours meilleur lorsque l'intéressé reste dans le milieu qui lui est familier.⁵⁴ "Il est également plus facile d'adapter sur place les études ou l'apprentissage aux besoins du pays dont l'économie est en cause."⁵⁵ Cette formation des jeunes sur place se fait via des cours de formation ou de perfectionnement organisés par des instructeurs spécialisés Suisses pour combler la pénurie en formateurs dont fait face le Cameroun au lendemain de son accession à l'indépendance, puis alternativement entre des instructeurs Suisses et Camerounais. Les professeurs Suisses envoyés pour la formation et le perfectionnement viennent exercer au Cameroun entre 1964 (qui correspond au début de l'année de l'envoi des volontaires Suisses pour le développement) et 1984 (qui correspond à l'année du départ de ces volontaires)⁵⁶, dans le cadre du mouvement des "volontaires Suisses pour les pays en voie de développement" (ces volontaires ne reçoivent pas de rémunération spécifiques). Ce mouvement créé par la Confédération en 1964⁵⁷, consiste à l'envoi d'experts désireux de mettre leurs connaissances professionnelles à la disposition des pays en développement. Ce mouvement poursuit deux objectifs principaux à savoir : apporter une collaboration dans l'exécution pratique des travaux

⁵² CMR-D6 MINREX, Offre de bourses suisses aux diplômés de l'IRIC, V/Ln°5658/DIPL/3/OR du 7 juin 1980.

⁵³ *Ibid*, Stage de formation des fonctionnaires des Douanes à Berne, en Suisse, du 5/5 au 11/7/1980.

⁵⁴ Message du Conseil Fédéral à l'Assemblée Fédérale concernant la coopération suisse avec les pays en voie de développement du 5 mai 1961, p. 1028, www.dodis.ch/30880, consulté le 5 Décembre 2021.

⁵⁵ *Ibid*.

⁵⁶ I.D. Machia A Rim, "La coopération bilatérale...", p. 284.

⁵⁷ Conseil Fédéral, Coopération technique. "Volontaires suisses pour les pays en voie de développement", Berne, le 9 décembre 1963, www.dodis.ch/30259, consulté le 5 Décembre 2021.

et donner la possibilité à une "nouvelle génération de concilier son désir de voyager à celui de participer à un travail utile et constructif."⁵⁸ En matière d'éducation et de la formation professionnelle, ce mouvement vise entre autres à l'envoi de formateurs au Cameroun pour la formation et le perfectionnement des personnes. L'EFEAS, l'IRIC, l'IPD, ainsi que toutes les institutions mises sur pied dans le cadre de la coopération Cameroun-Suisse ont bénéficiées du soutien de ces experts aux premières heures de leurs fonctionnements (le chapitre III donne les noms de quelques-uns de ces experts et leurs apports aux différentes institutions).

Avant d'être envoyé au Cameroun, la Confédération procède à la sélection et à la formation de ces derniers. Peuvent faire acte de candidature des Suisses et des Suissesses âgés de 21 ans minimum, et jouissant d'une bonne santé mentale et physique.⁵⁹ Chacun d'eux reçoit une formation spéciale en fonction de leur mission. Ainsi, les volontaires de la Suisse alémanique et tessinoise reçoivent un cours de perfectionnement de la langue française organisé à Neuchâtel.⁶⁰ L'ensemble des volontaires Suisses pour le développement reçoivent des cours théoriques et pratiques de formation générale. Sur le plan pratique, il leur est dispensé des instructions extra-professionnelles sur des domaines tels que l'agriculture, le bois et la mécanique. Cette formation se déroule dans la propriété agricole du fond national, dans la plaine de Magadan.⁶¹ Sur le plan théorique, les volontaires assistent à des cours qui portent sur la coopération technique, les perspectives du développement économique, les règles médicales de comportement, la géographie, l'histoire et les différentes langues des pays africains.⁶² Le but des cours sur l'Afrique est de permettre aux volontaires de maîtriser les pays de leur séjour, les mentalités, les traditions et le genre de vie des gens avec lesquels ils seront appelés à collaborer.⁶³ Les volontaires reçoivent également des cours sur l'histoire de la Suisse afin d'être à mesure de répondre aux questions concernant le pays et ses institutions.⁶⁴ Ces différents cours de perfectionnement durent trois mois.⁶⁵

L'affectation de formateurs au Cameroun se fait à la suite d'une initiative du gouvernement suisse ou à la demande du gouvernement camerounais, le rôle de ces instructeurs est de dispenser le savoir-faire à de nombreux camerounais en formation via plusieurs programmes de cours dispensés soit dans le domaine formation initiale ou dans le domaine de

⁵⁸ Conseil Fédéral, Coopération technique. "Volontaires suisses pour les pays... p. 2.

⁵⁹ *Ibid*, p. 3.

⁶⁰ *Ibid*, p.3.

⁶¹ *Ibid*, p. 4.

⁶² *Ibid*, p.3.

⁶³ *Ibid*, p.3

⁶⁴ *Ibid*, p.3.

⁶⁵ *Ibid*, p. 4.

la formation continue. Dans le domaine de la formation initiale le soutien des experts Suisses se fait à travers leurs affectations au sein d'établissement de formation afin d'y assurer un enseignement spécifiquement dans des filières que les formateurs Camerounais ne maîtrisent pas très bien. Pour ce qui est de la formation professionnelle continue leur but est de renforcer les compétences professionnelles des jeunes travailleurs Camerounais via des cours de perfectionnement professionnelle. Des cours auxquelles des instructeurs Camerounais commencent vivement à participer au cours des années 80 (avec par exemple les cours de perfectionnement adressés aux instituteurs Camerounais et organisés par le binôme ASE-SPR auxquels commencent à participer des anciens stagiaires Camerounais à partir de 1971, voir chapitre trois) et plus récemment à partir de 2014 à la suite de la signature de l'accord de coopération migratoire qui a prévu entre autres des cours de formation professionnelle auxquelles ont pris part plusieurs instructeurs Camerounais. Aussi, il est important de noter ici que, la Suisse accorde également un financement sous forme de bourses permettant à des Camerounais de se former sur place. Cette politique s'est développée partant du principe selon lequel toutes les personnes en quête de formation n'ont pas forcément les moyens de s'en offrir une.⁶⁶ La Confédération alloue ainsi un budget aux personnes compétentes mais sans moyens, pour pouvoir suivre une formation. Ce budget couvre l'ensemble des frais de scolarité engendré par la formation.

À côté des cours de formation et de perfectionnement, cette coopération consiste aussi au soutien à la mise sur pied d'institutions de formation et plus récemment à la collaboration entre institution de formation.

B- Soutien à la mise sur pied d'institutions de formation et collaboration interinstitutionnelle

Le soutien suisse à la mise sur pied ou au fonctionnement d'institution de formation et la collaboration interinstitutionnelle sont les deux derniers volets par lesquels se matérialise la coopération entre Yaoundé et Berne en matière d'éducation et de formation professionnelle.

1- Soutien à la mise sur pied d'institution de formation

Berne vote depuis 1961⁶⁷ un budget annuel destiné aux pays du Sud avec lesquels elle collabore.⁶⁸ Ce budget a pour objectif d'apporter un soutien aux pays partenaires de la Suisse.

⁶⁶ Evaluation générale des projets réalisés de 1962 à 1968 : principaux enseignements retirés par le Service de la Coopération Technique, Novembre 1971, p. 16, www.dodis.ch/35261, consulté le 6 Décembre 2021.

⁶⁷ Avant cette date la coopération consistait essentiellement à l'attribution des bourses de formation et à l'envoi d'experts.

⁶⁸ Message du Conseil Fédéral à l'Assemblée Fédérale concernant la coopération suisse avec....

Ce soutien se fait sous forme de don ou de prêt et concerne toutes initiatives ou activités pouvant contribuer au développement de la nation concernée. La loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaires, confère à la Suisse le pouvoir d'accorder un soutien à des pays partenaires qui développent des activités soit dans le développement rural, soit dans l'amélioration alimentaire soit dans la promotion de l'artisanat et de la petite industrie locale, soit dans la création d'emploi ou encore dans la recherche et au maintien d'un équilibre écologique et démographique.⁶⁹ Dans le cadre de cette politique, Berne accorde ainsi son soutien à la mise sur pied d'institutions de formation qui contribuent à la création d'emploi. Le soutien que la Suisse accorde à la création d'institutions de formation est principalement destiné aux gouvernements avec lesquels elle collabore, toutefois la Confédération peut se permettre dans certains cas d'accorder un financement à des particuliers porteurs d'un projet répondant à l'un des objectifs de la Suisse à savoir notamment dans le cadre de l'éducation et de la formation professionnelle à la création d'emploi.

S'agissant du soutien de Berne à destination d'un État partenaire dans le domaine l'éducation et de la formation professionnelle, il se fait soit via un soutien financier, matériel et/ou humain à la mise sur pied d'institutions de formation. Soutien financier c'est-à-dire en participant au financement ou au co-financement d'un institut de formation. Soutien matériel c'est-à-dire en dotant l'institut du matériel didactique nécessaire pour son fonctionnement (livres, ordinateurs...). Soutien humain c'est-à-dire en faisant venir sur le terrain des ingénieurs ou architectes Suisses afin de procéder à la construction de l'institution. Généralement, le soutien que Berne accorde à Yaoundé pour la mise sur pied d'une institution de formation se fait soit à la demande du Cameroun à l'exemple du projet de création des Centres de Formation de Jeunes Agriculteurs (CFJA) ou sous l'initiative de la Confédération elle-même à l'exemple de la création de l'IRIC. Comme le stipule le chapitre 5, articles 11 et 12, les organisations privées ou publiques suisses, les cantons et les communes peuvent collaboration dans le cadre de ses financements.

Aussi, la Confédération peut accorder un soutien aux "prestations provenant d'autres sources nationales ou internationales et tendant au même but."⁷⁰ Ces sources peuvent être entre autres des individus porteurs d'un ou plusieurs projets en rapport avec les objectifs de développement fixé par la Confédération helvétique. C'est dans cette mesure que la Suisse à

⁶⁹ Loi fédérale sur la coopération au développement et..., Article 5.

⁷⁰ *Ibid*, Article 4.

travers le Canton de la République de Jura a accordé un soutien à Louis Ndjie⁷¹ en 2003 pour le lancement de son institution. En général, dans ce cas c'est à la suite d'une demande de soutien faite par le particulier qui présente son projet que la Suisse accepte ou pas de l'aider.⁷² Si la Confédération juge que le projet socio-professionnel présenté par le particulier est viable, il vote un budget pour l'assister. L'assistance que la Suisse accorde à un particulier pour le démarrage d'un projet d'institut de formation peut-être comme celui accordé à un gouvernement partenaire soit financier, soit matériel ou même humain en fonction des besoins identifiés. À partir de 1980, la coopération Cameroun-Suisse dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle va adopter une nouvelle forme à savoir la collaboration entre les instituts de formation camerounaise et suisse.

2- Collaboration interinstitutionnelle

C'est avec la signature de l'accord de collaboration entre le CUSS de Yaoundé et la FMG qu'une nouvelle forme de collaboration en matière d'éducation et de formation professionnelle va naître entre le Cameroun et la Suisse. En effet, à partir de cette année, les deux États vont démarrer un partenariat en matière d'éducation et de formation professionnelle, autrement dit une véritable auto-assistance dans le domaine de l'enseignement. Deux autres accords viendront cimenter ce nouveau type de coopération à savoir en 2012, l'accord de coopération entre l'ENSPY et l'ENSPL et plus récemment en 2014, l'accord de coopération entre la HEP de Lucerne et l'ENS de Yaoundé. La particularité du nouveau type de partenariat entre Berne et Yaoundé est qu'il promeut contrairement à soutien suisse à la mise sur pied d'établissements d'apprentissage au Cameroun, un échange dans les deux sens en matière d'éducation et la formation professionnelle. Ce type de collaboration à trois mouvements principaux à savoir l'échange de personnes en formation, l'échange de formateurs et l'établissement de méthodes de formation commune.

Avant 1980, les échanges des personnes en formation se faisaient essentiellement dans un seul sens, c'est-à-dire que c'est uniquement les personnes en formation au Cameroun, qui se rendaient en Suisse pour parfaire leur formation et non les Suisses au Cameroun. À partir de 1980, avec la signature de l'accord de coopération entre le CUSS de Yaoundé et la FMG, pour la première fois les échanges des personnes en formation vont s'effectuer dans le même sens

⁷¹ Fondateur de l'Institut Agricole d'Obala (IAO) et de l'Institut Supérieur d'Agriculture et de Gestion d'Obala (ISAGO), tous les deux mis sur pied grâce au soutien suisse.

⁷² Entretien avec Nkoa Alima Jean De Dieu, 55 ans environ, Directeur adjoint du groupe IOA, Obala, le 29 novembre 2021.

c'est-à-dire que tandis que les Camerounais iront se former en Suisse, les Suisses eux-aussi viendront se former au Cameroun alternativement. Aussi, la sélection des personnes en formation envoyées en Suisse tout comme celles envoyées au Cameroun va se faire sur la base du mérite c'est-à-dire uniquement les meilleurs apprenants.

Aussi, les deux États prévoient à partir de cette période un échange d'instructeurs Camerounais et Suisses. C'est-à-dire que pendant que les instructeurs Suisses forment les apprenants Camerounais, les instructeurs Camerounais forment également les apprenants Suisses. C'est par exemple le cas avec le partenariat entre les deux facultés de médecine actif depuis 1980. Les formateurs Camerounais et Suisses élaborent aussi des programmes de formation commun, c'est ce qui est par exemple le cas avec les formateurs de l'ENSPY et l'ENSPL qui ont mis sur pied des cours en lignes communs (MOOCS) et les formateurs de la HEP de Lucerne et de l'ENS qui élaborent depuis 2016 du curriculum commun afin de promouvoir la formation commune des enseignants de leur deux institutions.

Le chapitre ci-dessus s'est donné pour mission de présenter les différentes raisons qui poussent le Cameroun et la Suisse à mettre l'éducation et la formation professionnelle au cœur de leurs activités de coopération et les différents moyens ou stratégies que les deux États utilisent pour matérialiser cette coopération. Analyse faite, il en ressort que deux types de raisons principales amènent le Cameroun et la Suisse à centrer leur coopération sur l'éducation et la formation professionnelle à savoir : les motivations de types sociales et les motivations de types systémiques. Sur le plan social, le Cameroun et la Suisse axent leur coopération sur l'éducation et la formation professionnelle car ils voient en elle le moyen le plus efficace de réduire la pauvreté, le taux de migration vers l'extérieur et de promouvoir la mobilité internationale des personnes en formation. Sur le plan systémique, ce domaine est vu par les deux pays comme un moyen de développement pour le Cameroun et parallèlement comme un moyen de rayonnement et de positionnement international pour la Suisse. Pour matérialiser cette coopération, Yaoundé et Berne utilisent une panoplie de moyens ou stratégies à l'instar des cours de formation et de perfectionnement organisés soit en Suisse ou au Cameroun, du soutien Suisse à la mise sur pied d'institution de formation au Cameroun et plus récemment de la collaboration entre institutions de formation camerounaise et suisse. En utilisant l'un de ses différents moyens, la coopération technique Suisse-Cameroun a mis sur pied une panoplie de projets spécifiques de coopération.

CHAPITRE III : RÉALISATIONS DE LA COOPÉRATION CAMEROUN-SUISSE DANS LE DOMAINE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Yaoundé et Berne ont matérialisé leur collaboration en matière d'éducation et de formation professionnelle par la mise sur pied d'une panoplie de projets, usant de l'une des méthodes du partenariat bilatérale à savoir : les cours de formation et de perfectionnement, le soutien suisse à la mise d'institution de formation au Cameroun ou la collaboration interinstitutionnelle. Cette coopération s'est réalisée par le truchement de deux types de projets principaux à savoir ceux alternant la formation initiale et continue et ceux réalisés dans le cadre exclusif de la formation continue. Ces projets ont été possibles sous l'égide soit d'une coopération directe Berne-Yaoundé, d'une coopération entre un Canton, une organisation privée suisse et le Cameroun ou encore d'une coopération entre instituts de formation camerounais et suisses. Le présent chapitre se donne pour mission de décrire les réalisations concrètes de cette collaboration.

I- PROJETS RÉALISÉS DANS LE CADRE ALTERNÉ DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Conscient de la nécessité de former ou de perfectionner les personnes chargées de la formation des apprenants, Yaoundé et Berne ont vite fait d'associer les deux éléments, faisant ainsi naître divers projets fruits d'une action directe ou indirecte.

A- Projets de coopération directe entre le Cameroun et la Suisse

Par projet directe entre le Cameroun et la Suisse, il faudrait entendre les projets en apprentissage mis sur pied sous l'initiation directe de la coopération technique. De 1963 à 2017, deux projets de ce type ont vu le jour à savoir une école de formation pour assistants sociaux et une école de formation pour spécialistes de relations internationales.

1- La création d'une école de formation pour Assistants Sociaux

Aux premières heures de son accession à l'indépendance, le Cameroun fait face à un manque de structures de formation. Fort de ce constat la coopération technique Suisse-Cameroun décide d'axer l'un de ses premiers projets à la création d'une école de formation

pour Assistants Sociaux. Ce projet puise son origine dans la mission d'expertise menée par le Suisse Pierre Zumbach¹ (envoyé par les Nations Unies) à la demande du président Ahmadou Ahidjo.² Cette mission avait pour objectif d'analyser les réels motifs de la délinquance Juvénile. À la suite de cette mission, Pierre Zumbach, proposa parmi l'une des solutions d'éradication de la délinquance Juvénile la création d'une école qui aurait pour objectif de former des spécialistes des problèmes et des maux sociaux. D'accord avec cette étude, le gouvernement camerounais sollicite en 1964 l'expertise de la Suisse pour réaliser cette école. En 1965, les deux parties signent un protocole d'accord dans le cadre de la création de cette institution dénommée École Fédérale des Éducateurs et Assistants Sociaux (EFEAS) ouverte dans un premier temps à Betamba, puis transférée à Yaoundé le 11 novembre 1974.³ Cette école prendra tour à tour les appellations d'École Nationale des Éducateurs et Assistants Sociaux (ENEAS) en 1972, d'Écoles Nationales des Assistants des Affaires Sociales (ENAAS) en 1980 et d'Institut Nationale du Travail Social (INTS) en 2006.⁴ L'objectif initial que se donne l'EFEAS à sa création est de former des spécialistes à mesure d'aider les délinquants juvéniles à revenir sur le droit chemin. La création de cette école dans la localité de Betamba s'est faite par rapport au centre de rééducation sociale accueillant des enfants délinquants qui se trouve dans la Zone.⁵ Plus tard, les buts de l'EFEAS vont s'étendre et inclure toutes les catégories de personnes en quête d'assistance sociale à l'instar des handicapés, les personnes âgées et les personnes victimes de maltraitance, etc....

S'agissant du financement de l'école, les deux parties sont convenues que le Cameroun fournirait le terrain pour la construction de l'école et participerait à hauteur des 2/5 aux frais de construction et d'équipement du centre.⁶ Aussi, le Cameroun s'est engagé à assurer le logement des coopérants Suisses et à faire escomptions de taxes à tous matériels destinés à l'EFEAS.⁷ La Suisse s'est quant à elle engagée à financer la construction et l'équipement de l'école et à mettre à dispositions un architecte, un plombier et un électricien.⁸ La Suisse s'est également engagée à donner une contribution régulière pour l'école.

¹Alors tuteur de Genève il effectue cette mission de février à juillet 1962 à la demande des Nation Unie avec l'accord du département politique fédéral, la conclusion de sa mission ont été publiée dans un rapport de l'ONU (Organisation des Nations Unies) le 10 janvier 1963.

²<https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=slz-002%3A1967%3A112%3A1078&referrer=search#1083>, Consulté le 12 décembre 2021.

³L. Bawa, "Les relations Cameroun-Suisse...", p. 54.

⁴MINAS, Opérationnalisation de l'Institut National du Travail Social (INTS), novembre 2015, pp. 8-9.

⁵Il s'agissait de l'ICE (Institut Camerounais de l'Enfant).

⁶CMR-D6 MINREX/2H300, Protocole d'accord entre le conseil fédéral suisse et le gouvernement de la République Fédérale du Cameroun concernant le Centre de..., Article 3.

⁷*Ibid*, Article 4.

⁸*Ibid*, Article 2.

Le tableau ci-dessus résume les budgets (en francs suisses) alloués par la Suisse au fonctionnement de l'école pour assistants sociaux.

Tableau 1: Contribution financière suisse à l'école pour assistants sociaux

Année d'allocation du budget	Montant
1962	500 000 francs suisses
1968	750 000 francs suisses
1969	60 000 francs suisses
1971	730 000 francs suisses
1981	425 000 francs suisses
Total :	2 465 000 francs suisses

Source : Tableau réalisé par l'auteure sur la base d'informations recueillies dans les archives du MINAS et dans les archives suisses en ligne letempsarchive.ch, dodis.ch et e-periodica.ch.

Le tableau ci-dessus bien que non exhaustif, présente les dépenses générales faites par la Suisse pour la création et le fonctionnement de l'école pour assistants sociaux. En effet, le tout premier budget alloué par la Confédération en 1962 était pour la mise sur pied de l'institution. Ceux de 1968, 1969, 1971 et 1981 étaient principalement destinés à l'extension de l'école.

L'EFEAS ouvre officiellement ses portes en 1966 avec l'organisation d'un concours de sélection à l'endroit des jeunes âgés de 18 ans minimum et titulaire soit d'un Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC), d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ou d'un diplôme d'instituteur-adjoint.⁹ La première promotion formé à l'EFEAS a suivi apprentissage de quatre années réparti en deux vagues, à savoir les trois premières années exclusivement consacrées à un apprentissage théorique et la dernière année de formation consacrée essentiellement à des cours pratiques.¹⁰ Les apprentissages théoriques tournaient autour de la justice sociale et des

⁹ CMR-D6 MINREX/2H300, Protocole d'accord entre le conseil fédéral suisse et le gouvernement de la République Fédérale du Cameroun concernant le Centre de..., Article 7.

¹⁰ Le recrutement de cette première promotion s'est fait en deux mouvements, d'abord par une première sélection effectuée par la fonction publique et ayant enregistré l'inscription de plus de 150 candidats, sélection au cours de laquelle 45 candidats au total ont été recrutés à la suite d'épreuves de cultures générales.

qualités d'un animateur.¹¹ Ceux pratiques consistaient à des descentes sur le terrain au cours desquelles les enseignements théoriques étaient exécutés de manière pratique sur les jeunes délinquances.

En 1970, un décret portant clarification des dispositions de fonctionnement de l'école est publié, dans lequel les dispositifs de formation sont clarifiés. La première période de trois ans, portant jadis essentiellement sur des cours théoriques est élargie et intègre désormais une alternance entre cours pratiques et théoriques et s'achève par des examens écrits, oraux et pratiques soumis à l'appréciation d'un jury. L'obtention d'un diplôme d'étude se fait avec une moyenne générale supérieure ou égal à 12 /20. La quatrième année de se termine comme les trois premières années par des évaluations écrites, orales et des stages pratiques.¹² La première promotion de l'EFEAS reçoit une formation essentiellement axée sur deux thèmes à savoir : "la protection de l'enfance, de l'individu et de la famille" et "la prévention et le traitement de l'inadaptation juvénile et sociale."¹³ Aussi, à côté de l'action bilingue dont se prévaut l'école qui recrute des apprenants aussi bien francophone qu'anglophone (en raison du bilinguisme du Cameroun), l'enseignement est essentiellement axé sur la recherche, l'observation et l'analyse critique des faits économiques et sociaux du Cameroun, ceci dans le but de donner aux apprenants une compréhension approfondie de l'Homme Africain. Cette formation est dispensée dans un premier temps par des spécialistes Suisses à l'instar de Paul Weber (premier directeur de l'institution)¹⁴, Jean Pierre Boillod (deuxième directeur nommé en 1969) et Roland Feitknecht (directeur adjoint).¹⁵ À partir de 1971, la première phase de "camerounisation"¹⁶ de l'institution est amorcée avec la nomination de deux Camerounais à la tête de l'institution au nom de Tsoungui Olama Louis (professeur de psychologie) au poste de directeur et Tchoutieu Tchadjou Jean Christophe au poste de directeur adjoint.¹⁷

En 1972, en raison du passage du Cameroun de l'État fédéral à l'État unitaire, l'EFEAS change officiellement de nom et est rebaptisée ENEAS. Ce passage de l'EFEAS à l'ENEAS,

¹¹CMR-D6 MINREX/2H300, Protocole d'accord entre le conseil fédéral suisse et le gouvernement de la République Fédérale du Cameroun concernant le Centre de..., Article 7.

¹²MINAS, Décret N° 70/DF/111 du 27 février 1970 modifiant le décret N° 68/DF/421 du 15 octobre 1968 portant création et statut de l'Ecole Fédérale d'Éducateurs et Assistants Sociaux (EFEAS) implanté à Betamba, Yaoundé, le 27 février 1970.

¹³*Ibid*, Décret N°68/DF/421 du 15 octobre 1968 portant création et statut de l'Ecole Fédérale d'Éducateurs et Assistant Sociaux (EFEAS) implanté à Betamba, Yaoundé le 15 octobre 1968, Article 3.

¹⁴<https://letempsarchives.ch/page/JDG-1970-02-24-13/article/6773125> , consulté le 13 décembre 2021.

¹⁵Notiz für Herrn Botschafter Micheli, Bern, den 31. März 1970, p. 2, <https://dodis.ch/36789> , consulté le 13 décembre 2021.

¹⁶ Expression qui signifie dans le cadre de la coopération Cameroun-Suisse, la remise de la gestion entière d'un projet au Cameroun.

¹⁷ I.D Machia A Rim, "La coopération bilatérale ...", p. 298.

marque également l'élargissement des milieux d'actions pratiques de l'institut. Ainsi, plusieurs sites sont désignés pour abriter les stages pratiques des apprenants à l'instar de l'Institut Camerounais de l'Enfance ; du Centre d'Accueil de Bépanda-Douala ; du Centre d'accueil de Yaoundé et du Centre de rééducation des handicapés de Yaoundé.¹⁸ Entre temps l'EFEAS avait déjà formée plusieurs cuvées constituées de 13 étudiants entre 1966 et 1969, de 20 étudiants en 1969, 1971 et 1973, puis de 25 étudiants en 1975.¹⁹

De la période allant de 1975 à 1980, l'ENEAS recrute tous les deux ans des cuvées constituées de 25 élèves chacune.²⁰ Le système de formation reste globalement le même au cours de cette période. En 1980, l'ENEAS est réformée et rebaptisée ENAAS. Le transfert de l'école de Betamba à Yaoundé s'est fait selon Lady Bawa à cause de "l'isolement et des difficultés de communications et de déplacement des professeurs vacataires."²¹ Dès lors, l'école ouvre deux cycles de formation à savoir le cycle "B" et le cycle "C". Le cycle "B" forme les cadres du niveau des Assistants des Affaires Sociales, correspondant à la catégorie "B" de la Fonction Publique. Le cycle "C" forme quant à lui, les cadres du niveau des Assistants-Adjointes des Affaires Sociales, correspondant à la catégorie "C" de la Fonction Publique.²² Le 26 juin 1981, le Cameroun représenté par le MINAS et la Suisse représentée par la DDA signent un accord de collaboration dans le but de réformer le système de formation de l'ENAAS. Cet accord donne naissance plusieurs programmes à l'instar du recrutement par la DDA de deux experts en formation des travailleurs sociaux, de l'organisation de séminaires de courte durée au MINAS et de recyclage et perfectionnement des travailleurs sociaux au Cameroun et à l'étranger.²³ Le 2 août 1985, un séminaire atelier est organisé à Yaoundé en vue d'une redéfinition du système de formation de l'institution, au cours de ce séminaire plusieurs résolutions sont mises sur pied. Déjà, les apprenants formés dans l'institution le sont pour une durée de deux années scolaire, ensuite, la formation à l'ENAAS se déroule en deux volets principaux à savoir : la formation initiale, le recyclage et/ou le perfectionnement des travailleurs. La formation initiale au sein de l'ENAAS, intègre trois cycles : le cycle "C" ouvert au titulaire du Certificat d'Études Primaires Élémentaires (CEPE) ou du BEPC (à partir de 1986

¹⁸ MINAS, ENEAS, plan de formation, p. 4

¹⁹ L. Bawa, "Les relations Cameroun-Suisse...", p. 56.

²⁰ *Ibid*, p.56.

²¹ *Ibid*, p. 54.

²² MINAS, Décret N° 80/199 du 9 juin 1980 portant statut de l'Ecole Nationales des Assistants des Affaires Sociales, Yaoundé, le 9 juin 1980, Article 2.

²³ *Ibid*, Accord entre la République du Cameroun et la Confédération Suisse concernant la mise en œuvre de la deuxième phase du programme d'appui à la réforme du système de formation professionnelle des Affaires Sociales du Cameroun (ENAAS Yaoundé), Yaoundé, 8 février 1985.

cette filière sera uniquement réservée au titulaire d'un BEPC), le cycle "B1" réservé au titulaire d'un certificat de probation (diplôme de probatoire) et le cycle "B2", réservé au titulaire d'un baccalauréat.²⁴

En 1986, le Cameroun et la Suisse se réunissent pour analyser les résultats obtenus par rapport au projet de réforme du système de formation du 26 juin 1981. Analyse faite, il ressort que de nombre universitaires et fonctionnaires Camerounais se sont rendus en Suisse dans le but de parfaire leurs connaissances professionnelles, de nombreux séminaires interprovinciaux ont été réalisés à compter de l'année 1985 à l'endroit des moniteurs de stages dans les villes de Yaoundé, de Maroua, de Ngaoundéré et de Bamenda. Ces séminaires ont permis le perfectionnement et le recyclage de 100 moniteurs de l'ENAAS à peu près.²⁵ Aussi, la Suisse a mis à la disposition de l'ENAAS deux experts ; Alain Boss et Jean Claude Matthey, dont la mission a consisté à animer l'équipe et la recherche pédagogique de l'école, à promouvoir les méthodes actives de formation, à participer à la réflexion sur l'évolution de l'école et à dispenser certains cours.²⁶ Le 31 aout 1987, marque la date de la fin officielle de la collaboration Yaoundé-Berne en ce qui concerne l'ENAAS.²⁷ Le passage de l'ENEAS à l'ENAAS a rendu la formation polyvalente au sein de l'institution. Une panoplie d'étudiants Camerounais et de la sous-région a été recrutée par l'école dont 39 étudiants en 1982, 30 en 1983, 74 en 1985 et 62 pour le compte de l'année scolaire 1986-1987.²⁸

À partir du 4 septembre 1987, l'ENAAS commence à faire face à quelques problèmes de locaux. En effet, installé de prime abord dans le quartier Nsimalen à Yaoundé, l'ENAAS sera déportée pour le compte de l'année scolaire 1987-1988 à Elig-Essono.²⁹ À partir de 1988, il se pose le problème de doter l'ENAAS d'un site propre et adapté. Une première étude se fait sur la possibilité d'implantation l'école dans le quartier Etoug-Ebe à Yaoundé puis dans le quartier Etoudi. En fin de compte, le quartier Nyom II situé à la périphérie de la ville est

²⁴ MINAS, Demande d'assistance matérielle à monsieur le représentant régional de l'UNICEF au Cameroun, 8 juin 1987.

²⁵ *Ibid*, Séminaire de recyclage des moniteurs de stages, Yaoundé, décembre 2001.

²⁶ *Ibid*, Arrêté N° 84/ 0003/A/MINAS portant nomination du corps professoral de l'Ecole Nationale des Assistants des Affaires Sociales pour l'année académique 1983/1984, pp. 3-5.

²⁷ *Ibid*, Protocole d'accord entre la République du Cameroun représenté par le Ministère des Affaires Sociales (ci-après MINAS) et la Confédération Suisse représentée par la Direction de la Coopération au Développement et de l'Aide Humanitaire (ci-après DDA), protocole faisant suite à l'accord du 26 juin 1981 et concernant la mise en œuvre d'une deuxième phase au programme d'appui à la réforme du système de formation des professionnels des Affaires Sociales au Cameroun (Ecole Nationale des Assistants des Affaires Sociales à Yaoundé-ENAAS), Article 5.

²⁸ Information recueillit dans les archives du MINAS.

²⁹ MINAS, Note N° 92/196/N/MINASCOP/SG/ENAAS/SAF à la haute attention de Madame le Ministre, Yaoundé, le 20 janvier 1992.

maintenu pour abriter les locaux de l'ENAAS. Les travaux de constructions démarrent la même année.³⁰ L'école forme une cuvée de 88, de 77, et de 98 étudiants en 1988, 1989 et 1990.³¹ Parallèlement, l'institution traverse une crise qui la pousse à fermer ses locaux pour la période allant de 1990 à 1997 (le quatrième chapitre analyse en profondeur les raisons de la crise).

L'institution rouvre ses locaux pour le compte de l'année scolaire 1997-1998. La réouverture de l'ENAAS se fait avec quelques changements : déjà l'ENAAS ne forme plus des travailleurs systématiquement intégrés dans la fonction publique, comme ce fut le cas jusqu'en 1990.³² Ensuite, dans le but d'adapter le programme de formation aux ONG, de nouveaux enseignements ont été insérés, une nouvelle filière du nom de Genre et Développement a été introduite dans le programme de formation à cause de la place de plus en plus croissante de la femme dans le processus de développement. Aussi, le contenu des cours de droit, de sociologie, de psychologie, d'économie, de communication, de psychopathologie, pratique administrative d'économie, de service social et de management ont été augmentés.³³ Le 29 août 2003, l'ENAAS est requalifié (avec le soutien de la France) et remplacé par l'Institut National du Travail Social (INTS), dont le modèle de formation basé sur le système français des écoles de formation Supérieure en travail social et d'autres écoles à travers le monde.³⁴ Plusieurs responsables participent à la requalification de l'institution dont les ministres Cécile Bomba Nkolo des Affaires Sociales, Urbain Olanguena Awono de la Santé et Joseph Owona de l'Éducation Nationale.³⁵ Le nouveau INTS est chargé d'assurer la formation initiale, la formation continue, le recyclage et le perfectionnement dans le domaine du travail social. Deux types de concours sont ouverts à l'INTS à savoir les concours de type externe, réservé aux candidats non professionnels titulaires du diplôme requis et les concours de type interne réservés aux fonctionnaires ou aux personnels d'entreprises.

L'INTS a ouvert pour sa première année d'activités, un concours niveau I, pour le compte de l'année 2006. Cette promotion est sortie en 2008 et depuis lors l'INTS a fermé ses portes dans le but de préparer son nouveau site de formation (à Nyom II). Jusqu'à 2017, des

³⁰ MINAS, Note à la haute attention de Madame le Ministre des Affaires Sociales et de la Condition Féminine portant historique du projet de construction de l'ENAAS et évolution du dossier des études par la SEDA, Yaoundé, le 3 février 1989.

³¹ Information recueillit dans les archives du MINAS.

³² MINAS, Déclaration du collectif des diplômés de l'Ecole Nationale des Assistants des Affaires Sociales à madame le ministre des affaires sociales, Yaoundé, le 22 juin 2006.

³³ *Ibid*, Plan d'action de requalification de l'Ecole Nationale des Assistants des Affaires Sociales (ENAAS) du Cameroun, Novembre 2003.

³⁴ *Ibid*, Projet de requalification de l'ENAAS, Yaoundé, le 27 décembre 2004.

³⁵ *Ibid*.

responsables de l'INTS (les responsables de MINAS, du MINEDUB...) s'organisent pour le redémarrage des activités de l'école fixées pour une date ultérieure. L'institution a ainsi recrutée de toutes filières confondues, un total de 211 étudiants en 1998, 374 étudiants en 1999, 569 pour les années 2000, 2001 et 2002, 182 étudiants pour le compte de l'année 2003-2004 et environ 200 étudiants pour le compte de l'année 2004-2005. En 2006, l'école recrute sa dernière cuvée constituée de 211 étudiants qui sortiront en 2008.³⁶

Depuis le lancement de ses activités jusqu'à 2008, l'école de formation des travailleurs sociaux a recrutées et formées 2 333 éducateurs environ dans différentes filières sociales.

Photo 1: Locaux de l'ENAAS à Yaoundé (Elig-Essono) de 1987 à 2008



Source : photo réalisée par l'auteur.

L'image ci-dessus, donne un aperçu du site d'Elig-Essono dans lequel les apprenants de l'ENAAS devenu INTS en 2006 ont suivi leurs formations entre 1987 et 2008. La Suisse a également contribué à la mise sur pied d'une école de formation pour spécialistes des Relations Internationales.

³⁶ Information recueillit dans les archives du MINAS.

2- La création d'une école de formation pour spécialistes des Relations Internationales

Dans le même mouvement de dotation du Cameroun en institut de formation, la coopération technique Suisse-Cameroun prendra l'initiative de créer une école de formation pour spécialistes des Relations Internationales. Le projet trouve son origine en 1970. En effet, après que la Suisse est contribué à la création d'un institut des relations internationales en Trinité, elle nourrit l'ambition d'y implanter un autre en Afrique.³⁷ Après une étude de faisabilité dans plusieurs pays d'Afrique (Nigéria, Ghana, Côte d'Ivoire, Sénégal et Cameroun), la Suisse décide de porter son choix final sur le Cameroun, ceux pour plusieurs raisons. La première raison est due au fait que le Cameroun figure parmi les pays prioritaires de la coopération technique suisse, ensuite le bilinguisme du pays, tout comme le fait qu'il entretient des relations pacifiques avec l'ensemble des pays africains rends plus aisé l'adhésion des apprenants étrangers à l'institution. Aussi, le Cameroun ne poursuit pas une politique de leadership africain car il est le siège de plusieurs organisations internationales et des centres de conférences.³⁸ Une autre raison est l'intérêt manifeste éprouvé par le président Ahmadou Ahidjo qui est disposé à apporter son appui à l'institution.³⁹ C'est dans cette optique que les deux États créent l'IRIC le 24 avril 1971. En 1972, l'institut lance sa première rentrée dans certains locaux de l'université de Yaoundé loué pour l'occasion, l'année d'après un site spécial est conçue à quelques encablures de l'université pour abriter l'institution moyennant un budget total de 52 millions de FCFA.⁴⁰ La mission que se donne l'IRIC est de promouvoir "la formation des cadres avertis des nécessités et des passivités d'une cohésion interétatique, capables de dominer avec un certain largueur de vue les problèmes des relations internationales."⁴¹ Ces cadres d'origine africaine sont chargés d'une part de promouvoir le développement socio-économique de leurs pays respectifs et d'autre part d'impulser l'union régionale.

Pour son fonctionnement, la Suisse, le Cameroun, les organisations internationales et plusieurs pays dans le monde ont déboursés des fonds. Dans les premières heures de vie de l'institution, le Cameroun s'est engagé à prendre en charge les salaires du personnel Camerounais travaillant à l'IRIC, la Confédération suisse a quant à elle versé un budget pendant une période d'environ dix ans au fonctionnement de l'école. Ce budget visait entre autres à la

³⁷ Motion N° 95/75, Institut de Relations Internationales du Cameroun (IRIC Yaoundé), Berne le 25 juin 1975, p. 2, <http://dodis/39364>, consulté le 14 Janvier 2022.

³⁸ Département Politique, coopération technique avec le Cameroun ; contribution fédérale de 1 160 000 francs en faveur de l'Institut des Relations Internationales à Yaoundé, Berne, le 4 février 1972, p. 3.

³⁹ *Ibid*, p.3.

⁴⁰ I. D. Machia A Rim, "La coopération bilatérale...", p. 311.

⁴¹ Motion N° 55/75, Institution des..., p. 2.

gestion du personnel, au financement des bourses d'études, à l'achat de matériels pédagogiques notamment pour la bibliothèque et à l'organisation des séminaires internationaux.⁴² Le tableau ci-dessus résume les différentes dépenses suisses au fonctionnement de l'institution.

Tableau 2: Contribution financière suisse à l'IRIC

ANNÉE	MONTANT
1972	1 160 000 francs suisses
1973	324 000 francs suisses
1974	360 000 francs suisses
1975	438 000 francs suisses
1976	305 000 francs suisses
1977	130 000 francs suisses
1978-1979	435 000 francs suisses
1980-1982	480 000 francs suisses
1982-1983	230 000 francs suisses
Total :	3 862 000 francs suisses

Source : Tableau réalisé par l'auteure sur la base d'information recueillie dans la thèse de Idriss Désiré Machia A Rim, "La coopération bilatérale Cameroun-Suisse", Thèse de doctorat en Histoire des Relations Internationales, Université de Yaoundé I, 2021, pp. 314-315.

Le budget pour l'année 1972 est le budget le plus conséquent (1 160 000 Francs suisses) car c'est l'année du lancement des activités de l'IRIC. Le budget des années d'après est réduit de plus de la moitié car il s'agit juste, à partir de là, d'un renforcement des dispositifs de l'école. L'année 1983, marque la fin du financement suisse à l'institution qui la juge assez solide pour se porter elle-même. La relève sera ainsi assurée par le gouvernement Camerounais et plusieurs composantes étrangères. La Confédération helvétique aura ainsi allouée au Cameroun un total de 3 862 00 francs suisses pour le fonctionnement de l'IRIC.

L'IRIC ouvre officiellement ses portes pour le compte de l'année académique 1971-1972. Les deux parties décident du début de la "camerounisation" de l'institution avec la

⁴² Motion N° 55/75, Institution des..., p. 8.

nomination à sa tête d'un directeur camerounais dès le lancement de ses activités, en la personne de Adamou Ndam Njoya qui occupera cette fonction jusqu'à 1975, année au cours il sera appelé à d'autres fonctions. Par la suite, l'institut qui a connu de 1971 à 2017 neuf directeurs⁴³, sera toujours mise entre les mains d'un ressortissant Camerounais, excepté pendant la période allant de 1975 à 1976 ou il a bénéficié d'une codirection intérimaire faute de directeur (cette codirection a été assurée par le Camerounais Fonderson et le polonais Ludwik Dembinski alors secrétaire général et directeur des études au sein de l'institution).⁴⁴ Aussi, ce début de "camerounisation" est marqué par le recrutement dès le lancement des activités de l'IRIC, d'un grand nombre de personnel enseignant Camerounais puisait parmi les enseignants vacataires de l'Université de Yaoundé.⁴⁵

Ainsi, le 14 avril 1972, le Cameroun avec pour représentant Jean Keutcha (ministre des Affaires Etrangères) et la Suisse avec pour représentant Frieder H. Andres (ambassadeur de Suisse au Cameroun, signe à Yaoundé un accord de collaboration portant sur la contribution de la Confédération helvétique au fonctionnement de l'IRIC. La Suisse s'engage entre autres à assurer le recrutement d'un complément d'enseignants à l'IRIC, à doter l'IRIC d'une panoplie de documents, d'un bibliothécaire et à offrir un arsenal de bourses d'études aux meilleurs étudiants de l'IRIC pour un perfectionnement en Suisse à l'IUHEI.⁴⁶ En application de cet accord, la Suisse va procéder entre 1971 et 1983, aux recrutements de nombres professeurs permanents et passagers venant de différents pays. Parmi lesquels Ludwik Dembinski (docteur en droit de nationalité polonaise), Jürg Gabriel (docteur en science politique de nationalité suisse) pour le compte de l'année académique 1973-1974, Jalloh (docteur en politique internationale de nationalité sierra-léonaise) pour le compte de l'année 1975-1976 et François Médard (français enseignant de science politique). La Suisse met également à la dispositions de l'IRIC une bibliothécaire au nom de Auroi (suisse), 500 documents et une dizaine de bourses d'études annuelles.⁴⁷

De 1971 à 2017, l'IRIC propose une formation dans le domaine des relations internationales à des apprenants titulaires d'un baccalauréat minimum et admis par voie de concours ou sur étude de dossier. Pour sa première année académique, l'IRIC lance un

⁴³ <https://www.osidimbea-edu.cm/superieur/yaounde-ii/iric/>, consulté le 14 janvier 2022.

⁴⁴ Motion N° 32/78, Institut des Relations Internationales (IRIC) à Yaoundé, Cameroun, Berne, le 5 avril 1978, p. 4, <https://dodis.ch/50378>, consulté le 14 Janvier 2022.

⁴⁵ *Ibid*, p. 5.

⁴⁶ S.N, Nouvelle local : Burundi et Rwanda, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Guinée, Ile Maurice, Madagascar, Sénégal, République du Zaïre, *Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française*, N° 18, 1972, p. 14.

⁴⁷ Motion N° 95/75, Institut des Relations..., pp. 7-8.

programme de formation essentiellement basé sur la formation des diplomates. L'année d'après, ce programme va s'élargir et intégrer : la spécialisation universitaire de 3^{ème} cycle, le recyclage et le perfectionnement diplomatiques et consulaires.⁴⁸ La spécialisation universitaire de 3^{ème} cycle est destinée exclusivement à des étudiants ou à des professionnelles titulaires d'une licence dans l'une des branches des sciences humaines et sociales à savoir : l'économie, l'histoire, le droit, la sociologie, les sciences politique, etc.... Cet enseignement a pour objectif d'approfondir les connaissances des apprenants dans l'un de ces différents champs. Elle s'effectue en deux axes : le premier axe se fait via une formation spécialisée interdisciplinaire de deux ans, le deuxième axe conduit à l'obtention d'un doctorat après trois ans.⁴⁹ Le programme est constitué de cinq matières à savoir : histoire et politique internationale, droit international, théorie et pratique des organisations internationales, relation diplomatique et consulaire et économie internationale.⁵⁰ Le recyclage et le perfectionnement diplomatiques et consulaires s'effectue sous forme de stages de neuf mois pour la formation diplomatique et de quatre mois pour la formation consulaire. Cette formation est en générale sollicité par des jeunes diplomates en quête de perfectionnement professionnel.⁵¹ L'IRIC inclut également dans son programme de formation des séminaires et des colloques dans le but d'échanger sur thématique concernant les relations internationales africaines.⁵²

À partir de 1980, il fut intégré au sein de l'IRIC de nouvelles filières organisées sous trois types de formation à savoir la formation du type maîtrise, s'étendant sur un an et destiné aux titulaires d'une licence en science humaine et sociale, la formation de type doctorat de troisième cycle et la formation de type doctorat d'État s'étendant sur trois ans. Les métiers possibles étaient entre autres celui d'attaché principal, de secrétaire des affaires étrangères et de conseiller des affaires étrangères.⁵³ En 1993, l'IRIC adopte un nouveau système de formation intégrant trois cycles de formation à savoir le cycle de Master en Relations Internationales possibles en six options (Diplomatie, Banque Monnaie, Finance Internationales, Contentieux International, Communication et Action Publique internationale, Intégration Régionale et Management des Institutions Communautaires et Marketing International), le cycle de stages diplomatiques et de formation continue spécialisée destiné aux personnels diplomatiques supérieurs du MINREX

⁴⁸ Motion N° 95/75, Institut des Relations..., p. 3.

⁴⁹ *Ibid*, p. 3.

⁵⁰ *Ibid*, p.3.

⁵¹ *Ibid*, p.3.

⁵² *Ibid*, p. 4.

⁵³ I. D. Machia A Rim, "La coopération bilatérale...", p. 312.

et le cycle de PHD (ce cycle signifie en latin *Philosophiæ Doctore*, en français docteur en philosophie) qui se fait sur étude de dossier.⁵⁴

En 1986, l'IRIC avait déjà formé un total de 729 apprenants, dont 245 Camerounais et 475 d'autres origines.⁵⁵ Les années d'après ont été marquées par des recrutements annuels successifs d'une centaine d'étudiants minimum. Berne et Yaoundé ont également mis sur pied de nombreux projets sous le truchement d'une collaboration Cameroun-organisation privée ou Canton suisse.

B- Projets de coopération entre le Cameroun et une organisation privée ou un Canton suisse

Quatre écoles alternant formation initiale et continue ont vu le jour sous l'égide de ce type de collaboration.

1- La création d'une école de cadres ruraux à Douala et à Buea

Les IPD à Douala et de Buea sont deux écoles de formation créées respectivement en 1965 et 1969 sous l'initiation d'une association de droit suisse dont les sièges se trouvent à Genève et à Yaoundé.

a- L'Institut Panafricain pour le Développement (IPD) de Douala

L'idée de créer de la première école de cadres à Douala trouve son origine en mai 1962, à la suite d'un colloque rassemblant les dirigeants d'organisations sociales et de mouvements de jeunes. Pendant ce colloque, Robert Vautrin, Monseigneur Zoa et Fernand Vincent lors d'un échange vont faire le constat du manque criard des cadres de développement rural formés sur place dont fait face l'Afrique.⁵⁶ Ils arrivent ainsi à la conclusion que la meilleure manière d'y remédier est de créer une école de formation de cadres. Une fois arrivé en Suisse, Robert Vautherin et Fernand Vincent publient le 2 juin 1963, un document dans lequel ils expliquent ce que serait la future école.⁵⁷ D'abord l'école sera sous la gestion d'une association panafricaine, ceux pour trois motivations principales : l'IPD est une association parce qu'elle a pour vocation de ressembler des Hommes et non des institutions réunis autour d'une idéologie. Une association panafricaine parce que l'idéologie de l'IPD est de défendre la cause africaine. L'IPD est constitué en association non-gouvernementale car il se veut autonome (sans dépendre

⁵⁴https://fr.wikipedia.org/wiki/institut_des_relations_internationales_du_Cameroun, consulté le 14 janvier 2021.

⁵⁵Livret de l'étudiant de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun, Université de Yaoundé, 1986, p. 3.

⁵⁶F. Vincent, *Histoire de l'IPD (1963-1981)*, Genève, Institut Panafricain pour le Développement (IPD), 1981, p. 3.

⁵⁷*Ibid*, p. 3.

de l'État).⁵⁸ Ensuite cette association établie son premier siège à Genève par ne pas être tenté de s'ingérer dans des conflits politiques nationaux ou internationaux qui pourraient affecter l'avenir de l'association.⁵⁹ Enfin, le choix est porté sur le Cameroun comme site d'accueil car il représente l'Afrique en miniature et aussi parce que Fernand Vincent y a tissé des relations depuis 1959.⁶⁰ La ville de Douala quant à elle est choisie pour abriter le premier IPD car elle est un grand pôle d'échanges économiques et les locaux destinés à abriter l'institution sont disponibles à moindre coût. L'IPD, occupera ainsi pendant quatorze ans (1966-1980), les locaux du Collège des travailleurs de Douala, puis entame la construction de son site définitif pour la rentrée académique 1980-1981.⁶¹

La mission que se donne l'IPD est de former des cadres qui pourront par leurs réflexions et leurs actions proposer des solutions idoines pour le développement durable de l'Afrique. Ces hommes et femmes du changement doivent être à mesure de s'attaquer aux problèmes de gouvernance, de mauvaises gestions des biens communs, d'écologie, de culture, de finance, de moral, et d'économie dont fait face le continent africains. Les problèmes de gouvernance sont selon Fernand Vincent, le manque de démocratie et le non-respect des Droits Humains. Ceux de l'écologie représentent les menaces environnementales. Les problèmes de cultures, de finance, de moral et d'économie représentent quant à eux, la perte de valeur africaine pour la culture, la sortie de la dépendance économique et financière pour les finances et l'économie.⁶² Pour y parvenir, la formation dispensée à l'IPD porte globalement sur les défis fondamentaux tels que : la faim, la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable, aux soins médicaux, à habitat sain, à l'information, à l'éducation, les conflits, le chômage et la défense des droits de l'Homme, etc....⁶³

La mise sur pied de l'IPD de Douala a été possible grâce au soutien financier de plusieurs composantes. L'IPD de Douala a pu démarrer ses premières activités grâce à un don anonyme de 50.000 Francs suisses.⁶⁴ Cette somme a servie à louer les premiers locaux du Secrétariat Général de l'IPD à Genève (une pièce du Centre Internationale des Organisations Non-gouvernementales situé à côté de l'ONU à Genève) et à payer les premiers employés de l'IPD.⁶⁵ Le coût initial pour la réfection des premiers locaux de l'IPD de Douala a été fixé à 50.000.000

⁵⁸ Vincent, *Histoire de l'IPD (1963-1981)*, Genève, Institut Panafricain pour le Développement (IPD), 1981, p. 5.

⁵⁹ *Ibid*, p.6.

⁶⁰ F. Vincent, *Histoire de l'IPD (1963-1981)*, Genève, Institut Panafricain..., p.12.

⁶¹ Entretien avec Fernand Vincent, 88 ans, fondateur de l'IPD, via Whatsapp, 18 janvier 2021, à 15h 45 min.

⁶² *Idem*.

⁶³ Entretien avec Roger Mondoué, 53 ans, ancien directeur de l'IPD-AC, Douala, 4 janvier 2021.

⁶⁴ F. Vincent, *Histoire de...*, p. 7.

⁶⁵ *Ibid*, p.8.

Francs CFA et Fernand Vincent désigné pour rechercher des possibles financeurs avec le soutien d'Auguste Vanistendael de Louvain (Belge) et de Jules-Alphonse Razafimbahiny (Malgache).⁶⁶ Après treize mois de négociation, le premier financement pour la construction de l'école est venu d'une organisation allemande d'aide au tiers-monde du nom de *MISEREOR*.⁶⁷ Le deuxième est venu de l'Institut *für International Solidarität* à Bonn (ville allemande) qui accorda en plus un financement pour les étudiants de l'IPD de Douala.⁶⁸ Il s'ensuivit le soutien financier de l'Agence de Coopération au Développement du gouvernement Belge et de l'organisation catholique Belge "Entraide et Fraternité". La communauté Économique Européenne offrit quant à elle des bourses pour les premiers étudiants de l'IPD de Douala. La Confédération helvétique autorisa l'IPD à prendre un crédit pour la construction de l'École. Roland Mouillon, (fondateur de nombreuses associations d'aide au développement) déboursa une somme de 50 000 francs suisses. Une industrie suisse fit un don de 20 000 francs suisses. Fernand Vincent fit également parvenir une demande de financement aux États africains qui y donnèrent un avis favorable. Il s'agit, du Niger (qui répond positivement via Hamani Diore le 18 juin 1964), du Congo (qui répond positivement via le ministre du plan le 24 juillet 1964), de la République centrafricaine (qui répond positivement via le ministre du développement le 27 juillet 1964), du Togo (qui répond positivement via le président Nicolas Grunitzky), du Sénégal (qui répond positivement via le président Léopold Sedar Senghor le 24 septembre 1964)⁶⁹ et du Cameroun (qui répond positivement via le président Ahidjo le 4 novembre 1964).⁷⁰

Dans le but de lancer sa première année de fonctionnement officiel, l'IPD de Douala procède au premier recrutement de personnels. Jean-Bernard Payet (économiste français) fut nommé par le conseil d'administration de l'IPD comme directeur de l'école en novembre 1964.⁷¹ Fernand Vincent occupait quant à lui les fonctions de secrétaire général dès janvier 1965, c'est à lui qu'incombait la tâche de superviser les activités de l'école. Plusieurs professeurs furent recrutés pour dispenser des cours au sein de l'institution à l'instar de Louis Vrooden (ingénieur agronome Belge), Élise Reshoazy (professeure à l'université de Louvain), Joseph Schiffers (sociologue belge) et Maurice Sallet (économiste français).⁷²

Les premiers cours de l'IPD de Douala débutent le 29 mars 1965, avec 36 étudiants issus de sept pays africains (Cameroun, République Centrafricaine, Dahomey, Niger, Tchad, Togo

⁶⁶ F. Vincent, *Histoire de...*, pp. 9-10.

⁶⁷ *Ibid*, p.8.

⁶⁸ *Ibid*, p. 9.

⁶⁹ *Ibid*, p. 11.

⁷⁰ *Ibid*, p. 10.

⁷¹ *Ibid*, p.12.

⁷² F. Vincent, *Histoire de...*, p.13.

et Zaïre).⁷³ En janvier 1966, trois nouveaux professeurs furent recrutés à savoir : Philippe Lippens (juriste Français), Jacques Masson (Français spécialisé dans l'éducation des adultes) et Rudy Leutz (Allemand, spécialiste de la formation coopérative).⁷⁴ À la somme des réunions organisées par Jean-Bernard Payet, Fernand Vincent, Joseph Schifflers et Louis Vroonnen, il est décidé que l'IPD de Douala formerait à partir de sa première année de fonctionnement des spécialistes du développement africain en deux ans. Ces deux ans sont composés d'une année de tronc commun et d'une année de spécialisation. L'année de tronc commun s'effectue par une phase en salle et une autre sur le terrain. Elle porte globalement sur les thématiques de famille, village, petites, grandes zones et dimension nationale. Au cours de la deuxième année, les stagiaires se spécialisent dans l'un des quatre domaines suivants : animation rurale, gestion du coopératif développement régional, éducation des adultes.⁷⁵ Un an après le démarrage des activités de l'IPD de Douala (1966), la spécialisation éducation des adultes fut enlevée du programme de la deuxième année de formation. À partir de 1966, l'IPD de Douala passa à sa face d'africanisation qui consistait au recrutement de responsables purement africains. C'est dans ce sens qu'au cours de cette année, Cosme Dikume (sociologue Camerounais) fut recruté en tant que professeur à l'institution, sa mission était de donner des cours de sociologie et d'assurer l'encadrement des étudiants notamment leur préparation aux stages pratiques. En septembre 1967, deux Africains du nom de Mathieu Gracia (économiste Angolais) et Jean-Paul Nganwa (Camerounais) sont recrutés au sein de l'institution. En 1968, c'est autour de Camerounais Louis Bissek de se faire recruter.⁷⁶

Au cours de l'année 1967, une section d'étude et recherche fut créée à l'IPD de Douala et entre 1968 et 1972, plusieurs matières furent ajoutées aux formations reçues à savoir : les sports, les ateliers photos, la natation et les ateliers manuels.⁷⁷ En 1968, après la démission de celui qui dirige l'IPD de Douala depuis sa création pour des raisons familiales, le poste d'intérim est assuré par Fernand Vincent qui sera remplacé par l'économiste Suisse Charles Jeanneret en 1969.⁷⁸ En 1973, les responsables de l'IPD de Douala organisent un colloque à la suite duquel est créée une cellule pour l'organisation des séminaires extérieurs. Cette cellule mit progressivement au point un système de recyclage pour les employés, les anciens étudiants

⁷³ F. Vincent, *Histoire de...*, p. 13.

⁷⁴ *Ibid*, p. 13.

⁷⁵ F. Vincent et L. Barbedette, *Former les cadres du développement africain : l'Institut Panafricain pour le Développement 1965-1982*, Paris, l'Harmattan, 2010, pp. 13-14.

⁷⁶ F. Vincent, *Histoire de...*, p. 23.

⁷⁷ *Ibid*, p. 25.

⁷⁸ *Ibid*, p. 26.

de l'IPD de Douala, les cadres des organisations et du gouvernement Africains.⁷⁹ Entre 1973 et 1974, l'IPD de Douala traverse une assez mauvaise passe (il y a un relâchement tant côté professeurs que côté étudiants). Entre temps, il avait déjà formé huit promotions Constituées de 31 étudiants en 1967, 37 en 1968, 38 en 1969, 42 en 1970, 41 en 1971, 60 en 1972, 63 en 1973 et 66 en 1974.

En 1975, l'IPD et la Direction Technique Suisse engagèrent des experts de l'United States Agency for International Development (US-AID) et du l'United Nations International Children's Emergency Fund (UNICEF) pour une évaluation des dix ans de fonctionnement de l'IPD de Douala.⁸⁰ Les conclusions des évaluateurs étaient que l'IPD de Douala souffrant de plusieurs maux avait besoin d'une véritable réforme. D'abord, au niveau de ses apprenants, l'institution devrait recruter plus d'étudiants qualifiés et plus d'étudiants de sexe féminin. Ensuite au niveau de son personnel, l'école devrait privilégier leur formation préalable en vue de meilleur résultats. Enfin au niveau de la formation dispensée par l'école, elle devrait être beaucoup plus pratique encore et intégrer sur formation sur "l'animation" en deuxième année.⁸¹ Sur la base des différentes propositions des évaluateurs, l'IPD de Douala entame une panoplie de réformes au cours des années 1975, 1976 et 1977, où ont été formés 55, 70 et 51 étudiants. Ces différentes reformes consistent entre autres à la création d'une formation longue durée découpée de nombreuses Unités de Formation (UF). Les étudiants pouvaient ainsi choisir des unités qui les intéressaient.⁸² Aussi, un manuel au nom de "Manuel de formation des formateurs", fut publié à l'intention de tous les enseignants et futurs enseignants de l'IPD Douala (manuel toujours d'actualité). Toutes les techniques d'enseignants sont inscrites dans ce manuel.⁸³ Aussi, au cours de ce mouvement de réforme l'IPD de Douala fut renommé Institut Panafricain pour le Développement-Afrique Centrale (IPD-AC) et deux nouveau IPD furent créées au Burkina-Faso (Institut Panafricain pour le Développement-Afrique de l'Ouest et du Sahel en abrégé IPD-AOS) et en Zambie (Pan African Institute for Development-East and South Africa en abrégé PAID-ESA).⁸⁴ L'apprentissage tridimensionnel formation, recherche et appui-consultation fut mis en place. La formation à l'IPD-AC portait globalement sur la formation en concept, en élaboration, en exécution, en gestion et en évaluation des projets de

⁷⁹ F. Vincent, *Histoire de...*, p.30.

⁸⁰ *Ibid*, p. 37.

⁸¹ *Ibid*, p. 38.

⁸² D. Carpentier, *Le transfert en formation : expérience africaine et enjeux*, Paris, Editions de la Sorbonne, 1985, p. 14.

⁸³ Entretien avec Dieudonné Samba, 46 ans, chef service de la documentation et des archives de l'IPD-AC, Douala, 4 janvier 2022.

⁸⁴ F. Vincent, *Histoire de...*, pp. 44-47.

développement. L'objectif de cet apprentissage était de permettre aux étudiants de toujours être en relation avec le terrain.⁸⁵

À partir de l'année 1984, s'ajoute les activités sur la nutrition et les soins de santé primaires.⁸⁶ En 1985, deux types de formations étaient dispensés à l'IPD-AC à savoir : la formation de longue durée et la formation de courte durée. La formation de longue durée compte trois unités principales à savoir : Unité de Formation Étude du Milieu (UF-EM), Unité de Formation Projet de Développement (UF-PD) et Unité de Formation des Formateurs (UF-FAF).⁸⁷ La formation à courte durée consistait à mener des études pour certaines institutions. Au cours de l'année académique 1984-1985, l'IPD-AC mena des études pour le compte de la Commission Diocésaine du Développement (CDD) de l'Archidiocèse de Lubumbashi (Zaïre).⁸⁸ La rubrique recherche de l'école était réservée aux études documentaires, aux méthodes d'enquêtes, etc....⁸⁹ La rubrique appui consultation reposait sur la réalisation des études spécifiques à l'endroit des ministères ou des organisations. C'est dans cette optique que l'IPD-AC a réalisé des études pour le MINAGRI au cours de l'année 1985.⁹⁰

De l'année 1986 à l'année 1999, les activités globales de l'IPD-AC n'ont pas changées. À partir de l'année 2000-2001, un cyberspace fut créé au sein de l'institution afin d'arrimer les étudiants aux TIC (Technologies de l'Information et de la Communication).⁹¹ De 2001 à 2010, l'IPD fait face à une grande période d'hibernation à cause d'un manque de financement de ses partenaires qui ne le trouve plus assez efficace.⁹²

En 2010, l'IPD-AC reprend ses activités avec l'adoption d'un système de formation en deux cycles à savoir : Licence (trois ans) et Master (deux ans). Pour le programme de Licence, trois spécialités sont disponibles à savoir : en 1^{ère} année Licence, "Étude du milieu", en 2^{ème} année Licence "Développement local", et en 3^{ème} année Licence "Analyse et Évaluation des projets. Le Master offre quant à lui des spécialisations en "Management des projets", en "Développement Durable", en "programme du développement" ou en "intégration régionale". Il offre également des cours en e-learning (cours en ligne).⁹³ Pour l'année 2011, des étudiants de

⁸⁵ F. Vincent, *Le nouveau manuel de gestion des associations et ONG de développement*, Paris, L'Harmattan, 2015, p. 14.

⁸⁶ Rapport d'activités 1984-1985, Institut Panafricain pour le Développement-Douala-Ouagadougou, Pan African Institute for Development- Buea-Kabwe, p.5.

⁸⁷ *Ibid*, pp. 6-7.

⁸⁸ *Ibid*, p. 9.

⁸⁹ *Ibid*, p.12.

⁹⁰ *Ibid*, p. 14.

⁹¹ Rapport d'activités 2000-2001, IPD-AC, 2002, p.11.

⁹² Entretien avec Roger Mondoué, 53 ans, ancien directeur de l'IPD-AC, Douala, 4 janvier 2022.

⁹³ Rapport d'activités 2011-2012, IPD, vol. XLIV, N°1, 2013, p. 32.

Licence 1^{ère} année et 2^{ème} année ont réalisés des études sur l'environnement et le développement local. Neuf professeurs ont assistés à des cours et séminaires visant à renforcer leurs capacités.⁹⁴ En 2012, une nouvelle unité de spécialisation est ajoutée au nom de "Économie social et solidaire". En 3^{ème} année Licence, deux nouvelles spécialisations sont intégrées: "Programme de développement et intégration régionale" et Gestion de l'environnement et des ressources naturelles.⁹⁵ Un total de 280 étudiants dont 182 en cycle Master et 98 en cycle licence seront formés au sein de l'institution cette année-là.⁹⁶

De 2013 à 2016, le système de formation de l'institution s'est régulièrement réaménagé. À partir de 2017, les formations dispensées à l'IPD de Douala portent sur des diplômes de Licence professionnelle dispensés soit en Analyse et évaluation des projets, en Environnement et Gestion des Ressources Naturelles, en Programmation du Développement et Intégration Régionale ou en Gestion des Entreprises et Coopératives. Des diplômes de Masters professionnelles soit en Management des projets, en Environnement et Gestion des Ressources Naturelles, en Programmation du Développement et Intégration Régionale ou en "Économie Sociale et Solidaire". Des diplômes en exécutive Master en "Gestion de la Paix et Développement" ou en "Entrepreneuriat".⁹⁷ Entre 1965 et 2017, l'IPD-AC a formé un total d'environ 2 800 experts pour le développement.⁹⁸

⁹⁴ Rapport d'activités 2011-2012, IPD, vol. XLIV, N°1, 2013, p. 34.

⁹⁵ Rapport d'activités 2012-2013, IPD, vol. XLIV, N°1, 2015, p.21.

⁹⁶ *Ibid*, p. 22.

⁹⁷ Entretien avec Gweh Lawrence Naah, 60 ans environ, service de publication IPD-SG, Douala, 4 janvier 2022.

⁹⁸ Entretien avec Dieudonné Samba, 46 ans, chef service de la documentation et des archives de l'IPD-AC, Douala, 4 janvier 2022.

Photo 2: Locaux de l'IPD de Douala de 1966 à 1980



Source : Fernand Vincent, *Histoire de l'IPD 1963-1981*), Genève, Institut Panafricain pour le développement (IPD), 1981, p. 31.

L'image ci-dessus présente les locaux du Collège des travailleurs de Douala occupés par l'IPD de 1966 à 1980.

Photo 3: Locaux de l'IPD de Douala de 1980 à nos jours



Source : <https://images.app.goo.gl/nqAegzud9tuz1sGz9>, consulté le 3 janvier 2022.

L'image ci-dessus, donne un aperçu des locaux définitif de l'IPD de Douala. C'est dans ces bâtiments que les cadres ruraux reçoivent leur formation depuis 1980. L'IPD de Douala est secondé dans ses activités par l'IPD de Buea depuis 1969.

b- The Pan African Institute for Development (PAID) of Buea

Afin que l'Institut Panafricain pour le développement puisse bien remplir sa mission panafricaine, ses responsables, sous l'initiative principale de Peter Du Saudoy (professeur à l'université de Manchester), décident en 1969 d'élargir les activités de l'institution au monde anglophone. Après avoir mené une étude sur la possibilité de création d'un IPD dans une zone anglophone, Peter Du Saudoy décède avant la maturation du projet. Phillips va se porter garant pour continuer le projet. Suite à la conclusion d'une étude, il décide que Buea est la ville dans laquelle devrait être créé l'institution et ce pour deux raisons principales à savoir : la proximité avec l'IPD de Douala et la disponibilité de locaux pour l'institution. Ainsi, l'IPD de Buea (Pan African Institute for Development) voit officiellement le jour en novembre 1969 sous le nom de "Du Sautoy College" en hommage à Peter Du Saudoy principal porteur du projet.⁹⁹

L'objectif de l'implantation d'un IPD à Buea (zone anglophone du Cameroun) était de promouvoir "un lieu de rencontre entre des africains de cultures diverses et profondément marquées par deux systèmes très différents de colonisation et d'éducation."¹⁰⁰

Pour sa première année de formation, le conseil d'administration de l'IPD plaça Phillips à la tête de l'institution, il fut remplacé l'année d'après pour des raisons de santé par Brian Stapleton (économiste Anglais).¹⁰¹ Le but de la formation au Du Sautoy College était le même que celui de l'IPD de Douala, c'est-à-dire promouvoir la formation des spécialistes du développement durable de l'Afrique, cependant la formation s'y déroulait en un an contrairement à celle de l'IPD de Douala qui se déroulait en deux ans. La raison étant que "les pays africains anglophones avaient manifesté le désir que le cours ne dure pas plus d'un an de façon à pouvoir réintégrer facilement les cadres qui l'avaient suivi à leur retour dans leur pays."¹⁰² Pour sa première année de fonctionnement, le Du Sautoy College recruta 24 étudiants venus de huit pays africains (Botswana, Cameroun, Sierra Léone, Swaziland, Kenya, Ouganda et Gambie).¹⁰³ La première équipe professorale du collège fut constituée de Allen Harter

⁹⁹ F. Vincent, *Histoire de...*, p. 32.

¹⁰⁰ *Ibid*, p. 24.

¹⁰¹ *Ibid*, p.33.

¹⁰² *Ibid*, p. 33.

¹⁰³ *Ibid*, p.33.

(économiste Anglais), Douglas Moore (spécialistes Américain en audio-visuel), Ditter Lauerman (expert Allemand en gestion des coopératives), Alan Smith (sociologue Anglais) et Arnold Zelter (expert Anglais en développement communautaire).¹⁰⁴ L'année d'après, le corps professoral s'africanisa. Des nombreux africains tels que Dzikamai Danha (Zimbabwéen spécialiste en agro-économique), Anthony Hagan (Ghanéen spécialiste en planification rural) et Stephen Mbandi (sociologue Camerounais) furent recrutés.¹⁰⁵

L'unique année de formation au Du Sautoy College était divisée, pour la première promotion en trois phases principales. D'abord, les étudiants devaient repeindre une partie du refuge et y vivre quelques jours. Rapidement contestée cette phase fut vite supprimée.¹⁰⁶ Ensuite les étudiants suivaient des cours généraux sur le Développement Rural Intégré (DRI) et enfin des cours de courte durée sur divers thèmes de développement. Les cours généraux dispensés sur le DRI consistaient à entreprendre des recherches dans une zone désignée à cet effet du nom de Zone of Guided Integrated Development (ZOGID), située près de Kumba (chef-lieu du département de la Mémé dans la région du Sud-Ouest Cameroun).¹⁰⁷ Il était par ailleurs enseigné aux étudiants les techniques pour devenir conseiller auprès de gouvernements et agences africains et pour fournir un service de soutien aux paysans locaux afin de les aider à identifier les ressources de développement.¹⁰⁸ Les cours de courte durée partant sur divers thèmes de développement, étaient organisés pour une période allant de quatre à six semaines. Plusieurs séminaires de remise à niveau étaient également organisés à l'intention d'anciens étudiants de l'institution ou d'experts et d'autres universitaires.¹⁰⁹

Avec la réforme établit dans les années 1975, 1976 et 1977 par l'administration générale de l'IPD, plusieurs nouvelles dispositions sont prises au sein de l'établissement. Déjà, le nom de l'école passe du Du Sautoy College à Pan African Institute for Development-West Africa (PAID-WA). Ensuite, les conditions d'admission à l'école deviennent plus rudes. Alors qu'à ses premières années d'existence l'accès à l'école se faisait sans véritables conditions, cette nouvelle réforme exige aux candidats de posséder au moins un diplôme d'études secondaires ou équivalent.¹¹⁰ Le contenu des cours change également. La première période de cours commençant le mois d'octobre de chaque année est réservé aux cours en truc commun qui

¹⁰⁴ F. Vincent, *Histoire de...*, p. 33.

¹⁰⁵ *Ibid*, p. 33.

¹⁰⁶ *Ibid*, p.33.

¹⁰⁷ S. Nji Mbandi, "The Pan African Institution for Development-West Africa: a case study in institution building", Doctor of Education, University of Massachusetts, February 1983, p.105.

¹⁰⁸ *Ibid*, p.105.

¹⁰⁹ *Ibid*, p.105.

¹¹⁰ *Ibid*, p. 107.

durent deux mois.¹¹¹ Pendant ces deux mois, les étudiants suivent des cours initiaux sur les théories et les concepts du développement rural. Ils suivent également des leçons sur l'économie agricole, la sociologie, l'anthropologie sociale, la communication, le développement communautaire, le développement économique et la planification.¹¹²

En 1980, les cours d'administration et nutrition/santé sont ajoutés dans le programme.¹¹³ Ainsi, après avoir suivi des cours en truc commun, les étudiants descendent dans des villages pour mener pendant trois semaines des études socio-économiques. Une fois ces études réalisées, ils se constituent en groupe de sept ou huit personnes se rendent ensuite soit dans des zones ou communes rurales, soit dans des sous-districts pour une période de quatre semaines environ. Ils y mènent des enquêtes et évaluent leurs différents résultats.¹¹⁴ Pour conclure leur formation, les étudiants réalisent chacun au cours des deux dernières années d'apprentissage une étude de cas d'un problème majeur de développement, soumis ensuite à l'évaluation d'un jury choisi pour l'occasion. Cette étude de cas porte globalement sur l'une des unités du truc commun.¹¹⁵ Le système de formation du PAID-WA est restait le même jusqu'à l'année 2001, qui marque le début de la crise survenu sur toute les institutions de l'IPD.¹¹⁶

En 2010, le PAID-WA se réorganise et intègre plusieurs sections de formation, couronnée par l'obtention d'un diplôme de spécialistes de développement soit en Postgraduate Diploma (PCD), en Bachelor of Science (BSC) ou d'un diplôme en Higher Technical Diploma in Development Studies/Higher National Diploma (HTDDS/HND). La formation en PCD à trois spécialisations possibles : "Gestion du Développement et Gestion des Ressources Humaines", "Paix et Relations Internationales" et "Gestion financière, planification et développement". La formation en BSC a également trois "spécialisations à savoir Œuvres Sociales, Banque, Micro-finance et Développement et Guerre, Migration et études des réfugiés. S'agissant de la formation en HTDDS/HND, elle est possible en deux spécialisations à savoir : "Planification, Gestion et évaluation des projets" et "Gestion des Ressources Humaines et Développement."¹¹⁷ Ce système de formation a été reconduit jusqu'à 2017.

¹¹¹ F. Vincent, *Histoire de...*, p. 109.

¹¹² *Ibid*, p. 110.

¹¹³ *Ibid*, p. 110.

¹¹⁴ *Ibid*, p. 110.

¹¹⁵ S. Nji Mbandi, "The Pan African Institution for Development-West Africa: a case study in...", p.110.

¹¹⁶ Entretien avec Roger Mondoué, 53 ans, ancien directeur de l'IPD-AC, Douala, 4 janvier 2022.

¹¹⁷ Rapport d'activité 2011-2012..., p. 20.

Photo 4: Locaux de l'IPD de Buea



Source : <https://g.co/kgs/Bpo17Z>, consulté le 3 janvier 2022.

Cette image présente les locaux utilisés par l'IPD de Buea de 1969 à nos jours. Les ONG et/ou les Cantons suisses ont également contribué à la mise sur pied d'un institut agricole à Obala.

2- L'Institut d'Agriculture d'Obala (IAO)

La création de l'IAO est une idée du Camerounais Louis Ndjie qui, à la fin de ses études d'ingénieur Agronome, rédige un mémoire de fin d'étude dans lequel il présente un projet d'Institution de formation agricole adaptée aux réalités camerounaises.¹¹⁸ Il présentera ensuite ledit projet en Décembre 1998 au service de la coopération de la République et Canton du Jura à Delémont (chef-lieu de la République et Canton du Jura) qui y apportera un avis favorable. Avec le soutien de l'Association pour le Développement Agricole et Agro-alimentaire en Zone Rurale au Cameroun (ADAAR-CAMEROUN) et surtout du Canton de Jura-Suisse (bailleur de fonds principal de l'institution), l'IAO sera effectivement créé le 3 février 2002, avec l'obtention d'une autorisation du Ministère de l'Éducation National.¹¹⁹ En septembre 2003, l'institution recrute sur concours sa toute première promotion d'apprenant et ouvre officiellement ses portes en septembre 2004 sur autorisation du Ministère de l'Enseignement

¹¹⁸ M. Akono et Al, Plaquette de présentation du groupe IAO, Centre de compétence en formation et installation des entrepreneurs agricole, novembre 2020, p. 5.

¹¹⁹ *Ibid*, p.5.

Technique et de la Formation Professionnelle.¹²⁰ Le 2 décembre 2013, l'IAO va s'étendre avec la création de l'Institut Supérieur d'Agriculture et de Gestion d'Obala (ISAGO).

Le groupe IAO (secondaire et supérieure) est un institut de formation agricole qui se donne d'après Jean de Dieu Alima Nkoa, la mission principale de former des jeunes qui s'emploient eux-mêmes et emploient les autres.¹²¹ L'IAO entend réaliser cette mission en misant sur une formation initiale et modulaire des jeunes entrepreneurs ruraux afin de redynamiser le monde agricole, renforcer les compétences des personnes en formation, favoriser la création des petites et moyennes entreprises, de mettre en place et organiser les filières agricoles et devenir un centre de formation agricole de référence.¹²²

La Suisse¹²³ est le principale partenaire de l'IAO. Elle y apporte un soutien matériel, financier et aussi dans l'élaboration du système de formation de l'Institution qui se donne pour objectif de répondre aux besoins du secteur agricole camerounais. C'est donc avec le soutien de la Suisse que le groupe IAO a adopté le système dual de formation qui allie la théorie à la pratique. Ce système consiste à l'acquisition "des connaissances théoriques dans les salles de cours en alternances aux formations pratiques qui elles sont acquises aux seins des entreprises partenaires."¹²⁴

Les apprenants de l'IAO secondaire et ceux de l'IAO supérieur sont formés en mode dual, ils concentrent à cet effet, la moitié de leur temps d'étude à la pratique. Le groupe IAO a ainsi aménagé un atelier de transformation de produit au sein du campus principal, un site à Bilone (village situé au Centre Cameroun dans le Département du Mbam et Kim) de 10 ha pour la production agricole et un autre à Batschenga (village situé au Centre Cameroun dans le Département de la Lekie) de 50 ha pour la production végétale.¹²⁵ Ces cours pratiques permettent aux apprenants de développer leurs capacités d'observation. Les enseignants dispensant des cours au groupe IAO sont rigoureusement sélectionnés sur la base de leurs compétences et la plus grande partie d'entre eux proviennent soit du MINADER, soit du Ministère de l'Élevage, des Pêches et Industries Animales (MINEPIA), soit des entreprises agricoles ou des cabinets d'expertises.¹²⁶

¹²⁰ M. Akono et Al, Plaquette de présentation du groupe IAO, Centre de compétence en formation et installation des entrepreneurs agricole, novembre 2020, p.5.

¹²¹ Entretien avec Jean de Dieu Alima Nkoa, 56 ans environ, directeur de l'ISAGO, Obala, 29 novembre 2021.

¹²² *Idem*.

¹²³ Via le Canton Jura-Suisse, le Canton de Berne, la Fédération Interjurassienne de Coopération et de Développement (FICD), la Fondation Interjurassienne (FRI) et l'ambassade de Suisse au Cameroun.

¹²⁴ M. Akono et Al, Plaquette de présentation..., p. 15.

¹²⁵ *Ibid*, p. 21.

¹²⁶ *Ibid*, p. 16.

Aussi, le groupe IAO attribue des fonds aux anciens élevés du collège, anciens étudiants du supérieur, personnel du groupe IAO ou aux producteurs locaux pour réaliser des projets économiques spécifiques dans le domaine agropastoral. Cette aide consiste à l'attribution d'un soutien pour le démarrage de projet et d'un crédit de production. Le groupe IAO met aussi à la disposition des jeunes entrepreneurs des engins à louer, des formations aux nouvelles techniques de production, etc....¹²⁷

Depuis sa mise sur pied le groupe IAO a formés des milliers de professionnelles de l'agriculture répartis dans le tableau suivant :

Tableau 3: Nombre d'apprenants formés par le groupe IAO

Année	Nombre d'apprenants formés
2004	40
2005	50
2006	65
2007	165
2008	315
2009	340
2010	400
2011	465
2012	500
2013	440
2014	490
2015	430
2016	500
2017	570
Total :	4 772

Source : Tableau réalisé par l'auteure sur la base d'informations recueillit dans : Marcelle Akono, Plaquette de présentation du groupe IAO, centre de compétence en formation et installation, novembre 2020, p. 9.

Le groupe IAO a ainsi formé de son année de création jusqu'à 2017, un total de 4 772 apprenants. Le tableau ci-dessus permet de constaté, l'engouement de plus en plus croissante que suscite l'école, qui n'a pas formés moins de 100 étudiants par an depuis 2007. À côté de

¹²⁷ M. Akono et Al, Plaquette de présentation..., pp. 23-24.

l'IAO, la Suisse via ses organisations privées ou ses cantons a également contribué à la mise sur pied d'une école du bâtiment à Kumba.

3- Le Centre de formation du bâtiment à Kumba

La formation agricole n'est pas le seul secteur dans lequel se sont exercés les Cantons ou organisations privées suisses au Cameroun, il y a aussi eu le secteur de la formation en bâtiment dans laquelle l'organisation privée suisse SATA a œuvré à Kumba pendant de nombreuses décennies. Cette ONG débarque au Cameroun en 1964 et y conclut un accord de collaboration, dans lequel elle se donne pour mission d'approvisionner les régions du Cameroun anglophone en eau. Pour y arriver, l'ONG fait venir trois spécialistes Suisses avec pour mission de construire plusieurs adductions d'eau potable dans les zones villageoises.¹²⁸ Cependant, à cause du manque de main d'œuvre ces ingénieurs reconnaissent la nécessité de former des ouvriers locaux du bâtiment. C'est ainsi, qu'avec l'aval du gouvernement camerounais, la SATA crée en 1966 une école de formation professionnelle pour spécialistes du bâtiment du nom de Bricklayers Training Center puis de Building Training Center (BTC) à Kumba.¹²⁹ En Avril 1967, cette école forme sa première cuvée d'apprentis constitués de onze personnes.

L'objectif que se fixe l'école dans un premier temps est de former des maçons qui auront pour mission d'assister les ingénieurs Suisses dans la construction des points d'adduction d'eau potable, plus tard la mission de l'école est élargie, et l'école se met à former non plus seulement des maçons, mais aussi tous types d'artisans techniques à savoir : les plombiers, les menuisiers, les contremaitres, les chefs de travaux et même les personnels de maintenances.

Spécialisé la première année de fonctionnement uniquement dans la formation des maçons, le BTC propose à partir de l'année suivante une formation diversifiée dans le domaine de la plomberie et de la menuiserie.¹³⁰ Toutes les formations offertes par le BTC se font sur concours, pour une durée de deux ans et s'achèvent par l'obtention d'un CAP.¹³¹ Deux catégories de cours y sont dispensées à savoir : des cours organisés annuellement d'une part et d'autre part des cours spéciaux organisés de temps à autres. Ces cours sont dispensés via deux modes de formations alternés : la théorie et la pratique. La formation théorique représente la

¹²⁸ J. V. der Waarde and M. Ischer, *45 years Helvetas Cameroon. A History: Experiences and Learning in International Co-operation in the Western Highlands of Cameroon*, Zurich, Helvetas Cameroon publication N° 5, 2007, p. i.

¹²⁹ I. D. Machia A Rim, "La coopération bilatérale...", p. 264.

¹³⁰ L. A RAYMANN, "Experience of community Development Department and Sata-Helvetal with rural water Supplies as self-help projects in West Cameroun", 6th WEDC Conference : March 1980 : water and waste engineering in Africa, Zaria, 1980, p. 25.

¹³¹ *Ibid*, p.25.

plus courtes des formations, elle se fait par des leçons sur les stratégies du métier.¹³² La formation au BTC est essentiellement pratique et se déroule au réservoir de stockage de Ngomboku (village situé dans le Sud-Ouest Cameroun).¹³³ Les apprenants exercent de manière pratiques les activités qui leurs ont été enseignés dans les salles de classes. Les cours au BTC sont dispensés par des enseignants Suisses expatriés.

À partir de 1980 la SATA et le Cameroun amorcent le processus de "camerounisation" de l'institution qui sera, cependant confronter à quelques problèmes (les problèmes survenus lors de cette "camerounisation" sont développés au chapitre quatre). Néanmoins, plusieurs réalisations sont faites dans ce sens. D'abord, l'école est réorganisée, de manière à ce qu'elle relève du ministère de l'Agriculture, elle est également placée sous son cahier de charge.¹³⁴ Ensuite, de nombreux Camerounais, anciens étudiants du BTC sont envoyés au Kenya pour parfaire leur formation dans l'optique de servir de relai.¹³⁵ Enfin, les deux parties fixent dans un premier temps l'année 1986 comme l'année de "camerounisation" totale de l'institution, c'est-à-dire l'année où le BTC doit être complètement pris charge par le Cameroun.¹³⁶ Il est ainsi question de procéder au remplacement progressif du personnel expatrié du BTC par le personnel Camerounais et à la prise en charge financier progressive de l'institut par le Cameroun. La date de la "camerounisation" complète du BTC est par la suite décalée au 1^{er} juillet 1988.¹³⁷

Les deux parties adoptent un programme pour l'année 1986-1988, réparti comme suit : d'abord, l'intégration du travail et des activités développés au sein des structures gouvernementales et l'intégration des partenaires locaux comme gestionnaires du développement de nouvelles initiatives. Ensuite, la finalisation des projets en cours et l'entretien des projets existants. Enfin, la formation pédagogique des enseignants et la mise en place d'un nouveau programme d'étude. Sur les quatorze Camerounais partis au Kenya pour recevoir une formation technique supérieur, neuf sont employés au Community Development Department (CDD). En janvier 1988, des ingénieurs provinciaux Suisses transfèrent leurs responsabilités à trois agents Camerounais.¹³⁸ En juin 1988, le BTC est rebaptisé : Rural Equipment and Development Specialization Training School (REDSTS) ou encore en français : École pour la

¹³² L. A RAYMANN, "Experience of community Development Department and Sata-Helvetal with rural water Supplies as self-help projects in West Cameroun", 6th WEDC Conference : March 1980 : water and waste engineering in Africa, Zaria, 1980, p.25.

¹³³ J. V. der Waade and Markus Ischer, *45 years Helvetas...*, p. 5.

¹³⁴ *Ibid*, p. 13.

¹³⁵ *Ibid*, p. 14.

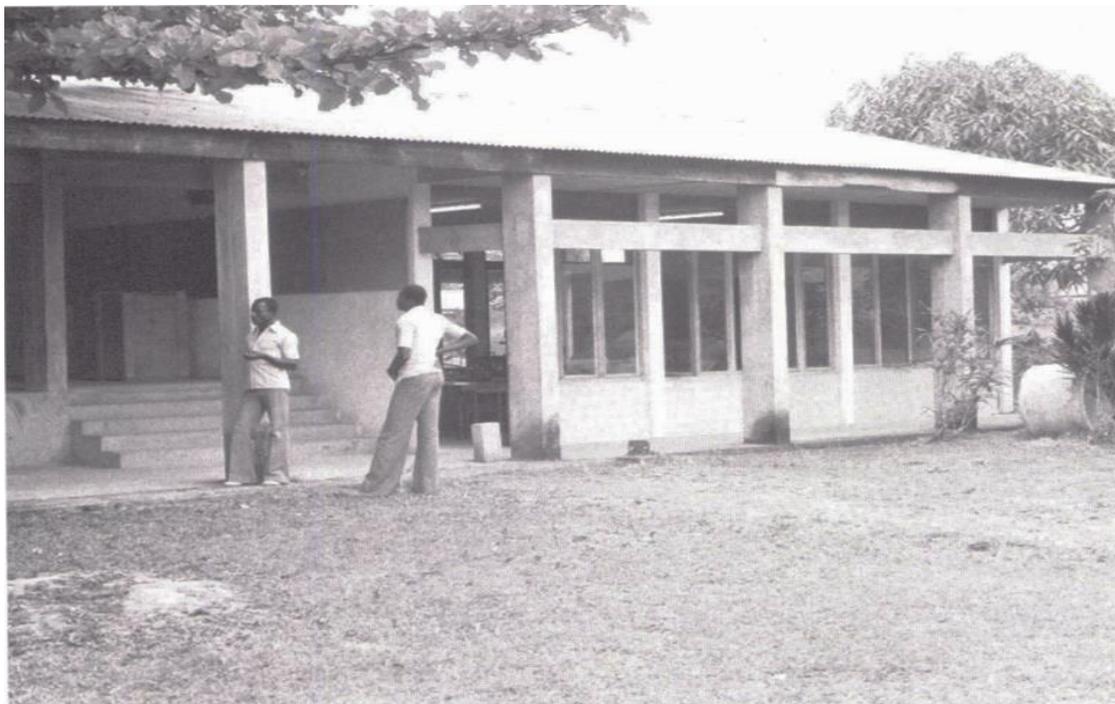
¹³⁶ *Ibid*, p.14.

¹³⁷ *Ibid*, p.14.

¹³⁸ *Ibid*, p.14.

Formation des Spécialistes en Équipement et en Aménagement Ruraux (EFSEAR).¹³⁹
L'EFSEAR dispose d'un nouveau programme pédagogique axé sur la formation continue du personnel du MINAGRI, l'ancien système de formation n'ayant pas été maintenu.

Photo 5: Locaux du BTC de Kumba



Source : S.N, "Bauschule in Kamerun = Ecole Professionnelle du bâtiment au Cameroun = Training centre for construction workers in Cameroons", *Bauen + Wohnen = Construction + habitation = Building + home : Internationale Zeitschrift*, N° 30, 1976, p. 297.

La photo ci-dessus donne un aperçu des locaux dans lesquels se faisaient former les professionnels du bâtiment à Kumba dès 1966, c'est dans ce même site que les étudiants du EFSEAR se font formés jusqu'à nos jours.

La collaboration suisse-camerounaise en matière d'éducation et de formation professionnelle s'est également matérialisée par la mise sur pied d'une panoplie de projets entre institutions de formation suisses et camerounais.

C- Projets de coopération professionnelle entre institutions supérieures

Trois principaux projets ont été réalisés dans ce cadre, il s'agit des projets pour la formation conjointe des médecins, des ingénieurs et des enseignants.

¹³⁹J. V. der Waade and Markus Ischer, *45 years Helvetas...*, p.14.

1- La collaboration pour la formation conjointe de médecins

Le Cameroun et la Suisse collaboration depuis 1980 pour la formation respective de leurs médecins. Cette collaboration tire son origine du constat fait par les responsables de la FMG au début des années 70 sur le manque de formation pratique des étudiants genevois en médecine et de la non-maitrise des maladies extra-européennes telles que le Paludisme, la Schistosomiase, la malnutrition etc...¹⁴⁰ Ce constat est fait principalement, par le docteur Silvio Berthoud qui commence à dispenser quelques cours sur ces maladies à la faculté.¹⁴¹ Le professeur François Chatelanat et le doyen Marcel Jenny, entament des réflexions sur un moyen de reformer le système de formation de la faculté afin d'y joindre une phase pratique qui se déroulera dans un pays dans lequel existent les maladies tropicales.¹⁴² Le choix est porté sur le Cameroun, ceux pour trois raisons principales. D'abord, les deux pays entretiennent des relations pacifiques depuis plusieurs décennies, ensuite en ce moment, le Cameroun est le seul pays d'Afrique centrale à disposer d'un centre de formation médicale et enfin, le Cameroun dispose de plusieurs dispensaires et hôpitaux dans lesquels pourront être envoyés les étudiants genevois.¹⁴³ C'est donc dans cette optique que la FMG décide d'envoyer en 1979 trois étudiants en médecins pour un stage au Cameroun.¹⁴⁴ L'année d'après, la Faculté introduit officiellement les cours de médecine tropicale dans ses programmes et le 06 mars 1980, le recteur de l'université de Genève Justin Thorens (représentant Suisse) se rend au Cameroun pour y signer une convention de coopération entre la FMG et le CUSS avec le chancelier de l'université de Yaoundé Robert Mbella Mbappé (représentant Camerounais).¹⁴⁵ La coopération va ensuite s'élargir avec de nombre projets comme la Coopération Cameroun-Jura-Suisse dans le département de la Mefou Afamba depuis 1994.

Par cette coopération le CUSS de Yaoundé devenu FMSB poursuit deux objectifs principaux : renforcer l'enseignant des sciences fondamentales à la faculté grâce au soutien des enseignants Suisses et de permettre à des médecins Camerounais de parfaire leur formation en Suisse. La FMG quant à elle poursuit l'objectif principal d'assurer le perfectionnement de ses médecins en santé communautaire via des stages pratique au Cameroun.¹⁴⁶

¹⁴⁰ G. Praplan et al, *30 ans de coopération médicale entre Genève et Yaoundé, Cameroun*, Genève, IMSP, 2010, p. 5.

¹⁴¹ *Ibid*, p.5.

¹⁴² *Ibid*, p.5.

¹⁴³ *Ibid*, p.5.

¹⁴⁴ I. D Machia A Rim, "La coopération bilatérale...", p. 325.

¹⁴⁵ *Ibid*, p.325.

¹⁴⁶ DAAC, Accord de coopération entre l'Université de Yaoundé et l'Université de Genève, Yaoundé, le 6 mars 1980, Article 2.

Cette coopération est financée par le Canton de Genève, la DDC, la FMG et la FMSB de Yaoundé. Les facultés se partagent les responsabilités. En effet, tant dis que la FMSB a pour mission d'héberger les enseignants et étudiants Suisses, d'organiser et d'ordonner les différents stages et de mettre à la disposition de la FMG des enseignants dans les domaines d'intérêts commun.¹⁴⁷ La FMG à quant à elle pour mission d'assurer la formation des étudiants post-gradués choisies par la FMSB de Yaoundé, et de financer le déplacement des étudiants genevois vers le Cameroun.¹⁴⁸

De 1980 à 2017, cette coopération s'est déroulée en trois mouvements principaux, d'abord les enseignants Suisses (des facultés de médecine de Genève, de Fribourg, de Lausanne et Zurich) envoyés par la FMG sont venu au Cameroun de 1980 à 1999 pour donner des enseignements théoriques et pratiques dans les sciences fondamentales tels que l'anatomie, la Microbiologie, la Biochimie Génétique, la physiologie Biophysique..., à cause de la carence d'enseignants dans ces domaines.¹⁴⁹ Le nombre d'enseignants Suisses qui dispensent des cours pendant cette période varie entre six et huit enseignants par an.¹⁵⁰ Au cours de l'année académique 1999/2000, à la suite de la demande du doyen de FMSB de Yaoundé les deux parties conviennent d'ajouter la discipline de la santé publique au rang des disciplines auxquelles les enseignants Suisses apportent un soutien ceci notamment à cause du faible nombre d'enseignants dont fait face le département en ce moment-là.¹⁵¹ La mission des enseignants Suisses est donc de former les étudiants du premier et du deuxième cycle. Au premier cycle, les enseignements s'adressent aux étudiants de deuxième année et consistent à "l'imprégnation communautaire", les étudiants du deuxième cycle quant à eux notamment ceux de sixième année reçoivent une formation en médecine intégrée dans le but de préparer leur stage de fin d'étude qui dure quatre mois, aussi les enseignants Suisses leur dispensent des cours sur la méthodologie de recherche et la rédaction médicale.¹⁵²

Le deuxième mouvement de la Coopération quant à lui consiste pour la FMSB de Yaoundé à l'envoi des étudiants Camerounais pour une formation à Genève. Cette formation s'effectue dans des disciplines cliniques para cliniques tels que la Médecine interne, la Pédiatrie,

¹⁴⁷ DAAC, Avenant de l'accord de coopération entre l'Université de Yaoundé et l'Université de Geneve, Avril 1989, Article 2. B.

¹⁴⁸ *Ibid*, Avenant de l'accord de coopération entre l'Université ..., Article 2. A.

¹⁴⁹ *Ibid*, D. Schopper, Projet de coopération de la Faculté de médecine de Yaoundé : Formation de professionnels de santé et de développement communautaire au Cameroun, Rapport d'Evaluation, Mandat de la Division de la solidarité internationale du département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures Canton de Genève, Décembre 2003, p. 10.

¹⁵⁰ *Ibid*. p.10.

¹⁵¹ *Ibid*, p. 16.

¹⁵² *Ibid*. p.16.

la Gynéco/obstétrique, la Chirurgie, la Biologie Clinique, l'Imagerie médicale etc.... Cette formation est destinée aux meilleurs étudiants de la FMSB sélectionnés par les responsables de la FMSB et de la FMG sur la base de leurs performances académiques.¹⁵³ Via une bourse offerte par la CFBE, les étudiants Camerounais sélectionnés effectuent une formation post graduée en Suisse soit dans le cadre d'une formation complète dont le domaine spécialisation n'existe pas au Cameroun ou pour continuer une formation déjà engagée. La durée du stage est de Six, dix, voir douze mois en fonction de la spécialité.¹⁵⁴ Aussi, cette collaboration permet d'une part aux spécialistes de compléter leurs études afin d'améliorer leurs capacités et d'autre part à trois enseignants de la FMSB d'effectuer chaque année un voyage d'étude pour une durée allant de deux à six semaine, l'objectif de ces voyage est de contribuer au perfectionnement de ces enseignants.¹⁵⁵

Côté Suisse, cette coopération s'est déroulée de 1980 à 1994 par une unique phase de stages médicaux pour étudiants genevois sur la Santé tropicale organisé par la FMSB dans l'un des trois hôpitaux suivants : le CHU (Centre Hospitalier Universitaire) de Yaoundé, l'Hôpital General de Yaoundé et l'Hôpital Central de Yaoundé.¹⁵⁶ Depuis 1994 avec la signature de la convention Cameroun-Jura-Suisse, Ces stages incluent deux phases à savoir, la première dans l'un des trois hôpitaux traditionnel délégué par la FMSB et la deuxième phase à l'hôpital de district de Mfou.¹⁵⁷ Ces stages durs deux mois. Au premier mois de stage, les étudiants genevois ont la possibilité de choisir entre un stage de pédiatrie ou de gynéco-obstétrique, le deuxième mois est consacré à la santé publique en milieu tropical. Les étudiants genevois travaillent ainsi dans un centre de santé communauté en brousse c'est-à-dire à l'hôpital de discret de Mfou, ils prennent ainsi part aux consultations quotidiennes et pratiquent entre autres des suivis de grossesses, de paludisme de rougeole, de SIDA, de petit chirurgie....¹⁵⁸ Ces formations ont généralement lieu pendant les mois de janvier, de février ou de mars de chaque année.¹⁵⁹ Les institutions camerounaises et suisses collaborent aussi pour la formation conjointe de leurs ingénieurs.

¹⁵³ *Ibid*, D. Schopper, Projet de coopération de la Faculté de médecine de Yaoundé : Formation de professionnels de santé et de développement communautaire au Cameroun, Rapport d'Evaluation, Mandat de la Division de la solidarité internationale du département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures Canton de Genève, Décembre 2003, p. 14.

¹⁵⁴ Entretien avec Cécile Makang, 28 ans, Etudiante camerounaise en médecine à Genève, via Whatsapp, 5 novembre 2021, 12h39 min.

¹⁵⁵ Entretien avec Tetanye Ekoe, 70 ans environ, ancien doyen de la FMSB, Yaoundé, 7 janvier 2022.

¹⁵⁶ DAAC, Projet de coopération entre les facultés de médecines de Genève et de Yaoundé, enquête sur les besoins de soutien à l'enseignement à la faculté de Yaoundé par des enseignants de la faculté de Genève, p. 3

¹⁵⁷ *Ibid*. p.3.

¹⁵⁸ *Ibid*. p.3.

¹⁵⁹ *Ibid*. p.3.

2- La collaboration pour la formation conjointe des ingénieurs

L'ENSPY et l'EPFL collaborent pour la formation conjointe de leurs ingénieurs depuis 2012.¹⁶⁰ Cette collaboration est née à la suite de la création d'une association scientifique au nom de Réseau d'Excellence des Sciences de l'Ingénieur de la Francophonie (RESCIF) en Octobre 2010 sous l'initiative de l'EPFL lors de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de la francophonie organisée par la Suisse à Montreux (commune Suisse).¹⁶¹ Ce réseau fonctionne en partenariat avec l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et dispose de dix-sept institutions des sciences de l'ingénieur comme membres.¹⁶² Le RESCIF s'est organisé en binômes Nord-Sud¹⁶³ pour la réalisation de projets spécifiques portant essentiellement sur l'eau, l'énergie la nutrition, l'urbain l'entrepreneuriat et Big Data.¹⁶⁴ C'est dans cette optique que le binôme ENSPY et EPFL a signé une convention cadre de collaboration en décembre 2012, qui a permis la mise sur pied de deux projets spécifiques à savoir : la réalisation des cours en lignes et la création d'un laboratoire de recherche commun, qui sont financés par la DFAE, l'EPFL, la DDC, les Fondations Edmond de Rothschild ainsi que d'autres donateurs privés.¹⁶⁵

Le RESCIF poursuit deux objectifs principaux à savoir : former les jeunes ingénieurs aux technologies avancées et développer des recherches utiles au développement de pays partenaires.¹⁶⁶ En ce qui concerne la formation des jeunes ingénieurs aux technologies avancées, les institutions partenaires du RESCIF ont communément conçu une panoplie de cours en ligne dénommés MOOC (Massive Online Courses) collaboratif. Ces cours en ligne sont réalisés dans le but d'améliorer la qualité des cours reçus par les jeunes ingénieurs des pays du Sud. D'après Bernabé Batchakui, l'insertion de cet axe dans la collaboration entre les binômes Nord-Sud du RESCIF résulte du constat fait par les institutions partenaires de la surcharge des salles de cours due au nombre de plus en plus croissant d'étudiants en

¹⁶⁰Entretien avec Bernabé Batchakui, chef de Cellule Informatique et Système d'Information de l'ENSPY, 49 ans environ, Yaoundé, 27 janvier 2022.

¹⁶¹C. Carron, Le projet de coopération scientifique RESCIF est lancé..., EPFL, 18.04.11, <https://actu.epfl.ch/news/le-projet-de-cooperation-scientifique-rescif-est-l/>, consulté le 28 janvier 2022.

¹⁶²C. Carron, Le projet de coopération scientifique RESCIF est lancé..., EPFL, 18.04.11, <https://actu.epfl.ch/news/le-projet-de-cooperation-scientifique-rescif-est-l/>, consulté le 28 janvier 2022.

¹⁶³*Ibid.*

¹⁶⁴<https://www.rescif.net/reunion-des-delegues-du-reseau-dexcellence-des-sciences-de-lingenieur-de-la-francophonie-rescif-a-polytechnique-montreal/>, consulté le 28 janvier 2022.

¹⁶⁵Entretien avec Bernabé Batchakui, 49 ans environ, chef de Cellule Informatique et Système d'Information de l'ENSPY, Yaoundé, 27 janvier 2022.

¹⁶⁶<https://www.rescif.net/le-rescif/>, consulté le 28 janvier 2022.

ingénierie.¹⁶⁷ Cette surcharge de salle de cours rend la transmission et l'apprentissage difficile tant pour les professeurs que pour les étudiants. Les MOOCs représentent donc pour l'ENSPY et l'EPFL ainsi que les autres binômes Nord-Sud, un moyen d'améliorer la qualité des enseignements. Le développement des recherches utiles au développement des pays partenaires se fait à travers la création de laboratoires conjoints. Ces laboratoires conjoints permettent un partage d'expériences scientifiques entre le Nord et le Sud et aussi la résolution des problèmes cruciaux auxquels font face les pays du Sud à savoir l'énergie, la nutrition.....

L'ENSPY et l'EPFL ont développés entre 2013 et 2017, une panoplie de projets de coopération. L'ENSPY participe depuis 2013, année de création du programme "MOOC pour l'Afrique et les pays en développement" à la réalisation de MOOCs collaboratifs auxquels sont associés tous les pays partenaires du RESCIF. La participation des enseignants de l'ENSPY à la réalisation des MOOCs collaboratifs se fait en deux principales étapes : la première étape consiste à la sélection sous étude de dossier des enseignants de l'institution appelés à dispenser les cours. Une fois la sélection faite, les enseignants se rendent dans les studios d'enregistrement des MOOCs à savoir : soit au studio d'enregistrement de l'EPFL actif depuis 2011 ou encore au studio d'enregistrement créé en 2016 à l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët Boigny, Yamoussoukro, Côte d'Ivoire (INP-HB).¹⁶⁸ Les cours sont organisés par l'AUF avec le soutien de l'Université de Cergy Pontoise et de l'EPFL. En décembre 2014, une délégation constituée de dix personnes dont quatre venant de l'ENSPY s'est rendu à l'EPFL pour recevoir une formation sur la production des MOOCs.¹⁶⁹ Formation qui visait principalement à l'apprentissage des stratégies d'installation, d'enregistrement et de publication des MOOCs collaboratif. Ayant pour but de promouvoir le développement local, ces cours en ligne portent essentiellement sur les Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématique (STEM).¹⁷⁰ La délégation camerounaise (constituée de quatre personnes dont trois enseignants et un doctorant) s'est également rendu à Yamoussoukro en 2016 où elle a bénéficié d'autres cours de réalisation des MOOCs. À la suite de ces cours la délégation de l'ENSPY a participé à la réalisation d'un cours commun avec l'INP-HB de Yamoussoukro, de l'ESP de Dakar, portant sur le thème "enseigner et afficher à LEDS". De 2013 à 2017, l'ENSPY a participé à la réalisation de trois

¹⁶⁷Entretien avec Bernabé Batchakui, 49 ans environ, chef de Cellule Informatique et Système d'Information de l'ENSPY, Yaoundé, 27 janvier 2022.

¹⁶⁸Entretien avec Paul Salomon Ngohe-Ekam, 62 ans, chef du département des Génies Electriques et des Télécommunications à l'ENSPY, Yaoundé, 27 janvier 2022.

¹⁶⁹ *Idem.*

¹⁷⁰ *Idem.*

MOOCs collaboratifs.¹⁷¹ Les cours en ligne sont principalement diffusés dans trois plateformes principales à savoir : Coursera, edX et FUN.¹⁷²

À côté des MOOCs, la collaboration ENSPY-EPFL a aussi fait naître le 8 octobre 2013, un laboratoire conjoint de recherche de sur l'électricité sanitaire. Baptisé CURES, ce laboratoire a été construit au sein de l'ENSPY sur une surface de près de 180 mètre carré avec la collaboration de l'École Nationale Supérieure Polytechnique de Montréal (ENSPM).¹⁷³ La mission principale du CURES est de renforcer le système électrique dans les hôpitaux Camerounais car :

Le système de santé du Cameroun, représentatif d'une grande partie des pays du sud, souffre lourdement du manque de fiabilité du réseau et des infrastructures électriques. En particulier, les problèmes liés à l'alimentation électrique ont un impact très important sur la capacité des hôpitaux et des centres de santé à fournir une médecine moderne de qualité : les nombreuses coupures de courant causent une forte réduction de la disponibilité d'équipements médicaux aussi essentiels que les appareils de radiologie et d'échographie, l'éclairage en salle opératoire, les équipements d'analyse ou les systèmes de réfrigération pour la conservation de médicaments et de vaccins ainsi que les morgues. De nombreux appareils sont endommagés ou même détruits par des instabilités et perturbations électriques. Selon une étude de l'OMS, un tiers des pannes des appareils médicaux sont causées par les défaillances du réseau électriques causent une forte diminution de l'efficacité du système de santé.¹⁷⁴

Autrement dit, l'électrification des hôpitaux au Cameroun, pose de sérieux problèmes auxquels le CURES se propose d'apporter des solutions au vue du grand enjeu (de nombreuses vies en dépendent). Les recherches conjointement entreprises par l'ENSPY et l'EPLF dans ce centre, tournent autour de trois axes principaux à savoir : l'étude des différents types de problèmes d'énergie auxquels sont confrontés les hôpitaux, l'identification des causes de ces problèmes et la proposition de solutions efficaces et peu coûteuse pour y remédier.¹⁷⁵ Le CURES forme des spécialistes en amélioration de l'électricité dans les services de santé. Ces spécialistes effectuent des recherches technologiques sur les points suivant : le développement de micro-réseau, l'efficacité énergétique et maîtrise des coûts, la protection du personnel et des équipements et le développement d'équipement médicaux adapté au contexte.¹⁷⁶ Les recherches sur le développement de micro-réseau ont pour objectif de trouver une solution palliative à la faible énergie ou aux coupures d'électricité. Les recherches sur l'efficacité énergétique et maîtrise des coûts ont quant à elles pour objectif d'identifier les appareils défectueux. Les recherches sur la protection du personnel et des équipements dans un premier temps et le

¹⁷¹ Entretien avec Paul Salomon Ngohe-Ekam, 62 ans, chef du département des Génies Electriques et des Télécommunications à l'ENSPY, Yaoundé, 27 janvier 2022.

¹⁷² <https://www.rescif.net/projet/moocs/>, consulté le 28 janvier 2022.

¹⁷³ L. Pousaz, un labo au Cameroun pour mettre à jour les réseaux électriques, EPFL, 09.10.13, <https://actu.epfl.ch/news/un-labo-au-cameroun-pour-mettre-a-jour-les-reseaux/>, consulté le 28 janvier 2022.

¹⁷⁴ <https://www.energie-cures.org/>, consulté le 28 janvier 2022.

¹⁷⁵ <https://www.rescif.net/projets/laboratoires-conjoints/cures/>, consulté le 28 janvier 2022.

¹⁷⁶ *Ibid.*

développement d'équipements médicaux au contexte poursuivent toutes deux l'ambition d'améliorer l'appareillage électrique dans les hôpitaux.

Entre 2014 et 2017, de nombreux projets ont été réalisés conjointement au CURES. Deux cours de formation internationale se sont tenus au sein du CURES. Le premier cours portant sur le thème "la sécurité, fiabilité et l'efficacité des réseaux électriques" s'est tenu du 17 au 21 novembre 2014, le deuxième cours portant sur "la qualité, sécurité et efficacité énergétique dans le bâtiment et l'industrie" s'est quant à lui tenu du 9 au 14 novembre 2015.¹⁷⁷ Le CURES a désigné les hôpitaux de district d'Obala et d'Abong-Mbang (commune située à l'Est Cameroun dans le département du Haut-Nyong) comme hôpitaux dans lesquels il effectue les tests. Le centre a aussi développé le programme "Essentiel Tech" spécialisé dans la méthodologie de développement énergétique. Les deux parties ont développé dans le cadre de ce programme un projet du nom de "GlobalNeonat". Ce projet a été réalisé en 2015 par un étudiant de Master de l'EPFL en génie des matériaux, présent pour un stage deux mois au CURES.¹⁷⁸ Le projet "GlobalNeonat" est un projet de création de couveuses spécialisées adaptées aux hôpitaux camerounais. Deux étudiants de l'ENSPY ont également participé à la réalisation de ce projet.¹⁷⁹ Les institutions camerounaises et suisses ont également mis sur pied une collaboration pour la formation conjointe de leurs enseignants.

3- La collaboration pour la formation conjointe d'enseignants

S'agissant de la formation conjointe des enseignants, l'École Normale Supérieure (ENS) de Yaoundé et la HEP de Lucerne collaborent depuis 2013 pour la formation conjointe de leurs enseignants. Le projet trouve son origine en 2012 à la suite de la demande de collaboration avec l'ENS de Yaoundé faite par la HEP de Lucerne sous l'initiative de son recteur Hans-Ruedi Sächler à la présidence de république du Cameroun.¹⁸⁰ Ainsi, le 8 février 2013, le recteur de l'Université de Yaoundé I, Maurice Aurélien Sosso, donne au directeur de l'ENS de Yaoundé Nicolas Gabriel Andjiga l'autorisation de recevoir la délégation de la HEP de Lucerne pour une analyse de la faisabilité du projet.¹⁸¹ Du 10 au 15 février 2013, plusieurs rencontres se tiennent entre les deux institutions. Le 7 octobre 2013, c'est au tour de la délégation de l'ENS de

¹⁷⁷ <https://www.rescif.net/projets/laboratoires-conjoints/cures/>, consulté le 28 janvier 2022.

¹⁷⁸ <https://www.rescif.net/projets/laboratoires-conjoints/cures/>, consulté le 28 janvier 2022.

¹⁷⁹ B. Klaiber, Des étudiants Suisses et Camerounais développent une nouvelle couveuse, EssentielTech, 24.06.15, <https://actu.epfl.ch/news/des-etudiants-suisse-et-camerounais-developpent-un/>, consulté le 28 janvier 2022.

¹⁸⁰ Entretien avec Marie- Thérèse Betoko Ambassa, 62 ans, enseignante à l'ENS de Yaoundé, Yaoundé, 10 janvier 2022.

¹⁸¹ DAAC, Note à l'attention de Monsieur le Recteur portant sur l'offre de coopération à la Haute Ecole Pédagogique de Lucerne (Suisse), Yaoundé, le 17 mai 2013.

Yaoundé de se rendre en Suisse pour assister à la journée de la coopération entre la HEP de Lucerne de l'ENS de Yaoundé.¹⁸² Au cours de cette journée la convention de coopération est signée côté suisse le 8 octobre 2013 et côté camerounais le 12 mai 2014. En 2016, un accord spécifique est signé entre les deux parties fixant clairement les principales lignes directrices du partenariat.¹⁸³

La HEP de Lucerne justifie son désir de coopération avec l'ENS de Yaoundé par le fait qu'elles ont en commun l'inter culturalité car faisant toutes deux parties de pays plurilingues. La HEP de Lucerne compte en son sein plusieurs départements et un grand nombre d'étudiant étranger (25%).¹⁸⁴ Aussi, trois autres motifs poussent la HEP de Lucerne à établir une coopération avec l'ENS de Yaoundé à savoir d'abord sa volonté de renforcer l'enseignement du français langue étrangère, tout en réaffirmant la position du français dans l'enseignement dans un espace plurilingue comme le leur par des coopérations internationales¹⁸⁵, ensuite de développer une coopération et partager des expériences avec un partenaire qui est dans un contexte multilingue comme le leur et enfin promouvoir la recherche sur l'hétérogénéité et l'interculturel et le renforcement de la didactique.¹⁸⁶ L'objectif principal du projet de coopération entre les deux institutions est d' "aider les futurs enseignants à inclure dans leurs logiques et pratiques pédagogiques l'éducation pour le développement durable et la démocratie."¹⁸⁷ Le financement du projet est assuré par la HEP de Lucerne, la fondation éducation21 et ENS de Yaoundé. Leur pourcentage de contribution respective se présente comme suit : la HEP de Lucerne et la fondation éducation21 endossent respectivement 75% et 25% des frais de visites de terrain de l'équipe de projet et des étudiant-e-s des deux institutions. Les frais d'organisations des colloques, de séminaires ou congrès à Lucerne ou à Yaoundé sont géré à 50% par la HEP de Lucerne et à 50% par un donateur tiers. Pour ce qui est des coûts salariaux les deux institutions sont chacune responsables de 100% de la gestion salariale des personnels impliqués dans les projets. Les coûts du matériel didactique déferé au Cameroun est quant à lui assuré à 100% par la HEP de Lucerne.¹⁸⁸

¹⁸² Entretien avec Marie-Thérèse Betoko Ambassa, 62 ans, enseignante à l'ENS de Yaoundé, Yaoundé, 10 janvier 2022.

¹⁸³ *Idem.*

¹⁸⁴ DAAC, Rapport de la rencontre entre l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé (Cameroun) et la Haute Ecole Pédagogique de Lucerne (Suisse) du 10 février au 15 février 2013, p. 1.

¹⁸⁵ *Ibid.* p.1.

¹⁸⁶ *Ibid.* p. 2.

¹⁸⁷ Entretien avec Brigitte Kürteiner, 42 ans, directrice du Département des Relations Extérieures à la HEP Lucerne, Mfou, 17 janvier 2022.

¹⁸⁸ Entretien avec Marie- Thérèse Betoko Ambassa, 62 ans, enseignante à l'ENS de Yaoundé, Yaoundé, 10 janvier 2022.

Dans le cadre de ce partenariat, l'ENS de Yaoundé et la HEP de Lucerne ont mis sur pied une panoplie de projets spécifiques. Ainsi, de 2013 à 2015, la coopération a surtout consisté à l'échanges de visites (deux visites : une de la délégation suisse au Cameroun en date du 8 au 15 février 2013 et une autre de la délégation camerounaise en Suisse en date du 7 au 10 octobre) entre responsables des deux institutions.¹⁸⁹ Ces visites avaient principalement pour objectifs de fixer les domaines dans lesquels les deux institutions devraient collaborer. Lors de ces visites l'ENS de Yaoundé et la HEP de Lucerne ont convenu qu'ils collaboreraient d'une manière générale en matière d'élaboration de projets scientifiques, d'échange de professeurs, d'échanges de documentations, de mobilité et échanges d'étudiants. En vue d'une meilleur fluidité de la coopération, le recteur de la HEP de Lucerne propose des accords spécifiques d'échanges d'enseignants dans le cadre du développement de la coopération.¹⁹⁰

Le 15 janvier 2016, Brigitte Kürsteiner (directrice du Département des Relations Extérieures à la HEP de Lucerne) et Barbara Rodlach (programme Manager à Éducation21), invitent la délégation de l'ENS de Yaoundé constituée de Marie-Thérèse Ambassa Betoko, de François Guiyoba et de Vandelin Mgwa en Suisse pour discuter sur les axes nouveaux projets de coopération. Les deux parties conviennent le 16 mars 2016 de signer une convention spécifique de collaboration qui a pour objectif de promouvoir le renforcement des capacités dans le domaine de l'Éducation au Développement Durable (EDD) et l'Éducation aux Droits Humains (EDH).¹⁹¹

Les activités dans le cadre de cette coopération sont officiellement lancées du 19 au 23 février 2017, à la suite de la visite de la délégation de la HEP de Lucerne sous invitation du recteur de l'Université de Yaoundé I Maurice Aurélien Sosso. La délégation suisse composée de Brigitte Kürsteiner et de Stéphanie Rinaldi, s'est rendue à l'ENS de Yaoundé pour assister à un colloque. Lors de ce colloque, les deux parties ont convenues d'axer leurs échanges sur le développement durable avec un accent mis sur la production du Cacao de bonne qualité.¹⁹² L'idée de production du Cacao a été émise par Marie-Thérèse Ambassa Betoko (point focal du projet côté camerounais) avec pour objectif principal de choisir un projet qui a un lien entre la société et l'école. Dès lors, les étudiants de l'ENS de Yaoundé ont reçu des cours sur la production du Cacao, cours qu'ils ont dû dispensaient à leur tours aux élèves de quelques lycées

¹⁸⁹ Entretien avec Marie- Thérèse Betoko Ambassa, 62 ans, enseignante à l'ENS de Yaoundé, Yaoundé, 10 janvier 2022.

¹⁹⁰ *Idem.*

¹⁹¹ Entretien avec Brigitte Kürsteiner, 42 ans, directrice du Département des Relations Extérieures à la HEP de Lucerne, Mfou, 17 janvier 2022.

¹⁹² Entretien avec Marie- Thérèse Betoko Ambassa, 62 ans, enseignante à l'ENS de Yaoundé, Yaoundé, 10 janvier 2022.

camerounais.¹⁹³ Marie-Thérèse Ambassa Betoko a choisie deux établissements pour accueillir le projet : le lycée classique de Mfou et le Cameroon College of Arts, Science and Technology (CCAST) of Bambili.¹⁹⁴ Aussi, au cours de ce colloque les deux parties ont procédé à la rédaction de Curriculum commun concernant les enseignements des sciences et de géographie, afin que les deux institutions puissent facilement procéder à un échange d'enseignants et d'étudiants. La Science Action in School for Sustainable Development (SAS4SD) s'est associée au projet sur la promotion de la production du Cacao en milieu scolaire, de telle sorte que les élèves (principale cible du projet) soient à mesure d'identifier la période propice à la récolte du cacao.¹⁹⁵ Yaoundé et Berne ont également mis sur pied des projets exclusivement dans le domaine de la formation continue.

II- PROJETS RÉALISÉS EXCLUSIVEMENT DANS LE CADRE DE LA FORMATION CONTINUE

Dans le domaine du perfectionnement des travailleurs Camerounais la coopération Cameroun-Suisse a réalisé une panoplie de projets par l'entremise d'une coopération directe Cameroun-Suisse ou d'une coopération Cameroun-ONG Suisse.

A- Projets directs de coopération entre le Cameroun et la Suisse

Les projets directs de coopération entre Yaoundé et Berne en matière de formation continue ont été guidés entre 1963 et 2017 par deux principaux types d'accords à savoir l'accord de coopération technique Cameroun-Suisse et l'accord de coopération migratoire.

1- Cours de perfectionnement organisés dans le cadre de l'accord de coopération technique

En matière de formation continue, la première action de collaboration Yaoundé-Berne a consistée à l'octroi par la Suisse de bourses de perfectionnement aux fonctionnaires Camerounais. Ainsi, entre 1963 et 1980, une panoplie de fonctionnaires Camerounais a été conviée à des cours de recyclage professionnelle organisés au sein d'institutions de formations. Ces cours de recyclage étaient organisés dans divers domaines d'activités professionnelles à l'instar de la télécommunication, de l'agriculture ou des banques etc.... Les cours de perfectionnement organisés en Suisse et auxquels étaient conviés les fonctionnaires

¹⁹³ Entretien avec Marie- Thérèse Betoko Ambassa, 62 ans, enseignante à l'ENS de Yaoundé, Yaoundé, 10 janvier 2022.

¹⁹⁴ *Idem.*

¹⁹⁵ *Idem.*

Camerounais avaient pour principal objectif d'améliorer les compétences professionnelles des participants qui devaient à leur tour distiller ces connaissances au prêt de leurs collègues.

La participation des travailleurs Camerounais au cours de perfectionnement organisés en Suisse ne s'est pas faite sans conditions. En effet, les cours sont strictement réservés à des fonctionnaires Camerounais appartenant à un corps de métier supérieur, ayant fait leur preuve et surtout exerçant leur activités professionnelles depuis une assez longue période.

Partant du truisme selon lequel la Confédération suisse n'agit pas seul sur la scène internationale mais plutôt avec les organisations privées et les corporations de droit public. Les instituts de formation suisses vont mettre sur pied, avec l'aval de la Confédération, un grand mouvement de perfectionnement destiné au pays récemment décolonisés. Ce grand mouvement s'effectue à cause du besoin en personnel qualifié dont fait preuve les pays africains, après le départ des colons jadis en charge de l'administration des pays. C'est en suivant ce précepte que Berne offrira au ressortissant Camerounais une panoplie de bourses de perfectionnement. Plusieurs institutions de formation ont ainsi convié le Cameroun à des nombres cours, séminaires et stages de perfectionnement organisés sur le sol suisse. La présente analyse insistera particulièrement sur les cours organisés par les Poste, Télégraphie, Téléphone (PTT) suisses et le Centre International d'Études Agricoles (CIEA), car ce sont ces deux institutions qui ont conviées le Cameroun au plus grand nombre de cours de perfectionnements.

C'est en 1960 que les PTT adoptent un programme conséquent de collaboration avec l'Afrique.¹⁹⁶ L'ère étant à l'impulsion des réseaux téléphoniques et télégraphique, les PTT offriront dans un premier temps leurs services (par l'envoi d'experts) dans certains pays d'Afrique dont le Cameroun dès 1963. Quinze experts Suisses seront par exemple envoyés au Cameroun pour réhabiliter les réseaux locaux (commutation/centraux et transmission/câbles).¹⁹⁷ Cette action sera régulièrement multipliée. Au cours de la même période, les PTT prirent conscience de l'énorme besoin en formation du personnel des pays africains. Elles se décidèrent alors à partir de mai 1963, d'organiser une panoplie de cours annuels d'une durée de quelques mois (de un à douze mois) ceci dans le but d'aider les nouveaux États sans compétences à maintenir et à améliorer, voir à développer leur réseau, afin de faire face à une demande téléphonique longtemps inaccessible à leur population et le relier au réseau des pays voisins.¹⁹⁸ Les cours de perfectionnements destinés aux contrôleurs de centraux téléphones des

¹⁹⁶ M. Egger et J.L. Fullsack, " Swisscom, l'UIT et la coopération au développement: le néolibéralisme contre la solidarité", *Annuaire suisse de politique de développement*, N° 22-2, 2003, p. 95.

¹⁹⁷ *Ibid*, p. 100.

¹⁹⁸ *Ibid*, p. 98.

pays de l'Afrique francophone eurent lieu chaque année à compter de l'année 1963 jusqu'à l'année 1980.¹⁹⁹ Les pays régulièrement conviés à ces cours étaient entre autres le Cameroun, le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso, la Centrafrique, le Lesotho et le Togo.²⁰⁰ Trois Camerounais dont Abanda-Ntsama Pascal, Kom-Eloka Jacques et Tchinda Maurice reçurent par exemple des bourses le 2 juin pour un perfectionnement au PTT pour la période allant de mai 1967 à mars 1968.²⁰¹ L'ensemble de cours avaient comme objectif général, de perfectionner le personnel local africain dans les domaines à la fois opérationnel, technique et administratif afin de leur donner le savoir-faire nécessaire à fin qu'ils soient à mesure de reprendre les poste de responsabilités.²⁰² Il était question de permettre aux stagiaires d'appuyer leurs connaissances dans les domaines des infrastructures et d'équipement de télécommunication.²⁰³ Les thématiques principales de chaque cours de recyclage variaient en fonction des défis de l'ère. Ainsi, entre 1963 et 1980, les cours dispensés par les PTT en Suisse portaient globalement sur les problématiques du déploiement de la télévision en couleurs, de la numérisation de la téléphonie, de la confirmation des faisceaux hertziens, des liaisons par satellites géostationnaires et sur celle des câbles interurbains et internationaux.²⁰⁴ Pendant les dix-sept années d'existence de ces cours plus de 1200 stagiaires²⁰⁵ ont été perfectionnés, dont une cinquantaine au Cameroun en raison de trois bourses annuelles à l'intention des contrôleurs de centraux téléphoniques. A l'instar des PTT, le CIEA s'est également largement impliqué pour le perfectionnement des travailleurs Camerounais.

L'implication du CIEA, dans les cours de perfectionnement internationaux remonte à l'année 1958 avec l'organisation de son premier cours international sur le thème de "la formation professionnelle dans l'agriculture" avec le soutien de la Division de l'Agriculture du Département Fédéral de l'Économie Publique, de l'École Polytechnique Fédérale et de la Société Suisse d'Agriculture.²⁰⁶ À ce cours s'ajouta une série de cinq autres cours à l'intention de certains pays d'Amérique Latine, d'Asie et d'Afrique. Le Cameroun fut quant à lui convié à ces cours à partir de 1970, avec l'organisation par le CIEA de son septième cours internationale

¹⁹⁹ M. Egger et J.L. Fullsack, " Swisscom, l'UIT et la coopération au développement: le néolibéralisme contre la solidarité", *Annuaire suisse de politique de développement*, N° 22-2, 2003, p. 100.

²⁰⁰ *Ibid*, p. 98.

²⁰¹ CM-D6MINREX/2H300, perfectionnement des cadres des postes et télécommunications : stages des contrôleurs de centraux téléphoniques du 29 mai en mars 1968 en Suisse, N/L N° B227 du 5 juin 1967 V/L N° 4315/CAB/DIPL/2 du 2 juin 1967.

²⁰² *Ibid*, p. 96.

²⁰³ *Ibid*, p. 99.

²⁰⁴ *Ibid*, perfectionnement des cadres des postes et télécommunications..., p. 98.

²⁰⁵ *Ibid*, p. 100.

²⁰⁶ F. H. De Perrot, *La Suisse et la coopération...*, p. 75.

à Zollikofen (ville suisse située près de Berne) sur le thème "la formation professionnelle et l'enseignement agricole."²⁰⁷ La Confédération suisse mit à la disposition du Cameroun, une bourse d'étude destinée à un professionnel de l'Agriculture. Pour cette année de cour, le Cameroun désigna Gabuin Johnson Edurikwu qui occupait les fonctions de "principal agricultural officer" (agent agricole principal) à Buea pour aller à Zollikofen. Le cours organisé à Zollikofen était valable par la période allant du 11 août au 18 septembre 1970. Le boursier retenu devait se rendre à Genève en Suisse via un vol de la compagnie Swissair, le 7 août 1970 quittant la ville de Douala à 9 h45 pour arriver à Genève le même jour à 15h40, son hébergement allait se faire au Technicum agricole Suisse. Dès son arrivée.²⁰⁸ L'année d'après, le CIEA organisa son huitième cours séminaire auxquels le Cameroun fut également convié par une note de l'ambassade de Suisse du 15 octobre 1971 adressé au MAE. À cette occasion, la Suisse mit à la disposition du Cameroun trois bourses de perfectionnement adressées aux professionnels agricole.²⁰⁹ Ce cours s'est déroulé de la période allant du 7 août au 8 septembre 1972 dans les mêmes conditions que les derniers. Le CIEA continuera à organiser ce type de cours jusqu'aux années 80-90, cours auxquels était régulièrement conviés des ressortissants Camerounais à la disposition desquels été mise des bourses allant de un à trois par séminaires. L'objectif que poursuivait les cours-séminaires organisés par le CIEA était de :

Mettre en évidence les lignes de force dominant l'enseignement agricole en tenant largement compte de l'évolution du monde moderne et de permettre à chacun des participants de retirer des exposés et des discussions des idées de base convenant aux conditions particulières de son pays.²¹⁰

Autrement dit, l'objectif des cours promus par le CIEA était d'améliorer la pratique des métiers agricoles des différents stagiaires dans leurs milieux respectifs (pays). L'ensemble des cours de perfectionnements organisés par le CIEA avait trois mouvements respectifs. Le premier mouvement consistait à la tenue d'un séminaire principal portant globalement sur l'étude d'une panoplie de thèmes agricoles intéressant tous les participants. Le deuxième mouvement consistait à l'organisation d'un voyage d'étude dans différentes régions suisses avec pour ambition la prise de connaissance des conditions agricoles du pays. Le dernier et troisième mouvement, consistait quant à lui à la tenue d'un séminaire complémentaire réservé à l'étude des problèmes particuliers de l'enseignement agricole en liaison avec la coopération technique.²¹¹ L'organisation de ce type de cours à peu à peu diminué car le Cameroun et la

²⁰⁷ CM-D6MINREX/2H300, coopération technique en matière d'éducation.

²⁰⁸ Ibid.

²⁰⁹ Ibid.

²¹⁰ Ibid.

²¹¹ Ibid.

Suisse ont décidé de privilégier un perfectionnement sur place. L'accord de coopération migratoire entre le Cameroun et la Suisse de 2014, marque la réapparition de ce type de cours.

2- Cours de perfectionnement organisés dans le Cadre de l'Accord de coopération migratoire

La signature de l'accord de coopération migratoire entre le Cameroun et la Suisse le 26 septembre 2014, s'est fait dans le but principal de réguler les flux migratoires. Convaincu du fait que les mouvements migratoires des populations d'un pays à un autre sont dus en partie au manque de perspectives (manque d'emplois) des migrants dans leur pays d'origine, le Cameroun et la Suisse ont conçu ensemble à partir de l'année 2017, un vaste programme de formation professionnalisant toujours en cours. Avant cela, il a été question de donner aux secteurs directement concernés, le pouvoir d'y remédier. Les regards du Cameroun et de la Suisses se sont ainsi portés sur les deux secteurs directement concernés par le phénomène de migration à savoir : celui de la diplomatie et celui de la défense qui sont deux instruments complémentaires et aussi des outils importants de la politique de sécurité d'une nation.²¹² C'est donc dans cette optique que Berne et Yaoundé ont jugé nécessaire de faire bénéficier aux diplomates et aux policiers Camerounais un vaste programme de cours annuels toujours d'actualité. La mission que se donnent ces cours de perfectionnement est de mieux préparer les diplomates et les policiers des régions africaines avec lesquels la Suisse dispose d'un accord de coopération migratoire à la lutte contre les migrations irrégulières.²¹³

Entre 2014 (date du début de l'opération de recyclage) et 2017, c'est une dizaine de diplomates et de policiers Camerounais du MINREX pour les diplomates et de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale pour les policiers qui ont bénéficié à compter du mois d'octobre 2014 de bourses complètement financés par la Confédération suisse.²¹⁴ Parmi les boursiers, nous pouvons par exemple citer la diplomate Camerounaise Marie Christine Mengue Onana qui a fait partie de la première vague de diplomates camerounais perfectionnés en Suisse (c'est elle qui nous a donné la majorité d'informations relatifs à ces cours de perfectionnements). Ces bourses couvrent naturellement toutes les dépenses générées par les cours à savoir les voyages, l'alimentation et le logement. Ces cours organisé annuellement à Berne par le Geneva Center for Security Policy (GCSP) se déroulent pendant une période de deux semaines environ.²¹⁵ Ces

²¹² Entretien avec Marie Christine Mengue Onana, 36 ans, diplomate Camerounaise en service au MINREX, Yaoundé, 18 août 2021.

²¹³ *Idem.*

²¹⁴ MINFOP, Etat des relations Cameroun/Suisse.

²¹⁵ *Ibid.*

cours organisés à l'endroit des diplomates et des policiers ressortissants des pays avec lesquels la Suisse a signé un accord de coopération migratoire portent globalement sur deux thématiques principales à savoir : "la bonne gouvernance et la migration" pour les diplomates et "la détection des faux documents" pour les policiers.²¹⁶

Les premiers cours de perfectionnement à l'endroit des diplomates et des policiers camerounais ont été organisés à compter du 10 novembre 2014. En effet, au cours de cette année, un diplomate et un policier Camerounais se sont rendus au GCSP pour participer à des séances de cours de perfectionnement en rapport avec la gestion des flux migratoires. La formation adressée aux diplomates s'est effectuée en trois principales étapes : la première étape consiste à dispensation des cours sous forme de projection sur le thème des systèmes politiques nationaux ensuite sur le lien entre ces systèmes et la bonne gouvernance. La deuxième étape consiste à des échanges entre diplomates et spécialistes des questions migratoires et de bonne gouvernance, au cours desquels les spécialistes présentent la place centrale du diplomate dans la réduction du rôle de migration et ce qu'il devrait faire ou ne pas faire pour contrer ce phénomène.²¹⁷ La troisième étape consiste à une descente à Berne, notamment au Département des Affaires Étrangères et à la Maison des Cantons, cette descente a pour objectif de présenter aux diplomates Camerounais le système politique suisse, un accent est mis plus particulièrement sur la comparaison des systèmes fédéraux et des systèmes décentralisés et aussi sur la pratique du fédéralisme en Suisse.²¹⁸

Les policiers reçoivent quant à eux des cours théoriques et ensuite pratiques portant sur les différentes techniques de détection de documents frauduleux.²¹⁹ Les séances de cours théoriques et pratiques dispensés à l'endroit des policiers Camerounais ont pour objectif de renforcer les compétences des policiers en termes de détection de faux passeports. Ces derniers ont entre autres reçu des enseignements sur les différents processus de fabrication, de sécurisation, de délivrance et d'examen de passeport.²²⁰ Après cela, ils sont soumis à des tests pratiques au cours desquels, il leur est présenté des vrais et des faux documents pour une identification (nous n'avons pas pu rencontrer les policiers bénéficiaires de ces cours, cependant Marie Christine Mengue Onana, diplomate au MINREX et Maurice Mezang Mvondo responsable du MINEFOP chargé du suivi de la coopération nous ont narrés le contenu des

²¹⁶ MINFOP, Etat des relations Cameroun/Suisse.

²¹⁷ <https://www.ceja.ch/2016/09/16/cours-aux-diplomates-camerounais-promotion-2016/>, consulté le 5 février 2022.

²¹⁸ *Ibid.*

²¹⁹ Entretien avec Maurice Mezang Mvondo, 53 ans, chef de la Cellule de la Planification et du Développement de l'Emploi du MINFOP, Yaoundé, 1^{er} décembre 2021.

²²⁰ *Idem.*

différentes formations). Le Cameroun a également collaboré avec des ONG suisses dans le cadre exclusif de la formation continue.

B- Projets réalisés entre le Cameroun et une ONG suisse

En matière de formation continue, le Cameroun et les ONG suisses ont mis sur pied deux projets principaux, à savoir : le perfectionnement des enseignants et la mise sur pied des Centres de Formations de Jeunes Agriculteurs (CFJA).

1- Le perfectionnement des instituteurs Camerounais

Le perfectionnement des instituteurs Camerounais est le premier projet de coopération entre une ONG suisse et le Cameroun réalisé essentiellement dans le domaine de la formation continue. C'est après avoir fait le constat de l'inefficacité des deux formes de soutien pédagogique suisse au pays africains à savoir les cours de perfectionnement en Suisse et l'envoi des fonds, que l'ONG Association Suisses des Enseignants (ASE), décide à partir de 1965 d'envoyer des délégations d'enseignants Suisses pour y remédier. L'inadéquation entre le milieu de formation (Suisse) et le milieu d'exercice de la formation (Afrique)²²¹ et la mauvaise utilisation des fonds attribués par la Confédération aux États africains rendent les deux formes d'aides assez inefficaces.²²² Fort de ce constat, l'ASE voit en l'envoi de pédagogues sur le terrain la solution la plus adéquate pour remédier ces manquements. C'est dans cette optique qu'après avoir envoyé une première délégation au Congo en guise d'essai en 1965, l'ASE avec l'appui de la Société Pédagogique de la Suisse Romande (SPR) enverra une autre délégation d'enseignants au Cameroun pendant les vacances scolaires 1966.²²³

L'objectif des stages organisés par l'ASE et la SPR est de permettre aux instituteurs Camerounais essentiellement membre de la Fédération Nationale des Enseignants Privée du Cameroun (exerçant des établissements primaires et maternelles créés par des particuliers), de bénéficier tout comme ceux du public (à qui s'adresse exclusivement les cours du genre organisé par l'ensemble des Européens agissant dans ce domaine au Cameroun), des cours d'amélioration des compétences professionnelles. La mission que se donnent les deux ONG

²²¹Entretien avec Maurice Mezang Mvondo, 53 ans, chef de la Cellule de la Planification et du Développement de l'Emploi du MINFOP, Yaoundé, 1^{er} décembre 2021.

²²²<https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=edu-001%3A1971%3A107%3A660&referrer=search#663>, consulté le 4 février 2022.

²²³*Ibid.*

pédagogiques est de renforcer à travers plusieurs séances de cours le savoir-faire pratiques des instituteurs Camerounais (maîtres d'école et directeur d'école).²²⁴

Le financement des cours est assuré à 40% par la Fondation Pestalozzi, à 40% par l'aide technique Suisse et à 20% par les deux ONG partenaires (l'ASE et la SPR), qui gèrent chacune 10% du financement total des cours incluent les frais d'administration, de voyage et de logement des moniteurs. Le gouvernement camerounais met quant à lui des locaux pour les cours et pour le logement des stagiaires.²²⁵ Les cours sont dispensés par des enseignants Suisses volontaires qui ne reçoivent aucune rémunération. Ces enseignants sont sélectionnés sur la base de quatre conditions principales à savoir : ils doivent posséder un diplôme universitaire ou de maitresse infantile, ils doivent avoir une expérience en matière d'enseignement, ils doivent maîtriser à merveille la langue française et ils doivent être en excellente santé physique.²²⁶

La première séance de stage lancée par l'ASE et la SPR débute pendant les vacances scolaires de l'année 1966 (début juillet-milieu d'août). Une dizaine de moniteurs Suisses (neuf au total) débarquent au Cameroun dans l'optique de recycler les instituteurs Camerounais du primaire.²²⁷ La ville de Douala est choisie pour abriter le stage dont l'accès est libre et gratuite. Albert Meyer (professeur des Hautes Études Commerciales de Saint-Gall), désigné comme chef de mission est chargé de l'organisation des séminaires pédagogiques. Henri Cornamusaz (instituteur à Pompaples et vice-président de la Société pédagogique romande) et Orfeo Bernasconi (inspecteur scolaire de Lugano) sont tous les deux chargés du suivi des instituteurs du cours élémentaire. Theodor Hotz est quant à lui chargé de la prise en charge des instituteurs du cours moyen. Le reste des enseignants Suisses repartit en deux groupes : alémaniques et tessinois d'une part et romands d'autre part, sont respectivement chargés de la dispensation des cours généraux sur l'arithmétique et les sciences d'observation pour ce qui est du premier groupe et des cours sur la méthodologie du français pour ce qui est du deuxième groupe.²²⁸ Pendant trois semaines, les enseignants donnent des leçons pratiques de 3 à 4 heures journalières aux instituteurs Camerounais. Des nombres enfants bénévoles participent pour permettre aux instituteurs Camerounais d'appliquer ce qui leur est enseigné. Les séances de

²²⁴ <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=edu-001%3A1969%3A105%3A%3A721&referrer=search#725>, consulté le 4 février 2022.

²²⁵ <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=edu-001%3A1973%3A109%3A%3A273&referrer=search#293>, consulté le 4 février 2022.

²²⁶ <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=edu-001%3A1977%3A113%3A%3A134&referrer=search#142>, consulté le 4 février 2022.

²²⁷ <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=bso-002%3A1966%3A99%3A%3A669&referrer=search#683>, consulté le 4 février 2022.

²²⁸ <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=bso-002%3A1966%3A99%3A%3A669&referrer=search#704>, consulté le 4 février 2022.

stages de l'année 1966 sont surtout axées sur des préliminaires pédagogiques tels que : l'attitude du maître, la préparation de la classe, la discipline et les notions élémentaires de psychologie enfantines.²²⁹

Pour l'expérience 1967, le même schéma est observé, une dizaine de moniteurs Suisses se rend au Cameroun pour le recyclage des instituteurs Camerounais. En vue d'une décentralisation de l'action, les villes de Yaoundé et Nkongsamba sont choisies pour abriter les cours.²³⁰ La principale innovation de ces cours est l'admission des directeurs d'école pour un perfectionnement. L'Objectif des séances de cours est d'enseigner aux instituteurs comment passer de la leçon de type arbre à palabre à la leçon inductive avec des élèves actifs.²³¹ À cet effet, les enseignements sont axés sur deux mouvements principaux à savoir : les mises sur pied des leçons modèles et la préparation du matériel didactique adapté aux conditions du pays.²³²

En 1968, les stages se déroulent essentiellement dans la ville de Yaoundé avec la participation de trois enseignants Suisses dont le Vaudois Henri Cornamusaz déjà présent lors des premiers stages de 1966 et de 1967 et deux nouveaux enseignants originaires de Neuchâtel Marie-Louise Lambalet de Peseux et Fred Siegenthaler de Couvet. Au cours de cette année, il n'y a pas de grand changement dans le déroulement des cours. La matinée est consacrée essentiellement à la préparation des cours puis à leur mise en pratique, dans l'après-midi les stagiaires suivent des cours portant sur le français, les mathématiques, l'hygiène et l'alimentation.²³³

Pendant les vacances scolaires 1969, puis celle de 1970, les stages de perfectionnement réalisés à Douala et à Bafoussam s'organisent autour des leçons portant chacune sur cinq points à savoir : la présentation du sujet, l'observation et le raisonnement, les règles ou le résumé, l'exercice d'application et le contrôle.²³⁴ Les directeurs d'école ont reçu des enseignements sur les différences activités des Associations des Parents d'Élèves (APE), les techniques de résolutions des conflits pouvant survenir entre les APE et les maîtres d'écoles. Aussi, il leur a

²²⁹ <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=bso-002%3A1966%3A99%3A%3A669&referrer=search#704>, consulté le 4 février 2022.

²³⁰ <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=edu-001%3A1969%3A105%3A%3A384&referrer=search#387>, consulté le 4 février 2022.

²³¹ <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=edu-001%3A1969%3A105%3A%3A797&referrer=search#764>, consulté le 4 février 2022.

²³² *Ibid.*

²³³ <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=edu-001%3A1968%3A104%3A%3A386&referrer=search#394>, consulté le 4 février 2022.

²³⁴ <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=edu-001%3A1969%3A105%3A%3A384&referrer=search#387>, consulté le 4 février 2022.

été enseigné les différentes stratégies de notation de leur personnel enseignant et aussi les moyens de faire accepter à son enseignant une classe qu'il ne veut pas.²³⁵

À partir de l'année 1971, les moniteurs Suisses ont sélectionnés quelques anciens stagiaires Camerounais, notamment ceux des stages de 1966, 1967 et 1968 pour participer au perfectionnement de leurs collègues.²³⁶ Ce perfectionnement est divisé en trois catégories de stages dispensés pendant trois semaines à savoir : deux stages de base, un stage de recyclage et un stage pour directeurs d'école. Une fois les Suisses partis, les anciens stagiaires Camerounais transformés en moniteurs organisent de part et d'autre du pays une panoplie de stages entre eux dans l'optique de partager leurs connaissances avec les instituteurs qui n'avaient pas assistés aux différentes séances. C'est le cas par exemple des cours organisés du 12 août au 8 septembre 1971 à l'intention de tous les maîtres et directeurs du diocèse.²³⁷

Les séances de cours de l'année 1972 se déroulent presque de la même manière que l'année précédente. Pendant les vacances scolaires des années 1973, 1974, le contenu des cours de perfectionnement est surtout axé sur le français et l'environnement. Pour les vacances scolaires de l'année 1975, l'ASE et la SPR ont organisés deux cours au Cameroun, le premier du 7 au 26 juillet se déroule à Ebolowa et le deuxième du 28 juillet au 16 août à Edéa avec Eugène Ernst comme directeur de mission.²³⁸

En 1976, les enseignants Suisses n'ont pas pu se rendre au Cameroun ceci à cause des changements du comité de l'UNIC (Union Nationale de Travailleurs du Cameroun)²³⁹. En 1977, les membres de l'ASE et de la SPR dirigent leur action en faveur des maitresses de la maternelle à qui il est enseigné comme à ceux du primaire les différentes pédagogiques adéquates.²⁴⁰ À partir de 1978, les cours dispensés par les Suisses au Cameroun commencent à faire quelques contestations. Les ASE et la SPR décident la fin de leur aide pédagogique sous cette forme.²⁴¹

L'ASE et la SPR ont contribués aux recyclages de panoplie d'instituteurs camerounais qui ont témoigné à l'unanimité du plus que cette formation a apportée dans leur carrière

²³⁵ <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=edu-001%3A1969%3A105%3A3A384&referrer=search#387>, consulté le 4 février 2022.

²³⁶ <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=slz-002%3A1972%3A117%3A%3A313&referrer=search#321>, consulté le 4 février 2022.

²³⁷ <https://www.periodica.ch/digbib/view?pid=edu-001%3A1974%3A110%3A%3A256&referrer=search#260>, consulté le 4 février 2022.

²³⁸ <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=edu-001%3A1976%3A112%3A%3A572&referrer=search#650>, consulté le 4 février 2022.

²³⁹ <https://www.periodica.ch/digbib/view?pid=edu-001%3A1977%3A113%3A%3A570&referrer=search#583>, consulté le 4 février 2022.

²⁴⁰ <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=slz-002%3A1977%3A122%3A%3A240&referrer=search#243>, consulté le 4 février 2022.

²⁴¹ <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=edu-001%3A1978%3A114%3A%3A116&referrer=search#676>, consulté le 4 février 2022.

professionnelle.²⁴² Le tableau ci-dessous donne un aperçu du nombre de stagiaires camerounais recyclés.

Tableau 4: Nombre d'instituteurs recyclés par les membres de l'ASE et de la SPR

LIEU DU STAGE	ANNÉE DE STAGE	NOMBRE DE D'INSTITUTEURS PERFECTIONNÉS
Douala	1966	80
Nkongsamba/ Yaoundé	1967	160
Yaoundé	1968	300
Yaoundé/Douala	1969	350
Yaoundé	1970	100
Douala/ Bafoussam	1971	317
Douala / Bafoussam	1972	170
Yaoundé	1973	201
Total :		1 678

Source : Tableau réalisé par l'auteure sur la base d'informations recueillies dans le site internet : www.e-periodica.ch.

Entre 1966 et 1973, les pédagogues de l'ASE et de la SPR, ont contribué au perfectionnement d'un total de 1 678 Camerounais, délocalisé dans plusieurs villes du Cameroun à savoir Yaoundé, Douala, Bafoussam et Nkongsamba.

Photo 6: Suisse en séance d'apprentissage avec des instituteurs Camerounais



Source: <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=edu-001%3A1974%3A110%3A%3A256&referrer=search#259>, consulté le 4 Février 2022.

²⁴² <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=edu-001%3A1969%3A105%3A%3A797&referrer=search#213>, consulté le 4 février 2022.

L'image ci-dessous présente un enseignant de l'ASE en pleine séance de perfectionnement des instituteurs Camerounais (présent autour de lui), pendant les vacances scolaires 1974. Le Cameroun a également collaboré avec une ONG pour la mise sur pied de plusieurs écoles agricoles au Nord.

2- Les Centres de Formation de Jeunes Agriculteurs (CFJA) : Un projet pour le perfectionnement des agriculteurs Camerounais

Les CFJA sont des centres créés à partir de 1967 dans le but de promouvoir le perfectionnement de jeunes agriculteurs Camerounais. L'idée de la création de ces centres fait suite au constat fait par le gouvernement camerounais du fort exode rural dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord Cameroun. Pour y remédier, le Cameroun demande en 1967 à la Fédération Genevoise de Coopération (FGC) de l'aider à créer des CFJA.²⁴³ La FGC relayé par l'Association Internationale pour la Protection de l'Enfance (AIPE) aidera le Cameroun à mettre sur pied sept CFJA dans les régions du Nord et de l'Extrême-Cameroun dans un premier temps puis reproduit par la suite dans les régions du Sud, du Sud-Ouest et du Centre Cameroun.²⁴⁴ Dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord, la FGC aidera le gouvernement camerounais à mettre successivement sur pied le CFJA de Goyang en avril 1969²⁴⁵, le CFJA de Dadjamka en 1974²⁴⁶, le CFJA de Dana en 1977²⁴⁷, le CFJA de Moulvoudaye le 21 janvier 1978²⁴⁸, le CFJA de Koza en 1980²⁴⁹ et les CFJA de Ngouma²⁵⁰ et de Guidiguins en 1985.²⁵¹ La "camerounisation" des CFJA a été entamée quatre à six ans après la création de chacun d'eux (les problèmes auxquels cette "camerounisation" a été confrontée seront analysés au chapitre quatre).

²⁴³ A. Dunant et J. P. Gaume, *Les Centres de formation de Jeunes Agriculteurs au Cameroun du Nord, Goyang : Un projet de Coopération bilatérale*, Genève, Les Presses de la Coopérative Impression Nouvelle, 1979, p. 6.

²⁴⁴ Ces centres sont actuelle au nombre de onze en tous.

²⁴⁵ A. Dunant et J. P. Gaume, *Les Centre de formation...*, p. 6.

²⁴⁶ Entretien avec Alain Rikabai, 43 ans, directeur du CFJA de Dadjamka, via Whatsapp, 18 janvier 2022, à 17h26 min.

²⁴⁷ Entretien avec Albert Djokoso, 45 ans, directeur du CFJA de Dana, via Whatsapp, 18 janvier 2022, à 14h08 min.

²⁴⁸ Entretien avec Prosper Ndakou, 45 ans, directeur du CFJA de Moulvoudaye, via Whatsapp, 25 janvier 2022, à 16 h16 min.

²⁴⁹ Entretien avec Djibrilla Saïdou, 48 ans, directeur du CFJA de Koza, via Whatsapp, 18 janvier 2022, à 17h43 min.

²⁵⁰ Entretien avec Neyouma Vroumsia, 48 ans, directeur du CFJA de Ngouma, via Whatsapp, 25 janvier 2022, à 12h01 min.

²⁵¹ Entretien avec Abbanan Télémké, 43 ans, directeur du programme AFOP, Yaoundé, 19 janvier 2022.

La mission que se donnent les centres est d'améliorer les connaissances pratiques et théories des jeunes agriculteurs vivant à proximité des centres, afin de leur donner "les possibilités d'une vie convenable dans les zones rurales, et stabiliser le mouvement d'exode".²⁵²

La réalisation des CFJA a été possible grâce aux contributions de la FGC et du Ministère de l'Agriculture Camerounais. Tandis que la FGC a financé la construction et l'équipement des centres, le Ministère de l'Agriculture du Cameroun assure les frais de fonctionnement annuel des CFJA. Pour la réalisation de chacun des CFJA la FGC a prévu un budget général de 40 millions de Franc CFA réparti selon le tableau ci-dessous :

Tableau 5: Budget alloué par la FGC pour la réalisation des CFJA au Nord et à l'Extrême-Nord Cameroun

DESTINATION	POURCENTAGE	MONTANT
Construction (fournitures et main-d'œuvre)	60%	25 million de franc CFA
Equipements, eau, aménagement extérieur	20%	8 million de franc CFA
Véhicules	10%	4 million de franc CFA
Matériel Agricole	8%	3 million 200 mille franc CFA
Cheptel	2%	8 cent mille franc CFA
Total :		40 million de franc CFA

Source : Tableau réalisée par l'auteure sur la base d'informations recueillies dans : André Dunant et Jean-Pierre Gaume, *Les Centres de Formations de Jeunes Agriculteurs au Cameroun du Nord, Goyang : Un projet de Coopération bilatérale*, Genève, Les Presses de la Coopération Impression Nouvelle, 1979, p. 21.

D'après le tableau ci-dessus, la FGC réserve le plus grand budget de mise sur pied des centres à la construction qui prend 60% des dépenses globales, suivi par les frais d'équipements et d'aménagement des centres qui représente 20% du budget général. La dotation des centres en véhicules en matériel agricole et en cheptel prennent quant à eux 10, 8 et 2% du budget total.

Le Ministère de l'Agriculture fournit quant à lui un budget annuel de 6 Million de Franc CFA environ pour le fonctionnement des CFJA répartis comme suit :

Pour le salaire du personnel :

²⁵² A. Dunant et J. P. Gaume, *Les Centres de Formation...*, p. 28.

Tableau 6: Budget annuel alloué par le MINAGRI pour les salaires du personnel des CFJA.

PERSONNEL	COÛT SALARIAL ANNUEL
Directeur	800 mille franc CFA
Chef de Culture	600 mille franc CFA
Conseiller	600 mille franc CFA
Personnel détaché (animatrice)	500 mille franc CFA
Personnel Subalterne	500 mille franc CFA
Total :	3 million de franc CFA

Source : Tableau réalisé par l'auteure sur la base d'informations recueillies dans : André Dunant et Jean-Pierre Gaume, *Les Centres de Formation de Jeunes Agriculteurs au Cameroun du Nord, Goyang : Un projet de Coopération bilatérale*, Genève, Les Presses de la Coopération Impression Nouvelle, 1979, p. 22.

Ainsi, d'après le tableau ci-dessus, le directeur du CFJA a le salaire annuel le plus élevé soit 800 mille Franc CFA par année, suivi du Chef de Culture et du Conseiller qui reçoivent un salaire annuel de 600 mille Franc CFA chacun. Le personnel détaché et subalterne perçoivent quant à eux un salaire annuelle de 500 mille franc CFA chacun. Le budget alloué pour le fonctionnement annuel des CFJA est reparti dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7: Budget annuel alloué par le MINAGRI pour le fonctionnement des CFJA

FONCTIONNEMENT	MONTANT ANNUEL
Carburants, lubrifiants	600 mille franc CFA
Entretien véhicules + pièces	400 mille franc CFA
Frais de bureau et d'entretien	200 mille franc CFA
Frais de déplacement (pour cadre Camerounais)	300 mille franc CFA
Achat de matériel et outillage	600 mille franc CFA
Subventions d'équipement stagiaires	400 mille franc CFA
Engrais, pesticides, produits vétérinaires	300 mille franc CFA
Matériaux (bois, fer, ciment)	200 mille franc CFA
Total :	3 million de franc CFA

Source : Tableau réalisé par l'auteure sur la base d'informations recueillies dans : André Dunant et Jean-Pierre Gaume, *Les Centres de formation de Formation de Jeunes Agriculteurs au Cameroun du Nord, Goyang : Un projet de Coopération bilatérale*, Genève, Les Presses de la Coopération Impression Nouvelle, 1979, p. 22.

Pour le fonctionnement des CFJA, la MINAGRI leur alloue un budget annuel de 3 million de franc CFA réparti en huit catégories de dépenses principales à savoir : 600 mille pour le carburant et d'achat de matériel, 400 mille pour l'entretien des véhicules et de subventions d'équipement de stagiaires, 200 mille pour les frais de bureau, de matériaux et d'entretien et 300 mille pour les frais de déplacement des cadre Camerounais et aussi pour les frais d'engrais et de produits vétérinaires.

Les CFJA sont organisés à la fois sous forme de fermes-écoles et de petits villages. À cet effet, ils disposent de deux types de bâtiments à savoir : les bâtiments à usage agricoles et les bâtiments d'habitation.²⁵³ Les bâtiments à usage agricoles sont composés de terrains sur lesquels les stagiaires effectuent les travaux pratiques, des étables et des salles de cours, et de bâtiments de stockage du matériel agricole.²⁵⁴ Les bâtiments d'habitation sont quant à eux composés de locaux destinés au logement des cadres responsables de la formation, des membres du personnel subalterne et des stagiaires et leurs familles.²⁵⁵

Les stagiaires recrutés par les CFJA sont tous originaire des régions situés à 70 kilomètre maximum des centres.²⁵⁶ Le recrutement des stagiaires des CFJA est assuré par les responsables des centres et les autorités locales, qui après plusieurs séances d'informations sélectionnent les agriculteurs les plus actifs.²⁵⁷ De 1969 à 1973, le premier CFJA (le CFJA de Goyang), accueillait des jeunes agriculteurs célibataires. À partir d'avril 1973, le Centre et tous les autres CFJA créés par la suite accueilleront exclusivement des couples de jeunes agriculteurs disposant chacun de champs d'au moins deux hectares, pour une formation pratique et théorique allant de dix à onze mois.²⁵⁸ Les stagiaires recrutés sont âgés de 20 à 38 ans et résident dans les centres et ont la possibilité d'amener avec eux leurs deux enfants les moins âgés. Pendant leurs formations, les familles assurent elle-même leur nutrition et sont autorisé à quitter les camps de formation les samedis et dimanches.²⁵⁹

De 1967 à 2017, le système de formation professionnelle des CFJA n'a pas connu de réels changements. La formation dispensée dans les CFJA porte globalement sur un programme de cours théoriques et pratiques. Le but principal de ces cours est de moderniser les pratiques agricoles des jeunes agriculteurs. Les couples reçoivent tout d'abord des cours théoriques dans lesquels ils étudient les différentes techniques de production agricole. Les hommes reçoivent

²⁵³A. Dunant et J. P. Gaume, *Les Centres de Formation...*, p. 6.

²⁵⁴ *Ibid.* p.6

²⁵⁵ *Ibid.* p.6.

²⁵⁶ *Ibid.*, p. 8.

²⁵⁷ *Ibid.* p.8.

²⁵⁸ *Ibid.*, pp. 8-9.

²⁵⁹ *Ibid.* pp.8-9.

des cours théoriques sur trois domaines principaux à savoir : l'économie rurale, l'économie domestique et l'instruction civique.²⁶⁰ En économie rural, il leur est enseigné les méthodes à utiliser pour tirer le maximum de profit de la vente des produits de ferme. En économie domestique, les stagiaires hommes suivent des cours sur la bonne gestion des fonds pour le fonctionnement de leurs ménages. Les cours d'instruction civique portent quant à eux sur la connaissance de la géographie et l'histoire du Cameroun, mais aussi sur certains sujets spécifiques choisis par les stagiaires. Les cours théoriques dispensées aux femmes portent sur quatre points principaux en dehors de l'agriculture à savoir : l'hygiène familiale, la puériculture, la couture et la gestion du budget familiale.²⁶¹ Les cours sur l'hygiène familiale ont pour objectif de leur enseigner comment nourrir sa famille d'une manière saine, comment bien entretenir son habitat et comment maintenir toute sa famille en bonne santé. Les cours de puériculture ont quant à eux pour but de leur apprenant à mieux entretenir leur nourrisson, à mieux les alimenter et ainsi à assurer leur bonne croissance. Il est aussi dispensé des cours de coutures dans lesquels elles apprennent à confectionner des vêtements aux membres de leur famille. Avec les cours de gestion de budget familial, les femmes apprennent comment bien dépenser leurs ressources. À côté des cours théoriques, la formation des couples des centres est surtout axée sur la pratique. À cet effet, chaque couple stagiaire reçoit une parcelle de terrain au centre qu'il utilise pour leurs travaux pratiques (à la fin de leur formation les couples sont autorisés à rentrer avec les cultures plantés sur leur parcelle tout au long de leur formation).²⁶² À l'aide d'un moniteur, les stagiaires exécutent les travaux agricoles tels que la bonne préparation des sols, autrement dit, ils s'adonnent à des activités de nettoyage, de dessouchage, de labour et d'hersage, aussi, les stagiaire appliquent les techniques d' "entretien complet des cultures durant toute la végétation (sarclages, binages, démariage et remplacement des manquants, buttage, selon les cultures)."²⁶³ Ils pratiquent aussi les techniques de fertilisation du sol avec du fumier de ferme. Ils entreprennent aussi des travaux pratiques au cours desquels ils sont appelés à soigner le bétail et à le nourrir.

De leur année de création respective à 2017, les différents CFJA ont formés plus de 400 couples de jeunes agriculteurs en raison de 20 à 40 couples par année. Ce n'est qu'après 2017 que les CFJA vont intégrer dans leur programme une formation exclusive adressée à toutes personnes souhaitant moderniser ses pratiques agricoles.

²⁶⁰ A. Dunant et J. P. Gaume, *Les Centres de Formation...*, p. 17.

²⁶¹ *Ibid*, p. 6.

²⁶² *Ibid*, p. 6.

²⁶³ *Ibid*, p. 15.

Photo 6: Étable du CFJA de Dana



Source : Photo réalisée par le CFJA de Dana.

L'image ci-dessus présente l'étable du CFJA de Dana, c'est dans ces étables que les élèves du CFJA de Dana suivent leurs enseignements pratiques (tous les CFJA des régions du Nord et de l'Extrême-Nord Cameroun disposent des étables semblables à celui de Dana)

Photo 7: Dortoirs du CFJA de Dana



Source : Photo réalisée par le CFJA de Dana.

L'image ci-dessus présente les dortoirs du CFJA de Dana, c'est dans ces dortoirs que logent les formateurs et les apprenants du CFJA de Dana (tous les CFJA situés au Nord et à l'Extrême-Nord Cameroun disposent de dortoirs semblables).

Le chapitre ci-dessus, s'est proposé d'énumérer les réalisations Cameroun-Suisse en matière d'éducation et de formation professionnelle au bout de cinquante-quatre années de collaboration. Énumération faite, il en ressort que, Yaoundé et Berne que ce soit de façon directe ou indirecte ont communément mis sur pied une trentaine de projets en la matière. Ces projets interviennent soit dans un cadre alternant formation initiale et continue ou dans le cadre exclusif de la formation continue. Le rapprochement entre le Cameroun et la Suisse en matière d'éducation et de formation professionnelle, a ainsi contribué à la formation et au perfectionnement d'une panoplie de Camerounais, de Suisses et de ressortissants d'autres pays. Ceci dans divers domaines dont le social, la diplomatie, l'agriculture, la construction, le développement, la santé et la sécurité.... Cette coopération à toute fois été confronté à quelques difficultés que les prochaines lignes se proposent d'analyser.

CHAPITRE IV : PROBLÈMES ET PERSPECTIVES DE LA COOPÉRATION CAMEROUN-SUISSE DANS LE DOMAINE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La collaboration entre Yaoundé et Berne en matière d'éducation et de formation professionnelle a permis de mettre sur pied une trentaine de projets qui ont eu le mérite de contribuer à la formation et au perfectionnement de nombreuses personnes. Cependant, les cinquante-quatre années de cette collaboration ont été soumises à quelques difficultés. Le présent chapitre se donne pour mission d'analyser, dans un premier temps, les principales difficultés auxquelles a été confrontée cette collaboration, et dans un deuxième temps de proposer des solutions qui pourraient booster les résultats de la collaboration.

I- PROBLÈMES DE LA COOPERATION

La collaboration Cameroun-Suisse en matière d'éducation et de formation professionnelle, comme tous projets de collaboration interétatique a souvent été soumise à quelques limites ou problèmes qui ont quelques fois légèrement perturbés le cours des échanges. Ces limites interviennent surtout sous deux moments principaux, à savoir : au moment de la "camerounisation" des projets et au moment des collaborations interinstitutionnels.

A- Problèmes intervenu au moment de la "camerounisation" des projets

Lors du processus de "camerounisation " des institutions relevant de la collaboration suisse-camerounaise, quelques problèmes de relève difficile se sont posés tant sur le plan financier que sur celui de l'ajustement des programmes de formation.

1- Difficultés de relève financière

Le soutien à la mise sur pied d'institutions de formation représente l'une des formes par lesquelles se sont matérialisés les échanges suisse-camerounais en matière d'éducation et de formation professionnelle. Ce volet avait deux étapes principales. La première étape soutenue par la Suisse consistait à la mise sur pied jusqu'à maturation, d'institutions de formation (cette étape pouvait aller de cinq à vingt-ans). Au cours de cette étape, il était question pour la Suisse d'apporter au Cameroun un soutien de toute sorte (matériel, financier et humain), enfin que l'institution puisse être complètement autonome. Une fois cette étape franchie, il s'en suivait la

deuxième et dernière phase qui consistait à la remise de l'institution entre les mains du gouvernement camerounais. Cette deuxième étape était une étape au cours de laquelle la Suisse devait se retirer et laisser au Cameroun la charge complète de l'institution communément créée. Cependant, au moment d'amorcer le processus de "camerounisation" de certaines institutions, le Cameroun a fait face à quelques problèmes de relève.

Les premiers problèmes qu'ont observées certaines institutions de formation fruit de la coopération Suisse-Cameroun au moment de la "camerounisation" des projets étaient d'ordre financier. En effet, si certaines institutions ont eu une relève financière sans difficultés réelles à l'instar de l'IRIC, d'autres par contre ont été soumises à des difficultés financières poussant les coopérants à prolonger leurs aides comme avec le BTC de Kumba ou même au pire des cas à la fermeture des portes de l'institution comme avec les CFJA au Nord et l'extrême-nord Cameroun.

Le BTC de Kumba créé en 1966, fait face au moment d'amorcer la première phase de son processus de "camerounisation" à de nombreuses difficultés. À l'accord de collaboration signé par le Cameroun et la SATA, qui donne naissance entre autres au BTC, s'ajoute une panoplie d'autres accords visant à spécifier les nouvelles orientations pour les projets.¹ Les premières discussions sur les modalités de la "camerounisation" commencent, le 13 juillet 1973, avec la signature du quatrième accord de collaboration entre le Cameroun et la SATA. Dans cet accord, le Cameroun s'engage à fournir le personnel qualifié pour remplacer le personnel de la SATA et à prendre progressivement en charge les frais de fonctionnement du BTC de Kumba.² Cependant, aucune action n'étant entreprise dans ce sens, les deux parties élaborent un cinquième accord de collaboration le 18 juillet 1977, puis un sixième accord de collaboration le 30 juin 1981, dans lequel le Cameroun s'engage à réserver annuellement un budget pour l'exécution des projets du BTC, à nommer le personnel Camerounais pour remplacer celui de la SATA auquel il fournira des salaires, des bureaux et des moyens de transport. Le gouvernement camerounais s'engage également à reprendre progressivement la responsabilité de la gestion complète du BTC.³

À Partir de l'année 1984, quelques personnels camerounais sont affectés au BTC afin d'amorcer le premier pan de la relève du personnel Suisse occupant des postes de responsabilités au BTC. Cependant, la SATA se plaint du fait que les formalités administratives n'étant pas traitées au niveau supérieur du gouvernement, elle se voit dans l'obligation de payer

¹ Quatre accords ont notamment été signés dans ce but.

² J. V. der Waarde and M. Ischer, *45 years Helvetas ...*, p. 5.

³ *Ibid*, p. 7.

les salaires des personnels employés par le gouvernement camerounais.⁴ Aussi, la carence des postes au niveau du CDD ne sont pas pourvus, ce qui entrave sérieusement le fonctionnement de l'institution. À ce problème, le Cameroun répondra favorablement en nommant un nouveau directeur au poste.⁵ La SATA se plaint également du fait que le gouvernement camerounais bien qu'ayant fait plusieurs promesses depuis 1973, n'a jamais vraiment contribué au financement du BTC.⁶ La SATA se plaint également du fait qu'après plusieurs années d'insistance le Cameroun ayant finalement alloué la somme de 500 millions de francs CFA au budget du CDD, réduira l'année d'après le budget de 30% sans donner de véritable explication.⁷ S'agissant de sa contribution spécifique pour le BTC, le gouvernement camerounais alloue au MINAGRI, un budget de 24 millions pour le fonctionnement du centre.⁸ La même année le Cameroun et SATA signent un autre accord de collaboration dans lequel la SATA demande au Cameroun d'inclure le BTC dans le budget de l'État et de déployer un personnel Camerounais à des postes d'ingénieurs provinciaux.⁹ Aussi, les deux États conviennent que l'année 1988, sera l'année de la "camerounisation" de l'institution. Suite à cette décision, le gouvernement camerounais prend effectivement les commandes l'institution au mois de juin de l'année en question. Cependant, aussi tôt les commandes du BTC prises par le Cameroun, il fait face à une sérieuse crise financière qui va se matérialisée par un faible taux de subvention des employés du BTC qui s'en plaignent d'ailleurs et une chute du nombre d'adhérant à l'école (juste 56 étudiants).¹⁰

Alors, que la SATA, programme son départ officiel du Cameroun pour février 1989, elle change d'avis à la dernière minute car dit-elle, le BTC traverse une crise financière due en partie à la crise économie dont fait face le Cameroun depuis 1986.¹¹ Un nouveau programme est envisagé pour relancer la collaboration avec le Cameroun. En effet, la SATA estime s'être trop concentrée sur les aspects techniques et trop peu sur les aspects personnels et politiques de la collaboration.¹²

Le 8 décembre 1989, un accord collaboration est signé entre le gouvernement camerounais et la SATA, dans lequel la SATA s'engage à fournir le soutien financier nécessaire

⁴ J. V. der Waarde and M. Ischer, *45 years Helvetas ...*, p. 12.

⁵ *Ibid*, p. 12.

⁶ *Ibid*, p. 10.

⁷ *Ibid*, p. 12.

⁸ *Ibid*, p. 13.

⁹ *Ibid*, p. 11.

¹⁰ *Ibid*, p. 16.

¹¹ *Ibid*, p. 16.

¹² *Ibid*, p.16.

pour relever le BTC.¹³ En 1991, le budget personnel du Cameroun alloué au BTC commence progressivement à monter, autonomisant graduellement l'institution. En 2007, la SATA quitte officiellement le Cameroun.¹⁴

Le BTC n'est pas la seule structure fruit de la coopération Cameroun-Suisse à avoir subi des difficultés de relève financière au moment de la "camerounisation" du projet. Les CFJA créés dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord, avec le concours de la FGC ont également été soumis à des problèmes de relève financière. Comme l'ensemble des projets de soutien suisse à la mise sur pied d'institution de formation au Cameroun qui s'effectue en deux étapes, la FGC après avoir contribué au lancement du projet, commence peu à peu à amorcer la "camerounisation" de certaines CFJA à l'instar du CFJA de Goyang et de Moulvoudaye. Cette "camerounisation" se matérialise tout naturellement par le début de la nomination de responsables Camerounais à la tête des CFJA. Cependant, au moment de la "camerounisation" complète des CFJA situés dans le Nord et l'Extrême-Nord Cameroun, ils sont soumis à quelques problèmes. En effet, à partir des années 1980, ces centres seront confrontés, les uns après les autres, à une panoplie de crise financière, causant l'incapacité d'assurer les rémunérations des responsables du centre et le logement des différents stagiaires.¹⁵ Ces crises financières vont conduire à la fermeture progressive des CFJA des régions du Nord et de l'Extrême-Cameroun ceci à compter de l'année 1986 avec la fermeture du CFJA de Goyang.¹⁶ Ce n'est qu'à partir de l'année 1990, que les CFJA avec le soutien de la coopération française reprendront successivement leurs activités.¹⁷ Le Programme d'Appui à la rénovation et au développement de la Formation Professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (AFOP)¹⁸ amorcé en 2007, viendra donner un nouveau souffle aux CFJA, avec l'adoption d'un budget spéciale pour les centres, budget grâce auxquels ils fonctionnent depuis lors¹⁹.

Les difficultés de relève financière, ne sont pas les seules difficultés auxquels ont fait face les projets de la collaboration suisse-camerounaise au moment de la "camerounisation", il y a également eu des difficultés d'ajustement de programme de formation.

¹³ J. V. der Waarde and M. Ischer, *45 years Helvetas ...*, p. 17.

¹⁴ *Ibid*, p. 27.

¹⁵ Entretien avec Abbanan Télemké, 43 ans, directeur du programme AFOP, Yaoundé, 19 janvier 2022.

¹⁶ Entretien avec Fatime Diga, 45 ans, directrice du CFJA de Goyang, via Whatsapp, 18 janvier 2022, à 13h40 min.

¹⁷ Entretien avec Abbanan Télemké, 43 ans, directeur du programme AFOP, Yaoundé, 19 janvier 2022.

¹⁸ C'est un programme développement par le gouvernement camerounais dans le but d'apporter au soutien financier, matériel et humain aux CFJA et autres établissements du genre.

¹⁹ Entretien avec Abbanan Télemké, 43 ans, directeur du programme AFOP, Yaoundé, 19 janvier 2022.

2- Difficultés d'ajustement des programmes de formation

Au moment d'amorcer le processus de "camerounisation", certaines institutions à l'instar du BTC de Kumba et de l'ENAAS de Yaoundé, ont été sujettes à quelques difficultés d'ajustement du programme de formation. Le problème intervenu dans le cas du BTC de Kumba relevait surtout d'une divergence d'opinion sur le système de formation professionnelle qu'allait adopter l'institution une fois les coopérants suisses partis.

Tandis que la SATA souhaitait que l'institution garde le modèle de formation initiale sous lequel il avait été créé et fonctionnait depuis lors à savoir : une école qui forme des techniciens anglophones via des cours pratiques et théoriques aux compétences requises par le CDD mais aussi d'autres organisations et secteurs privés.²⁰ Le Cameroun jugé quant à lui ce système en déphasage avec son système éducatif et prévoyait plutôt assimiler à l'école une mission de formation de techniciens bilingues destinés uniquement au CDD.²¹ Cette divergence de point de vue fut conclue par l'adoption de la vision camerounaise.²²

L'ENAAS fit également face au moment d'amorcer son processus de "camerounisation" à quelques problèmes d'ajustement du programme de formation qui eurent deux conséquences principales à savoir la fermeture de l'institution de formation pour une durée de sept ans (de 1990 à 1997) et le chômage de nombreux travailleurs sociaux.²³

Le passage de l'ENEAS à l'ENAAS en 1980 a entraîné une importante réforme qui a modifiée certains dispositifs du système de formation. Entre autres, la formation passait de quatre ans à deux ans et certaines filières et matières étaient ajoutées (le chapitre trois détail les dispositifs de cette réforme). Cependant, les conclusions du questionnaire adressé aux responsables des services centraux et extérieurs du MINAS, rédigées, par la cellule juridique à la demande du 17 décembre 1986 du ministre des affaires sociales ont révélées les tares de l'ENAAS. Adressées à dix-sept responsables des services du MINAS, les questions de ce questionnaire étaient axées sur cinq interrogations principales à savoir : 1- Les travailleurs sociaux formés à l'ENAAS donnent-ils satisfaction ? 2- Que doit-on améliorer à l'ENAAS ? 3- Pour rendre l'ENAAS plus performante, qu'elle devrait-être les priorités ? 4- En quels termes se pose le problème de la formation des cadres supérieurs des Affaires Sociales ? 5- Où et comment pourrait être faite la formation des assistants sociaux ?²⁴

²⁰ J. V. der Waarde and M. Ischer, *45 years Helvetas ...*, p. 10.

²¹ *Ibid*, p. 10.

²² *Ibid*, p. 10.

²³ MINAS, Déclaration du collectif des diplômés de l'Ecole Nationale des Assistants des Affaires Sociales à Madame le Ministre des Affaires Sociales, Yaoundé, le 22 juin 2006.

²⁴ *Ibid*, Rapport d'exploitation de l'enquête sur la révision du statut de l'ENAAS, p. 1.

Ainsi, à la première question qui consistait à savoir si les travailleurs sociaux formés à l'ENAAS donnent satisfaction, la cellule recueillit trois types de témoignages. 5, 88%, des personnes interrogées ont jugées que les travailleurs sociaux formés à l'ENAAS, donnent relativement satisfaction.²⁵ 29, 5% d'entre eux ont estimés que juste une petite portion d'anciens étudiants de l'institution donne satisfaction. Cependant, la plupart d'entre eux donnent "l'impression de manquer de motivation (dynamisme) et laissent apparaître quelque chose de superficiel dans leurs prestations et dans leur comportement professionnel. Ils ont néanmoins quelques lacunes en pratique administratives et en psychologie des handicapés."²⁶ Plus de 64% des personnes interrogées ont quant à elles relevées que, contrairement aux étudiants formés dans les défunctes EFEAS et ENEAS, ceux formés par l'ENAAS sont moins opérationnels et produisent un service assez bas de gamme.²⁷ Pour eux, cette situation est due à de multiples facteurs. D'abord, la formation dispensée à l'ENAAS est moins technique et ne prépare pas réellement le travailleur social au terrain, ensuite le niveau des étudiants est bas, la durée de formation courte et le programme très touffu, enfin, le personnel recruté par le MINAS pour dispenser l'enseignement est assez inexpérimenté.²⁸

À la deuxième question qui consistait à savoir ce qui devrait-être amélioré à l'ENAAS, plusieurs propositions furent faites. Ainsi, il fallait : améliorer les programmes de formation de l'institution, en mettant l'accent sur la pratique administrative, améliorer la durée de la formation, soit de 2 ans à 3 ans, introduire des spécialisations à l'ENAAS, redéfinir les modalités et le contenu des épreuves orales du concours d'entrée à l'école, opérer un choix judicieux des enseignants et construire des locaux adéquats à l'École.²⁹ Les réponses à la troisième question laissaient entrevoir cinq priorités à savoir : redéfinir les objectifs de l'école, réviser ses statuts, y introduire des spécialisations, assurer la formation des formateurs et construire de nouveaux locaux.³⁰

Les réponses à la quatrième question ont identifiées, la peur de se faire remplacer trop tôt, développée par les responsables chargés de concevoir les programmes de formations comme principale cause du problème de la formation des cadres supérieurs des Affaires Sociales. Cette formation qui demeurait pourtant d'après eux, d'une importance capitale car d'elle devait dépendre la revalorisation du corps et l'épanouissement du travailleur social.³¹

²⁵ MINAS, Rapport d'exploitation de l'enquête..., p. 2.

²⁶ *Ibid*, p.2.

²⁷ *Ibid*, p.2.

²⁸ *Ibid*, pp. 2-4.

²⁹ *Ibid*, pp. 4-7.

³⁰ *Ibid*, pp. 7-9.

³¹ *Ibid*, p. 9.

La cinquième question qui consistait à savoir où et comment pourrait être faite la formation supérieure des travailleurs sociaux, donna naissance à plusieurs types de réponses. Ainsi, l'école devait créer un cycle supérieur A1 et A2 et se rebaptiser "Institut pour la Formation des Travailleurs Sociaux" ou "École du Service Social" ou encore "École Supérieure du Service Social."³² Pour le lieu de formation le questionnaire produit deux tendances. Certains enquêtés pensaient qu'il était nécessaire de maintenir l'école au Cameroun, "ce qui permettrait des programmes adaptés à la réalité sociale camerounaise et une formation en grand nombre supérieures."³³ D'autres, pensait plutôt qu'il fallait formés provisoirement les assistants sociaux dans un des pays anglo-saxons d'Europe ou d'Amérique, car ceci "ont depuis toujours organisé la formation des cadres des Affaires Sociales au niveau universitaire."³⁴

Les résultats de ce questionnaire vont pousser les responsables du MINAS à organiser de nombreuses séances de travail dans le but de réfléchir sur une possible réforme futur du statut de l'ENAAS. La ministre des Affaires Sociales créée avec le soutien financier de la France, un comité technique de requalification de l'ENAAS. Ce comité est composé d'un représentant pour les Ministères de la Santé Publique ; de l'Éducation Nationale ; de la Jeunesse et des sports, de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Social ; de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ; de la Défense ; de la Ville ; de la Justice et de l'Enseignement Supérieur. D'un représentant pour la Délégation Générale à la Sureté Nationale ; du corps enseignant de l'ENAAS ; de l'ENAAS ; des employeurs du secteur privé (GICAM) ; de la Société Civile (ONG, OSP) ; du Service de la Coopération et de l'Action Culturelle de l'Ambassade France au Cameroun ou toute autre personne compétente. Et de quatre représentants du MINAS.³⁵

Entre 1990 et 1997, l'ENAAS est fermé dans le but entre autres de mieux réfléchir à la réforme. Au moment de sa réouverture en 1998, elle implémente de nouveaux dispositifs à l'instar d'une formation axée sur les besoin des ONG. Cependant, le collectif des diplômés de l'ENAAS cycle "C", "B1" et "B2" promotion 1997, 1998, 1999, 2000, adressent une déclaration au ministre des affaires sociales dans laquelle ils se plaignent d'être au chômage malgré leurs diplômes professionnelles, chômage qu'ils justifient entre autres par le fait de ne pas disposer d'assez de formation technique pour s'auto employer.³⁶ Ces différentes revendications

³² MINAS, Rapport d'exploitation de l'enquête ..., p. 10

³³ *Ibid*, p.10.

³⁴ *Ibid*, p. 10.

³⁵ *Ibid*, Décision N° AS/000071/D/MINAS/SG/DAG du 29 août 2003 portant création du Comité Technique de requalification de l'Ecole Nationale des Assistants des Affaires Sociales (ENAAS).

³⁶ MINAS, Déclaration du collectif des diplômés de l'Ecole Nationale des Assistants des Affaires....

conduiront l'ENAAS à une nouvelle réforme qui donnera naissance à l'INTS toujours en cours d'aménagement. La nouvelle forme de collaboration implémentée par le Cameroun et la Suisse à partir de 1980 à savoir la collaboration interinstitutionnelle ne s'est également pas faite sans quelques difficultés.

B- Problèmes intervenants dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle

Le partenariat scientifique est la forme sous laquelle se sont déployées les relations Nord-Sud au lendemain du vaste mouvement "aide au développement". Dans les rapports Suisse-Cameroun, ce partenariat souffre de deux types de problèmes à savoir : la participation scientifique inégale et la situation irrégulière de certains anciens étudiants échangés.

1- Participation scientifique inégale

Le partenariat scientifique Nord-Sud, d'une manière générale et Cameroun-Suisse d'une manière spécifique, souffre de problèmes d'asymétrie de rapport entre les deux types de coopérants. Cette asymétrie qui rend les rapports de collaboration inégale est due d'après Valéry Ridde et Florence Capelle à trois facteurs principaux à savoir : la difficulté communicationnelle entre pays du Nord et pays du Sud, la méfiance entre collaborateurs et l'insuffisance des capacités de recherche dans les pays du Sud.³⁷

La difficulté de communication Nord-Sud est causée par deux facteurs principaux : d'abord les divergences méthodologiques et ensuite la prédominance psychologique des chercheurs du Nord sur ceux du Sud. Concernant le premier point, les témoignages recueillis par Valéry Riddle et Florence Capelle, font état de ce que, les divergences méthodologiques Nord-Sud, sont le résultat

Des divergences fondamentales entre collaborateurs du Nord et du Sud, ceux-ci héritant de cultures de recherche différents sous plusieurs aspects, tels que la manière de concevoir le cadre méthodologique et les finalités d'une recherche, les exigences éthiques et les normes relatives au respect de la propriété intellectuelle, les modèles de problématisation, d'analyse et de conceptualisation, voir les critères de scientificité.³⁸

Autrement dit, les discordances méthodologiques entre les parties sont le résultat de la contradiction entre les cultures de recherche au Nord et au Sud. La prédominance psychologique des chercheurs du Nord sur ceux du Sud complique également la communication Nord-Sud. Elle est l'un des principaux problèmes du partenariat Nord-Sud. Selon Marcel Tanner, le partenariat scientifique Suisse-Afrique, tout comme la majorité des partenariats

³⁷ V. Ridde et F. Capelle, "La recherche en santé mondiale et les défis des partenariats Nord-Sud", *Revue Canadienne de Santé Publique*, N° 2, 2001, p. 153.

³⁸*Ibid.* p. 153.

scientifiques tissés entre pays développés et pays en voie de développement, souffre d'un problème de surestimation de la vision occidentale.³⁹ En effet, les pays développés ont en son sens généralement tendance à idéaliser leurs stratégies scientifiques par rapport à celles de leurs homologues du Sud. Certaines décisions sont parfois prises de manière unilatérale, ce qui perturbe quelques fois le cours de la collaboration et empêche une écoute l'un de l'autre qui contribuerait à faire émerger des codes communs.⁴⁰ La prédominance psychologique des chercheurs du Nord sur ceux du Sud peut-être en outre être justifiée au sens de Hilaire de Prince Pokam le rôle de "sponsor" que jouent la part du temps les partenaires du Nord sur les projets commun de collaboration.⁴¹ Aussi, la vision selon laquelle "la culture des chercheurs du Nord dispose d'un ascendant indéniable sur celle des chercheurs du Sud"⁴², contribue à creuser l'asymétrie entre les deux parties. Cette prédominance psychologique, se matérialise aussi par le fait que, les projets de partenariat scientifique sont le plus souvent conduits selon les préceptes des partenaires du Nord.⁴³ Ce phénomène est remarquable dans l'historique de la majorité des programmes de collaboration scientifique Nord-Sud d'une manière générale et Cameroun-Suisse d'une manière spécifique où il est constaté que les initiatives de collaboration viennent en générale des pays du Nord. Autrement dit, ce sont les partenaires du Nord qui proposent généralement le projet de collaboration scientifique. Dans le cas du partenariat Cameroun-Suisse en matière d'éducation et de formation professionnelle, les différents domaines principaux concernés par ce partenariat ont tous été proposés par les Suisses (l'idée de la coopération a été instiguée par la Suisse). Dans ce contexte, il est également évident que la contribution à la définition des axes ou des programmes de collaboration se fait de manière asymétrique c'est-à-dire avec une prédominance suisse.

La méfiance entre collaborateurs, constitue la deuxième cause principale de l'asymétrie des rapports scientifiques entre États du Nord et États du Sud. Cette méfiance est principalement due à un ensemble de préjugés que développent certains scientifiques du Nord à l'égard de ceux du Sud. En effet, certains parmi eux, estiment que la formation reçue par les collaborateurs du Sud est parfois moins efficaces que celle qu'ils ont reçue. Cette idée est à l'origine de leur méfiance et justifie le sentiment de supériorité développé par certains des chercheurs. Brigitte Kürsteiner, affirme que l'une des raisons pour laquelle la HEP de Lucerne a souhaitée

³⁹<https://www.revue-horizons.ch/2016/12/05/il-ne-sagit-pas-daider-mais-dapprendre-ensemble>, consulté le 2 avril, 2022.

⁴⁰*Ibid.*

⁴¹ H. D. P. Pokam et Al, *L'enseignement supérieur au Cameroun depuis la réforme de 1993 : Dynamiques et perspectives*, Dakar, CODESRIA, 2016, p. 283.

⁴² V. Ridde et F. Capelle, "La recherche en santé mondiale et...", p. 153.

⁴³ *Ibid.*, p.153.

développer un partenariat scientifique avec l'ENS de Yaoundé se situe dans la volonté de la HEP, de déconstruire ce climat de méfiance et de sous-estimation souvent bien décalé de la réalité qu'ont en général les apprenants suisses sur les homologues africains.⁴⁴ Ce climat de méfiance produit dans l'autre sens un sentiment de frustration ou de "compromis" qui perturbe fortement le partenariat Cameroun-Suisse.

L'insuffisance des capacités de recherche dans le pays du Sud constitue également l'une des sources de l'inégalité du partenariat Cameroun-Suisse. En effet, le fait que les structures scientifiques du Sud ne disposent pas du même niveau de développement que ceux du Nord représente un frein réel à la mise sur pied d'un véritable partenariat d'égal à égal entre les deux parties. Aussi au sens de Marie-Thérèse Betoko Ambassa, dans le cadre des relations Suisse-Cameroun, le fait que le Cameroun dispose de moins d'avantages que la Suisse sur le plan matériel et infrastructurelle par exemple ou de la contribution financière, déséquilibre le partenariat.⁴⁵ Les problèmes de participation inégales aux projets communs de collaboration ne sont pas les seuls difficultés auxquels fait face la collaboration institutionnelle Cameroun-Suisse, il y a également la situation irrégulière de certains anciens étudiants échangés.

2- Situation irrégulière de certains anciens étudiants échangés

La situation irrégulière de certains anciens étudiants échangés notamment ceux bénéficiant la coopération FMSB-FMG est un autre problème auquel fait face le partenariat scientifique Cameroun-Suisse.

La collaboration interuniversitaire entre les Facultés de Médecines de Yaoundé et de Genève, prévoit, entre autres un échange d'étudiants entre les deux pays pour leur perfectionnement. Cet échange se fait dans les deux sens, c'est-à-dire que, tandis que les étudiants Suisses se rendent au Cameroun pour suivre une formation en santé communautaire sous la supervision de la Faculté de Médecine de Yaoundé, ceux du Cameroun se rendent également en Suisse pour suivre une formation. Cette formation peut-être complémentaire ou complète. La formation complémentaire est destinée à des étudiants en médecine Camerounais en fin d'étude. Elle a pour objectif de perfectionner les connaissances de ces derniers sur un domaine de la médecine. Elle est valable pour une période allant de six à douze mois.⁴⁶ La formation complète qui dure en moyen six ans est destinée aux candidats à une formation post

⁴⁴ Entretien avec Brigitte Kürsteiner, 42 ans, directrice du Département des Relations Extérieures à la HEP de Lucerne, Mfou, 17 janvier 2022.

⁴⁵ Entretien avec Marie- Thérèse Betoko Ambassa, 62 ans, enseignante à l'ENS de Yaoundé, Yaoundé, 10 janvier 2022.

⁴⁶ G. Praplan et al, *30 ans de coopération médicale...*, p. 6.

graduée.⁴⁷ Elle est généralement sollicitée dans le cadre de formation impossible à réaliser au Cameroun (les formations dont les filières sont peu développées ou pas développées au Cameroun). Dans les deux cas les étudiants Camerounais en médecine une fois de retour dans leur pays ont à priori "l'assurance d'occuper un poste dans un grand hôpital du Cameroun ou à la FMSB à l'issue de la formation."⁴⁸ La majorité d'anciens étudiants Camerounais de retour de leur formation à Genève, occupent effectivement des postes de responsable dans les hôpitaux Camerounais ou à la FMSB. Cependant, les étudiants Camerounais, partis pour un apprentissage de longue durée dans l'une des spécialisations en science médicale de base à Genève, c'est-à-dire soit en physiologie, en anatomie ou une autres sciences biomédicale, éprouvent de réelles difficultés à se réintégrer une fois revenu au Cameroun.⁴⁹ Cette difficulté concerne surtout les anciens étudiants devenus médecins qui souhaitent entreprendre une carrière académique en la FMSB.⁵⁰

Ce problème est dû au fonctionnement contraire des deux facultés. Les formations suivies en Suisse dans l'un des domaines de la science biomédicale ne sont pas couronnées par l'obtention d'un diplôme de formation post graduée en Suisse. Les personnes formés reçoivent tout au plus des attestations signées par le doyen qui ne sont pas reconnues au Cameroun.⁵¹ Seul un diplôme de formation post graduée habilite un médecin Camerounais à être officiellement reconnu comme enseignant de la Faculté de Médecine.⁵² Cette situation pose un sérieux préjudice aux médecins Camerounais qui nourrissent l'ambition de faire carrière dans le domaine académique. C'est le cas par exemple de la situation du docteur Marcel Azabji Kenfack, qui après avoir suivi une formation complémentaire de sept années en Suisse peine à se faire authentifier comme enseignant à la Faculté de Médecine de Yaoundé.⁵³ Le système académique suisse contrairement à celui du Cameroun ne délivre pas de diplôme de spécialiste pour la formation en physiologie, elle tient plutôt compte uniquement de "la qualité de la recherche et de l'enseignement du candidat et sa liste de publication qui font foi dans une promotion université."⁵⁴ Cela n'est pas le cas pour le Cameroun qui exige un diplôme post gradué, or, les filières en science biomédicale, ne sont pas couronnées par l'obtention d'un diplôme post gradués mettant ainsi les anciens étudiants partisans de ces filières dans des

⁴⁷ G. Praplan et al, *30 ans de coopération médicale...*, p.6.

⁴⁸ *Ibid*, p.6.

⁴⁹ DAAC, D. Schopper, *Projet de coopération de la Faculté de Médecine de Yaoundé...*, p. 12.

⁵⁰ *Ibid*, p.6.

⁵¹ *Ibid*, p. 12.

⁵² G. Praplan et al, *30 ans de coopération médicale...*, p. 6.

⁵³ *Ibid*, p.6.

⁵⁴ *Ibid*, p.6.

conditions délicates. Plusieurs perspectives peuvent néanmoins booster les résultats positifs de la collaboration.

II- PERSPECTIVE DE LA COOPERATION

Plusieurs solutions pourraient permettre à la collaboration Cameroun-Suisse en matière d'éducation et formation professionnelle de produire de meilleurs résultats. Il s'agit en effet de la création d'une commission commune d'étude de projets porteurs, de l'association des institutions privées de formation aux projets et de l'introduction d'une formation en entrepreneuriat dans tous les projets de collaboration tant initiale que continue.

A- Créer une commission commune d'étude de projets porteurs et y associer le secteur privé

La majorité des chercheurs sur les questions de chômage, s'accordent sur le fait que, l'une des plus grandes causes de chômage est l'inadéquation entre les formations proposées et les besoins réels du marché de l'emploi. La création d'une commission commune d'étude de projets porteurs pourrait grandement contribuer à réajuster ces deux éléments. L'association au secteur privé est nécessaire dans la mesure où ce dernier offre souvent des formations dans des domaines assez innovants.

1- La création d'une commission commune d'étude de projets porteurs

La mondialisation a montré la nécessité d'une actualisation perpétuelle des offres de formation. La création d'une commission Suisse-Cameroun d'étude de projets porteurs pourrait permettre aux deux États d'identifier les différents secteurs d'éducation et de formation professionnelle susceptibles de produire de meilleurs résultats. Cette commission permettrait également aux deux partenaires d'atteindre plus facilement les objectifs de leur collaboration dans ce domaine à savoir : la réduction de la pauvreté, l'augmentation de la productivité des travailleurs et le développement socio-économique des deux pays (le chapitre deux analyse ces domaines). Le rôle de cette commission serait d'identifier à travers des études les secteurs de collaboration pouvant porter des fruits puis d'analyser au bout d'une certaine période les résultats de la coopération.

S'agissant du premier objectif visé par la collaboration Cameroun-Suisse en matière d'éducation et de formation professionnelle à savoir la réduction de la pauvreté et le taux de migration, cette commission permettrait de recenser les domaines de formation pouvant avoir un impact réel sur la réduction du taux de chômage, source d'exile. Concernant l'augmentation de la productivité des travailleurs, cette commission pourrait permettre d'identifier les différents

domaines professionnels dont l'augmentation de la productivité serait les plus utiles pour le développement socio-économique des deux États. Cette commission pourrait également localiser des secteurs ou des domaines de collaborations interinstitutionnelles susceptibles de véritablement porter fruits.

La commission commune d'étude de secteurs porteurs pourrait avoir son siège principal soit au Cameroun soit en Suisse avec des représentations dans chacun des pays. Cette commission entrerait en action pour deux mouvements : d'abord à chaque fois que le Cameroun et la Suisse projetteraient de mettre sur pied un nouveau projet de collaboration dans le domaine de l'éducation et de formation professionnelle et ensuite au moment de renouveler les accords ou conventions de collaboration dans ce domaine afin de soumettre le projet à une évaluation.

Dans le premier mouvement d'action, c'est-à-dire au moment de l'apparition de l'idée de la mise sur pied d'un projet conjoint de collaboration en matière de d'éducation et formation professionnelle, la commission aurait tout d'abord pour mission d'établir une réflexion préalable dont la tâche serait d'identifier le type et le but de la collaboration souhaité, autrement dit, le secteur dans lequel souhaite se déployer la collaboration (projets visant à réduire le taux de chômage facteurs de migrations, à perfectionner les travailleurs des deux pays ou projets de collaborations scientifiques...). Cette étape pourrait se faire par l'identification par chacune des parties, des motivations à collaborer dans tels ou tels secteurs, des objectifs, des avantages pour les deux parties d'une collaboration dans ce secteur. Une fois le champ de collaboration communément identifié, la deuxième étape serait de procéder au recueil des besoins spécifiques dans le secteur (l'objectif de cette étape est de permettre au projet d'avoir un plus grand impact). Les besoins recueillis seraient ensuite soumis à une analyse en vue d'en cerner la pertinence.

S'il s'agit d'un projet de formation mis sur pied à l'endroit des potentiels migrants dans le but de réduire le taux de migrations ou du moins d'encourager les retours volontaires. Le recueil des besoins pourrait se faire en deux étapes c'est-à-dire via internet et en présentiel. Il pourrait également se faire auprès de trois groupes de personnes à savoir le citoyen lambda, les personnes sans emplois et les chefs d'entreprises. Ces trois groupes de personnes interviendraient dans la mesure où, ils donneraient leur point de vue sur les secteurs de formation à privilégier. Pour mener à bien l'enquête sur les différents besoins en formation, différentes méthodes pourraient être sollicitées, à savoir : le questionnaire (destiné à tous les groupes intervenant dans l'enquête), le focus group (pour les citoyens lambda et les personnes sans emplois) et des entretiens individuels (pour les chefs d'entreprise). L'enquête à travers internet notamment avec l'utilisation des plateformes populaires tel que Facebook, Instagram

ou Télégramme a pour principal objectif de recueillir des données quantitatives ou chiffrées au près d'une masse de population constituée de citoyens ordinaires (tout le monde) et plus spécifiquement de demandeurs d'emploi. L'enquête à travers internet peut se faire via des QCM (Question à Choix Multiple) ou questions réponses à l'endroit des Camerounais. L'interrogation des citoyens lambda se fait dans le but de recenser leurs points de vue sur les secteurs sur lesquels des professionnels seraient nécessaires (à travers leur avis personnel sur un domaine qui d'après eux pourrait avoir besoin de personnes spécialisés). L'interrogation des demandeurs d'emploi poursuit la mission d'avoir un aperçu sur leurs visions et leurs attentes d'une éventuelle professionnalisation (par exemple ce qu'ils pensent de tel ou tel boulot, et dans quels secteurs inédits ils aimeraient avoir des compétences). La deuxième méthode de collecte d'information à savoir les focus group pourrait être également destinée aux citoyens lambda et aux demandeurs d'emploi dans le but de confronter leurs différentes idées. L'entretien individuel serait quant à lui destiné uniquement aux chefs d'entreprises ou de structures professionnelles privées afin d'avoir une idée sur leur profil d'employés idéal. Le rapprochement aux chefs d'entreprises est nécessaire dans la mesure où le secteur informel occupe une place de plus en plus importante dans le monde de l'emploi.

Après le recensement des différents besoins, la deuxième étape consisterait à l'analyse des données qualitatives et quantitatives recueillies dans le but d'établir une liste hiérarchisée des domaines de formation les plus porteurs. Après cette étape, le projet pourrait finalement être mis sur pied. Une fois le projet mis sur pied, une dernière étape, pourrait consister à l'évaluation du rendement de la coopération. Cette évaluation pourrait par exemple être faite deux ou trois ans après que la première cuvée est commencée sont activités professionnelle. Si les résultats de l'analyse sont positifs, alors les deux États pourraient continuer à s'investir dans cette lancée, au cas contraire la coopération pourrait se rediriger vers un autre domaine pour recommencer le processus. Il faut cependant penser à actualiser de temps en temps le processus de collection par rapport aux perpétuels changements engendré par la globalisation.

L'analyse des autres types de projets pouvant intervenir dans le cadre de la collaboration Cameroun-Suisse en matière d'éducation et de formation professionnelle, pourrait se faire en suivant le même schéma que celui de l'établissement des besoins de formation pour les potentiels migrants à savoir : le recueil des besoins, l'analyse et la surveillance de l'efficacité, la seule différence pourrait se trouver au niveau des acteurs concernés par le recueillement des besoins. En effet, dans le cas des besoins par rapport à la collaboration interinstitutionnelle, le recueil pourrait par exemple se faire auprès des responsables de secteurs académiques ou professionnelles des deux pays, qui pourraient par exemple donner leurs avis respectifs avec les

différentes motivations sur des domaines des sujets ou des problèmes susceptibles d'engendrer un bon résultat tant pour la Suisse que pour le Cameroun. Après recueil des différents avis, la commission pourrait naturellement procéder à leur analyse usant par exemple de votes à la suite desquels le projet avec le plus grand nombre de voix pourrait être adopté. Le secteur privé Cameroun pourrait également jouer un rôle positif dans la maximisation des résultats de la collaboration.

2- Associer le secteur privé camerounais à la réalisation des projets de collaboration

Avec la conjoncture actuelle marquée par une prédominance de l'informel sur le formel, l'association du secteur privé (secteur constitué des acteurs de l'économie et du marché du travail) camerounais à la réalisation des projets de collaboration Cameroun-Suisse en matière de formation pourrait s'avérer bénéfique.

Le système dual de formation développé officiellement par la Suisse en 1933⁵⁵, dont la principale force se trouve dans le Partenariat Public-Privé (PPP), a montré l'apport considérable du secteur privé dans la conduite de la formation. En effet, la position centrale qu'occupe ce secteur dans l'économie fait de lui un allier central pour une bonne adéquation formation-emploi. Ce système fait son apparition en Suisse en 1870, à la suite de l'initiative prise par l'entreprise suisse Sulzer (entreprise qui faisait dans le fer et la fonte) de mettre sur pied sa propre école de formation professionnelle.⁵⁶ En effet, c'est après avoir fait le constat du manque de réelle expérience de ses employés que cette boîte prendra l'initiative de créer une école de formation professionnelle, dans l'optique de remédier à ce manque. Cette école verra ainsi le jour en 1870. Elle organisera sa formation en deux mouvements, le premier mouvement axé sur la formation théorique des ferronniers et fondeurs, aura pour objectif de dispenser un assemble de connaissance livresques au sujet du fer et de la fonte.⁵⁷ La deuxième étape en entreprise, consistera à appliquer de manières pratiques les apprentissages reçus dans les salles de classe.⁵⁸ Ayant reçu des échos favorables, ce système de formation sera par la suite adopté par une panoplie d'entreprises suisses.⁵⁹ C'est au vue de la multiplication des résultats positifs vantés par ce système que la Suisse décide en 1933, d'intégrer ce mode de formation au système éducation du pays.⁶⁰ Dès lors, il sera principalement marqué par un partenariat accru

⁵⁵ D. Berberat, "La formation duale : système de formation professionnelle suisse", projet de rapport, Commission éducation, communication et affaires culturelles, Ottawa, 6 juillet 2014, p. 6.

⁵⁶ *Ibid*, p.6.

⁵⁷ *Ibid*, p.6.

⁵⁸ *Ibid*, p.6.

⁵⁹ *Ibid*, p.6.

⁶⁰ D. Berberat, "La formation duale : système de formation ..., p.6.

entre le Conseil Fédéral, les Cantons, les Communes qui représentent le secteur public et les associations du monde du travail qui représentent le secteur privé. Implémenté à partir du décret secondaire III, c'est-à-dire après l'école obligatoire en Suisse, ce système est principalement marqué par une formation alliant théorie et pratique pour un mariage éducation-formation professionnelle. Ainsi, les apprenants du degré du secondaire III qui choisissent de faire recours à cette formation, suivent un apprentissage axé sur le schéma suivant :

Les syndicats sont là pour protéger les valeurs syndicales des jeunes, ils les placent chez un employeur, avec qui ils signent un contrat. L'État reprend ce contrat, puis assure la formation nécessaire au jeune pour lui permettre d'arriver à un emploi. Ce qui fait que son employeur gagne de l'argent, parce qu'il le sous-paie. Tout en le faisant travailler, il le rend compétent. Le jeune de son côté reçoit une formation, et dès qu'il a le diplôme, l'employeur ne le relâche plus, mais le garde. Donc l'employeur gagne, le jeune gagne, et le syndicat n'est pas là pour venir en sapeur-pompier, mais en tant que prévenant, il ne fait que respecter les valeurs.⁶¹

En d'autre terme, ce système se présente comme une chaîne dans laquelle les trois intervenants, à savoir, le secteur privé, l'État et la personne formée gagnent. Le secteur privé gagne car en fournissant la formation aux jeunes, il bénéficie en retour d'une main d'œuvre à moindre coût, qu'il forme à sa guise et qui constitue son personnel futur. Le jeune quant à lui reçoit une formation qui lui permet d'être employable. L'État metteur en scène de tout cela gagne doublement car en plus d'aider le jeune qui est sous sa responsabilité à trouver un emploi, la productivité de ce dernier contribue fortement à faire évoluer l'économie du pays.

D'après, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), le PPP pour la formation mis en place par la Suisse à plusieurs points forts.

Premièrement, ce partenariat permet de tenir compte des différents besoins des employeurs. Les employeurs du secteur privé, sont fortement impliqués dans le processus de conception et de mise en œuvre de la formation. Ils fixent et conçoivent le contenu de la formation. Ils sont également impliqués dans l'offre de la formation et dispensent des formations en proposant des places d'apprentissage. Cette contribution du secteur privé à l'élaboration et la mise sur pied des formations a le mérite d'adapter ces dernières aux besoins du marché de l'emploi.⁶²

Deuxièmement, le PPP suisse conçoit des vastes formations qui répondent à plusieurs ensembles de secteurs. Cela se matérialise par l'organisation des formations interentreprises qui ont pour objectif de donner aux apprenants un ensemble de connaissances pratiques de base

⁶¹ I. Cissé, "L'Afrique s'inspire du modèle suisse", Magazine Reflets, N° 41, janvier- mars 2016, p. 7.

⁶² K. Hoeckel et al, *Learning for Jobs: Evaluation par l'OCDE du système de formation professionnelle Suisse*, Paris, OCDE, 2009, p. 16.

définies par l'ensemble des employeurs, cela contribue à multiplier les chances d'employabilité des personnes en formation.⁶³

Troisièmement, ce système intègre un équipement moderne pour la formation car possédant de bonnes ressources. La nécessité d'un équipement spécial adapté aux formations rend souvent la formation professionnelle assez onéreuse, or les entreprises sont généralement dotées d'un matériel de dernier cri permettant ainsi aux apprenants de recevoir une formation adaptée sans que cela n'engendre des coûts supplémentaires.⁶⁴

Quatrièmement, ce système permet au secteur privé d'avoir plus de gains que de perte. En effet, le fait que les entreprises donnent aux personnes en formation des salaires relativement bas, en comparaison à ceux qu'elle donnerait à des ouvriers qualifiés, permet à l'entreprise de maximiser ses bénéfices, dans la mesure où ces derniers s'assurent de la productivité des apprenants au bout de la deuxième ou de la troisième année de formation.⁶⁵

Tous ces points forts permettent, à l'économie suisse d'être compétitive et innovante sur le plan international.⁶⁶ Ils contribuent également à la réduction du chômage dans le pays, faisant ainsi de la Suisse l'un des pays avec le taux de chômage le moins élevé au monde.⁶⁷

Certains pays comme l'Allemagne et l'Autriche utilisent également ce système de formation qui porte également des fruits.⁶⁸ Au vu de cela de nombreux pays africains sont actuellement en train d'adapter ce modèle de formation qui est toujours en cours d'évaluation.⁶⁹

Dans les rapports Cameroun-Suisse en matière d'éducation et de formation professionnelle, associer le secteur privé camerounais à la commission d'étude de projets porteurs pourrait avoir un avantage, dans la mesure où il pourrait apporter un appui dans la conception et la mise en œuvre de projets en matière d'éducation et de formation professionnelle. L'avantage d'intégrer le secteur privé camerounais à la réalisation des projets pourrait s'avérer utile du fait de sa maîtrise sur les besoins en formation adaptés au Cameroun. Aussi, ce partenariat pourrait se révéler bénéfique dans trois cas de figure. D'abord, dans la réalisation de projet de formation dans le cadre de la coopération migration entre les deux pays, ensuite dans l'établissement de programme de perfectionnement et enfin dans la mise sur pied de projets de collaboration scientifique. Associer le secteur privé Camerounais comme c'est le

⁶³ K. Hoeckel et al, *Learning for Jobs: Evaluation par ...*, p. 17.

⁶⁴ *Ibid*, p. 18.

⁶⁵ *Ibid*, p. 18.

⁶⁶ D. Berberat, "La formation duale : système de formation...", p. 17.

⁶⁷ Ce taux de chômage est d'après www.letemps.ch de 2,6% en 2017.

⁶⁸ Ce système a permis à l'Allemagne et à l'Autriche d'atteindre en 2017, un taux de chômage de 4 et de 5% selon <https://fr.statista.com>.

⁶⁹ Il s'agit entre autres des pays comme, le Bénin, le Burkina Faso, le Gabon, le Sénégal et le Tchad.

cas en Suisse, dans la réalisation de ces trois types de projets au vue de la position centrale de ce dernier dans l'économie camerounaise, fait en sorte qu'il soit à même d'identifier les réels besoins de formation initiale, de perfectionnement ou même de partenariat scientifique.

Impliquer les associations privés camerounais du monde du travail dans le premier cas c'est-à-dire dans la conception et la mise en œuvre de projets de formation à l'intention des potentiels migrants, pourrait grandement contribuer à la mise en œuvre d'un programme de formation adapté aux compétences recherchées par les potentiels employeurs, ceci dans l'optique de garantir un emploi au potentiel migrants une fois la formation achevée. En s'inspirant du modèle suisse, ce secteur pourrait également mettre sur pied une formation de base interentreprises afin de diversifier les chances d'employabilité des apprenants. L'implication directe de ce secteur dans le monde du travail fait en sorte qu'il soit mieux que quiconque à mesure d'identifier les secteurs porteurs sur lesquels pourrait se concentrer la formation. L'une des techniques de recueil des besoins proposer pour la commission commune d'étude des projets porteurs est l'organisation d'entretiens individuels avec les chefs d'entreprises, car ces derniers font partie des composantes les plus indiquées pour identifier les besoins réels sur le marché de l'emploi autrement dit, les compétences qu'ils recherchent auprès de leurs employés potentiels.

En matière de perfectionnement, le secteur privé camerounais, pourrait apporter en association avec le secteur privé suisse, une touche particulière dans la formation continue des travailleurs Suisses et Camerounais. Avec la symbiose des modes, ce processus permettrait aux ressortissants des deux pays de s'arrimer aux réalités des deux Nations.

Sur le plan de la collaboration scientifique, la mission de ce secteur pourrait consister à contribuer à l'identification de projets scientifiques porteurs. Il pourrait également intervenir dans la dispensation des apprentissages sur des thématiques inédites et faciliter l'accès aux matériels de dernier cris qui parfois fait défaut dans ce type de collaboration et contrains parfois les deux partenaires à procéder à un transfert du matériel acheté en Suisse vers le Cameroun. À l'image du PPP suisse, le partenariat avec le secteur privé camerounais pourrait considérable réduire les coûts généralement destinés à l'achat du matériel de pointe indispensable pour les projets de partenariat scientifique. En bref, l'association du secteur privé camerounais dans la réalisation de projet en matière d'éducation et de formation pourrait permettre de booster les résultats positifs de la collaboration unissant le Cameroun à la Suisse. Ce secteur pourrait également contribuer la mise sur pied d'une formation entrepreneuriale qui pourrait également permettre de booster les résultats de la coopération.

B- Introduire la formation entrepreneuriale dans tous les projets de collaborations

L'insertion de la formation entrepreneuriale dans tous les projets de collaboration Cameroun-Suisse relatif à l'éducation et à la formation professionnelle pourrait être une solution pour atteindre les objectifs propres à la collaboration. Que ce soit dans le domaine de la formation initiale ou continue, introduire la formation à la création d'entreprise dans les projets pourrait permettre aux deux coopérants, de promouvoir le bien-être de leur population respective et en même temps de favoriser le développement économique des pays.

1- Mettre sur pied des projets de formation entrepreneuriale à l'endroit des élèves du secondaire

L'importance de l'entrepreneuriat qui peut se définir comme étant l'action de monter un projet à but lucratif, dans un monde en perpétuelle mouvement comme le nôtre n'est plus à démontrer. Ce canal est non seulement un puissant agent de lutte contre la pauvreté mais également de développement socio-économique pour les pays. C'est ce qui justifie par exemple le fait que les chefs d'États à travers le monde ne cessent d'encourager sa pratique.⁷⁰ Les différents spécialistes, reconnaissent en général deux façons de se mouvoir de l'esprit d'entreprise : soit de manière innée (génétique ou naturel), soit à la suite d'un enseignement (après avoir suivi des cours spécifiques). Dans le deuxième cas, l'enseignement ayant une grande influence sur l'indicateur d'intention ou de comportement⁷¹, le développement des compétences entrepreneuriales représentent une voie non-négligeable pour créer des personnes qui entreprennent. Former à l'entrepreneuriat signifie donc au sens de Johannes Lindner promouvoir :

Le développement des compétences des apprenants et de leur capacité à transformer des idées créatives en acte entrepreneurial. Il s'agit d'une compétence clé pour tous les apprenants, qui contribue au développement personnel, à la citoyenneté active, à l'inclusion sociale et à l'employabilité.⁷²

Autrement dit, la formation entrepreneuriale est l'action d'inculquer par voie d'apprentissage la volonté chez des apprenants de mettre sur pied des projets créateurs de richesse.

⁷⁰ Le chef de l'Etat Camerounais Paul Biya a par exemple encouragé cette pratique dans plusieurs de ces allocutions.

⁷¹ A. Fayolle, "Enseignez, enseignez l'entrepreneuriat, il en restera toujours, quelque chose !", *Entreprendre et Innover*, N° 11-12, 2011, p. 150.

⁷² J. Lindner, *Formation à l'entrepreneuriat pour les institutions d'EFTP : Un guide pratique*, Bonn, Centre International UNESCO-UNEVOC pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels, 2021, pp. 13-14.

Dans le cadre d'une collaboration unissant le Cameroun à la Suisse, intégrer cet élément dans tous les projets de collaboration en matière d'éducation et de formation professionnelle, pourrait booster les résultats positifs de la collaboration, surtout si cette activité insiste à côté de ses échantillons habituels, sur un nouvel échantillon à savoir les élèves du secondaire.

L'un des objectifs poursuivis par Yaoundé et Berne dans leur collaboration en matière d'éducation de de formation professionnelle est de réduire le taux de migration irrégulière. Mettre sur pied des projets de formation entrepreneuriale destinés aux jeunes Camerounais du secondaire (niveau correspondant au Cameroun à la classe de sixième, c'est-à-dire juste après l'école primaire, à la classe de Terminale, c'est-à-dire juste avant le supérieur, ce cycle correspond en Suisse aux décrets secondaire I et II) pourrait être un moyen efficace pour lutter contre ce fléau dans la mesure où la formation entrepreneuriale pourrait contribuer à lutter contre chômage principale cause de pauvreté et de migrations irrégulières.

Associer la formation entrepreneuriale à l'endroit des élèves Camerounais aux autres types d'actions de formation menées par les deux parties dans le but de contrer les mouvements migratoires irréguliers pourrait être bénéfique pour deux raisons principales.

D'abord, le lien étroit qui existe entre l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi qui sont des composantes interconnectées, fait en sorte qu'elles ne doivent normalement pas s'envisager l'une sans l'autre. L'éducation en tant qu'élément de base du groupe, devrait pour une meilleure efficacité, intégrer un peu des deux autres composantes dans son action. Introduire des activités de formation entrepreneuriale à l'endroit les apprenants du secondaire pourrait produire des effets positifs dans la mesure où cette dernière représente un pont entre la formation professionnelle et l'emploi.

Ensuite, il est important de reconnaître que bien-que n'étant pas le seul échantillon de futur potentiel migrant, la population que constitue les élèves du secondaire, pourrait représenter au vue de son nombre⁷³, un échantillon non-négligeable de futur potentiel migrant. S'y investir, pourrait donc représenter une importante action anticipative. En d'autre terme le grand nombre de personnes engagées dans l'enseignement secondaire au Cameroun, fait en sorte qu'il soit probable que le pourcentage du futur migrant y soit important. Par conséquent y introduire un apprentissage à la création d'entreprise pourrait représenter un moyen de prévenir les possibles migrations futures. Pour réduire le taux de migratoires illégales, le Cameroun et la Suisse ont jugés nécessaire "d'attaquer le mal à la racine", en identifier un certain profil de potentiel migrant à qui il serait dispensé des formations qui faciliterait leur insertion socio-

⁷³ Selon <https://fr.statista.com>, plus de 2, 2 million de Camerounais sont inscrit en enseignement secondaire en 2017.

professionnelle. À compter de l'année 2017, il était ainsi question pour les deux États d'initier un programme de formation à l'endroit de certains jeunes notamment ceux de la rue. Une activité toujours d'actualité a ainsi été mise sur pied dans le domaine du bois. Associer, les élèves du secondaire au profil de potentiel migrant pourrait avoir de réels bénéfices car, ce moyen pourrait contribuer à encourager l'auto-emploi futur de certains de ces jeunes ce qui pourrait avoir l'avantage de réduire le taux de chômage cause de pauvreté et par ricochet de volonté migration vers le "dehors".

De nombreuses études s'attèlent à analyser le bien-fondé considérable de l'éducation entrepreneuriale sur la réduction du taux de chômage. Dans la même lancée, plusieurs pays à l'instar du Rwanda⁷⁴ et du Canada⁷⁵ ont déjà mis sur pied des projets en matière d'éducation entrepreneuriale en cours d'évaluation. En suivent ces mouvements, l'introduction de la formation en entrepreneuriat adressée aux élèves du secondaire pourrait avoir un assez grand impact dans la réduction du chômage au Cameroun.

L'entrepreneuriat constitue l'un des moyens les plus efficaces à la lutter contre le chômage, car il permet l'auto-emploi. Fort de ce constat, la création d'entreprise est une activité à encourager. Cependant, beaucoup de personnes, ne disposent pas de connaissances suffisantes pour s'y aventurer, par conséquent former à cela pourrait représenter l'un des moyens les plus efficaces pour encourager cette pratique. D'après des études menées par Julien de Miribel, les personnes ayant reçu une formation à la création d'entreprises ont plus de chance d'y faire carrière plutôt que celles n'ayant reçu aucune formation à propos.⁷⁶ Aussi, d'autres études à l'instar de celle de Patricia Champy-Remoussenard⁷⁷, de Stephen Ellis et d'Yves Fauré⁷⁸, ont démontrées que les personnes ayant reçu une formation entrepreneuriale plus tôt et pendant plus de temps disposent de plus de chance pour réussir dans le domaine.

Pour un premier essai, le Cameroun et la Suisse pourraient, par exemple établir un programme à l'endroit de certaines élèves à partir de la classe de seconde. Ce programme d'essai serait établi sur trois années qui correspond à la période d'étude du deuxième cycle c'est-à-dire seconde, première et terminale. Plusieurs types de formateurs pourraient être sollicités pour la mise en œuvre du programme, les deux parties pourraient par exemple faire recours au secteur privé camerounais, ou à tous autres professionnels du secteur entrepreneurial.

⁷⁴ Depuis 2016, les lycées rwandais intègrent la formation à l'entrepreneuriat dans les programmes de formations.

⁷⁵ C'est depuis 1980, que le Canada a inséré ce champ dans toutes les disciplines des sciences humaines.

⁷⁶ J.D. Miribel et al, *Formation et esprit d'entreprendre*, Paris, L'Harmattan, 2022, p.10.

⁷⁷ P. Champy-Remoussenard et al, *Apprendre à entreprendre*, Louvain-La-Neuve, De Bœck Supérieur s.a., 2018, p. 128.

⁷⁸ S. Ellis et Y. Fauré, *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Edition Karthala, 1995, p. 540.

La première année d'essai pourrait être concentrée sur une introduction générale avec l'enseignement de notions théoriques sur les différentes stratégies de création d'entreprise, la deuxième et la troisième année plus pratique, consisterait à détecter les compétences de chaque apprenant via des travaux pratiques au cours desquels ils seront invités à concevoir et à réaliser ces projets. Au sortir de ces apprenants du secondaire, la commission commune d'étude de projets porteurs pourrait suivre ces derniers et proposer un soutien financier à certains parmi eux porteurs de projets réellement innovants. Si les résultats produits par cette première vague ne sont pas satisfaisants les deux parties pourraient rediriger leur collaboration vers un autre domaine, et si cela s'avère porteur les deux États pourraient ainsi lancer d'autres projets du même genre. Bien que les résultats de ce type de programme s'évaluent dans la durée, il pourrait tout de même être bénéfique dans la mesure où si des entrepreneurs naissent, leurs entreprises seront susceptibles de produire d'autres emplois permettant ainsi d'atteindre un double but, c'est-à-dire donner des bases à une personne pour qu'elle s'auto-emploie et par ricochet contribue à travers à la création d'autres emplois. La formation entrepreneuriale pourrait également être utile dans les projets de collaboration scientifique et de formation continue.

2- Insérer la formation entrepreneuriale dans les projets de collaboration scientifique et de formation continue

Les interactions pédagogiques et le perfectionnement des travailleurs sont deux des formes de la collaboration Cameroun-Suisse en matière d'éducation et de formation professionnelle, y introduire un volet formation entrepreneuriale pourrait dans plusieurs mesures s'avérer bénéfique pour les deux pays.

Joindre la formation en création d'entreprise aux activités classiques de la collaboration, pourrait contribuer à en faire en chacun des bénéficiaires de la coopération, une culture entrepreneuriale hybride et indispensable dans le contexte actuel de la globalisation des mondes. L'internationalisation des savoirs qu'ils soient entrepreneuriaux ou autres, se présente comme une problématique d'actualité au vu du contexte mondial de plus en plus globalisé.

Yaoundé et Berne, pourraient profiter de leurs contacts en éducation et en formation professionnelle pour inculquer aux différents bénéficiaires de leurs échanges, une culture entrepreneuriale à mesure de s'adapter facilement aux différents contextes. Appartenant au groupe des pays du Sud pour le Cameroun et de ceux du Nord pour la Suisse, en d'autres termes à des cultures différentes, un métissage des savoirs entrepreneuriaux propres aux réalités des deux pays, pourrait avoir un impact positif sur les bénéficiaires de la coopération. Cette action

pourrait par exemple, renforcer la créativité, promouvoir l'innovation et même intensifier le succès ou la visibilité des futures entreprises potentielles créées dans ce contexte.

Les deux États pourraient implanter ce programme, selon le schéma habituel de leur coopération, c'est-à-dire entre autres l'échanges classique d'instructeurs ou d'apprenants. Mais dans cet échange classique d'enseignants, il pourrait par exemple être question de recruter à côté des professeurs classiques chargés de dispenser des cours dans un domaine précis, des entrepreneurs des pays ayant réussi à mettre sur pied une entreprise dans le secteur du projet. Dans le cadre de la collaboration entre les Facultés de Médecine de Yaoundé et de Genève qui prévoit des échanges d'étudiants, pour un métissage d'instructions sur la Santé, il pourrait par exemple avoir dans le programme de formation des étudiants échangés, un volet formation entrepreneuriale. Ce volet se présenterait comme suit : les étudiants Suisses venus au Cameroun pour suivre une formation post graduée, pourraient également s'entretenir avec des entrepreneurs qui font carrière dans le domaine de la santé au Cameroun. Ces entretiens auraient pour objectifs de leur présenter l'atmosphère entrepreneuriale du pays dans le domaine de santé (ce qui pourrait marcher ou pas, le type d'entreprise ou de domaine possible dans le pays). Une fois retournés dans leur pays d'origine, ces derniers pourraient également s'entretenir avec les entrepreneurs du pays de ce domaine. Le rôle de ces entrepreneurs serait également de leur présenter les différentes facettes d'une entreprise dans le domaine de la santé dans un contexte purement suisse. Les étudiants en médecine Camerounais pourraient à leur tour suivre le même programme mais dans le sens inverse.

Les deux États pourraient également mettre sur pied des MOOCs collaboratifs comme c'est le cas pour la collaboration entre EPFL et l'ENSPY, mais cette fois ci qui renseigneraient sur les différentes possibilités d'entreprendre une carrière en ingénierie dans des contextes typiquement camerounais d'une part, et suisse d'une autre part. Le schéma précédant pourrait également se reproduire c'est-à-dire que, deux types de MOOCs collaboratifs seraient conçus. Conceptions auxquelles pourraient participer les responsables du secteur privé. Le premier type de MOOC concernerait les entrepreneurs Camerounais ayant réussi dans le domaine de l'ingénierie. Ces derniers expliqueraient les différentes stratégies qu'ils ont utilisées pour mettre sur pied leurs entreprises au Cameroun et les spécificités du secteur entrepreneurial camerounais dans le domaine de l'ingénierie. Le deuxième type de MOOCs concernerait quant à lui les entrepreneurs Suisses. Ils présenteraient également les contextes propres de création d'entreprises dans le domaine de l'ingénierie en Suisse. Une fois les MOOCs réalisés, ils seraient conjointement présentés à tous les étudiants du programme. Cette pratique pourrait permettre d'accroître les capacités d'innovation des étudiants. Elle pourrait également accroître

les capacités à trouver des solutions à un problème et l'adapter à différents contextes. Cela pourrait ainsi éveiller l'esprit inventif et booster la capacité à inventer et à innover, et par la même occasion, développer les talents cachés et ainsi donner naissance à des projets innovants.

Dans le cadre de la collaboration scientifique par exemple, les deux États pourraient organiser des concours du meilleur projet conjoint afin de motiver les apprenants à faire preuve de créativité.

Cette pratique pourrait avoir une portée pour les travailleurs en perfectionnement dans la mesure où, disposant de connaissances de base dans le secteur, la formation entrepreneuriale pourrait susciter en ces travailleurs, le désir de mettre sur pied une entreprise.

Ce processus pourrait toutefois marcher sur certains sujets et sur d'autres non, d'où la nécessité d'implémenter cette action à tous les projets. Dans le cas où cela marcherait sur certaines personnes, cela consisterait un véritable vecteur de croissance pour les deux pays et pourrait également contribuer à la mise sur pied d'un autre type de partenariat aux avantages plus bénéfiques.

Le chapitre ci-dessus, s'est donné pour mission, de présenter les différents problèmes de la collaboration Cameroun-Suisse en matière d'éducation et de formation professionnelle et aussi d'en proposer quelques solutions. Il en ressort donc que, la coopération Cameroun-Suisse en matière d'apprentissage a fait face tout au long de ces cinquante-quatre années d'existence, à quelques difficultés survenues soit au moment de la "camerounisation" des projets ou encore au moment de la collaboration interinstitutionnelle. Les problèmes intervenus au moment de la "camerounisation" des projets consistaient surtout à des difficultés de relève financière et d'ajustement des programmes de formations. Dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle, les problèmes sont surtout dus à la participation scientifique inégale et à la situation irrégulière de certains anciens étudiants échangés. Comme solution pour booster les résultats positifs de la collaboration, il a été proposé de créer une commission commune d'étude de projets porteurs, d'intégrer le secteur privé camerounais à la conception et la réalisation des projets et aussi d'insérer la formation entrepreneuriale dans tous les projets de collaboration relevant de l'éducation et de la formation professionnelle.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La trentaine de projets mis sur pied, entre 1963 et 2017, par le Cameroun et la Suisse en matière d'éducation et de formation professionnelle, témoigne de l'importance de ce domaine dans leurs échanges. Au vue de cela, en interroger la pertinence réelle, s'est donc avéré être entreprise utile.

La mise en contact des deux États, s'est opérée sur la base d'une panoplie d'instruments politique et institutionnel bien définis. Comme cadre politique, la souveraineté, la non-ingérence, le non-alignement et la coopération internationale pour le Cameroun, la neutralité, la solidarité et l'universalité pour Suisse, représentent les différentes ordonnances de la coopération, c'est-à-dire les principes sur lesquels elle s'est fondée. Sur le plan institutionnel, cette collaboration s'est vue encadrée par une panoplie d'accords, de lois et/ou de conventions, dont différentes institutions camerounaises et suisses ont eu pour mission d'en assurer l'application. Parmi ces institutions, la présidence de la république et l'Assemblée National pour le Cameroun, le Conseil Fédéral et l'Assemblée Fédérale pour la Suisse, ont constituées les principales metteuses en scène de la collaboration. Elles ont également été secondées dans leurs actions par une panoplie de ministères pour le Cameroun, de département, de Cantons et d'organisations privées pour la Suisse.

En axant leur collaboration sur l'éducation et la formation professionnelle, Yaoundé et Berne poursuivent des objectifs tant sociaux que systémiques, sur le plan social, les parties voient en ce domaine, un puissant levier de réduction de pauvreté, d'inégalité homme-femme, et par ricochet de migration irrégulière. Ce domaine de collaboration représente aussi, un moyen pour les États de renforcer les compétences des personnes en formation. Sur le plan systémique, cette collaboration représente un moyen pour le Cameroun d'assurer son développement économique, pour la Suisse d'assurer son rayonnement et son positionnement sur la scène internationale. La collaboration Cameroun-Suisse en matière de développement des compétences s'est matérialisée sous plusieurs formes à l'instar des cours de formation et de perfectionnement organisés soit en Suisse ou au Cameroun, du soutien Suisse à la mise sur pied d'institution de formation au Cameroun et plus récemment de la collaboration entre institutions de formation camerounaises et suisses.

Via l'une de ces méthodes, la coopération Cameroun-Suisse en matière d'éducation et de formation a contribué à la mise sur pied d'une panoplie de projets spécifiques de coopération. Cette coopération s'est réalisée par le truchement de deux types de projets principaux à savoir, ceux alternant la formation initiale et continue et ceux réalisés dans le cadre exclusif de la formation continue. Ces projets ont été possibles sous l'égide soit d'une coopération directe Berne-Yaoundé, d'une coopération entre un Canton, une organisation privée suisse et le Cameroun ou encore d'une coopération entre instituts de formation camerounais et suisses. Dans un cadre alternant formation initiale et continue, le rapprochement entre Berne et Yaoundé, a permis de mettre sur pied de nombreux projets à l'instar de l'ENAAS, de l'IRIC, des IPD de Douala et de Buea, de l'IAO et du BTC de Kumba. Le rapprochement entre les instituts universitaires suisse-camerounais a également permis la mise sur pied de divers projets dans le cadre de la médecine, de l'ingénierie ou de la formation conjointe du personnel enseignant. Dans le cadre exclusif de la formation continue, cette collaboration a contribué au perfectionnement via des actions directes ou indirectes, d'une panoplie de travailleurs. Sous le cadre d'actions directes, cette collaboration a permis, s'appuyant sur l'accord de coopération économique, de protection des investissements et de son protocole d'accord, le perfectionnement de milliers de travailleurs dans des domaines aussi divers et variés que, la télécommunication, l'agriculture et les banques. En s'appuyant sur l'accord de coopération migratoire Cameroun-Suisse, une vingtaine de diplomates et de policiers Camerounais a assisté à des cours en Suisse en vue d'accroître leurs connaissances. Le mouvement indirect de cette collaboration a surtout consisté au déploiement de plusieurs organisations privées suisses dans ce domaine. Il s'agit entre autres de l'ASE, de la SPR et de la FGC. L'ASE et la SPR, se sont largement impliqués dans le perfectionnement de milliers d'instituteurs Camerounais, ceci via l'organisation d'une panoplie de cours de recyclage au Cameroun. La FGC a quant à elle, mis sur pied une école de perfectionnement à l'endroit des professionnels camerounais du secteur agricole. Les institutions mises sur pied dans le cadre des rapports suisse-camerounais sont dans la majorité des cas toujours fonctionnelles.

Les cinquante-quatre années de collaboration objet de cette étude, n'ont pas toujours été un long fleuve tranquille. En effet, la collaboration a été à certains moments confrontée à quelques problèmes ou limites. Ces problèmes sont surtout survenus à deux principaux moments à savoir : au moment de la "camerounisation" des projets et au moment de la collaboration interinstitutionnelle. Les problèmes survenus au moment de la "camerounisation" des projets ont été d'ordre financier et pédagogique. Sur le plan financier, certaines institutions

à l'instar du BTC de Kumba et des CFJA situés dans le Nord et l'Extrême-Nord Cameroun, ont fait face à des problèmes de difficile relève financière dus en grande partie au contexte de crise économique dans lequel était le Cameroun en cette période. Sur le plan pédagogique, deux institutions à l'instar du BTC de Kumba et de l'ENAAS de Yaoundé, ont été sujettes à quelques difficultés. Ainsi, tandis que le BTC faisant dans les années 80, l'objet de quelques divergences de point de vue sur son futur système de formation, l'ENAAS, faisait quant à elle face à des difficultés d'ajuster des programmes de formation au contexte camerounais. Ces différents problèmes ont tout de même trouvés des solutions qui ont permis à la majorité de ces institutions de poursuivre leur fonctionnement. Ainsi, le BTC rebaptisé en 1988, EFSEAR, est une institution qui forme chaque année, plus d'une centaine de spécialistes en équipements et en aménagement ruraux. Les CFJA du Nord et de l'Extrême-Nord Cameroun ont repris leurs activités depuis 1990 et perfectionnent depuis lors, plus d'une centaine d'agriculteurs par centre et par année. L'ENASS devenu INTS a quant à elle, entamée un processus de requalification toujours en cours. La collaboration suisse-camerounais en matière de développement des compétences a également fait face à quelques difficultés survenant au moment de la collaboration interinstitutionnelle. Il s'agit de la participation inégale dans les projets scientifiques communs et de la situation irrégulière de certains anciens étudiants échangés.

La présente analyse a également proposée quelques solutions qui permettraient de booster les résultats positifs de la collaboration. Il s'agit par exemple de la création d'une commission commune d'étude de projets porteurs, de l'association du secteur privé camerounais à la conception et à la réalisation des projets et de l'insertion de la formation entrepreneuriale dans tous les projets de collaboration conjointement établis. La mise sur pied d'une commission commune d'étude de projets porteurs pourrait faciliter l'identification de domaines innovants de coopération. Associer le secteur privé camerounais dans la réalisation et la conception des projets pourrait s'avérer bénéfique au vue de la prédominance du secteur informel sur le formel. L'insertion d'une formation entrepreneuriale dans tous les projets de collaboration pourrait quant à elle permettre aux personnes formées ou perfectionnées d'être plus productives.

À la problématique principale de ce mémoire qui a consisté à interroger la pertinence ou la plus valu réelle des échanges Cameroun-Suisse dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, les précédents écrits ont permis d'arriver à la conclusion selon laquelle, bien que confrontée à quelques difficultés, cette coopération a eu le mérite de contribuer à la formation et au perfectionnement d'une panoplie de personnes d'origine

diverses, permettant ainsi au Cameroun d'amorcer son développement économique, et à la Suisse son positionnement et son rayonnement international. Cet échange s'inscrit donc dans le cadre d'un échange à bénéfices réciproques. La collaboration Cameroun-Suisse dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle est une thématique vaste et diverse, dont les présents écrits n'ont pas épuisés le débat. D'autres études pourraient également être envisagées dans des thématiques telles que la nécessité d'adapter le système dual suisse de formation au Cameroun ou les schémas véritable du partenariat scientifique Cameroun-Suisse.

ANNEXES

Annexe 1 : Protocole d'application de l'accord de commerce de protection des investissements et de coopération technique entre la Suisse et le Cameroun du 28 janvier

Texte original

0.946.292.271.1

Protocole

d'application de l'accord de commerce de protection des investissements et de coopération technique entre la Suisse et le Cameroun du 28 janvier 1963 en ce qui concerne la coopération technique

Conclu le 26 janvier 1967
Entré en vigueur le 26 janvier 1967
(Etat le 26 janvier 1967)

*Le Conseil Fédéral Suisse
et
le Gouvernement de la République Fédérale du Cameroun,*

vu l'art. 1 de l'Accord de Commerce, de protection des investissements et de coopération technique entre la Suisse et le Cameroun, signé à Yaoundé le 28 janvier 1963¹, désireux de compléter les dispositions de cet article par un protocole d'application, *sont convenus de ce qui suit:*

Art. 1

Les dispositions du présent protocole s'appliquent:

- a. Aux projets de coopération technique entre les deux pays;
- b. Egalement – sous réserve de l'art. 6 – aux projets de coopération technique émanant, du côté suisse, de corporations de droit public ou d'organisations privées qui auront été l'objet d'un arrangement.

Art. 2

Dans le cadre de leur législation nationale et en se conformant au droit international et aux pratiques en usage, les parties contractantes pourront arrêter d'un commun accord des programmes portant sur des projets précis de coopération technique.

Art. 3

Le Gouvernement suisse examinera la possibilité d'envoyer des experts et collaborateurs au Cameroun pour y coopérer au développement.

RO 1967 1191

¹ RS 0.946.292.271

Art. 4

Le Gouvernement suisse accordera, dans la mesure de ses possibilités, des bourses d'études et de formation professionnelle ou technique aux candidats recommandés par le Gouvernement Camerounais. Il pourra aussi lui suggérer, sur recommandation de ses experts notamment, la désirabilité d'octroyer des bourses à des candidats méritants dans des domaines spécifiques. Préalablement à tout choix de candidats, les deux Gouvernements devront s'entendre. De son côté, le Gouvernement Camerounais placera les bénéficiaires de ces bourses de manière à utiliser pleinement les connaissances acquises.

Art. 5

Les projets de coopération technique et leur réalisation feront l'objet d'arrangements entre les autorités compétentes des deux parties.

Art. 6

Dans le cadre d'actions de coopération technique, chaque partie contractante prendra à sa charge une part équitable des frais, les dépenses payables en monnaie camerounaise étant en principe assumées par le Gouvernement camerounais. Les Parties contractantes s'engagent:

1. Du côté suisse:

- a. A payer les traitements et les frais d'assurances du personnel mis à disposition par la Suisse;
- b. A assumer les frais de voyage de Suisse au Cameroun et retour de ce personnel;
- c. A prendre en charge les frais d'achat et de transport du matériel qui ne peut être obtenu au Cameroun;
- d. A assumer les frais de séjour, de formation et de voyage de retour de Suisse au Cameroun des ressortissants camerounais invités en Suisse pour y recevoir une formation sous les auspices de la coopération technique.

2. Du côté camerounais:

- a. A prendre en charge la rémunération statutaire du personnel camerounais;
- b. A fournir le matériel et l'équipement qui peuvent être obtenus dans le pays;
- c. A assurer le logement adéquat du personnel de la coopération technique dès le jour de son arrivée au Cameroun;
- d. A mettre à disposition et à assumer les frais de location des bureaux et autres locaux nécessaires;
- e. A prendre en charge les frais de déplacement, de transport, d'expédition du courrier, de communications téléphoniques et télégraphiques de service en relation avec la mission;

Commerce, protection des investissements et coopération technique.
Prot. d'application de l'Ac. avec le Cameroun

- f. A fournir les services qui pourront être assurés par le personnel local, et à assumer les frais de secrétariat, de traduction et d'autres services analogues;
- g. A prendre en charge les soins médicaux du personnel de la coopération technique;
- h. A payer les frais de voyage aller, du Cameroun en Suisse, des boursiers et stagiaires invités en Suisse sous les auspices de la coopération technique suisse, ainsi que, le cas échéant, leur salaire et les prestations sociales pour leur famille. Toutefois dans des cas particuliers et sur demandes des autorités camerounaises, les autorités suisses peuvent envisager de prendre également à leur charge, sans préjudice quant au principe de la répartition équitable, les frais de voyage à destination de la Suisse.

Art. 7

Dans le cadre du présent protocole, le Gouvernement Camerounais s'engage:

- 1. A exempter le matériel et l'équipement nécessaires à la coopération technique, d'origine publique ou privée, de tous droits et taxes à l'importation;
- 2. A exonérer les personnes envoyées par la Suisse au Cameroun pour y exercer une activité dans le cadre du présent protocole ou d'accords particuliers, et dont l'entrée dans le pays a été approuvée par le Gouvernement camerounais, de tous impôts et taxes qui pourraient frapper les traitements et indemnités versés par les soins du Gouvernement ou d'institutions suisses;
- 3. A autoriser l'admission en franchise de tous droits et taxes de douane des effets et objets personnels de ces personnes et de leur famille lors de la première installation au Cameroun et à admettre à l'importation temporaire (suspension de droits) un véhicule automobile par ménage;
- 4. A accorder gratuitement et sans délai les visas d'entrée et de sortie demandés par les autorités suisses ou leurs représentants au Cameroun pour ces personnes et leur famille;
- 5. A leur délivrer un certificat de mission assurant l'entière assistance des Services d'Etat dans l'accomplissement de leur tâche;
- 6. A assumer la responsabilité des dommages qu'ils causeraient dans l'accomplissement de leur mission, à moins que ces dommages n'aient été provoqués intentionnellement ou ne résultent d'une faute ou négligence graves;
- 7. A assurer leur sécurité.

Art. 8

Les dispositions du présent protocole seront également appliquées aux personnes envoyées par la Suisse ainsi qu'à leur famille, exerçant déjà une activité au Cameroun sous les auspices de la coopération technique entre les deux Gouvernements, au sens de l'art. 1, al. a et b ci-dessus.

Art. 9

Les parties contractantes prendront périodiquement contact pour analyser les résultats obtenus dans la réalisation des projets de coopération qui font l'objet du présent protocole.

Art. 10

Le présent protocole d'application entre en vigueur dès sa signature. Il restera en vigueur tant que sera en vigueur l'accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique entre le Conseil Fédéral Suisse et le Gouvernement de la République Fédérale du Cameroun.

Fait à Yaoundé, le 26 janvier 1967, en deux exemplaires originaux, en langue française et anglaise, le texte français faisant seul foi.

Pour le
Conseil fédéral suisse:
Fritz Real

Pour le
Gouvernement Camerounais:
B. Bindzi

Annexe 2 : Loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales du 19 mars 1976

**Loi fédérale
sur la coopération au développement et l'aide
humanitaire internationales**

974.0

du 19 mars 1976 (Etat le 12 juillet 2005)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les articles 8, 85, chiffres 5 et 6 et 102, chiffres 8 et 9,
de la constitution fédérale^{1;2}

vu le message du Conseil fédéral du 19 mars 1973³ et son rapport
du 22 janvier 1975⁴,

arrête:

Chapitre premier. Dispositions générales

Art. 1 Objet

La Confédération prend des mesures de coopération au développement et d'aide humanitaire internationales.

Art. 2 Principes

¹ La coopération au développement et l'aide humanitaire internationales expriment la solidarité qui figure au nombre des principes régissant les relations de la Suisse avec la communauté internationale et répondent à la situation d'interdépendance qui existe entre les diverses parties du monde. Elles sont fondées sur le respect mutuel des droits et des intérêts des partenaires.

² Les mesures prises en vertu de la présente loi tiennent compte de la situation des pays partenaires ainsi que des besoins des populations auxquelles elles sont destinées.

³ Les prestations de la Confédération sont accordées sous forme de dons ou à des conditions de faveur. Elles complètent en règle générale des efforts entrepris par les partenaires eux-mêmes.

RO 1975 498

¹ [RS 1 3]. Aux dispositions correspondent actuellement les art. 54, 166, 173, al. 1, let. a, 184 et 185, al. 1 de la cst. du 18 avril 1999 (RS 101).

² Nouvelle teneur selon le ch. 1 de l'annexe à la LF du 24 mars 2000 sur le traitement de données personnelles au Département fédéral des affaires étrangères, en vigueur depuis le 1^{er} sept. 2000 (RS 235.2).

³ FF 1973 I 835

⁴ FF 1975 I 490

Art. 3 Modalités

¹ Les mesures prises en vertu de la présente loi peuvent être réalisées par voie bilatérale ou multilatérale, ou, le cas échéant, de manière autonome.

² Sur le plan bilatéral, elles sont réalisées directement par les gouvernements intéressés ou par l'intermédiaire d'organismes publics ou privés.

³ Sur le plan multilatéral, elles sont réalisées par l'intermédiaire d'institutions internationales.

⁴ Les mesures autonomes sont réalisées unilatéralement par la Confédération.

Art. 4 Coordination

La Confédération coordonne ses propres mesures avec les efforts des partenaires et, autant que possible, avec les prestations provenant d'autres sources nationales ou internationales, et tendant au même but.

Chapitre 2. Coopération au développement**Art. 5** Buts

¹ La coopération au développement soutient les efforts des pays en développement en vue d'améliorer les conditions de vie de leurs populations. Elle doit contribuer à mettre ces pays en mesure d'assurer leur développement par leurs propres forces. Elle tend, à long terme, vers un meilleur équilibre au sein de la communauté internationale.

² Elle soutient en priorité les efforts des pays en développement, régions et groupes de population les plus défavorisés. Elle encourage notamment:

- a. Le développement rural;
- b. L'amélioration alimentaire, en particulier par les cultures vivrières destinées à la consommation locale;
- c. La promotion de l'artisanat et de la petite industrie locale;
- d. La création d'emplois;
- e. La recherche et le maintien d'un équilibre écologique et démographique.

Art. 6 Formes

¹ La coopération au développement peut revêtir les formes suivantes:

- a. La coopération technique qui, par l'apport de connaissances et d'expériences, tend notamment à favoriser l'épanouissement de l'homme et à lui donner la possibilité de participer activement au développement économique, social et culturel de la société à laquelle il appartient;
- b. L'aide financière qui contribue notamment à développer l'infrastructure économique et sociale des pays auxquels elle est destinée;

- c. Des mesures de politique commerciale qui visent notamment à assurer une meilleure participation des pays en développement au commerce mondial, afin qu'ils puissent en retirer des avantages plus substantiels;
- d. Des mesures en vue d'encourager l'engagement de ressources du secteur privé, telles que les investissements, de nature à favoriser le développement au sens de l'article 5;
- e. Toute autre forme propre à atteindre les buts mentionnés à l'article 5.

² Différentes formes de coopération au développement peuvent être conjuguées, notamment la coopération technique et l'aide financière pour la mise en oeuvre de programmes et de projets de développement.

Chapitre 3. Aide humanitaire

Art. 7 Buts

L'aide humanitaire a pour but de contribuer, par des mesures de prévention ou de secours, à la sauvegarde de la vie humaine lorsqu'elle est menacée ainsi qu'au soulagement des souffrances; elle est notamment destinée aux populations victimes d'une catastrophe naturelle ou d'un conflit armé.

Art. 8 Formes

¹ L'aide humanitaire peut revêtir les formes suivantes:

- a. Des prestations en nature, notamment la mise à disposition de denrées alimentaires;
- b. Des contributions en espèces;
- c. La mise à disposition de spécialiste et d'équipes de secours, notamment en cas de catastrophe;
- d. Toute autre forme propre à atteindre les buts mentionnés à l'article 7.

² Lorsque cela paraît indiqué, différentes formes d'aide humanitaire sont conjuguées.

Chapitre 4. Financement

Art. 9

¹ Les moyens nécessaires au financement de la coopération au développement et de l'aide humanitaire internationales sont alloués sous forme de crédits de programme ouverts pour plusieurs années.

² Dans les demandes de crédits, on tiendra compte de la situation économique de la Suisse, de l'état des finances fédérales et des besoins des régions suisses désavantagées.

³ Le Conseil fédéral veille à l'affectation efficace des moyens alloués. Il en rend compte aux Chambres fédérales lorsqu'il propose l'ouverture d'un nouveau crédit de programme.

Chapitre 5. Mise en œuvre

Art. 10 Accords internationaux

Pour l'utilisation des crédits de programme, le Conseil fédéral peut conclure des accords internationaux portant sur les mesures prévues par la présente loi, à l'exception des accords définis à l'article 89, 4^e alinéa, de la constitution fédérale⁵.

Art. 11 Activités privées

Le Conseil fédéral peut, dans le cadre des moyens à sa disposition, soutenir des activités d'institutions privées qui répondent aux buts formulés dans la présente loi. Ces institutions doivent y contribuer par des prestations adéquates.

Art. 12 Cantons, communes et institutions publiques

Le Conseil fédéral peut collaborer avec des cantons, des communes et des institutions publiques à des activités qui relèvent de la coopération au développement et de l'aide humanitaire internationales et soutenir leurs initiatives.

Art. 13 Administration fédérale

Le Conseil fédéral veille à la coordination au sein de l'administration fédérale en matière de coopération au développement et d'aide humanitaire internationales. Il institue un comité interdépartemental.

Art. 13a⁶ Traitement des données

¹ L'unité administrative du Département fédéral des affaires étrangères compétente en matière de coopération au développement et d'aide humanitaire peut traiter, pour l'accomplissement de ses tâches légales, des données sur les membres du Corps suisse d'aide en cas de catastrophe, sur les consultants et sur les personnes chargées de l'exécution de projets de coopération au développement et d'aide humanitaire.

² Les fichiers peuvent contenir des données sensibles sous forme d'indications sur la santé et des profils de la personnalité sous forme d'appréciations. Des données sur l'appartenance religieuse peuvent également être traitées si, exceptionnellement, elles sont nécessaires pour un engagement spécifique.

⁵ [RS 1 3]. A la disposition mentionnée (le 4^e al. de la version primitive était déjà devenu le 3^e al.) correspond actuellement l'art. 141, al. 1 let. d de la cst. du 18 avril 1999 (RS 101).

⁶ Introduit par le ch. 1 de l'annexe à la LF du 24 mars 2000 sur le traitement de données personnelles au Département fédéral des affaires étrangères, en vigueur depuis le 1^{er} sept. 2000 (RS 235.2).

³ Les données traitées en vertu du présent article ne peuvent pas être communiquées à des tiers, à l'exception des données sur la santé. Ces dernières peuvent être transmises au service médical ou à l'assurance militaire⁷ si elles leur sont nécessaires pour accomplir leurs tâches légales.

Art. 14 Organe consultatif

¹ Le Conseil fédéral nomme une Commission consultative de la coopération internationale au développement.

² Cette commission se prononce notamment sur les buts et l'ordre de priorité des mesures prévues. Elle examine avec la Commission consultative de la politique commerciale, au cours de séances communes, les questions qui touchent aussi la politique économique extérieure de la Suisse.

Chapitre 6. Dispositions finales

Art. 15 Exécution

Le Conseil fédéral édicte les dispositions d'exécution.

Art. 16 Abrogation du droit antérieur

L'arrêté fédéral du 20 décembre 1962⁸ concernant la conclusion d'accords de coopération technique et scientifique avec les pays en voie de développement est abrogé.

Art. 17 Référendum et entrée en vigueur

¹ La présente loi est soumise au référendum facultatif.

² Le Conseil fédéral fixe la date de son entrée en vigueur.

Date de l'entrée en vigueur: 1^{er} juillet 1977⁹

⁷ Nouvelle expression selon le ch. II al. 1 let. f de la LF du 18 mars 2005 sur le transfert à la CNA de la gestion de l'assurance militaire, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2005 (RO 2005 2881 2883; FF 2004 2659).

⁸ [RO 1963 367]

⁹ ACF du 29 juin 1977 (RO 1977 1357)

SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. SOURCES PRIMAIRES

A. Archives

1- Archives du Ministère des Relations Extérieures du Cameroun

CMR-D6 MINREX/2H300, Avis aux candidats à une bourse suisse d'études universitaire, Berne, novembre 1966.

CM-D6MINREX/2H300, Coopération technique en matière d'éducation.

CMR-D6 MINREX/2H300, Protocole d'accord entre le conseil fédéral suisse et le gouvernement de la République Fédérale du Cameroun concernant le Centre de Formation d'Educateurs à Betamba, du 7 avril 1965.

2- Archives du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Cameroun

MINFOP, Etat des relations Cameroun/Suisse.

3- Archives du Ministère des Affaires Sociales du Cameroun

MINAS, Arrêté N° 84/ 0003/A/MINAS portant nomination du corps professoral de l'Ecole Nationale des Assistants des Affaires Sociales pour l'année académique 1983/1984.

MINAS, Déclaration du collectif des diplômés de l'Ecole Nationale des Assistants des Affaires Sociales à madame le ministre des affaires sociales, Yaoundé, le 22 juin 2006.

MINAS, Décret N° 70/DF/111 du 27 février 1970 modifiant le décret N° 68/DF/421 du 15 octobre 1968 portant création et statut de l'Ecole Fédérale d'Educateurs et Assistants Sociaux (EFEAS) implanté à Betamba, Yaoundé, le 27 février 1970.

MINAS, Décret N° 80/199 du 9 juin 1980 portant statut de l'Ecole Nationales des Assistants des Affaires Sociales, Yaoundé, le 9 juin 1980.

MINAS, La Formation à l'E.N.A.A.S. Contenus des programmes Cycles B2, B1 et C, document élaboré par Jean-Claude Berberat (conseiller pédagogique), à partir des informations fournis par les professeurs, 1987.

MINAS, Accord entre la République du Cameroun et la Confédération Suisse concernant la mise en œuvre de la deuxième phase du programme d'appui à la réforme du système de formation professionnelle des Affaires Sociales du Cameroun (ENAAS Yaoundé), Yaoundé, 8 février 1985.

MINAS, Déclaration du collectif des diplômés de l'Ecole Nationale des Assistants des Affaires Sociales à Madame le Ministre des Affaires Sociales, Yaoundé, le 22 juin 2006. MINAS, Décision N° AS/000071/D/MINAS/SG/DAG du 29 août 2003 portant création du Comité Technique de requalification de l'Ecole Nationale des Assistants des Affaires Sociales (ENAAS).

MINAS, Décret N°68/DF/421 du 15 octobre 1968 portant création et statut de l'Ecole Fédérale d'Educateurs et Assistant Sociaux (EFEAS) implanté à Betamba'', Yaoundé le 15 octobre 1968.

MINAS, Demande d'assistance matérielle à monsieur le représentant régional de l'UNICEF au Cameroun, 8 juin 1987.

MINAS, ENEAS, plan de formation.

MINAS, Note à la haute attention de Madame le Ministre des Affaires Sociales et de la Condition Féminine portant historique du projet de construction de l'ENAAS et évolution du dossier des études par la SEDA, Yaoundé, le 3 février 1989.

MINAS, Plan d'action de requalification de l'Ecole Nationale des Assistants des Affaires Sociales (ENAAS) du Cameroun, Novembre 2003.

MINAS, Projet de requalification de l'ENAAS, Yaoundé, le 27 décembre 2004.

MINAS, Protocole d'accord entre la République du Cameroun représenté par le Ministère des Affaires Sociales (ci-après MINAS) et la Confédération Suisse représentée par la Direction de la Coopération au Développement et de l'Aide Humanitaire (ci-après DDA), protocole faisant suite à l'accord du 26 juin 1981 et concernant la mise en œuvre d'une deuxième phase au programme d'appui à la réforme du système de formation des professionnels des Affaires Sociales au Cameroun (Ecole Nationale des Assistants des Affaires Sociales à Yaoundé-ENAAS). MINAS, Note N° 92/196/N/MINASCOF/SG/ENAAS/SAF à la haute attention de Madame le Ministre, Yaoundé, le 20 janvier 1992.

MINAS, Rapport d'exploitation de l'enquête sur la révision du statut de l'ENAAS.

MINAS, Séminaire de recyclage des moniteurs de stages, Yaoundé, décembre 2001.

4- Archives de la Direction des Affaires Académiques et de la Coopération de l'Université de Yaoundé I

DAAC, Accord de coopération entre l'Université de Yaoundé et l'Université de Genève, Yaoundé, le 6 mars 1980.

DAAC, Avenant de l'accord de coopération entre l'Université de Yaoundé et l'Université de Genève, Avril 1989.

DAAC, Note à l'attention de Monsieur le Recteur portant sur l'offre de coopération à la Haute Ecole Pédagogique de Lucerne (Suisse), Yaoundé, le 17 mai 2013.

DAAC, Projet de coopération entre les facultés de médecines de Genève et de Yaoundé, enquête sur les besoins de soutien à l'enseignement à la faculté de Yaoundé par des enseignants de la faculté de Genève.

DAAC, Rapport de la rencontre entre l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé (Cameroun) et la Haute Ecole Pédagogique de Lucerne (Suisse) du 10 février au 15 février 2013.

DAAC, Schopper Doris, Projet de coopération de la Faculté de médecine de Yaoundé : Formation de professionnels de santé et de développement communautaire au Cameroun, Rapport d'Evaluation, Mandat de la Division de la solidarité internationale du département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures Canton de Genève, Décembre 2003.

B. SOURCES ORALES

Nom et prénom	Âge	Fonction	Lieu et date de l'entretien
Abbanan Télémké	43 ans	directeur du programme AFOP	Yaoundé, 19 janvier 2022
Batchakui Bernabé	49 ans environ	chef de Cellule Informatique et Système d'Information de l'ENSPY	Yaoundé, 27 janvier 2022
Betoko Ambassa Marie- Thérèse	62 ans	enseignante à l'ENS de Yaoundé	Yaoundé, 10 janvier 2022
Dieudonné Samba	46 ans	chef service de la documentation et des archives de l'IPD-AC	Douala, 4 janvier 2022

Diga Fatime	45 ans	directrice du CFJA de Goyang	via Whatsapp, 18 janvier 2022, à 13h40 min
Djokoso Albert	45 ans	directeur du CFJA de Dana	via Whatsapp, 18 janvier 2022, à 14h08 min
Gweh Naah Lawrence	60 ans environ	service de publication IPD-SG	Douala, 4 janvier 2022
Kürsteiner Brigitte	42 ans	directrice du Département des Relations Extérieures à la HEP Lucerne	Mfou, 17 janvier 2022
Makang Cécile	28 ans	Étudiante camerounaise en médecine à Genève	via Whatsapp, 5 novembre 2021, à 12h39 min.
Marie Christine Mengue Onana	36 ans	diplomate Camerounaise en service au MINREX	Yaoundé, 18 août 2021
Mezang Mvondo Maurice	53 ans	chef de la Cellule de la Planification et du Développement de l'Emploi du MINFOP	Yaoundé, 1 ^{er} décembre 2021
Mondoué Roger	53 ans	ancien directeur de l'IPD-AC	Douala, 4 janvier 2022
Ndakou Prosper	45 ans	directeur du CFJA de Moulvoudaye	via Whatsapp, 25 janvier 2022, à 16 h16 min.
Neyouma Vroumsia	48 ans	directeur du CFJA de Ngouma	via Whatsapp, 25 janvier 2022, à 12h01 min.
Ngohe-Ekam Paul Salomon	62 ans	chef du département des Génies Electriques et des Télécommunications à l'ENSPY,	Yaoundé, 27 janvier 2022
Nkoa Alima Jean De Dieu	55 ans environ	Directeur adjoint du groupe IOA,	Obala, le 29 novembre 2021
Rikabai Alain	43 ans	directeur du CFJA de Dadjamka	via Whatsapp, 18 janvier 2022, à 17h26 min.
Saïdou Djibrilla	48 ans	directeur du CFJA de Koza	via Whatsapp, 18 janvier 2022, à 17h43 min.
Samba Dieudonné	46 ans	chef service de la documentation et des archives de l'IPD-AC	Douala, 4 janvier 2022.

Tchouangue Armèle	38 ans	diplomate Camerounais en service à la Division des Affaires d'Europe du MINREX	Yaoundé, le 17 août 2021
Tedie Joachim	44 ans	diplomate Camerounais en service à l'ambassade du Cameroun en Suisse	via Whatsapp, le 12 octobre 2021, à 18h18 min.
Tetanye Ekoe	70 ans environ	ancien doyen de la FMSB	Yaoundé, 7 janvier 2022
Vincent Fernand	88 ans	fondateur de l'IPD	via Whatsapp, 18 janvier 2021, à 15h 45 min.

C. Textes officiels

Accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique entre la Confédération suisse et la République fédérale du Cameroun, conclu le 28 janvier 1963.

Arrêté du Conseil Fédéral concernant l'assistance technique bilatérale fournie par la Suisse aux pays dont l'économie est insuffisamment développé du 15 janvier 1957, Article 7. Message du Conseil Fédéral à l'Assemblée Fédérale concernant la coopération suisse avec les pays en voie de développement du 5 mai 1961, www.dodis.ch/30880, consulté le 4 Décembre 2021.

Conseil Fédéral, Stratégie de communication internationale 2016-2019.

Constitution fédérale de la Confédération Suisse du 18 avril 1999.

Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999,

Constitution fédérale de la Confédération suisse du 29 mai 1874.

DDC, Stratégie de la DDC pour l'éducation. Education de base et développement de compétences professionnelles, Berne, 2017.

Décret N° 2005/142 du 29 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Décret N° 2008/220 du 4 juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire.

Décret N° 2012/644 du 28 décembre portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Département Politique, coopération technique avec le Cameroun ; contribution fédérale de 1 160 000 francs en faveur de l'Institut des Relations Internationales à Yaoundé, Berne, le 4 février 1972, p. 3.

Loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire du 19 mars 1976.

Loi N° 96-06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972.

Loi sur l'Assemblée Fédérale du 13 décembre 2002.

Message du Conseil Fédéral à l'Assemblée Fédérale Concernant l'assistance technique fournie par la Suisse aux pays sous-développés, du 25 août 1959.

Ordonnance concernant la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales du 12 décembre 1977.

Ordonnance sur l'organisation du Département Fédéral des Affaires Etrangères (Org DFAE) du 20 avril 2011.

Protocole d'application de l'accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique entre la Suisse et le Cameroun du 28 janvier 1963 en ce qui concerne la coopération technique, conclu le 26 janvier 1967.

SECO, Développement des compétences dans le cadre de la coopération au développement économique, Berne, 2017.

SEFRI, Coopération internationale en matière de formation professionnelle (CIFP). Concrétisation de la stratégie internationale FRI de la Suisse dans le domaine de la formation professionnelle, approuvé le 11 mars 2014.

Stratégie de la DDC pour l'éducation Stratégie de la DDC pour l'éducation : Education de base et développement de compétences professionnelles, Berne, DDC, 2017, p. 55, www.dfea.admin.ch, Consulté le 13 octobre 2021.

II. SOURCES SECONDAIRES

A. Ouvrages

Abwa Daniel, *Cameroun : Histoire d'un nationalisme*, Yaoundé, Editions Clé, 2010.

Ahidjo Ahmadou, *Contribution à la construction Nationale*, Paris, Présence Africaine, 1964.

Biya Paul, *Pour le libéralisme communautaire*, Lausanne, Pierre Marcel Favre/Abc, 1987.

Ahidjo Ahmadou, *Fondements et perspectives du Cameroun nouveau*, Aubagne-en-Provence, Saint Lambert Editeur, 1979.

Ahidjo Ahmadou, *Nation et développement dans l'unité et la Justice*, Paris, Présence Africaine, 1969.

Arditi Metin, *Dictionnaire amoureux de la Suisse*, Paris, Plon, 2017.

Ardouin Thierry, *Ingénierie de formation : intégrer les nouveaux modes de formation dans votre pédagogie*, 5^e édition, Paris, Dunod, 2017.

Auzias Dominique et Labourdette Jean-Paul, *Suisse*, Paris, Le petit futé, 2019.

Baillargeon Normand, *L'ordre moins le pouvoir : Histoire et actualité de l'anarchisme*, Troisième édition, Paris, Agone, 1999.

Balcou-Debusche Maryvette, *Ecriture et formation professionnelle : l'exemple des professions de la santé*, Paris, Presses universitaires du septentrion, 2004.

Balzacq Thierry, Charillon Frédéric et Ramel Frédéric, *Manuel de diplomatie*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2018.

Belinga Jérôme, *Glossaire raisonné anglais-français du jargon diplomatique*, Paris, l'Harmattan, 2012.

Bern Stéphane, *Les pourquoi de l'histoire*, Paris, Editions Albin Michel, 2015.

Besnard Pierre, *Socio-pédagogie de la formation des adultes*, Paris, Esf, 1974.

Bourne Randolph, *La santé de l'Etat c'est la guerre*, Paris, Editions le passager clandestin, 2012.

Boutin André, *L'Education malade de la Formation professionnelle*, Paris, Editions Le Manuscrit, 2004.

Braillard Philippe et Djalili Mohammad-Reza, *Les relations internationales*, Paris, PUF, 2016.

Cahier Philippe, *Le droit diplomatique contemporain*, Genève, Droz, 1964.

Cambier Alain, *Questions contemporaines de culture générale*, Paris, Ellipses Edition Marketing S.A., 2016.

Carpentier Dominique, *Le transfert en formation : expérience africaine et enjeux*, Paris, Editions de la Sorbonne, 1985.

Cavaillé Jean-Philippe, *L'essentiel de la culture générale : les 20 thèmes incontournables des épreuves de culture générale*, Paris, Lextenso édition, 2014.

Chaabita Rachid, *Migration clandestine africaine vers l'Europe : un espoir pour les uns, un problème pour les autres*, Paris, L'Harmattan, 2010.

Champy-Remoussenard Patricia et al, *Apprendre à entreprendre*, Louvain-La-Neuve, De Boeck Supérieur s.a., 2018.

Charpentier Jean, *Institutions internationales*, 15^e édition, Paris, Dalloz, 2002.

Chouala Yves Alexandre, *La politique extérieur du Cameroun : Doctrine, acteurs, processus et dynamiques régionales*, Paris, Karthala, 2014.

Debbasch Charles, *Lexique de politique*, Paris, Dalloz, 2001.

Dennery Marc, *Réforme de la formation professionnelle : les clés pour réussir sa mise en œuvre*, Paris, Esf Edition, 2004.

Dunant André et Gaume Jean-Pierre, *Les Centres de formation de Jeunes Agriculteurs au Cameroun du Nord, Goyang : Un projet de Coopération bilatérale*, Genève, Les Presses de la Coopérative Impression Nouvelle, 1979.

Ellis Stephen et Fauré Yves, *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Edition Karthala, 1995.

Elmiger Daniel et Förster Simone, *la Suisse face à ses langues : histoire et politique du plurilinguisme, situation actuelle de l'enseignement des langues*, Neuchâtel, Irdp, 2005.

Belleter Jean François, *Esquisses*, Paris, Edition Allia, 2016.

Encel Frédéric, *Petites leçons de diplomatie : ruses et stratagèmes des grands de ce monde à l'usage de tous*, Paris, Edition Autrement, 2015.

Ethier Diane, *Introduction aux relations internationales*, 5^e édition, Montréal, Les presses de l'université de Montréal, 2003.

Frei Daniel, *La politique étrangère de la Suisse*, Zurich, Presse Zurich, 1983.

Gabas Jean-Jacques, *Nord-Sud : l'impossible coopération ?*, Paris, Presses des Sciences Po, 2002.

Gauthi Clermont et Tardif Maurice, *La pédagogie : Théories et pratiques de l'Antiquité à nos jours*, Montréal, Gaëtan morin éditeur, 1996.

Gazano Antoine, *L'essentiel des relations internationales*, Paris, Lextenso édition, 2011.

Giton Céline, *Le livre, instrument de paix et de démocratie mondiale ?*, Paris, l'Harmattan, 2019.

Glasse Olivier et Al, *Penser la valeur d'usage des sciences*, Paris, Editions des archives contemporaines, 2013.

Gonidec Pierre-François, *Relations internationales africaines*, Paris, Montchrestien, 1979.

Guillot-Soulez Chloé, *La gestion des ressources humaines*, Paris, Gualino, 2008.

Hoeckel Kathrin et al, *Learning for Jobs: Evaluation par l'OCDE du système de formation professionnelle Suisse*, Paris, OCDE, 2009.

Kissinger Henry, *Diplomatie*, New York, Fayard, 1996.

Kissinger Henry, *La nouvelle puissance américaine*, Paris, Fayard, 2001.

Kuntz Joëlle, *L'histoire de la Suisse en un clin d'œil*, Genève, Edition Zoé, 2006.

Kuntz Joëlle, *La Suisse ou le génie de la dépendance*, Genève, Éditions Zoé, 2013.

Lebon Gustave, *Psychologie des foules*, Paris, PUF, 1963.

Lindner Johannes, *Formation à l'entrepreneuriat pour les institutions d'EFTP : Un guide pratique*, Bonn, Centre International UNESCO-UNEVOC pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels, 2021.

Martin Anaïs et Al, *Aux frontières de la parenté : un éclairage par la marge*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaire de Louvain, 2020.

Mazrui Ali et Als, *Histoire générale de l'Afrique, VIII, l'Afrique depuis 1935*, Paris, UNESCO, 1998.

Merle Marcel, *La politique étrangère*, Paris, Economica, 1994.

Miribel Julien De et al, *Formation et esprit d'entreprendre*, Paris, L'Harmattan, 2022.

Mouelle kombi Narcisse, *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1996.

N'da Paul, *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines : Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*, Paris, L'Harmattan, 2015.

Ndam Njoya Adamou, *Le Cameroun dans les relations internationales*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1976.

OCDE, *Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement : Suisse*, Paris, Edition OCDE, 2019.

OCDE, *Guide OCDE pour l'établissement de statistiques internationalement comparables dans le domaine de l'éducation*, Paris, OCDE, 2007.

OCDE, *Science, technologie et industrie : perspective de l'OCDE*, Edition OCDE, 2012.

Perrot De F.H., *La Suisse et la coopération avec les pays en voie de développement*, Genève, Librairie Droz, 1964.

Pokam Hilaire De Prince et Al, *L'enseignement supérieur au Cameroun depuis la réforme de 1993 : Dynamiques et perspectives*, Dakar, CODESRIA, 2016.

Praplan Geneviève et al, *30 ans de coopération médicale entre Genève et Yaoundé, Cameroun*, Genève, IMSP, 2010.

Ranjeva Raymond et Cadoux Charles, *Droit international public*, Paris, EDICEF, 1992.

Raxis de Gaetan de Flassan, *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française*, Tome 1, Paris, Elibron Classics, 1811.

Renouvin Pierre et Duroselle Jean-Baptiste, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Armand colin, 1991.

Schümperli Catherine, *La politique suisse de solidarité internationale : De la coopération au développement global*, Lausanne, Presses polytechnique et université romandes, 2007.

Smouts Marie-Chaude Battistella Dario et Vennesson Pascal, *Dictionnaire des relations internationales*, 2^e édition, Paris, Dalloz, 2006.

Soccol Brice, *Relations internationales*, Orléans, Editions paradigme, 2009.

Tissier Yves, *Dictionnaire de l'Europe Etats d'hier à aujourd'hui de 1789 à nos jours*, 3^e édition, Paris, Librairie Vuibert, 2008.

Tourme-Jouannet Emmanuel, *Le droit international*, Paris, PUF, 2014.

Vincent Fernand et Barbedette Loïc, *Former les cadres du développement africain : l'Institut Panafricain pour le Développement 1965-1982*, Paris, l'Harmattan, 2010.

Vincent Fernand, *Le nouveau manuel de gestion des associations et ONG de développement*, Paris, L'Harmattan, 2015.

Vincent Fernand, *Histoire de l'IPD (1963-1981)*, Genève, Institut Panafricain pour le Développement (IPD), 1981.

Waarde der Jaap Van and Ischer Markus, *45 years Helvetas Cameroon. A History: Experiences and Learning in International Co-operation in the Western Highlands of Cameroon*, Zurich, Helvetas Cameroon publication N° 5, 2007.

Weil Eric, *Hegel et l'Etat : cinq conférences*, Troisième édition, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1970.

B. THESEES ET MEMOIRES

1- Thèses

Ambomo Claudine, "Analyse d'un discours politique présidentiel étude lexicométrique (Paul Biya, Cameroun, 1982 à 2002)", Thèse de doctorat en Science du langage, Université de Franche-Comté, 2013.

Feussi Valentin, "Une construction du français à Douala-Cameroun", Thèse de doctorat en linguistique, Université François Rabelais-Tour, 2006.

Machia A Rim Idriss Désiré, "La coopération bilatérale Cameroun-Suisse", Thèse de doctorat en Histoire des Relations Internationales, Université de Yaoundé I, 2021.

Mougnol à MOUNGAM, "Aide et développement : Etude comparée de l'aide publique et privée, le cas de l'aide suisse au Cameroun", Thèse de doctorat 3^{ème} cycle en relations internationales, IRIC, 1989.

Nji Mbandi Stephen, "The Pan African Institution for Development-West Africa: a case study in institution building", Doctor of Education, University of Massachusetts, february 1983.

Rist Gibert, ‘‘ Image du tiers monde et conception du développement : une étude des documents des organisations suisses de coopération au développement ‘’, Thèse de doctorat en sciences politiques, Université de Genève, 1978.

2- Mémoires

Bawa Lady, ‘‘ les relations Cameroun-Suisse : La coopération technique (1961-1981) ‘’, Mémoire de 3^{ème} cycle, Iric, 1983.

Etoundi Mveng Richard, ‘‘ La commission des affaires étrangères de l’assemblée nationale du Cameroun’’, mémoire de DESS (Diplôme d’Etudes Supérieures Spécialisées) en Relation internationales, IRIC, 1998.

Moandjol Mbida, ‘‘ La politique helvétique de coopération économique et financière avec les Etats africains (1960-2010)’’, mémoire de master en Relations Internationales, filière Diplomatie, option Banque, Monnaie et Finance Internationale (BMFI), IRIC, 2011.

C. ARTICLES SCIENTIFIQUES

Egger Michel et Fullsack Jean-Louis, ‘‘ Swisscom, l’UIT et la coopération au développement: le néolibéralisme contre la solidarité’’, *Annuaire suisse de politique de développement*, N° 22-2, 2003.

Fayolle Alain, ‘‘ Enseignez, enseignez l’entrepreneuriat, il en restera toujours, quelque chose !’’, *Entreprendre et Innover*, N° 11-12, 2011.

Kaser Eric et Schenker Saski, ‘‘ L’aide au retour de la Suisse : bilan et perspectives’’, *Annuaire Suisse de politique de développement*, N° 27, 2008.

Keller Helen, ‘‘ Etudiants et stagiaires étrangers en Suisse’’, *Etudes pédagogique : annuaire de l’instruction publique en Suisse*, N° 53, 1962.

Machia A Rim Idriss Désiré, ‘‘ L’ambassade de Suisse au Cameroun et coup d’Etat manqué d’Avril 1984 ’’, *Newsletter SSEA*, N° 1, 2020.

Perrenoud Marc, ‘‘ Les relations de la Suisse avec l’Afrique lors de la décolonisation et des débuts de la coopération au développement ‘’, *Revue internationale de politique et de développement*, N°1, 2010 P. Zgaga, ‘‘ Education : Du cosmopolitisme au globalisme ‘’, *Revue internationale d’éducation de Sèvres*, N° 52, 2009.

Petković Ranko, ‘‘ Neutralité et non-alignement : variations sur les ressemblances et les différences’’ in *Etudes internationales*, Vol.17, N°1, 1986.

Ridde Valéry et Capelle Florence, ‘‘ La recherche en santé mondiale et les défis des partenariats Nord-Sud’’, *Revue Canadienne de Santé Publique*, N° 2, 2001.

Rist Gilbert, ‘‘ Le rôle des organisations privées suisses de coopération au développement’’, *Annuaire suisse de politique de développement*, N° 2, 1982.

Schomburg Harald et Teichler Ulrich, ‘‘ Mobilité internationale des étudiants et débuts de vie active’’, *Revue française de sciences sociales*, N° 103, 2008.

Sindjoun Luc, ‘‘ L’action internationale de l’Assemblée nationale du Cameroun éléments d’analyse politiste’’, *Etudes internationales*, Vol. 24, N°4, 1993.

D. RAPPORTS

Berberat Didier, ‘‘ La formation duale : système de formation professionnelle suisse’’, projet de rapport, Commission éducation, communication et affaires culturelles, Ottawa, 6 juillet 2014.

DFAE, ‘‘ Rapport sur les axes stratégiques de la politique étrangère pour la législature (stratégie de politique étrangère 2012-2015), en exécution de la motion 10.3212 (‘‘pour une stratégie claire en matière de politique extérieure’’)’’, Berne, le 21 février 2012.

Rapport d’activités 1984-1985, Institut Panafricain pour le Développement-Douala-Ouagadougou, Pan African Institute for Development- Buea-Kabwe, 1985.

Rapport d’activités 2000-2001, IPD-AC, 2002.

Rapport d’activités 2011-2012, IPD, vol. XLIV, N°1, 2013.

Rapport d’activités 2012-2013, IPD, vol. XLIV, N°1, 2015.

RAYMANN A Lorenz, ‘‘Experience of community Development Department and Sata-Helvetal with rural water Supplies as self-help projects in West Cameroun’’, 6th WEDC Conference: March 1980: water and waste engineering in Africa, Zaria, 1980.

E. JOURNAUX ET DICTIONNAIRES

Cissé Idriss, ‘‘ L’Afrique s’inspire du modèle suisse’’, Magazine Reflets, N° 41, janvier- mars 2016, p. 7.

Larousse, *Dictionnaire de français compact*.

S.N, Nouvelle local : Burundi et Rwanda, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Guinée, Ile Maurice, Madagascar, Sénégal, République du Zaïre, *Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française*, N° 18, 1972, p. 14.

F. SOURCES WEBOPHONES

Akono Marcelle et Al, Plaquette de présentation du groupe IAO, Centre de compétence en formation et installation des entrepreneurs agricole, novembre 2020, <http://www.iao-cm.org/archives/1689/non-classe/>, consulté le 29 novembre 2021.

Carron Cécilia, Le projet de coopération scientifique RESCIF est lancé..., EPFL, 18.04.11, <https://actu.epfl.ch/news/le-projet-de-cooperation-scientifique-rescif-est-l/>, consulté le 28 janvier 2022.

Conseil Fédéral, Coopération technique. "Volontaires suisses pour les pays en voie de développement", Berne, le 9 décembre 1963, www.dodis.ch/30259, consulté le 4 Décembre 2021.

Evaluation générale des projets réalisés de 1962 à 1968 : principaux enseignements retirés par le Service de la Coopération Technique, Novembre 1971, www.dodis.ch/35261, consulté le 4 Décembre 2021.

Graf Martin, "Assemblée fédérale", *Dictionnaire Historique de la Suisse (DHS)*, version du 02-12-2015, traduit de l'allemand au français par Martin Pierre, p. 1, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/article/010081/>, consulté le 15 octobre 2021.

<http://fr.m.m.wikipedia.org/wiki/Cameroun>, consulté le 04 février 2021.

https://fr.m.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9partement_f%C3%A9d%C3%A9ral_des_affaires_%C3%A9trang%C3%A8res, consulté le 15 octobre 2021.

[https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Minist%C3%A8re_des_Relations_ext%C3%A9rieures_\(Cameroun\)](https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Minist%C3%A8re_des_Relations_ext%C3%A9rieures_(Cameroun)), Consulté le 22 septembre 2021.

https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9partement_f%C3%A9d%C3%A9ral_de_justice_et_police, consulté le 21 octobre 2021.

https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9ral_de_1%27%C3%A9conomie,_de_la_formation_et_de_la_recherche, consulté le 20 octobre 2021.

https://fr.wikipedia.org/wiki/institut_des_relations_internationales_du_Cameroun, consulté le 14 janvier 2021.

<https://letempsarchives.ch/page/JDG-1970-02-24-13/article/6773125>, consulté le 13 décembre 2021.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-24050.html>, consulté le 21 octobre 2021.

<https://www.ceja.ch/2016/09/16/cours-aux-diplomates-camerounais-promotion-2016/>, consulté le 5 février 2022.

<https://www.energie-cures.org/>, consulté le 28 janvier 2022.

<https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=bso-002%3A1966%3A99%3A%3A669&referrer=search#704>, consulté le 4 février 2022.

<https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=slz-002%3A1967%3A112%3A1078&referrer=search#1083>, Consulté le 12 décembre 2021

<https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=edu-001%3A1969%3A105%3A%3A721&referrer=search#725>, consulté le 4 février 2022.

<https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=edu-001%3A1969%3A105%3A%3A384&referrer=search#387>, consulté le 4 février 2022.

<https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=edu-001%3A1969%3A105%3A%3A797&referrer=search#764>, consulté le 4 février 2022.

<https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=edu-001%3A1969%3A105%3A3A384&referrer=search#387>, consulté le 4 février 2022.

<https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=edu-001%3A1971%3A107%3A660&referrer=search#663>, consulté le 4 février 2022.

<https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=edu-001%3A1973%3A109%3A%3A273&referrer=search#293>, consulté le 4 février 2022.

<https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=edu-001%3A1977%3A113%3A%3A134&referrer=search#142>, consulté le 4 février 2022.

<https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=bso-002%3A1966%3A99%3A%3A669&referrer=search#683>, consulté le 4 février 2022.

<https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=edu-001%3A1978%3A114%3A%3A116&referrer=search#676>, consulté le 4 février 2022.

<https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=slz-002%3A1967%3A112%3A1078&referrer=search#1083>, Consulté le 12 décembre 2021.

<https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=slz-002%3A1972%3A117%3A%3A313&referrer=search#321>, consulté le 4 février 2022.

<https://www.osidimbea-edu.cm/enseignement-superieur>, consulté le 11 octobre 2021.

<https://www.prc.cm/fr/multimedia/vidéos/5629-les-adiieux-de-s-e-Claude-Altermatt-ambassadeur-de-Suisse-au-Cameroun>, Consulté le 02 février 2021.

<https://www.rescif.net/projets/laboratoires-conjoints/cures/>, consulté le 28 janvier 2022.

<https://www.rescif.net/reunion-des-delegues-du-reseau-dexcellence-des-sciences-de-ingenieur-de-la-francophonie-rescif-a-polytechnique-montreal/>, consulté le 28 janvier 2022.

<https://www.rescif.net/le-rescif/>, consulté le 28 janvier 2022.

<https://www.rescif.net/projet/moocs/>, consulté le 28 janvier 2022.

<https://www.revue-horizons.ch/2016/12/05/il-ne-sagit-pas-daider-mais-dapprendre-ensemble>, consulté le 2 avril, 2022.

Klaiber Bertrand, Des étudiants Suisses et Camerounais développent une nouvelle couveuse, EssentielTech, 24.06.15, <https://actu.epfl.ch/news/des-etudiants-suisse-et-camerounais-developpent-un/>, consulté le 28 janvier 2022.

Kreis Georg, ‘‘ Politique étrangère’’, *Dictionnaire historique de la Suisse(DHS)*, version du 24-05-2012, traduit de l’allemand au français par Pierre Vaney, p. 10, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/026455/2012-05-24/> , consulté le 30 septembre 2021.

Motion N° 32/78, Institut des Relations Internationales (IRIC) à Yaoundé, Cameroun, Berne, le 5 avril 1978, p. 4, <https://dodis.ch/50378>,

Motion N° 95/75, Institut de Relations Internationales du Cameroun (IRIC Yaoundé), Berne le 25 juin 1975, p. 2, <http://dodis/39364>

Notiz für Herrn Botschafter Micheli, Bern, den 31. März 1970, p. 2, <https://dodis.ch/36789> , consulté le 13 décembre 2021.

Pousaz Lionel, un labo au Cameroun pour mettre à jour les réseaux électriques, EPFL, 09.10.13, <https://actu.epfl.ch/news/un-labo-au-cameroun-pour-mettre-a-jour-les-reseaux/>, consulté le 28 janvier 2022.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	I
REMERCIEMENTS.....	III
LISTES DES ACRONYMES ET SIGLES	IV
LISTE D'ILLUSTRATIONS	IX
RÉSUMÉ.....	X
ABSTRACT	XI
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
I. OBJET DE L'ÉTUDE.....	1
II. RAISONS DU CHOIX DU SUJET	2
III. INTERÊT DU SUJET.....	2
IV. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	3
V. CADRE SPATIO-TEMPOREL.....	3
A. Cadre spatial.....	3
B. Cadre temporel	6
VI. REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE	7
VII. CLARIFICATION CONCEPTUELLE	12
A- Coopération bilatérale	12
B- Relations internationales	13
C- Diplomatie.....	14
D- Éducation.....	15
E- Formation Professionnelle	16
VIII. PROBLÉMATIQUE	17
IX. CADRE THÉORIQUE	17
X. MÉTHODOLOGIE.....	19
XI. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	20
XII. PLAN	20
CHAPITRE I : CADRE GÉNÉRAL DE LA COOPÉRATION CAMEROUN-SUISSE DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	22
I. CADRE POLITIQUE DE LA COOPÉRATION CAMEROUN-SUISSE	22

A-	Grands principes guidant les échanges du Cameroun avec la Suisse	23
1-	La souveraineté et l'indépendance nationale	23
2-	La non-ingérence et le non-alignement	24
3-	La coopération internationale	25
B-	Grands principes guidant les échanges de la Suisse avec le Cameroun	26
1-	La neutralité	26
2-	La solidarité	27
3-	L'universalité	28
II.	CADRE INSTITUTIONNEL DE LA COOPÉRATION	29
A-	Base légale de la collaboration dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle	29
1-	Base juridique générale régissant les échanges dans le domaine de l'éducation et la formation professionnelle	30
a-	Base juridique régissant les échanges techniques suisse-camerounais	30
b-	base juridique régissant les échanges techniques Suisse -Tiers-monde	31
2-	Base juridique concernant la réalisation de projets spécifiques dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle	31
a-	Base juridique spécifique direct entre le Cameroun et la Suisse	31
b-	Base juridique entre le Cameroun et une organisation privée suisse	32
c-	Base juridique entre institutions de formation suisses et camerounaises	32
B-	Structures camerounaises chargées de l'application de la coopération	33
1-	Structures politiques de coopération	33
a-	La Présidence de la République	33
b-	L'Assemblée Nationale du Cameroun (ANC)	34
2-	Structures techniques de coopération	35
a-	Le Ministère des Relations Extérieures du Cameroun (MINREX)	35
b-	Le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)	36
C-	Structures suisses chargées de l'application de la coopération	39
1-	Structures politiques de coopération	39
a-	Le Conseil Fédéral	39
b-	L'Assemblée Fédérale	40
2-	Structures techniques de coopération	41
a-	Le Département Fédéral des Affaires Étrangères (DFAE)	41

b-Le Département Fédéral de l'Économie, de la Formation et de la Recherche (DEFR).....	42
c- Le Département Fédéral de Justice et de Police (DFJP).....	42
3- Les Cantons et les Organisations privées suisses.....	43
a- Les Cantons.....	44
b- Les organisations privées suisses.....	44
CHAPITRE II : ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE AU CENTRE DES ÉCHANGES CAMEROUN-SUISSE : MOTIVATIONS ET MOYENS.....	46
I- MOTIVATIONS DE LA COOPERATION CAMEROUN-SUISSE DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	46
A- Motivations d'ordre social.....	47
1- La collaboration en matière d'éducation et de formation professionnelle comme instrument de lutte contre la pauvreté et de réduction du têt de migration.....	47
2- La collaboration en matière d'éducation et de formation professionnelle comme instrument de mobilité internationale des personnes en formation.....	51
B- Motivation d'ordre systémique.....	52
1- La collaboration en matière d'éducation et de formation professionnelle comme instrument de développement économique pour le Cameroun.....	52
2- La collaboration en matière d'éducation et de formation professionnelle comme instrument de rayonnement et de positionnement international pour la Suisse.....	53
II- MOYENS DE LA COOPERATION CAMEROUN-SUISSE DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	54
A- Cours de formation et de perfectionnement.....	55
1- Cours de formation et de perfectionnement organisés en Suisse.....	55
2- Cours de formations et de perfectionnements organisés au Cameroun.....	58
1- Soutien à la mise sur pied d'institution de formation.....	60
2- Collaboration interinstitutionnelle.....	62
CHAPITRE III : RÉALISATIONS DE LA COOPÉRATION CAMEROUN-SUISSE DANS LE DOMAINE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	64
I- PROJETS RÉALISÉS DANS LE CADRE ALTERNÉ DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE.....	64
A- Projets de coopération directe entre le Cameroun et la Suisse.....	64
1- La création d'une école de formation pour Assistants Sociaux.....	64
2- La création d'une école de formation pour spécialistes des Relations Internationales....	72

B-Projets de coopération entre le Cameroun et une organisation privée ou un Canton suisse	76
1- La création d'une école de cadres ruraux à Douala et à Buea.....	76
a- L'Institut Panafricain pour le Développement (IPD) de Douala	76
b- The Pan African Institute for Development (PAID) of Buea	84
2- L'Institut d'Agriculture d'Obala (IAO)	87
3- Le Centre de formation du bâtiment à Kumba.....	90
C- Projets de coopération professionnelle entre institutions supérieur	92
1- La collaboration pour la formation conjointe de médecins.....	93
2- La collaboration pour la formation conjointe des ingénieurs.....	96
3- La collaboration pour la formation conjointe d'enseignants.....	99
II- PROJETS RÉALISÉS EXCLUSIVEMENT DANS LE CADRE DE LA FORMATION CONTINUE	102
A-Projets directs de coopération entre le Cameroun et la Suisse.....	102
1-Cours de perfectionnement organisés dans le cadre de l'accord de coopération technique	102
2-Cours de perfectionnement organisés dans le Cadre de l'Accord de coopération migratoire	106
B- Projets réalisés entre le Cameroun et une ONG suisse	108
1- Le perfectionnement des instituteurs Camerounais	108
2- Les Centres de Formation de Jeunes Agriculteurs (CFJA) : Un projet pour le perfectionnement des agriculteurs Camerounais.....	113
CHAPITRE IV : PROBLÈMES ET PERSPECTIVES DE LA COOPÉRATION CAMEROUN-SUISSE DANS LE DOMAINE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	120
I- PROBLÈMES DE LA COOPERATION	120
A- Problèmes intervenu au moment de la "camerounisation" des projets.....	120
1- Difficultés de relève financière	120
2- Difficultés d'ajustement des programmes de formation	124
B- Problèmes intervenants dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle	127
1- Participation scientifique inégale	127
2- Situation irrégulière de certains anciens étudiants échangés	129
II- PERSPECTIVE DE LA COOPERATION	131
A- Créer une commission commune d'étude de projets porteurs et y associer le secteur privé	131
1- La création d'une commission commune d'étude de projets porteurs.....	131

2- Associer le secteur privé camerounais à la réalisation des projets de collaboration.....	134
B- Introduire la formation entrepreneuriale dans tous les projets de collaborations	138
1- Mettre sur pied des projets de formation entrepreneuriale à l'endroit des élèves du secondaire.....	138
2- Insérer la formation entrepreneuriale dans les projets de collaboration scientifique et de formation continue	141
CONCLUSION GÉNÉRALE	144
ANNEXES.....	148
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	157
TABLE DES MATIÈRES	174